

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

4 JUIN 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU JEUDI 4 JUIN 2026 (APRÈS-MIDI ET SOIR)

TABLE DES MATIÈRES

1 Communication	3
2 Congés et absences	3
3 Dépôts	3
4 Approbation de l'ordre du jour	3
5 Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) nos 1 à 7)	35
5.1 Discussion générale	35
5.2 Examen et vote des articles	214
6 Demande d'avis du Conseil d'État	224
7 Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) nos 1 à 7)	226
7.1 Votes réservés	226
7.2 Vote nominatif sur l'ensemble	232

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 14h10.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Communication

M. le président. – L’alarme retentit à la suite d’une intrusion dans le Parlement. La situation est cependant sous contrôle

D’emblée, je lance d’emblée un appel au calme. Je ne suis pas certain d’être entendu. Je souhaite toutefois que nos discussions de ce jour, importantes à bien des égards, se déroulent dans le calme et dans le respect. Je lance cet appel au calme à toutes les personnes qui nous suivent dans notre hémicycle et dans les salles qui ont été ouvertes dans notre bâtiment.

Je lance cet appel aussi aux personnes qui nous suivent à l’extérieur. Nous entendons leur colère qui s’exprime au travers de la manifestation. Je remercie les membres de la police militaire et les forces de l’ordre qui essaient de gérer cette situation au mieux. Si les choses peuvent se dérouler dans la calme, c’est à tout point de vue préférable.

2 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance Mme Tellier, pour raisons de santé, et M. Lefèbvre, pour raisons personnelles.

3 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le rapport annuel 2025 de la Dette publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française de Belgique (doc. 269 (2025-2026) n° 1). Ce rapport a été envoyé à la commission du Budget, de l’Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires.

Nous avons également reçu le projet de décret portant sur la simplification administrative en matière d’enseignement (doc. 270 (2025-2026) n° 1). Ce projet de décret a été envoyé à la commission de l’Éducation, de l’Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.

4 Approbation de l’ordre du jour

M. le président. – Conformément à l’article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du mardi 2 juin 2026, a procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce jeudi 4 juin 2026.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, j’ai une première question pour vous: le règlement est-il appliqué aujourd’hui? C’est une question simple, à laquelle je vous demande de répondre par oui ou par non.

M. le président. – Le règlement est appliqué, bien sûr.

M. Martin Casier (PS). – Parfait. Dans ce cas, conformément à l’article 39, point 3, de notre règlement, je souhaite déposer une motion d’ordre, soutenue par l’ensemble de mon groupe, visant à modifier l’ordre du jour et à l’annuler.

Nous souhaitons annuler l’ordre du jour pour une raison que vous connaissez toutes et tous, et vous également, Monsieur le Président, à savoir que la convocation de ce jour est illégitime. Certains médias ont même titré qu’elle était illégale. Vous connaissez toutes et tous la difficulté que nous avons, en tant que premier pouvoir, à disposer d’un organe qui nous contrôle. Cette situation nous amène à ne pas pouvoir utiliser ce mot.

Néanmoins, j’aimerais vous lire, Monsieur le Président, quelques mots de Mme Romainville, que, je l’espère, chacun et chacune d’entre nous a eu le temps de lire, car ils ont été repris dans le journal «Le Soir» de manière tout à fait extensive il y a peu de temps. La constitutionnaliste a écrit ceci: «Le règlement d’un Parlement est sa “loi intérieure”. Adopté de manière autonome par chaque Parlement, il reprend l’ensemble des règles internes relatives à son organisation et à son fonctionnement. Le règlement parlementaire a une grande importance en démocratie, car il organise concrètement la délibération et précise les procédures par lesquelles les normes législatives sont adoptées. Ce règlement recherche un équilibre entre, d’une part, des mécanismes permettant l’adoption de décisions par la majorité, une “gouvernabilité”, et, d’autre part, la garantie de droits à l’opposition. (...) La situation actuelle présente un caractère inédit. L’article 55, § 3, prévoit qu’une commission ne peut déposer ses conclusions avant d’avoir pris connaissance de l’avis du Conseil d’État. Et l’article 26 du règlement est tout à fait clair: les députés doivent bénéficier de minimum 84 heures pour prendre connaissance des rapports approuvés par une commission avant la plénière (...)»

Mme Romainville ajoute: «Ces deux violations du règlement ne sont pas anodines. Pourquoi? D’une part, le respect des procédures est décisif dans un État de droit. “Ennemie jurée de l’arbitraire, la forme est la sœur jumelle de la liberté”. (...) D’autre part, le respect, par les membres d’un Parlement, des règles qu’ils se sont données, participe du crédit de l’institution parlementaire. La confiance, cette hypothèse posée sur une conduite future, repose sur des “dispositifs”, des règles, des institutions. Les violer, c’est courir le risque d’empêcher cette confiance.»

Monsieur le Président, je me suis permis de lire des mots qui ne sont pas les miens – je sais que la majorité n’a cure des mots de l’opposition –, mais qui sont ceux d’une juriste spécialisée en droit constitutionnel. Ce qui se passe aujourd’hui est gravissime. Il est, pour mon groupe, impensable d’accepter la tenue de notre séance plénière, si tant est que, une fois de plus, vous souhaitiez l’imposer. J’exige qu’un vote ait lieu sur l’approbation de l’ordre du jour. Mon groupe ne va pas seulement s’y opposer: il ne participera pas au vote qui est prévu à la fin de nos travaux, parce que celui-ci constitue une infraction explicite au règlement.

M. le président. – L’article 39.3 sur lequel vous avez fondé votre intervention prévoit aussi spécifiquement que le temps de parole sur le sujet évoqué est de cinq minutes par orateur. Je vous remercie d’avoir respecté cette limite. (*Protestations sur les bancs du PS*)

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – J’espère qu’au vu du contexte, vous me laisserez parler jusqu’au bout, Monsieur le Président. Je souhaite tout d’abord m’adresser à celles et ceux qui nous écoutent. Vous qui êtes devant le Parlement en grand nombre; vous qui êtes bloqués dans les gares, sur une place publique ou dans une chambre en train d’étudier en vain; vous qui luttez depuis des jours, des semaines, des mois contre les réformes abjectes, antisociales, destructrices, élitistes et inhumaines du MR et des Engagés; vous qui allez perdre votre emploi en septembre; vous qui devrez renoncer à poursuivre vos études ou galérer davantage pour y parvenir; vous qui ne vous sentez ni entendus ni respectés, mais au contraire, méprisés, trompés, pressés, je tiens avant tout à vous remercier.

Je vous remercie d’effectuer le travail que les ministres de ce gouvernement ne font pas, à savoir protéger nos écoles, nos enfants et nos droits fondamentaux qui ont été durement acquis, de cette manière, en manifestant. Je vous remercie de faire vivre la solidarité en vous battant pour les autres: les enseignants se battent pour les élèves, qui eux-mêmes se battent pour les enseignants, et les parents se battent pour les deux.

Le MR et Les Engagés ont essayé de vous diviser, mais ils n’y sont pas parvenus. Je vous remercie de dire que d’autres choix budgétaires sont nécessaires et possibles. Vous avez construit le plus grand mouvement de ces trente dernières années. C’est très impressionnant. Si certains dans cette assemblée tremblent, car ils essaient de passer en force, pour moi, le fait de voir autant de personnes mobilisées lors des piquets de grève ou des actions, et aujourd’hui encore devant le Parlement, est porteur d’espoir.

Devant le Parlement, j’ai entendu à de nombreuses reprises que même si ce deuxième décret-programme «dégueulasse» passait, la mobilisation ne s’éteindrait pas. Vous pensiez passer en force pour éteindre je-ne-sais-quoi, mais on n’a jamais vu autant de professeurs, d’élèves et de parents déterminés à faire tomber cette

séance plénière qui est illégale, ce vote illégal et ce décret-programme qui est antidémocratique de A à Z. (*Applaudissements*)

Tout ce qui se passe ici est antidémocratique. Les gens sont en colère. «Comment est-il possible que ces gens décident pour nous? Ils écrivent les lois et ne respectent pas leur propre règlement.» Comment allez-vous expliquer cela aux travailleurs de ce pays et aux élèves qui, eux, doivent respecter les règles du jeu? C'est pourquoi nous allons déposer une motion d'ordre signée par le groupe PS, le groupe Ecolo, par l'opposition, parce qu'on a connu en moins de vingt-quatre heures deux infractions graves au règlement.

Monsieur le Président, je vous remerciais de me laisser aller au bout de mon intervention, car je vais dépasser mon temps de parole fixé à cinq minutes. Cette infraction ne sera jamais aussi grave que ce que l'on a connu.

La première infraction grave s'est déroulée dans la nuit de lundi à mardi, lorsqu'il nous a purement et simplement été refusé d'introduire une demande au Conseil d'État sur un amendement qui, au PTB, nous est pourtant cher. Cet amendement pointe une injustice dans l'injustice. Votre minerval à 1 200 euros est déjà imbuvable et va exclure des milliers de jeunes, mais vous avez réussi à créer une injustice supplémentaire à l'intérieur de ce minerval. Octave Daube expliquera en long et en large notre amendement, et pourquoi il est indispensable d'obtenir l'avis du Conseil d'État. C'était un droit et vous nous l'avez refusé.

L'article du règlement sur lequel on s'appuie dit très clairement qu'il est possible de déposer un amendement, de le renvoyer, pour avis, au Conseil d'État et qu'il ne peut dès lors pas y avoir de vote en plénière avant réception de l'avis du Conseil d'État en commission. Vous nous avez enlevé ce droit! Vous vous êtes assis sur le règlement!

J'ai entendu dire qu'il y avait des interprétations différentes. Il n'y a pas d'interprétation à avoir! L'article est très clair, nous y avons droit et c'est pour cette raison qu'on a pu reporter deux fois. Pourquoi pas trois fois? Parce que le MR et Les Engagés s'estiment au-dessus du droit! Vous vous estimez au-dessus du règlement! Vous êtes en train de piétiner notre travail d'opposition, mais aussi toutes celles et ceux qui se mobilisent, encore aujourd'hui, devant le Parlement. C'est un mépris supplémentaire pour tous les profs, pour tous les élèves et pour la démocratie elle-même.

La deuxième infraction grave s'est déroulée mardi soir. C'est marrant, mais vous tentez toujours de «nous la faire à l'envers» la nuit, comme si nous n'allions pas nous en rendre compte, être un peu endormis et manquer de réactivité. Vous aurez remarqué que ce n'était pas le cas! Il ne fallait pas être très vif pour comprendre ce qui s'est passé à huis clos, mardi soir, lors de la Conférence des présidents, ce haut lieu démocratique, comme tout le monde a pu le constater, où M. Dispa s'est mis à genoux, ou à plat ventre, devant la ministre-présidente

Degryse. Un président du Parlement, censé être neutre et défendre le règlement, l'a contourné à la suite de la demande explicite de Mme Degryse. Cette dernière n'est pas censée intervenir, mais elle a demandé de passer au vote le plus rapidement possible au moment où nous étions en train de discuter du délai de 84 heures, délai qui est réglementaire, comme vient de l'expliquer Martin Casier.

Ce qui s'est passé ce jour-là est juste impossible. Un nombre croissant de personnes regardent nos débats, ce qui est une bonne nouvelle pour ce Parlement – la seule peut-être –, car 4 000 personnes ont suivi la dernière commission. Nous avons reçu un nombre important de messages, et je suppose que vous en avez reçu quelques-uns aussi, de personnes scandalisées par votre manœuvre et la manière dont vous vous asseyez sur les règles pour faire passer en force votre décret, qui est lui aussi antidémocratique.

Le président du Parlement n'est pas supposé être à la botte du gouvernement. Or, c'est ce qu'il se passe et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé cette motion d'ordre. Nous voulons que cette séance plénière, qui n'a pas lieu d'être, se termine. Vous ferez ensuite tout ce que vous voudrez, vous vous expliquerez auprès des gens, vous reprogrammerez une Conférence des présidents, mais il faudra que les choses se passent autrement, je vous le dis. Dans le cas contraire, ce sera sans l'opposition. Et là, il vous sera très difficile d'expliquer que vous êtes encore des partis démocratiques.

La manière dont vous êtes en train d'agir montre que vous avez peur. Vous essayez de faire voter vos mesures le plus rapidement possible parce que la colère est en train de grandir. On le voit encore aujourd'hui.

Madame Degryse, vous avez déclaré dans la presse qu'il y avait une grande instrumentalisation des élèves. Comme si les élèves n'étaient pas capables de réfléchir par eux-mêmes à l'impact de vos réformes. Comme si les enseignants ne savaient pas ce qu'ils étaient en train de faire. (*Applaudissements sur les bancs du PTB*)

S'ils sont en colère aujourd'hui, c'est non seulement à cause de votre manière d'agir, mais aussi du contenu de votre décret-programme II, dont nous devons débattre aujourd'hui et qui doit faire l'objet d'un vote illégal.

Ce décret-programme est anti-démocratique de A à Z. Tout d'abord, parce que vous ne respectez pas vos promesses électorales. Le MR et les Engagés avaient promis de revaloriser le métier d'enseignant et de refinancer l'enseignement supérieur et vous faites tout l'inverse. C'est pour cela que les gens sont en colère. Ils ont voté pour vous et vont ont donné un mandat sur la base d'un programme politique, que vous ne respectez pas.

Cela rend votre décret anti démocratique, ce qui vous enlève toute légitimité. C'est pour cette raison que la colère s'exprime aujourd'hui.

Ce décret est également anti-démocratique en raison de l'absence de concertation. Vous avez réussi à vous mettre tout le monde à dos, des syndicats aux directeurs, en passant par le monde associatif. Tous disent que la concertation n'existe pas, ni de la part de la ministre-présidente Degryse, ni de la ministre Glatigny. Ce n'est qu'une concertation de façade.

J'ai été choquée d'entendre un syndicaliste nous expliquer que lorsque des représentants se rendent à une prétendue réunion de concertation, la ministre Glatigny fait défiler un *powerpoint*, lit ses notes et leur demande s'ils parviennent à suivre son exposé et à prendre des notes. Elle se contente de leur expliquer le déroulé des événements, sans leur laisser la possibilité d'intervenir. Cette manière de faire est absolument scandaleuse!

Les représentants syndicaux disent aussi qu'il est scandaleux de voir leurs interlocuteurs pianoter sur leurs téléphones portables pendant qu'ils s'expriment. C'est un manque de respect total!

Le comportement qui est exigé de la part des élèves dans les écoles n'est pas appliqué par les ministres lors des réunions de concertation avec les représentants syndicaux et le monde associatif.

M. le président. – Madame Pavet, je vais vous laisser continuer, mais je vous rappelle que le temps de parole est limité à cinq minutes. J'attire également votre attention sur le fait que la présente discussion porte uniquement sur l'ordre du jour.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Oui, mais comme la séance plénière n'aura peut-être pas lieu, je me suis dit que j'allais me lâcher. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition*)

M. le président. – Madame Pavet, vous aurez encore largement l'occasion de vous exprimer. Je vous invite à poursuivre sur le point relatif à l'ordre du jour.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le décret-programme est anti-démocratique. Des représentants des travailleurs en ont encore fait état dans la presse il y a quelques jours.

Il est anti-démocratique parce qu'il s'attaque à un droit fondamental. Étudier est un droit! Ce n'est déjà pas facile pour les étudiants de payer un minerval de 200 ou 300 euros. Certains doivent exercer un ou deux jobs pour parvenir à payer leur minerval, leurs frais de transport et de quoi se nourrir. Vous ne trouviez sans doute pas cela assez dégueulasse, puisque vous avez mis des bâtons dans les roues de ces étudiants en faisant exploser le minerval à 1 200 euros. Oui, une majorité d'étudiants devront payer 1 200 euros!

Mes camarades vont vous expliquer, Madame la Ministre, pourquoi le carnage que vous provoquez dans les écoles et dans l'enseignement supérieur est anti-démocratique et comment il exclura toujours plus de jeunes du droit à l'éducation,

du droit de poursuivre des études, mais aussi de s'exprimer librement et de donner leur avis sur vos réformes.

Ce décret-programme va faire très mal. Si vous ne voulez pas entendre la colère qui s'exprime dehors, vous allez avoir de très gros problèmes. Réellement. Même si vous faites voter ce décret-programme et que vous mettez en œuvre vos réformes anti-démocratiques, la colère ne va pas s'arrêter. Les professeurs sont prêts à aller loin. Ils l'ont encore dit et prouvé aujourd'hui. Le MR et Les Engagés doivent supprimer cette séance plénière, annuler ce vote et revoir leur copie.

Enfin, Madame la Ministre, vous devez relancer la concertation, mais celle-ci ne fonctionnera que si vous êtes prête à entendre les conséquences de vos actes. Des conséquences que vous n'allez par ailleurs pas encaisser. Ce n'est pas vous qui allez devoir enseigner à 20 ou 30 élèves de plus. Ce n'est pas vous qui allez devoir travailler une demi-journée supplémentaire par semaine sans gagner un euro de plus.

Ce n'est pas vous qui allez devoir choisir lequel de vos enfants pourra continuer à faire des études!

Voilà ce qui inquiète les travailleurs aujourd'hui.

Nous ne voterons pas en faveur de vos réformes, qui n'ont pas lieu d'être, et nous voulons que cette séance plénière s'achève dès la fin de l'examen de ce point!

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Président de la majorité, Mesdames et Messieurs les Députés, cette séance plénière est-elle légale? Est-elle légitime? Depuis que notre Parlement existe, il nous est arrivé d'avoir des débats très forts, parfois avec de gros désaccords, mais cela s'est toujours fait dans un cadre démocratique du respect des règles que nous avons nous-mêmes fixées. Des règles qui permettent de maintenir la démocratie au Parlement, où majorité et minorité ont décidé, ensemble, que ces règles protégeraient les droits de la minorité. Des outils, des rôles et des règlements existent pour ce faire. Lorsque nous avons prêté serment, nous nous sommes engagés à respecter ces règles, parce que ce n'est qu'en les respectant que nous permettons à la démocratie de continuer d'exister.

Monsieur Dispa, votre rôle au sein de notre Parlement fait partie de cet équilibre démocratique. Il est vrai qu'il est assorti d'une immense responsabilité, celle de maintenir à flot l'institution et de préserver des principes démocratiques essentiels. Je le dis avec beaucoup de gravité: ce rôle n'existe que parce qu'il est légitimé par ces règles unanimement reconnues. Lorsque ce rôle essentiel est dévoyé, il ne peut y avoir de présidence légitime.

Vous dites être au-dessus de la mêlée. Votre rôle est celui d'un arbitre faisant respecter les règles parce que vous êtes le garant de notre démocratie au Parlement. Imaginez, dans un match de la Coupe du monde de football, que l'arbitre

prenne parti pour l'une des deux équipes. Ce serait inacceptable et il serait sorti du terrain!

La réunion de la commission de ce lundi a été regardée par plus de 4 000 personnes au même moment et, au total, par plus de 32 000! Voyez le monde qui se trouve aujourd'hui aux portes du parlement et à l'intérieur de ce dernier! Ces jeunes et ces adultes sont là, nous regardent et nous observent, or vous manquez à vos devoirs démocratiques! En bafouant les règles fondamentales qui régissent nos échanges, le MR et Les Engagés ont emprunté une pente dangereuse, celle de l'affaiblissement démocratique. Quel exemple donnez-vous, Monsieur le Président de la majorité, aux citoyens quand des politiques estiment qu'ils peuvent ne pas respecter les règles?

Les arguments de vos présidents, la prétendue urgence et le fait que le texte a été suffisamment discuté qui justifient un non-respect du règlement, sont particulièrement choquants! Avez-vous entendu et visionné le journal télévisé d'hier? Avez-vous entendu les professeurs s'exprimer à ce sujet dans les médias hier? Les professeurs sont profondément choqués, au-delà même du décret-programme 2. Ils sont profondément choqués par ce déni de démocratie! Pourquoi? Parce que, tous les jours à l'école, ils apprennent à des enfants, à des jeunes, à des adolescents, à devenir des citoyens, à faire vivre et à préserver la démocratie. Aujourd'hui, j'ai vu des jeunes et des policiers mettre des chevaux de Frise. Que s'est-il passé? Les adultes, les profs qui accompagnaient ces jeunes, se sont mis entre eux et la police, même si vous les méprisez sans cesse, les enseignants continuent de défendre la démocratie!

Monsieur Dispa, vous êtes passé en force. Vous avez voulu faire cette séance aujourd'hui. Ce n'est pas juste le MR et Les Engagés. J'étais à Namur, à la Conférence des présidents qui a, à nouveau, duré des heures. Je vous ai dit à quel point vous dépassiez les règles et franchissiez la ligne rouge. Pour cette raison, et parce que vous n'êtes plus en mesure d'assumer la mission de président du Parlement, Ecolo estime que vous devriez faire un pas de côté.

Monsieur Dispa, à titre personnel, je n'aurais jamais cru cela de vous. Jusqu'où Les Engagés iront-ils pour rester au pouvoir? Depuis des mois, votre groupe soutient des mesures qui font l'inverse de ses promesses électorales, en toute hypocrisie. En Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi en Wallonie, de même qu'à la Chambre des représentants: Les Engagés font l'inverse de ce qu'il a promis à ses électrices et à ses électeurs. Or vous le faites non pas parce que vous êtes obligés ou parce que vous avez un fusil sur la tempe, mais parce que vous choisissez de le faire. Et vous avez franchi une ligne rouge.

En effet, une valeur dépasse tous nos différends politiques, ainsi que toutes nos idéologies: la démocratie. Jamais je n'aurais pu imaginer que cette valeur démocratique puisse être mise à mal dans un parlement. Avec ce que vous avez fait, avec cet accro dans la démocratie, nous risquons à un moment donné un effet

d'emballement. Dans le meilleur des cas, celui-ci amène à l'anarchie et, en tout cas, à la loi du plus fort et à l'arbitraire. Est-ce cela que vous voulez?

Depuis les dernières 48 heures, cet acte antidémocratique en particulier, encore plus même que le décret-programme n°2, a mis le feu aux poudres. Les mobilisations sont massives. Qui, ici, dans cette salle, a-t-il déjà vu ce qui se passe dehors, et pas seulement aux portes du Parlement aujourd'hui? Avez-vous vu ce qui se passe dans toutes les villes et toutes les communes de Wallonie, dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Encore aujourd'hui, ce matin, cet après-midi, les manifestants sont extrêmement nombreux à dire qu'ils n'acceptent pas votre façon de travailler.

Je le dis avec gravité: nous, les écologistes, ne laisserons pas ces contournements tomber dans l'oubli. Abîmer le Parlement, ce n'est pas abîmer une institution parmi d'autres. Cela revient à porter atteinte au lieu où la démocratie se rend visible. Aucun impératif budgétaire, aucune urgence et aucune majorité ne peuvent justifier cet acte.

Monsieur le Président de la majorité, cette séance plénière est-elle légale? Cette séance plénière est-elle légitime?

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Depuis près de deux jours, nous entendons dans les médias, sur les réseaux sociaux et encore ici en séance plénière, l'opposition qui répète qu'il s'agit d'un passage en force, que les règles n'ont pas été respectées, que la démocratie a été bafouée, voire que nous serions dans l'illégalité en tenant cette séance plénière.

Posons les faits, simplement, et restons sur la procédure et sa forme, puisque c'est ce qui nous occupe!

Quel est l'esprit et l'objectif du règlement? C'est de garantir que les droits de chaque parlementaire soient préservés. La démocratie c'est aussi de s'écouter les uns les autres. J'aurais pu entendre une mouche voler sur les bancs de la majorité lors de la prise de parole de l'opposition, puisque celle-ci a posé des questions. La moindre des choses est d'écouter les réponses que je tente d'y apporter au nom de mon groupe. Je le dis très calmement, sans peur, mais aussi sans envie de hausser le ton pour être sûre d'être entendue. Je le ferai si nécessaire, mais je préférerais ne pas y être obligée. (*Réaction sur les bancs du PS*)

Quels sont les droits des parlementaires, pas uniquement ceux de l'opposition, mais ceux de tous les parlementaires? Avoir l'opportunité de prendre connaissance des textes. Nous parlons ici du projet de DP2. Mais nous en parlons depuis des mois; pas des jours, pas des semaines, mais des mois! Toutes les mesures que le DP2 porte, nous en parlions déjà lors des débats budgétaires en décembre 2025, puisque ce DP 2 est la retranscription des mesures budgétaires, qui

ont fait l'objet de nombreuses questions et interpellations et, donc, de moments de débats et d'échanges, tant en commission qu'en séance plénière, depuis le mois de décembre 2025.

Le projet de DP2 en tant que tel a été déposé le 30 avril. Nous sommes le 4 juin. Il a été discuté dans toutes les commissions thématiques qu'il concerne, entre le 11 mai et le 2 juin. Certaines commissions ont duré plus de 15 heures. À la question «tous les députés ont-ils eu l'occasion de prendre connaissance du texte?», la réponse est oui! Personne ne peut feindre d'être pris de court et de découvrir le texte aujourd'hui.

L'opposition a-t-elle pu s'exprimer sur le texte? Oui! A-t-elle pu déposer des amendements? Oui! Plus d'une dizaine d'amendements ont été déposés. Chacun d'entre eux a été discuté. L'opposition a-t-elle pu demander l'avis du Conseil d'État sur les amendements qu'elle a déposés? Oui, trois fois; deux avis du Conseil d'État ont été rendus et ont été discutés en commission les 21 et 22 mai et le 1^{er} juin. L'opposition a-t-elle pu voter en commission? Oui, elle a voté contre ce texte, ce qui est son droit démocratique le plus élémentaire. Ce droit n'a pas été remis en question. Les rapports de commission ont-ils été disponibles? Oui; trois des cinq commissions concernées ont transmis leur rapport définitif les 21 et 28 mai. La cinquième commission, du Budget, a envoyé les versions provisoires – puisqu'elle s'est tenue en trois parties – aux députés pour relecture les 19 et 27 mai. On parle de 16 pages qui n'ont pas été déposées dans le délai réglementaire des 84 heures sur les 115 pages de rapport final. Ce n'est pas un prétexte pour dire que les droits de l'opposition à prendre connaissance du rapport et du texte ont été bafoués. La règle des 84 heures, c'est justement un délai permettant à chaque député de prendre connaissance des textes avant d'arriver en plénière. Je ne referai pas l'historique. Vous ne découvrirez pas ce texte.

La règle des 84h n'est pas un moyen de bloquer l'arrivée du texte en séance plénière. Non, la règle des 84h est une règle de bon sens et nous la respectons. Ce délai est un moyen pas une fin. L'objectif de cette règle est que les députés soient informés. Quand cet objectif est atteint – et il l'est largement –, déroger au délai ne viole pas l'esprit de la règle, même si cela dépasse la lettre. Comme pour tout, il y a la loi et l'esprit de la loi. (*Protestations*)

De nouveau, je n'étais pas d'accord avec tous vos arguments, mais je les ai écoutés avec attention. (*Protestations de M. Casier*)

Je n'entends pas tellement l'attention, j'entends surtout le brouhaha. Un député qui débat d'un texte et de mesures depuis plusieurs semaines et plusieurs mois n'a pas besoin de 84 heures supplémentaires pour le découvrir. Souvenons-nous de la séquence: le texte, s'il avait suivi le parcours habituel, était prévu en séance plénière le 27 mai. Mais comme l'opposition a demandé un premier avis au Conseil d'État, puis un deuxième avis au Conseil d'État. À chaque fois il y avait un délai prorogé.

Quand des groupes de l'opposition refusent en commission du Budget de voter la confiance, en ce compris à leur propre rapporteur – puisqu'il y avait un rapporteur de la majorité et un rapporteur de l'opposition –, aucun rapport n'a été adopté et les 84 heures ne peuvent pas commencer. C'est un blocage artificiel, non pas pour prendre connaissance des rapports et découvrir ce qu'il y avait dans ce texte et dans les débats. Vous avez utilisé la règle des 84 heures non pas pour protéger la démocratie, mais pour la bloquer. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

La Conférence des présidents est l'instance qui organise les travaux du Parlement. Elle est composée des membres du Bureau, élus par ce Parlement, des présidents de groupes politiques reconnus et des présidents de commission. Sa composition suit la représentation proportionnelle des groupes politiques. Elle est donc l'émanation de la séance plénière et de la représentativité de chaque groupe au sein de ce Parlement.

La Conférence des présidents a pris la décision de déroger au délai de 84 heures et de convoquer la séance plénière ce jeudi 4 juin 2026. Oui, elle a dérogé au règlement. Est-ce la première fois que cela se produit? Non. En réalité, elle le fait chaque fois qu'elle se réunit en dérogeant à l'article du règlement qui porte sur la recevabilité des questions orales et, la plupart du temps, à la demande de l'opposition. Les dérogations au règlement ont donc déjà eu lieu. Ce n'est ni un aveu de faiblesse ni de panique; c'est une prérogative du Parlement.

Permettez-moi à mon tour de citer deux professeurs de droit constitutionnel, auteurs de l'ouvrage «*Principes de Droit constitutionnel belge*», dont la troisième édition est parue en 2024 *in tempore non suspecto*. Cela nous aurait d'ailleurs peut-être été utile dans lors des discussions sur le décret «Paysage», mais je digresse. Les auteurs, Christian Behrendt et Martin Vrancken... (*Protestations*)

Les auteurs sont excellents, connus et reconnus, – et liégeois, ce qui ne gâche rien. (*Réactions*) Je suis ravié que vous trouviez cela drôle, en ce qui me concerne, je suis très sérieuse.

A la page 160, les auteurs écrivent: «Le règlement est adopté par le Parlement. Il s'adresse au Parlement dont il tend à régir l'activité. L'instance chargée de contrôler son respect est le Parlement. Dans le cas des règlements parlementaires, l'identité des fonctions d'auteurs, de destinataires et de contrôleurs fait en sorte que, si le Parlement, en séance plénière, décide de s'écarter des dispositions de son règlement, on ne peut, à bien y regarder, pas y voir une transgression, car, après tout, l'auteur d'une norme peut toujours décider de la changer ou de créer une exception.»

Je passe quelques phrases, non parce qu'elles ne m'arrangent pas, mais parce qu'il s'agit de jargon juridique. «Cette prérogative est en général utilisée avec beaucoup de parcimonie, mais il ne faut pas perdre de vue qu'elle existe.»

Ce n'est pas moi qui le dit, ce n'est pas le MR qui le dit, ce n'est pas le président qui le dit. Ce sont des constitutionnalistes qui le disent! Rare: oui! Exceptionnelle: oui! Illégale ou anticonstitutionnelle: non!

La démocratie ne peut pas non plus vivre de blocages incessants. Derrière ce débat technique et de façade sur les 84 heures, il y a une question politique fondamentale sur ce que signifie vraiment la démocratie. Si la minorité a des droits, c'est également le cas de la majorité.

La démocratie, ce n'est pas seulement débattre éternellement. C'est aussi, après le débat, décider en passant au vote. Si une minorité pouvait empêcher indéfiniment l'adoption d'un texte en cumulant recours, avis, délais, blocages procéduraux, alors le principe majoritaire qui fonde notre système parlementaire serait vidé de sa substance. Selon moi, il n'y a pas d'autre mot pour décrire cette démarche que le mot «obstruction». Et l'obstruction, c'est un abus de droit!

Nous assumons que la démocratie n'est pas un processus sans fin. Le débat doit avoir lieu. Il a eu lieu et il est important qu'il ait encore lieu aujourd'hui. Toutefois, il faut à un moment donné voter. C'est ce que nous avons proposé et c'est ce que nous assumons et assumerons.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur Casier, vous aimez la lecture. C'est très bien. Il s'agit d'une noble passion. Je vous en propose deux aujourd'hui: la lecture de l'édito de M. de Meeûs, publié hier dans *«La Libre Belgique»*, sur les limites de l'opposition parlementaire. Certains réagissent dans notre Assemblée; le texte n'est peut-être pas assez objectif. Je vous en propose donc une seconde: celle du Courrier hebdomadaire du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP) sur l'obstruction parlementaire en Belgique. Il date de 2016. C'est un peu vieux, mais apparemment toujours à l'ordre du jour.

Ma collègue s'est déjà prononcée sur la question d'un éventuel déni de démocratie. La démocratie parlementaire, c'est que chacun puisse s'exprimer. C'est évidemment extrêmement important. Je n'ai pas l'impression que nous empêchions les gens de s'exprimer dans notre Parlement. Chacun a le droit de donner son avis. La condition est donc remplie. La démocratie parlementaire, c'est aussi que chacun puisse faire connaître sa position, pour que le vote soit éclairé et que chacun comprenne pourquoi tel parlementaire a voté tel texte. Ce qui est respecté dans notre Parlement. Pour parvenir à se positionner, il faut que chacun puisse avoir à sa disposition toutes les informations nécessaires. Là aussi, nous suivons une telle prérogative.

Mme Nikolic l'a dit: une discussion sur le décret-programme n° 2 a eu lieu le 11 mai, avec un rapport le 19 mai; une discussion s'est tenue les 18 et 19 mai, avec un rapport le 27 mai; une discussion a été menée le 1^{er} juin, avec un rapport le 2 juin, avec seulement 16 nouvelles pages. Nous avons dû reconvoquer une

nouvelle commission parlementaire parce que deux groupes de l'opposition n'ont pas accordé leur confiance aux rapporteurs. Ce qui est truculent, c'est que, parmi les rapporteurs, figurait un membre de l'un des deux groupes qui s'est opposé au rapport. Voter contre soi-même, cela doit être une première dans notre Parlement.

Chers collègues, le Parlement est un lieu d'expressions et de débats, mais c'est aussi un lieu de décisions éclairées. Aujourd'hui, le groupe Les Engagés estime que les conditions sont réunies pour valider l'ordre du jour en toute légalité.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Merci, Monsieur Dispa. Vous m'excuserez mais, aujourd'hui, j'aurais du mal à vous appeler président.

Il y a des moments dans la vie démocratique, politique et parlementaire qui sont plus importants que d'autres. Il y a des moments où certaines réformes sont d'une telle ampleur que la démocratie doit être à la hauteur du rendez-vous qu'elle a avec l'histoire. Il y a aussi des moments où l'histoire – et pas qu'elle – nous regarde et aujourd'hui en fait partie. Je salue l'ensemble du monde de l'école, des élèves, des parents et de tous ceux qui se sont mobilisés autour de notre Parlement pour faire entendre encore une fois leur voix.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas face à un simple incident de procédure, comme on essaie de nous le faire croire. Il ne s'agit pas d'une simple question de délai dont l'esprit aurait été respecté. Vous savez, les Saints-Esprits, cela fait bien longtemps que je les ai quittés. Il ne s'agit pas de savoir si, en 84 heures, l'opposition a eu le temps de relire le texte et les rapports. J'avoue quand même qu'à titre personnel, vu l'ampleur du texte et de la réforme, j'aurais voulu disposer de plus de 84 heures pour parfaire et écrire mon intervention de ce jour. Soit!

Ce n'est pas la question du respect d'un délai qui se joue. C'est une question principale, une question de conception de la démocratie. Nous sommes confrontés à un moment de rupture démocratique grave dans le fonctionnement de notre Parlement. Ce qui est en cause aujourd'hui, ce n'est pas le droit de la majorité de gouverner. Ce droit, personne ne le conteste ici, parmi l'opposition. Vous avez le droit, par un vote, de rogner le programme sur lequel vous avez été élu. Dans une démocratie, la majorité parlementaire décide, vous avez raison. Elle le fait toutefois dans le respect des règles qu'elle s'est elle-même données.

Or, ce qui s'est produit ces derniers jours est inédit dans l'histoire récente de notre fédéralisme parlementaire. Le règlement de notre Assemblée n'est pas une formalité facultative, une émanation dans une conférence des présidents tenue à huis clos d'un rapport de force entre la majorité et l'opposition, Madame Nikolic. Ce règlement constitue la garantie de l'équilibre entre majorité et opposition. Il protège les droits de la minorité, mais il protège surtout le débat démocratique. En réalité, il protège la légitimité même des décisions que nous prenons.

Les constitutionnalistes nous ont rappelé que ces règles sont précisément le résultat d'un équilibre entre les droits de la majorité et ceux de la minorité et que, s'il faut déroger, même exceptionnellement comme vous essayez de le faire croire, à ces droits, il faut un accord de la majorité et de la minorité. Comme l'a rappelé le directeur du CRISP, Jean Faniel, faire fi des droits reconnus à la minorité pour se faire entendre peut être considéré comme antidémocratique, ne vous en déplaise.

Une fois que vous aurez fait ce coup de force, qu'est-ce qui empêcherait demain un parti plus autoritaire de dire que, finalement, les lois et les règlements l'empêchent d'exprimer sa volonté majoritaire?

Ce débat, ce glissement de valeurs a déjà commencé! Lorsque j'entends vos grands amis et alliés dire qu'aujourd'hui, la Constitution est un frein aux réformes nécessaires et qu'il faudrait qu'elle soit abolie, cela donne l'ampleur du glissement sémantique parlementaire et démocratique qui se joue aussi ici aujourd'hui!

Depuis plusieurs semaines, la majorité reproche à l'opposition de recourir aux outils parlementaires mis à sa disposition. Toutefois, ces outils existent précisément pour permettre le contrôle démocratique. Ils font partie intégrante du fonctionnement normal d'une assemblée parlementaire. Ils ne sont pas un dysfonctionnement de la démocratie, ils sont la démocratie!

Il ne s'agit pas de faire de la flibuste. L'opposition ne conteste pas le droit de la majorité de voter le décret-programme, même si nous avons déjà expliqué toute l'erreur historique que ce texte représente pour l'avenir de notre enseignement. D'ailleurs, puisque cela se passe à huis clos et puisqu'il faut pourvoir l'expliquer, l'opposition avait voté pour la tenue d'une plénière et avait marqué son accord pour une série de dates de séances plénières, de mercredi prochain à ce dimanche. Ce dimanche, l'opposition, elle, n'a pas croisière sur la Meuse ou sur la Sambre et pouvait être présente pour voter! En effet, ce passage en force n'est pas né d'une décision autonome du Parlement. Selon les informations qui me sont parvenues, il intervient à la suite d'une demande explicite de l'exécutif, à la demande de la ministre-présidente. Autrement dit, le gouvernement a réclamé au Parlement d'écarter ses propres règles pour accélérer l'adoption de ce texte. C'est profondément inquiétant, car c'est une violation des principes mêmes qui fondent la séparation des pouvoirs qui édictent nos démocraties libérales.

Le Parlement n'est pas censé être le prolongement administratif du gouvernement; il est censé le contrôler. Le Parlement est censé être, à l'instar de la presse et de son pluralisme ou des mouvements sociaux qui sont à nos portes, un des contre-pouvoirs et une des figures qui empêchent la dictature de la majorité. En effet, lorsqu'un pouvoir exécutif en vient à tordre le bras du pouvoir législatif pour contourner ses propres règles, c'est précisément cet équilibre fondamental qui est rompu. C'est une fuite en avant qui comprend des risques majeurs. C'est un risque juridique, n'en déplaise à certains. C'est aussi un risque démocratique,

car, si la majorité peut décider qu'une règle ne s'applique pas lorsqu'elle devient gênante, plus aucune règle, plus aucune minorité parlementaire n'est alors protégée. Enfin, c'est un risque politique, car, en voulant coûte que coûte accélérer l'adoption de cette réforme déjà fortement contestée sur le terrain, vous alimentez encore davantage sa défiance à l'égard des institutions. Or, on n'impose pas durablement une réforme contre ceux qui devront la mettre en œuvre. On ne restaurera pas la confiance en donnant le sentiment que les règles changent lorsque ça arrange la majorité.

Monsieur Dispa, la fonction que vous occupez exige normalement une impartialité absolue. Vous êtes le gardien du règlement. Vous êtes le garant des droits de tous les députés, de la majorité comme de l'opposition. Lorsque cette confiance est rompue, c'est l'institution elle-même qui est affaiblie. Ce que nous nous apprêtons à vivre aujourd'hui – je le dis avec gravité et regret – frappera d'infamie l'exercice de votre présidence de notre Parlement! Vous rentrerez dans l'histoire de son mauvais côté. La majorité passe, mais les institutions, elles, doivent demeurer. Notre devoir est précisément de les protéger et votre devoir aurait dû être de les protéger aussi.

Pour cette raison, je soutiens la motion d'ordre visant à annuler l'ordre du jour et à reconvoquer une séance plénière dans les délais prévus par nos règlements.

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – J'ai bien écouté ce que les députés MR ont dit: ils essaient de noyer le poisson en disant que, finalement, cela fait longtemps que nous discutons de ce projet de décret. «Faut-il vraiment faire tout ce foin, parce qu'on ne respecte pas un délai de 84 heures, mais de 24 heures?» Finalement, ce n'est qu'un règlement! Qui n'a pas un jour outrepassé un règlement à l'école?

Ce faisant, ils tentent de minimiser l'importance qu'à fondamentalement ce règlement pour tout le monde. Le règlement d'un Parlement, dans une démocratie parlementaire, ce n'est pas n'importe quel règlement. Dans une démocratie parlementaire, c'est au Parlement que s'exprime la démocratie. Et comment s'exprime-t-elle? Grâce aux règles qui y sont édictées.

On aurait pu changer la règle: le délai aurait pu être de 24, de 48 ou de 128 heures. Peu m'importe! Mais elle existe, cette règle. Elle a été écrite sur papier pour définir les contours de notre démocratie. Le règlement définit ce qu'est un dépôt de mandat, un amendement, une motion, une demande d'avis. Il précise comment le Parlement adopte un texte, comment on vote à la majorité. Sans respect du règlement parlementaire, il n'y a pas de démocratie parlementaire.

Chers collègues de la majorité, lundi, vous avez franchi une première ligne rouge. L'opposition a demandé un avis du Conseil d'État et vous avez refusé de reporter les votes. C'était une première entorse aux principes qui encadrent nos travaux.

Aujourd'hui, vous allez plus loin: en convoquant cette séance plénière, vous forcez la main à notre Assemblée et vous tordez le cou au règlement. Il n'y a pas d'interprétation possible: vous avez violé le règlement et vous le savez pertinemment bien! Ce n'est pas un détail. Ce n'est pas un incident de procédure. Le règlement n'est pas du simple bon sens. Ce que vous avez fait est grave!

Si le règlement peut être ignoré quand il dérange la majorité, qu'est-ce qui protège encore la démocratie? Pourquoi faudrait-il une majorité pour adopter un texte? Pourquoi les motions de défiance existent-elles? *In fine*, pourquoi respecter les droits de l'opposition? Si le règlement ne vaut plus quand il devient contraignant, alors plus rien ne vaut dans une démocratie parlementaire.

Je ne veux pas vous épargner, Monsieur le Président. J'ai apprécié la formule de Mme Linard, qui vous a appelé «Monsieur le Président de la majorité». Vous n'êtes pas un élu comme les autres. Lorsque vous avez accédé à la présidence de notre Assemblée, vous étiez censé ranger votre costume de membre des Engagés dans un vestiaire. Vous deveniez le Président de notre Assemblée, c'est-à-dire le garant du règlement et, par conséquent, des règles de la démocratie. C'est à vous qu'il revient de veiller à ce qu'aucun groupe politique, aucun député et aucune majorité ne puissent s'affranchir des règles communes. Vous êtes censé appliquer le règlement, tout le règlement, rien que le règlement.

Monsieur le Président de la majorité, vous avez quitté votre rôle d'arbitre pour redevenir un acteur politique des Engagés. Vous avez abandonné votre neutralité pour redevenir un député des Engagés. Pire encore, j'ai appris ici que, lors de la Conférence des présidents, vous avez cédé à une demande de la ministre-présidente, qui appartient au même parti que vous. C'est extrêmement grave. À partir du moment où même le Président de l'Assemblée considère qu'un règlement peut être contourné quand il devient gênant, ce règlement n'a plus aucune portée. Dans ce cas, sommes-nous encore en démocratie? La démocratie existe-elle encore quand les règles ne s'imposent plus à ceux qui sont chargés de les faire respecter? Allons alors jusqu'au bout! Pourquoi voter encore? Devons-nous encore nous exprimer? Avons-nous encore une quelconque utilité? Je proposerais même de confectionner un petit article 49.3, comme celui de la Constitution française. Il n'existe pas, mais, pourquoi ne pas s'amuser un peu?

Avec mes collaborateurs, nous nous sommes demandé à quoi pourrait servir le règlement à l'avenir. Nous lui avons trouvé une utilité, en l'écrivant sur un support plus adapté, puisque c'est à peu près ce à quoi il sert désormais. (*M. Jori Dupont montre un rouleau de papier toilette imprimé*)

Cette version du règlement, je souhaite l'offrir aux membres des Engagés, qui sauront peut-être l'utiliser ainsi.

Je plaisante, mais je pose une vraie question: après cette séance, que restera-t-il de notre démocratie parlementaire? Monsieur Dispa, vous êtes certainement une

personne modérée. Mais si, demain, se trouve à votre place un représentant de l'extrême droite, que va-t-il se passer? Vous avez ouvert une porte, une porte qui permet de s'asseoir sur les règles de notre démocratie. Comment empêcher un monde de basculer de la démocratie à la dictature? Cela ne se fait pas en un jour. Cela se fait en détricotant, petit à petit, toutes les règles qui fondent la démocratie. Vous venez de commencer à le faire. Mesdames et Messieurs les membres de la majorité, ce soir, vous avez affaibli ce rempart commun. Ceux qui veulent la fin de la démocratie nous regardent certainement en se frottant les mains. Et vous en êtes responsables.

M. le président. – Je vous informe que c'est sur la base du règlement que j'ai envoyé au Conseil d'État la demande d'avis qui a été déposée sur l'amendement introduit ce lundi. Le Conseil d'État a réceptionné cette demande d'avis et nous a fait savoir qu'il nous rendrait son avis dans les 30 jours, comme vous l'avez demandé de façon explicite.

C'est également sur la base du règlement que, lors de la Conférence des présidents du 2 juin 2026, la ministre-présidente s'est exprimée concernant le projet de DP2, tout en précisant explicitement qu'elle n'intervenait pas dans l'organisation des travaux du Parlement. Je le dis, car je veux bien endosser toutes vos critiques et vos reproches, mais ce reproche est particulièrement injuste à l'égard de la ministre-présidente.

C'est aussi sur la base du règlement, dès lors que la motion d'ordre est portée par un nombre suffisant de parlementaires, que nous allons procéder à un vote sur cette motion.

Enfin, c'est sur la base du règlement que notre Assemblée sera amenée à se prononcer sur l'ordre du jour élaboré par la Conférence des présidents.

Je crois ainsi vous donner quelques garanties sur le fonctionnement de cette séance. Il y aura donc bien un vote: n'ayez aucun doute! Il y en aura même deux, de sorte que notre Assemblée plénière, souverainement, pourra décider de la poursuite de ses travaux!

Par ailleurs, j'ai noté que, dans la discussion, aucun consensus n'a été dégagé. Cependant, j'imagine bien que certains ont envie de s'exprimer à nouveau. Je donne donc la possibilité de le faire à ceux qui le souhaitent.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, nous avons atteint l'inacceptable. Mme Nikolic et M. Jacob tentent de défendre l'indéfendable en inventant la notion de dérogation au règlement en tant que pratique parlementaire classique.

Madame Nikolic, lorsque l'on donne un coup de couteau, il faut l'assumer! Vous avez donné un coup de couteau à nos règles démocratiques. Ne dites pas que le coup de couteau est parti tout seul.

Lors de la conférence des présidents, le greffier s'est senti obligé, à notre demande pressante, de rappeler trois points essentiels.

Premièrement, l'article en question s'applique *in extenso*, le délai est de rigueur et aucune alternative n'est possible.

Deuxièmement, aucune dérogation à cet article du règlement n'a jamais été accordée.

Troisièmement, les dérogations au règlement se font au consensus.

Madame Nikolic et Monsieur Jacob, vous avez organisé le passage en force et appliqué le droit du plus fort. Vous avez institué cette pratique comme fonctionnement au sein de notre Parlement. À partir d'aujourd'hui, vous pouvez faire n'importe quoi. Ce n'est pas cela, la démocratie! Ce n'est pas cela, l'État de droit!

Une séance plénière peut déroger au règlement, et ce, au consensus. Elle peut même parfois le faire pour des situations d'urgence, mais où est la situation d'urgence?

Cette séance plénière aurait pu être organisée dimanche, mais la ministre-présidente a souhaité qu'elle soit organisée avant le week-end, soi-disant parce que les directions d'établissements devaient être informées.

Cela signifie, Monsieur le Président, que la ministre-présidente s'est bel et bien ingérée dans les affaires du Parlement, et ce, contrairement au règlement! Ne le niez pas, car nous le verrons dans le procès-verbal de la conférence des présidents!

Il n'y a ici pas d'autre urgence que celle que la majorité s'est elle-même fixée.

Madame la Ministre-Présidente, depuis deux mois, les directions des écoles vous disent qu'elles ne pourront pas mettre en œuvre ce décret-programme. Elles vous l'ont répété et vous le disent depuis toujours. Les secrétaires de direction disent la même chose. Et vous essayez maintenant de nous faire croire que c'est pour leur simplifier la vie que cette séance plénière devait avoir lieu ce jeudi à 14h00? De qui se moque-t-on, si ce n'est du citoyen?

Monsieur le Président, vous avez commis une erreur fondamentale en conférence des présidents. Vous nous avez fait voter pour décider la date à laquelle aurait lieu la séance plénière et vous avez proposé des dates non réglementaires! Toute l'opposition a voté pour que la séance plénière ait lieu lundi, mardi ou mercredi prochain, voire même dimanche. Donc, non, Madame Nikolic, il n'y a pas eu de flibusterie! C'est une honte que d'oser dire cela! Nous avons dit que nous serions là dimanche matin. Comme l'a dit M. Maingain, nous n'avons pas prévu de faire une croisière sur la Meuse avec la ministre-présidente et Mme Glatigny ce dimanche, qui nous empêcherait de venir à la séance plénière. Nous aurions été là, dans la salle du Parlement!

Monsieur le Président, vous avez enfreint le règlement. Vous avez abandonné votre casquette de président du Parlement pour devenir l'agent de la majorité, de la ministre-présidente et des Engagés. C'est pourquoi nous demandons votre démission! La confiance entre nous est rompue. Comment puis-je dorénavant être assuré que mes droits seront respectés dans notre Parlement? Comment puis-je être sûr que vous ne soumettez pas au vote, en conférence des présidents, le fait que mes droits soient bafoués en tant que minorité politique? À cela, vous rétorquerez que nous devons vous faire confiance, mais cette confiance n'existe plus.

Mesdames et Messieurs les députés du MR et des Engagés, je dois vous le dire très honnêtement: ma confiance, vous ne l'avez jamais vraiment eue. Mais, dehors, dans la rue, il y a je ne sais combien de personnes, sans doute des milliers, qui, au-delà de leur désaccord sur le fond, s'interrogent sur le fait qu'une majorité n'applique pas ses propres règles. Que cela dit-il de ce que vous êtes devenus? Que cela dit-il de ce que vous ferez encore à l'avenir?

Demain, les gens n'auront plus confiance en vous parce que vous aurez rompu ce lien de confiance. Malheureusement, à cause de vous, c'est en nous tous qu'ils n'auront plus confiance. S'il n'y a plus d'engagement à respecter les procédures, alors il n'y a plus d'État de droit.

Je vous remercie, Monsieur Maingain, d'avoir souligné que des cailloux sont semés et que l'ensemble forme un chemin. Quand on entend les membres du CD&V dire que la Constitution belge les embête parce qu'ils ne parviennent pas à réformer, quand on entend ici les propos de la majorité... Que va-t-il rester de votre dignité, chers collègues? Que va-t-il rester de votre dignité de démocrates lorsque vous procéderez à un vote en violation du règlement de ce Parlement?

Mon dernier mot sera pour les députés des Engagés qui nous donnent des leçons sur la flibusterie. Quand on a eu recours à une longue flibusterie parlementaire pour empêcher l'exercice d'un droit fondamental, à savoir le droit des femmes de disposer de leur propre corps à travers l'interruption volontaire de grossesse, il faudrait peut-être faire preuve d'un peu de retenue.

M. le président. – Je ne rentrerai dans le débat. Monsieur Casier, permettez-moi simplement d'attirer votre attention sur le danger que vous encourez lorsque vous instrumentalisez nos services et, en l'occurrence, notre greffier. Vous avez fait référence à lui. Je pourrais ici faire état de la mise en demeure que vous lui avez adressée par l'intermédiaire d'un avocat. Je souhaite vraiment que nous respections tous l'indépendance de notre greffier et de nos services. Toute forme d'instrumentalisation est insupportable. Je vous demande d'y veiller.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Avant de répondre au MR et aux Engagés, j'aimerais souligner que des enseignants sont présents devant le Parlement depuis 10 heures du matin. À midi, une trentaine d'entre eux nous ont fait savoir qu'ils

n'en pouvaient plus d'attendre debout. Selon la police, telle est la règle en zone neutre. Ils attendent de manière très respectueuse le long du trottoir, mais n'ont toujours pas été autorisés à entrer. Or, d'autres enseignants se trouvant déjà dans le bâtiment précisent qu'il y a encore de la place. Je demande que ces enseignants soient accueillis. C'est la moindre des choses: le Parlement leur appartient.

M. le président. – La publicité de nos débats est un principe fondamental. Pour cette raison, nous accueillons des personnes au sein de cet hémicycle et nous transmettons la séance en direct sur le site www.pfwb.be. Lorsqu'il y a une grande demande, nous mettons à disposition des salles de commission, dans la mesure du possible, pour que les personnes qui souhaitent suivre nos débats puissent le faire dans de bonnes conditions.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Tout le monde est en train de me dire qu'il y a de la place.

M. le président. – Ce principe de publicité s'accompagne également du respect des débats démocratiques qui sont menés au sein de ce Parlement. Dès lors que des troubles...

Mme Amandine Pavet (PTB). – Ils ne seraient pas dans la zone neutre s'ils causaient des troubles.

M. le président. – Une intrusion dans le bâtiment et un lancement de fumigènes ont eu lieu. Ces actions ne peuvent qu'être interprétées comme une forme d'intimidation à l'égard de nos travaux. La police a pris la décision de restreindre l'accès au bâtiment; je lui laisse cette responsabilité.

Si les esprits se calment, je ferai entrer les personnes qui le souhaitent, et ce, dans la limite de la capacité d'accueil de la salle de commission. Toutefois, cela ne peut pas se faire au détriment du fonctionnement de cette Assemblée. Si la police me fait savoir que les choses sont rentrées dans l'ordre et s'il est possible d'accueillir des personnes en toute sérénité, je donnerai l'autorisation.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Deux remarques par rapport à ce que vous dites, Monsieur le Président. Tout d'abord, je demande de négocier avec la police. Cela a été fait et accepté pour les journalistes. Ces enseignants sont en zone neutre depuis très tôt ce matin et s'ils sont encore là, c'est bien la preuve qu'ils respectent les règles. Ils ne sont pas aussi nombreux que les manifestants hors de la zone neutre, il y a encore de la place pour les accueillir. Ce serait donc respectueux de les faire entrer.

Ensuite, si vous voulez que les choses rentrent dans l'ordre et qu'il n'y ait plus des milliers de manifestants devant notre parlement, la meilleure chose à faire est d'arrêter d'enfreindre les règles et de suspendre la présente séance. Si vous vouliez une raison de plus pour le faire, la voici. Si vous tremblez, arrêtez cette séance et tout se passera très bien. Les enseignants comme les élèves ont plein d'autres

choses à faire que de rester de très longues heures sous la pluie devant notre bâtiment. Je les remercie à nouveau de le faire pour défendre nos droits, ce que la majorité MR-Les Engagés ne fait visiblement pas.

Mme Nikolic affirme assumer pleinement toutes les mesures discutées. Je l'invite donc à aller prendre un petit bain de foule et à aller parler à tous ces manifestants. Je pense que vous ne serez pas très bien reçue, Madame Nikolic, et à raison. En face de vous, vous avez des enseignants qui vont perdre leur emploi à cause de vous, des élèves qui s'inquiètent pour leur avenir à cause de vous, des parents qui n'ont pas les moyens de nourrir leur enfant ou des enseignants qui vont devoir eux-mêmes remplir les boîtes à tartines des élèves. C'est de tout cela dont on parle aujourd'hui, et c'est extrêmement violent. C'est la violence de votre DP 2.

Monsieur Jacob, vous avez dit plusieurs fois que Les Engagés «estiment que». C'est super que votre groupe a un avis, mais il n'est pas pertinent dans le cadre de la discussion actuelle. Elle ne concerne pas une question floue, des sensibilités ou d'interprétations, mais bien le règlement.

Madame Nikolic vous nous avez expliqué pourquoi ce délai de 84 heures n'était pas nécessaire. Si la majorité trouve le règlement inutile ou inadéquat, elle peut le modifier. Mais tant qu'il est ce qu'il est, il doit être appliqué et vous, Monsieur le Président, devez le faire respecter, ce que vous ne faites pas aujourd'hui.

Vous nous informez d'avoir envoyé notre amendement au Conseil d'État pour avis, c'est le minimum. Ce n'est pas ce qui est écrit dans le règlement. Ce qui est écrit, c'est qu'il n'y aura pas de vote avant réception de l'avis du Conseil d'État. Vous me dites que pour cette fois-ci, vous n'avez pas demandé l'urgence. Super, le Conseil d'État va pouvoir nous donner un vrai avis, fouiller pendant 30 jours, et nous voterons dans 30 jours. Si vous respectez vraiment le règlement, c'est ce qui devrait se passer. Regardons nos agendas et voyons ce qui est prévu dans 30 jours. Voyons si au MR, il n'y a pas une petite sauterie sur un bateau. Nous pourrions alors peut-être tenir une séance plénière en toute légalité.

Vous dites que ce n'est pas la première fois que l'on déroge au règlement. D'ailleurs, vous utilisez le mot «déroger» comme si ce n'était pas grave, mais vous violez le règlement. Or c'est bien la première fois. C'est la première fois que vous le faites sans unanimité, sans consensus à la Conférence des présidents. Vous avez voté majorité contre minorité sur un point réglementaire. Je rejoins les propos selon lesquels à partir de maintenant, vous pouvez le faire sur tout et n'importe quoi. Nous pouvons juste fermer nos gueules. Ce n'est pas ça la démocratie. Nous portons un mandat... (*Tumultes*)

Je sais bien que la façon dont je parle vous choque un petit peu. J'ai l'impression que c'est ce qui se passe aujourd'hui et que c'est ce que l'on nous demande.

Excusez-moi membres des groupes de la majorité, mais nous sommes en train de parler d'un règlement qui n'est pas respecté, et j'exprime ce que cela me fait. Moi,

j'ai l'impression que je suis muselée, en tant que députée de l'opposition, et qu'à n'importe quel moment, lors de la Conférence des présidents qui organise tous les travaux parlementaires, vous pouvez nous museler. C'est ce qu'il va se passer. C'est vrai qu'il a toujours été compliqué de faire entendre notre voix au sein de ce Parlement, mais maintenant ce n'est plus possible. C'est très grave.

J'en viens à l'intervention de Mme Degryse à la Conférence des présidents, toutes les personnes ayant assisté à cette réunion savent que la ministre-présidente est intervenue pour demander de voter au plus vite le DP 2. Monsieur Dispa, quand vous dites que ce n'est pas le cas, vous mentez. Je vais demander à Mme Degryse d'allumer son micro si elle le veut bien pour affirmer ou démentir si elle a eu ces propos. C'est hyper choquant de voir que le président du Parlement est à la botte du gouvernement. Cela ne peut pas se passer comme ça, c'est un principe fondamental de séparation des pouvoirs. Il y a quelqu'un qui ment dans l'histoire. Madame Degryse, vous avez prononcé ces mots. Si vous vouliez bien donner un avis, nous pourrions peut-être avancer dans le débat. Une ministre ne peut pas mentir, ce serait extrêmement grave de dire l'inverse de ce qui a été dit lors de cette Conférence des présidents.

La dernière question que je souhaite poser à la majorité: pourquoi dépensez-vous autant d'énergie? Pourquoi piétinez-vous le Parlement comme cela n'a jamais été fait? Vous prenez les citations de 2016 qui vous arrangent, nous venons avec des citations de ce matin, des éditoriaux du journal le «*Soir*» et d'avis de constitutionnalistes. Monsieur Jacob, entrons dans le cœur du débat, oui, vous piétinez le Parlement. Ma vraie question, puisque visiblement cela ne vous pose pas de problème, c'est pourquoi? Qu'est-ce qui vous fait peur? En quelques jours, que peut-il se passer? Je pense qu'effectivement la colère est en train de grandir, mais à quel moment vous vous êtes dit que passer en force comme cela allait régler les bidons?

En tout cas, ce que les gens sont en train de dire à l'extérieur, c'est que oui, ils se battent pour les conditions de travail des professeurs, oui, ils se battent pour l'avenir des jeunes, des élèves et des étudiants, oui, ils se battent pour une autre vision de l'enseignement, oui, ils n'arrêtent pas de dire que d'autres choix budgétaires sont possibles. Mais, aujourd'hui, ils se battent aussi pour que tout simplement, les membres de ce Parlement et qui décident des règles sur leur dos appliquent eux-mêmes leur règlement et ne se considèrent pas comme au-dessus des lois parce que c'est ce que vous êtes en train de faire.

Je peux déjà vous le dire aujourd'hui, il ne faudra plus nous parler de vos grandes leçons de démocratie que nous entendons à longueur de temps. Madame Nikolic, vous revenez souvent avec cela. Les Engagés aussi, vous venez avec l'esprit de la loi, mais l'esprit de la démocratie, où est-il dans ce que vous êtes en train de faire aujourd'hui? C'est absolument scandaleux.

Je voudrais une réponse de Mme Degryse pour que nous puissions avancer dans le débat.

M. le président. – Madame, vous êtes la seule à considérer que vous êtes muselée.

Mme Amandine Pavet (PTB). – On peut passer au vote sur la question, si vous voulez.

M. le président. – La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Je veux bien répéter ce que j'ai dit mardi 2 juin 2026, lors de la Conférence des présidents. Je n'ai donné aucune injonction.

J'ai pris la parole deux fois, en commençant chaque fois en disant que je ne souhaitais pas interférer dans la manière dont le Parlement organise ses travaux. J'ai toutefois souligné que le gouvernement souhaitait que les textes puissent avancer le plus vite possible. Ce sont les mots que j'ai utilisés en insistant sur le fait que je n'interférerais pas dans l'organisation des travaux du Parlement.

M. le président. – Tous les membres présents lors de cette Conférence des présidents pourront confirmer ce que vous venez de dire.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Dans ce débat qui ne va plus être très long parce que nous allons passer au vote, il faut remettre l'église au milieu du village. Madame Nikolic, vous avez fait appel à des constitutionnalistes. Il est très clair qu'il y a eu violation de notre règlement. Son article 26 porte sur la règle des 84 heures. Mme Romainville dit: «Aucune procédure de dérogation ou d'urgence n'y est prévue.» Il n'est donc pas question, sur ces deux dispositions, d'une question d'interprétation du règlement. Le greffier l'a d'ailleurs confirmé. Il s'agit donc d'une violation frontale de celui-ci; point à la ligne.

Monsieur Jacob, je vous remercie d'avoir évoqué le texte sur l'obstruction de 2016. Il se trouve que je connais particulièrement bien ses auteurs, à savoir MM. El Berhoumi et Pitseys. Ces derniers m'ont contactée pendant que vous parliez. M. Pitseys me dit clairement l'inverse de ce que vous avez affirmé ici. Il m'indique, comme il l'a partagé dans une de ses publications sur les réseaux sociaux, qu'il y a eu déni de démocratie. M. El Berhoumi – que je salue au passage – m'informe pour sa part que le texte paru en 2016 au sujet de l'obstruction défend la thèse que tout est permis et légitime, mais seulement si les actions menées ont lieu dans le respect du règlement. Les deux auteurs du texte, et le texte lui-même, disent donc exactement l'inverse de la thèse de l'absence de déni de démocratie que vous tentez de défendre au travers de cette référence.

Je voudrais dire à la majorité que vous pourrez expliquer mille fois, et que vos présidents pourront expliquer mille fois que vous trouvez que l'on a parlé trop longtemps sur le sujet, cela n'enlève rien au fait que quand un texte est clair, il est clair. Si le décret ne faisait qu'une page, l'article 26, 7°, de notre règlement resterait le même, et imposerait tout autant de respecter le délai de 84 heures.

Clairement, Monsieur le Président de la majorité, vous avez suscité des votes qui étaient déjà illégaux par rapport à notre règlement. Vous n'aviez pas à vous asseoir dessus, ce qui a été rappelé par les services au moment de la Conférence des présidents. Le délai de 84 heures est un délai de rigueur. Pour la partie de notre règlement en question, il n'y a jamais eu de dérogation. Lorsqu'il y en a eu, rarement, cela s'est toujours fait au consensus. Vous n'avez pas respecté la règle, Monsieur le Président de la majorité.

J'apprends aujourd'hui que nous n'aurions pas pu fixer une séance plénière dans les temps, dans le respect de la règle, parce que certains seraient occupés quelque part, sur un bateau, je ne sais où, le dimanche. J'aimerais, si c'est faux, que nous puissions quand même le dire, car personne ne comprend les arguments avancés. Les arguments ont été les suivants: nous ne pouvions pas tenir la séance plénière dans les temps réglementaires le mercredi parce que, soi-disant, cela allait être trop chargé; nous ne pouvions pas tenir la plénière de manière réglementaire le mardi parce qu'il y avait des commissions; même excuse pour le lundi. Pour le dimanche, je ne me souviens plus de l'excuse. Mais tout de suite, la majorité est passée au samedi, ce qui n'était plus dans les clous de notre règlement.

Aujourd'hui, Monsieur le Président de la majorité, des jeunes nous regardent. Comment pourrions-nous permettre que notre plénière continue alors qu'elle n'est pas légitime? Elle est contraire à notre règlement. Quel message envoyons-nous à nos jeunes? Ils pourraient se demander s'il y a encore une démocratie et pourquoi ils devraient respecter des règles alors que même leurs élus ne le font pas. Quelle sera la suite? La prochaine fois, vous déciderez que nous ne pourrons plus envoyer de recours au Conseil d'État? Que nous n'aurons plus besoin de commissions? Peut-être que nous n'aurons plus besoin de minorités ou de Parlement, puisque c'est la loi du nombre et du plus fort qui s'impose. Cela ne va pas.

Il y a la motion d'ordre. Il y aura un vote, Monsieur le Président de la majorité, demandant l'arrêt de la séance, dans le respect du règlement. Nous soutiendrons une telle démarche, puisque nous l'avons signée, mais surtout, nous serons très attentifs à votre vote à ce sujet.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – J'ai commencé mon intervention précédente en indiquant que j'aborderais uniquement la procédure et je n'ai pas entamé le débat sur le fond. Je ne comprends donc pas pourquoi on me dit que j'assume certains éléments du projet de DP2, alors que nous n'avons même pas encore commencé

ce débat-là! Néanmoins, je suis ravie de constater que nous sommes tous d'accord sur l'importance de nous y mettre et nous avons la possibilité de le faire aujourd'hui.

Ce que j'assume, c'est le fait de tenir la séance plénière aujourd'hui. Vous avez tous dit, à plusieurs reprises, en commission, sur les réseaux sociaux et dans les médias, que vous feriez tout ce qui est en votre pouvoir pour empêcher que ce projet de DP2 soit adopté. Excusez-moi de vous avoir crus! Manifestement, les promesses du PS, du PTB et d'Ecolo n'engagent qu'eux-mêmes. À partir du moment où votre postulat de départ est que vous refusez que le projet de DP2 termine son processus démocratique en séance plénière, que celle-ci ait lieu aujourd'hui, demain, dimanche ou mercredi prochain, qu'est-ce que cela change? Vous auriez tout fait, dites-vous! C'est la définition même de la flibuste et, surtout, ce procédé n'est jamais allé jusqu'au point d'utiliser le règlement.

Je viens d'entendre quelqu'un prononcer le terme «stupide». De notre côté, nous écoutons les débats et, parfois, il est vrai, nous réagissons quelque peu, mais nous n'avons insulté personne. Sur les bancs de la majorité, nous modérons nos propos et nous essayons de rester polis, ce qui n'est pas le cas de tout le monde! Nous comprenons tout aussi bien vos arguments si vous les développez calmement sans hurler et sans outrance.

Pendant trois législatures d'affilée, le MR a siégé dans l'opposition et a mené des combats avec acharnement, mais toujours sur le fond, en argumentant et sans jamais dévoyer le règlement comme vous l'avez fait!

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Président, nous n'acceptons d'entendre dire que nous avons dévoyé le règlement. Je ne suis pas d'accord!

M. le président. – Madame Linard, je ne vous ai pas donné la parole, car vous ne l'avez pas demandée. La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Il y a beaucoup de propos que je ne peux pas accepter non plus, mais je ne vais pas commencer à jouer ce jeu-là.

J'ai entendu parler de couteau dans le dos. De la part de celui qui, alors qu'il faisait partie de la majorité, a déposé un texte et l'a fait voter par une majorité alternative, parler de couteau dans le dos, cela pourrait presque faire sourire.
(*Protestations de M. Casier*)

Vous avez parlé de dignité aussi. Manifestement, nous n'avons pas la même définition de ce terme. J'entends que cela vous énerve. Je vais attendre que vous vous calmez pour terminer.

Certains parlent de couteaux dans le dos et je leur laisse cette image. Face à une opposition qui a dit qu'elle ferait tout pour empêcher ce texte de passer, c'est de la légitime défense de mettre tout en œuvre pour qu'ait lieu le débat démocratique et le vote aujourd'hui.

J'ai entendu des outrances sur le fait que nous étions en train de piétiner la démocratie. Certains ont même parlé de viol. Quand on sait ce qu'est un viol, utiliser ce terme, c'est vraiment outrancier. (*Colloques*)

Ce que ce que la majorité propose aujourd'hui, c'est de tenir un débat démocratique, si possible dans de bonnes conditions où l'on s'écoute et où l'on se respecte un minimum, et d'aboutir à un vote. C'est la définition même de la démocratie. Tout le reste n'est que slogan et agitations stériles qui ne servent que ceux qui les utilisent.

J'ajouterai que, manifestement, personne n'a été contacté par MM. Martin Vrancken et Christian Behrendt par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir qu'il n'y a pas de transgression du règlement du Parlement. Il y a aussi des constitutionnalistes qui vont dans notre sens. Nous pouvons jouer à cela et s'envoyer de la jurisprudence à la figure pendant tout l'après-midi. Je pense qu'à un moment donné, nous pouvons aussi passer au vote.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur Casier, vous avez toujours défendu vos positions avec force et c'est très bien. Je vous dirai simplement que crier et gesticuler n'ajoute jamais de la pertinence à un propos.

Madame Pavet, vous dites que vous êtes muselée, mais je vous ai quand même entendu dire il y a quelques instants que «l'avis des Engagés, on s'en fout!». En termes d'argumentation démocratique, c'était du béton! Bravo! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

Mme Amandine Pavet (PTB). – On s'en fout de votre avis sur le règlement. Il n'y a pas d'avis à avoir sur un règlement.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – J'ai aussi entendu dire que le gouvernement aurait influencé les travaux du Parlement et plus particulièrement de la conférence des présidents. J'avoue ne pas être là depuis très longtemps, mais jusqu'ici, lorsqu'un membre du gouvernement nous donnait des éléments factuels pour nous aider à fixer le calendrier de nos travaux, il était toujours le bienvenu. Et là, tout d'un coup, Mme Degryse fait la même chose et l'opposition parle d'un déni de démocratie. C'est absolument faux.

Enfin, chers collègues, chacun a sa part de responsabilité dans la situation exceptionnelle que nous connaissons aujourd'hui. À titre personnel, je n'ai jamais nié ni minimisé l'ampleur des manifestations. Je n'ai jamais critiqué les manifestants. J'ai rencontré énormément de gens. Mais, cet après-midi, un président de parti s'est fait molester par des manifestants et une ministre a reçu un avis de décès. Dans un tel contexte, je nous invite collectivement à bien prendre la mesure des propos que nous tiendrons aujourd'hui.

M. le président. – L’heure du vote de la motion approche. Il nous faut conclure ce débat sur la procédure.

La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je souhaite rebondir sur les propos de M. Jacob. Je ne cautionnerai jamais la violence et j’attire votre attention sur le fait que des autopompes sont présentes et que la police tente d’encercler des élèves et des enseignants dans des nasses, rue des Colonies. Je voudrais que notre Parlement délivre un message clair, à savoir que le recours au passage est illégal. Quelle que soit la situation à l’extérieur, il ne faut pas recourir au passage face à des élèves et à des enseignants.

Par ailleurs, des enseignants ont fait la queue pendant des heures, dans le calme, à l’entrée du Parlement et n’ont pas été autorisés à y entrer. J’aimerais que l’on trouve une solution pour que ces personnes puissent accéder au Parlement, dans les espaces prévus à cet effet.

M. le président. – Je n’ai pas autorité sur la façon dont la police de Bruxelles gère les manifestations. En début de séance, j’ai appelé au calme et je réitère cet appel. J’espère que les choses se passeront de manière respectueuse.

Le greffier me signale qu’un certain nombre de personnes ayant demandé à entrer ont été invitées à le faire. Évidemment, cette présence dans notre bâtiment doit se faire dans le respect du bon ordre.

La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Président, je me sens mal à l’aise de continuer à débattre de l’avenir de l’enseignement, de l’école et des professeurs, alors que les personnes qui se mobilisent au dehors nous envoient des messages de détresse. Nous ne savons pas exactement ce qu’il se passe; nous demandons une interruption de séance.

M. le président. – Nous pouvons faire une suspension de séance, mais ne serait-il pas raisonnable de passer au vote sur la motion que vous avez déposée? Je ne l’ai pas encore reçue, mais je ne doute pas qu’elle soit signée par un nombre suffisant de parlementaires. Mais puisque vous le demandez, faisons une suspension de séance de cinq minutes.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Nous demandons quinze minutes. En cinq minutes, nous ne pouvons pas faire grand-chose.

M. le président. – Quinze minutes. Dans quel but, si je puis me permettre?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Pour regarder par la fenêtre, par exemple.

M. le président. – Je suspends la séance.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 15h50 et reprise à 16h05.*

M. le président. – La séance est reprise.

Je voudrais à nouveau lancer un appel au calme, dans l'espoir d'être entendu, non pas dans notre hémicycle – jusqu'à présent, les travaux s'y déroulent aussi sereinement que possible –, mais à l'extérieur. J'espère que les incidents y resteront minimes et que la police locale pourra gérer la situation sans qu'il y ait quoi que ce soit à déplorer. J'appelle donc à la retenue, du côté tant des manifestants que de la police.

J'ai été saisi d'une motion d'ordre visant à ajourner le débat, ce qui est conforme au règlement.

La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Je serai bref. Madame Nicolic, la démocratie repose sur des piliers qui garantissent un équilibre des pouvoirs et le respect des citoyens. Effectivement, le respect de toutes ses règles permet d'éviter le chaos et l'expression de la violence, qu'il faut condamner. Cette dernière n'a jamais sa place en démocratie.

Vous ne pouvez pas résumer la démocratie au fait que les citoyens ont élu des représentants, qui – vous avez raison – décident à la majorité des voix. Mais la démocratie ne s'arrête pas là. Elle est aussi l'expression d'un État de droit qui consiste à faire en sorte que les lois s'appliquent à tous, en ce compris aux dirigeants, de manière égale. Elle garantit le pluralisme politique et donc le respect de la minorité, des contre-pouvoirs et de la contestation. Elle assure la séparation des pouvoirs, précisément pour éviter les abus de pouvoir. Vous arguez, en vertu de la démocratie, de disposer d'une majorité pour décider. Vous dites que vous ne violez pas les principes de la démocratie, même en vous asseyant sur le règlement, – exceptionnellement, dites-vous –, mais vous provoquez une rupture démocratique importante. Le fait est établi au regard de la définition même de la démocratie et de l'organisation de nos sociétés. Je le répète: il s'agit là d'un dangereux précédent.

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de présenter la motion d'ordre. Vous le faites à ma place.

M. le président. – J'ai le sentiment que nous en avons débattu pendant près de deux heures.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais développer cette motion d'ordre.

M. le président. – Nous en sommes au stade de la conclusion du débat mais, je vous en prie, Madame la Députée, je vous laisse le soin de la lire.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je vous livre le contenu de cette motion:

«Vu l'article 44 et l'article 26.6 du règlement de notre Parlement;

considérant que, depuis plusieurs semaines, le personnel enseignant, les étudiants, les élèves et de nombreux acteurs du monde éducatif se mobilisent massivement contre les réformes portées par le gouvernement en matière d'enseignement;

considérant que cette mobilisation revêt une ampleur exceptionnelle, caractérisée par des grèves, arrêts de travail, rassemblements et manifestations sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles;

considérant que plusieurs mesures adoptées par le gouvernement ont déjà profondément affecté l'enseignement public, ses travailleurs, ses travailleuses et ses usagers, notamment par la réduction des budgets liés à la gratuité scolaire, la suppression de la gratuité dans les académies, la diminution des budgets destinés aux repas chauds, des mesures d'exclusion visant certains élèves majeurs ou en décrochage, ainsi que la suppression de la septième année de technique de qualification;

considérant que de nouvelles mesures particulièrement lourdes sont encore soumises à l'examen de notre Parlement, parmi lesquelles l'augmentation substantielle du minerval dans l'enseignement supérieur, l'augmentation de la charge de travail des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur, sans compensation salariale, ainsi que la suppression annoncée de nombreux emplois dans l'enseignement;

considérant les irrégularités qui ont caractérisé le suivi de la procédure lors des travaux en commission;

considérant le non-respect de l'article 26.7 du règlement qui prévoit un délai minimal de 84 heures entre l'envoi du rapport de la commission et l'examen en séance plénière;

considérant que ce délai constitue une garantie procédurale essentielle destinée à permettre aux députés de prendre utilement connaissance des textes, amendements, rapports et développements déposés;

considérant qu'aucune disposition du règlement ne permet d'écarter cette garantie procédurale en dehors des hypothèses explicitement prévues par le règlement;

considérant que le respect du règlement doit être constant, prévisible et identique pour l'ensemble des groupes parlementaires et ne peut faire l'objet d'une application variable selon les circonstances politiques du moment;

considérant qu'il en va de la sécurité juridique des travaux parlementaires et de la régularité des textes adoptés par l'assemblée;

les soussignés proposent au Parlement:

d'ajourner le débat et le vote du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique;

de respecter ainsi les procédures prévues à l'article 26.7 du règlement du Parlement.»

Cette motion d'ordre est signée par le PTB, le PS et Ecolo.

Enfin, je retiens deux choses de ces débats. D'une part, la ministre a formellement menti. Toutes celles et ceux qui ont assisté à la Conférence des présidents l'ont constaté. D'autre part, le président de notre Parlement a enfreint à deux reprises le règlement de notre Parlement, ce qui est inadmissible à nos yeux et aux yeux de toutes les personnes qui nous regardent.

M. le président. – Je réfute totalement vos dernières accusations. Pour le reste, conformément à l'article 44, 3°, de notre règlement, dès lors qu'une motion demandant l'ajournement des débats est déposée et signée par 12 membres au moins de notre Assemblée, je la soumetts au vote. Dans une Assemblée, c'est en effet le vote qui a le dernier mot.

Nous passons au vote nominatif sur la motion d'ordre.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

89 membres ont pris part au vote.

41 membres ont répondu oui.

48 membres ont répondu non.

En conséquence, la motion d'ordre n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline

Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ordre du jour. Vu la nature de nos débats, il me paraît important que notre Assemblée puisse se prononcer, conformément à l'article 39.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

(Dans un premier temps, 47 membres prennent part au vote. Deux membres votent quelques secondes plus tard, le président ne clôturant pas les votes immédiatement et les laissant ouverts)

(Protestations sur les bancs du PS, du PTB et d'Ecolo)

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Président, c'est scandaleux! *(Colloques)*

Mme Christie Morreale (PS). – C'est un scandale, ce que vous faites, Monsieur le Président! *(Colloques)*

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Monsieur le Président, lors du premier vote, M. Collignon a voté à la place de Mme Roberty et Mme Roberty a voté pour M. Devin. Nous devons donc refaire le vote. *(Colloques)*

Mme Valérie Bluge (MR). – Je demande une vérification du vote précédent. Il y a une erreur, probablement technique. Je demande de procéder à nouveau aux deux votes. *(Colloques)*

M. le président. – Je ne sais pas ce qui s'est passé. Y a-t-il eu un malentendu ou une erreur technique?

La parole est à M. Collignon.

M. Christophe Collignon (PS). – Nous nous sommes effectivement trompés de siège. Mme Roberty et moi, nous sommes présents et avons voté. *A priori*, même si M. Devin a beaucoup de prestance, nous ne nous ressemblons pas tellement. C'est donc bien moi qui ai voté. Je demande donc que mon vote soit acté et

Mme Roberty demande que le sien soit acté. Il est incontestable que nous sommes présents. Nous nous sommes trompés de tablette. Je demande donc que les votes soient modifiés, comme cela se fait habituellement.

M. le président. – M. Devin n’a donc pas pris part au vote. Mme Roberty et M. Collignon ont par contre bien voté.

En ce qui concerne le deuxième vote, je demande à chacun de bien vérifier son vote.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Hier, lors de la séance plénière du Parlement de Wallonie, son président, Willy Borsus, a refusé à juste titre le vote d’un membre arrivé en retard, comme cela vient de se passer maintenant sur les bancs sur MR.

Nous demandons que vous fassiez la même chose, Monsieur le Président. Nous ne pouvons pas accepter que vous jouiez en permanence avec le règlement. Quand des personnes arrivent en retard, cela ne pose pas de problème. Il n’est toutefois pas admissible que vous acceptiez leur vote alors qu’elles ont couru pour voter. Jouez votre rôle de président en toute indépendance! Vous n’arrêtez pas de tordre le cou au règlement. S’il vous plaît, de grâce, cette fois-ci, respectez-le!

M. le président. – J’ai assisté hier à la séance plénière du Parlement de Wallonie. Le vote a eu lieu et a été clôturé en l’absence d’un membre. Son vote n’a évidemment pas pu être ajouté aux votes émis.

Ici, le vote est toujours en cours. (*Protestations sur les bancs du PS, du PTB et d’Ecolo*)

Chers collègues, je vous demande de vérifier votre vote. Je constate qu’il n’y a que 49 votants. S’il n’y a plus de volonté de vote, je déclare celui-ci clos.

49 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

En conséquence, l’ordre du jour est adopté. (*Vives protestations sur les bancs du PS, du PTB et d’Ecolo*)

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin,

M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Comme tous les partis de l’opposition, Ecolo n’a pas émis de vote. Je voudrais expliquer aux personnes qui suivent nos travaux que, puisque nous considérons que la présente séance plénière n’est pas légitime et puisque le règlement a été contourné, nous ne nous permettons pas d’émettre un vote visant à poursuivre les travaux.

Nous considérons en effet que nous sommes en dehors du cadre de notre règlement et que cette séance n’est pas démocratiquement réunie.

M. le président. – Merci pour cette explication, Madame Linard. Cela ne vous a pas empêché de participer au vote précédent. La séance était convoquée de la même manière.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur Dispa, vous n’êtes pas en position de faire des commentaires sur les uns et les autres. Si nous avons participé au premier vote, c’est parce que c’était le seul moyen d’expression pour dénoncer ce qui est en train de se passer.

M. le président. – Monsieur Hazée, vous n’avez pas demandé la parole et je ne vous l’ai pas donnée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – En effet. Je l’assume.

5 Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l’Égalité des chances et à la Recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) nos 1 à 7)

5.1 Discussion générale

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion générale du projet de décret.

La discussion générale est ouverte.

Je rappelle que les différents rapports ont été mis à la disposition des membres à la suite de la tenue des commissions thématiques.

La commission de la Culture, de l’Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications

des membres du gouvernement a rendu son avis le 12 mai. Le rapporteur est M. Cloquet.

La commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances a rendu son avis le 12 mai. La rapporteuse est Mme Fafchamps.

La commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique a rendu son avis le 28 mai. Les rapporteurs sont Mme Cortisse et M. Deneef.

La commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires a rendu son rapport le 3 juin. Les rapporteurs sont MM. Bastin et El Hajjaji.

M. Cloquet, Mmes Fafchamps et Cortisse ainsi que MM. Deneef, Bastin et El Hajjaji se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Depuis des semaines, la mobilisation est sans précédent. Les citoyens se sont mobilisés avec dignité pour défendre leurs droits, d'abord sur le fond, et maintenant, car vous les y obligez, Monsieur le Président, sur le respect de la démocratie. Cette mobilisation touche tous les niveaux de notre école: les professeurs, les directions, les secrétaires, les pouvoirs organisateurs et, maintenant, les élèves. Je tiens à dire qu'il faut absolument que cette dignité soit préservée. Les citoyens présents devant notre Parlement doivent être respectés pour leur mobilisation, pour le message qu'ils viennent faire passer, mais pour la violence qu'ils ressentent aujourd'hui en raison de l'obstination de la majorité.

Chers Collègues, au-delà de la dignité que j'appelle de mes vœux à l'extérieur de nos murs, j'espère que nous aurons nous aussi la dignité d'être à la hauteur de ce qu'ils attendent de nous, la dignité d'être à la hauteur de l'enjeu, la dignité du respect que peut-être enfin la majorité leur accordera.

Monsieur le Président, vous êtes indépendant, c'est pour cela que vous n'avez pas de logo de parti devant votre nom sur votre tablette, contrairement à nous. Pourtant, vous avez voté, comme votre parti, sur un élément règlementaire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Ministre-Présidente, Madame la Ministre de l'Éducation, je tiens avant tout à vous parler de celles et ceux qui, *in fine*, vont payer le prix des réformes que vous nous imposez aujourd'hui: les enfants et les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne vous abreuverai pas de chiffres sur leur situation, vous les connaissez puisque nous en parlons régulièrement dans notre Assemblée. Les problèmes de santé mentale chez les jeunes sont en hausse, comme le décrochage scolaire, le burnout chez les étudiants explose, la précarité étudiante atteint des sommets, la pauvreté infantile atteint tous les plafonds! Régulièrement, nous vous transmettons des

études, des indicateurs, qui démontrent systématiquement que beaucoup de nos jeunes ne vont pas bien.

Plus que jamais, les inégalités sociales se transforment aujourd'hui en inégalités scolaires. Nous savons que vous connaissez ces réalités, à tout le moins les grandes lignes. Les Engagés en avaient même fait un thème prioritaire de campagne et continuent à communiquer allègrement sur le sujet, avec une campagne sur la santé mentale, en dépit des actes posés et des promesses non tenues.

Chers collègues, nos jeunes, nos enfants ont tous connu, hormis les plus jeunes, la plus grande crise sanitaire de l'histoire de l'Europe. Ils sont confrontés à une crise climatique dont tous les experts s'accordent à dire qu'elle pèsera lourdement sur leur avenir. Ils sont confrontés à des conflits armés qui menacent de s'étendre dans des proportions absolument inédites, y compris sur le territoire européen. Ils sont confrontés à une crise socioéconomique et à des évolutions technologiques qui sont en train de faire évoluer sensiblement l'organisation de nos sociétés et les perspectives sur le marché de l'emploi. Depuis 2024, ils sont également confrontés à un démantèlement de notre État social dans toutes ses dimensions, ou presque, et, chers membres de la majorité, vous en êtes les premiers responsables.

Face à cela, dans toutes les familles, qu'elles soient de la classe moyenne, de la classe moyenne supérieure ou des classes plus précarisées, je ne connais plus aucun parent ou grand-parent aujourd'hui qui croit vraiment que la vie de ses enfants sera meilleure que la sienne. Je ne connais plus aucun parent ou grand-parent qui ose dire que ses enfants vivront dans une société plus prospère que celle qu'ils ont connue. C'est l'un des constats les plus tristes, les plus dramatiques et les plus inquiétants, et c'est un échec. C'est le signe que le progrès social s'est arrêté, ou pire, qu'il recule. C'est le signe d'une régression tangible, mesurable, observée, verbalisée.

Certains me caricatureront sans doute dans toute la suite des débats, mais soyons de bon compte quelques instants. Le MR et Les Engagés ne sont pas les seuls et uniques responsables de cette situation. Vous n'êtes pas les seuls responsables de tous les malheurs du monde. D'ailleurs, nous ne sommes pas le seul pays du monde où cette situation dramatique existe ou est en train de nous mener dans l'abîme. Chers collègues de la majorité, le but de notre Parlement est de considérer une vision politique différente, nous pouvons nous opposer sur la manière de répondre à cette question cruciale. Selon moi, vous vous obstinez à appliquer les pires recettes possibles. Nous pouvons être en désaccord sur des lectures politiques différentes, sur des lectures de gauche, de droite, du centre ou écologiques. Nous nous opposerons sans doute toujours sur ces questions, ce qui est sain.

Cependant, jusqu'à présent, il y avait un enjeu pour lequel nous avons tous décidé de mettre de côté nos différences, de nous dire que c'était trop important, de nous dire qu'il s'agissait pour chacun de nous de créer un pacte social et sociétal: l'investissement dans l'enseignement. Même quand il va mal, même quand il est

perfectible, comme c'est le cas, il a toujours été, est et restera la pierre angulaire de notre société. Il n'y a pas de société sans enseignement. L'éducation est le levier absolument indispensable pour tous, pour se projeter dans la vie, pour se construire et s'émanciper. C'est pour cela que nous avons fait au sujet de l'enseignement un pacte social et sociétal.

Chers collègues de la majorité MR-Les Engagés, ce que vous faites aujourd'hui, c'est briser ce pacte! C'est briser ce contrat social. C'est briser une promesse que nous avons tous faite indirectement en étant élus. Je vous la rappelle car cela fait longtemps et, sans doute, vous l'avez oubliée. Vous avez fait la promesse solennelle, et nous l'avons tous faite, mais vous en particulier, de revaloriser l'enseignement, de revaloriser le métier d'enseignant et de faire de l'école une priorité absolue. Vous faites aujourd'hui tout l'inverse! Je me souviens même d'un président de parti qui a dit pendant la campagne qu'il serait grand temps d'écouter les professeurs. Ah, il serait grand temps d'écouter les professeurs! C'est vrai! Entre-temps, ces promesses et ces paroles ont largement disparu.

D'ailleurs, dans toutes les mobilisations massives qui ont lieu actuellement, même si de nombreuses choses sont préoccupantes et méritent que nous en parlions, deux choses en particulier m'ont énormément marqué. J'imagine, je l'espère, qu'elles ne vous ont pas échappé non plus. La première, c'est le principal foyer de ces mobilisations. Ce ne sont pas les écoles défavorisées, alors même que nous aurions pu nous dire qu'elles étaient les premières victimes de vos coupes budgétaires et que c'était celles qui allaient vivre, dans leur cœur et dans leur sang, les incidences de vos mesures. Le cœur de la mobilisation ou, en tous cas, son début, se situe dans l'enseignement libre, dans des écoles ayant un indice socioéconomique plutôt élevé, voire très élevé. Ce sont des écoles où les enseignants n'ont pas toujours l'habitude de faire grève ou n'avaient parfois jamais fait grève. C'est le cas par exemple de l'école d'où je sors. La question se pose: qu'avez-vous fait, membres de la majorité, pour en arriver là?

La question se pose dès lors: qu'avez-vous donc fait, membres de la majorité, pour créer cela? Plus que tous les autres, ces enseignants ont vu leur métier évoluer en profondeur ces dernières années. Ils ont été confrontés à de nouveaux besoins, tant pour eux-mêmes que pour leurs élèves, miroirs de tous les enjeux de société que je viens d'évoquer. Ils ont vu leur métier changer. Ils ont vu l'investissement exigé par ce métier exploser. Et aujourd'hui, ils voient les réponses absurdes et contre-productives que vous leur proposez.

À ces enseignants, vous avez non seulement annoncé que vous alliez revoir toutes les réformes qu'ils étaient parfois bien péniblement en train d'essayer de mettre en œuvre sur le terrain. Mais surtout, vous leur avez surtout adressé un message simple: ils vont devoir faire plus, avec autant de moyens, voire, dans certains cas, nettement moins. Je me souviens de la petite formule de certains: «Travailler plus pour gagner plus.» Ici, il s'agit plutôt de «travailler plus pour gagner moins, et

avoir plus d'emmerdes». Voilà ce que vous entérinez aujourd'hui avec votre projet de DP2.

Pour tous les enseignants et toutes les enseignantes, qui sont les premiers témoins du mal-être de nos jeunes, de nos enfants, de ce mal-être grandissant dans toutes les classes de la jeunesse, pour celles et ceux qui sont aussi les premiers témoins de l'effritement de la confiance en un avenir meilleur, qui savent mieux que personne à quel point les enfants ont, plus que jamais, besoin d'être soutenus, accompagnés, de se développer et d'être outillés... Pour elles et eux, j'ai aujourd'hui une pensée. Une pensée pour leur engagement quotidien, et pour le fait qu'aujourd'hui, vous allez leur couper les ailes.

À ces enseignants, comme à tous les autres, vous avez annoncé que vous alliez supprimer le poste de centaines de leurs collègues, et qu'ils seraient désormais moins nombreux pour prendre en charge le même nombre d'élèves. Vous leur avez également dit que vous alliez reporter des centaines de millions d'euros d'investissements dans les bâtiments scolaires – leurs lieux de travail – alors même que ceux-ci sont dans un état souvent peu glorieux. Vous avez annoncé une réduction drastique des budgets destinés aux fournitures scolaires, la suppression des cantines scolaires gratuites pour les élèves qui en avaient besoin, ainsi qu'une diminution des moyens alloués à l'enseignement supérieur; votre premier acte dans la législature de ce Parlement. Vous avez décidé d'augmenter fortement le coût des études supérieures, compromettant ainsi l'avenir des élèves aujourd'hui. Enfin, vous avez choisi de taper encore plus durement sur les écoles les plus fragiles et les élèves les plus précarisés.

La seconde chose qui m'a frappé dans ces mobilisations inédites, c'est que, chaque jour un peu plus, ce sont les étudiants qui se mobilisent, les élèves qui descendent dans la rue. Cette jeunesse ne se mobilise pas par simple esprit de contradiction. Elle le fait en exprimant des inquiétudes concrètes et en portant des revendications politiques construites. Vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de vous en rendre compte, parce que vous ne les avez pas rencontrés. Mais si vous êtes descendus dans la rue, si vous avez discuté avec ces élèves, j'imagine que, comme moi, vous avez dû être frappés par la construction politique de leurs propos. Vous avez dû constater, aussi, que l'école atteint son objectif de faire de ces enfants des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). Elle y parvient, malgré tous les bâtons que vous leur mettez dans les roues. Cette jeunesse se mobilise en exprimant des positions concrètes et en portant des revendications politiques construites, qui touchent à ce pacte sociétal, à ce consensus politique que vous avez aujourd'hui décidé de rompre.

Chers collègues de la majorité, vous êtes face à une jeunesse qui hurle, qui crie, qui vous conjure d'arrêter de porter atteinte à l'école. Ces jeunes vous conjurent de leur permettre d'effectuer des études et non de créer des obstacles à l'accès à l'enseignement supérieur et d'être aveuglés par vos coupes budgétaires au

détriment de leur avenir et de leur émancipation. Je simplifie à peine votre réponse: vous leur dites que vous ne travaillez pas pour eux, mais pour les générations futures, et que vous avez décidé de les sacrifier. Sur l'autel de l'austérité budgétaire, il fallait les sacrifier.

Ils sont présents aujourd'hui, car ils comprennent bien que vous coupez dans les budgets à leur détriment. Vous prétendez que le but est de réinvestir dans l'école à l'avenir. À la limite, si vous étiez sincère sur ce point, la solidarité entre les générations aurait peut-être amené ces jeunes à dire: «Nous serons solidaires de la génération suivante.» Mais qui croit aujourd'hui que vous allez réinvestir demain? Vous avez passé toute cette législature à nous expliquer que nous allions finir comme la Grèce, que la dette allait s'emballer, que nous allions mourir tellement la situation était dramatique! Qui croit que vous allez réinvestir dans l'école? Personne!

Vous avez même essayé de nous dire que tout cela n'était pas grave, que nous allions redresser la barre et trouver des marges. De quelles marges parlez-vous? Les recettes sont en baisse, car vous ne faites plus l'effort d'aller les chercher. Demain, cela se paiera cash en Fédération Wallonie-Bruxelles. Madame la Ministre-Présidente, je ne suis pas Mme Irma, mais je prédis que dans quelques mois, vous viendrez nous expliquer qu'il faut faire de nouvelles coupes budgétaires. J'en suis intimement convaincu. En effet, vous êtes entrés dans un tunnel dont vous ne parvenez plus à sortir! Vous vous êtes enfermés dans une explication fausse qui est devenue votre seul chemin de salut.

Madame la Ministre-Présidente, en plus du fond, venons-en à la forme. Je ne peux pas résister au plaisir de relire vos mots prononcés le 16 juillet 2024. C'est une date lointaine; tout le monde était arrivé plus ou moins joyeux. La majorité venait d'être formée et l'heure était aux sourires sur les photographies offertes aux journalistes. Vous disiez que vous alliez changer les choses et que nous allions enfin sortir du socialisme qui avait tiré le monde vers le bas. Vous aviez dit, avec votre enthousiasme débridé, comme une euphorie après quelques verres de bière: «Ma volonté en tant que ministre-présidente est d'être et de rester accessible et à l'écoute. Je ferai personnellement, tout comme mon gouvernement, de la concertation une clé fondamentale du déploiement des nouvelles politiques et des réformes que nous entendons mener. C'est ensemble, avec les secteurs, avec les acteurs économiques, avec les acteurs associatifs, que nous avons l'obligation de procéder à toutes les réformes nécessaires et d'obtenir rapidement des résultats avec ambition, conviction et efficacité.»

C'était il y a deux ans – il n'y a pas si longtemps. Mais, que s'est-il passé en deux ans? Soit, à l'époque, vous avez trompé les gens, en sachant très bien que ce n'était pas vrai, soit vous avez changé d'avis depuis; il faudra alors m'expliquer pourquoi. Par ailleurs, notre Parlement vous a accordé sa confiance, Madame la Ministre-Présidente, parce que vous aviez prononcé ces mots. Entre-temps, j'ai

essayé de compter le nombre d'articles de presse qui parlent de fausses concertations, de non-écoute, de concertation «selfie», de manque de respect... J'ai essayé de compter, et je n'y suis pas arrivé: il y en avait trop. Petit à petit, vous avez abandonné tout ce qui composait votre feuille de route. Le discours est le même chez les représentants des secteurs de l'enfance, de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse, de la culture, de l'éducation permanente, des médias. Au MR et chez Les Engagés, vous vous êtes enfermés dans une tour d'ivoire, de plus en plus haute, de plus en plus éloignée des gens; prisonniers de votre discours d'austérité, vous ne savez même plus dialoguer.

Ce que les partenaires sociaux nous rapportent, c'est que vous pratiquez le dialogue de sourds depuis des mois. Nous l'avons toutes et tous vécu dans notre Parlement, de plus en plus durement, dans toutes les commissions, et surtout à l'occasion de l'examen de ce projet de DP2. Presque jamais, pendant les dizaines d'heures qu'ont duré les commissions, nous n'avons réussi à entamer une vraie discussion sur un enjeu essentiel: votre entêtement budgétaire. Jamais, Mesdames et Messieurs de la majorité, vous n'avez voulu avoir cette discussion. Et pourtant, vous prétendez que c'est ce qui définit votre politique. Au point qu'à l'outrecuidante proposition de réaliser des auditions sur la question, vous avez répondu que c'était inutile, car il y avait déjà un comité d'experts, que tout avait été dit, que tout était connu. Qui fuit le débat? Pas l'opposition.

À tous les arguments de l'opposition ou presque, dès qu'on gratte un tout petit peu le vernis, qu'on creuse, arrive en réponse cette petite rengaine, cette petite phrase confortable: nous n'avons pas le choix. Encore et toujours, cette petite pédagogie des années quatre-vingt, cette petite pédagogie de la résignation, cette petite pédagogie que nous avons déjà dénoncée à l'occasion des débats sur le budget initial 2026 et qui, aujourd'hui, compose finalement votre feuille de route. C'est une rengaine que nous avons souvent entendue, qui est quand même le summum de l'exploitation du narratif pour attiser la peur et, surtout, pour fermer le débat démocratique.

Ce gouvernement, cette majorité, c'est la majorité du «Nous n'avons pas le choix». Votre projet politique, c'est celui de ne plus avoir de choix, manifestement. Ce slogan est profondément faux et vous le savez, Madame la Ministre-Présidente. Il constitue surtout, et c'est cela le plus grave, une négation de notre rôle, une négation de la politique. La politique, c'est faire des choix. Et des choix, vous en faites plein.

Pour prendre un exemple, vous avez choisi de ne pas lutter contre le décrochage scolaire, qui devrait rapporter 200 millions d'euros, mais de virer 1 300 professeurs. C'est un choix. La première mesure rapporte 200 millions d'euros et la deuxième, 115 millions d'euros. Cela vous aurait rapporté plus de lutter contre le décrochage scolaire. C'est quand même le comble.

Ces choix, il est peut-être temps de les assumer. Parce que ce qui se cache, derrière ces mesures, c'est la docilité des Engagés face à un projet politique de droite.

Vous supprimez 1 300 emplois dans l'enseignement secondaire supérieur et demandez à ceux qui restent de travailler deux heures de plus face à la classe pour compenser les départs. Ces mesures font résonner à nos oreilles une petite musique bien connue: la fonction publique, dont les effectifs sont pléthoriques, ne travaillerait pas assez et doit maintenant faire plus avec moins. Quand vous réduisez honteusement les moyens des écoles pour les plus défavorisés et mettez à mort les cantines scolaires, nous entendons la petite musique de la fin de l'assistantat.

Quand vous demandez aux enseignants malades de reprendre le travail plus vite, plus fort, plus intense, et de renoncer à des aménagements du temps de travail nécessaires pour rendre conciliable leur reprise de travail et leur métier, on entend la petite musique des faux malades de longue durée.

Quand vous mettez à genoux les organisations de jeunesse (OJ), la Médiathèque Nouvelle et des associations comme Les Grignoux, on entend la petite musique du MR, toujours lui, sur l'emploi associatif subventionné, sur le ministère de la Culture qui devrait disparaître, sur le fait que la culture devrait être aux mains du privé.

Quand vous augmentez les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur d'au moins 400 euros par an – ce sera même bien plus pour certains – pour 60 % de la population étudiante, on entend la petite musique du MR sur le fait que certains jeunes sont faits pour les études supérieures et que d'autres peuvent directement aller travailler.

Quand vous renoncez aux économies majeures que devait rapporter la lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire, on entend la petite musique du MR selon laquelle seules la menace et la punition feront travailler les élèves et selon laquelle le goût de l'effort ne s'acquerra qu'à coups de bâton! Vous allez même encore un cran plus loin en décidant d'accroître le redoublement en relevant des seuils de réussite, et ce, malgré l'avis défavorable de tous les experts.

Lorsque vous vous lancez dans l'aventure d'un contrat à durée déterminée pour enseignant (CDDE) – puisque le contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE) ne verra pas le jour – qui coûtera des millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles si la nomination est maintenue, et des centaines de millions si la nomination est supprimée, on entend à nouveau la petite musique du MR sur la flexibilisation du marché de l'emploi.

Madame la Ministre-Présidente, Mesdames et Messieurs des Engagés, je me souviens que, lors de ma première intervention, j'avais utilisé l'image d'une remorque pour parler de votre groupe. Dans ma deuxième intervention, j'ai dit que vous n'étiez plus à la remorque, mais que vous étiez désormais assis sur le siège du conducteur. A présent, il est temps d'assumer une chose: vos choix politiques

sont ceux de la droite, d'une droite de plus en plus radicale et affirmée; vos choix sont ceux du programme du MR et sont à l'opposé de toutes vos promesses électorales.

Ces choix vont tuer l'enseignement officiel, aggraver la pénurie d'enseignants, briser le parcours de milliers d'étudiants, supprimer des milliers d'emplois, condamner le rôle d'ascenseur social de l'école et de l'enseignement supérieur au lieu de le réparer et de le cultiver, transformer la culture en luxe et amoindrir l'éducation permanente, qui est un héritage unique au monde. Ce faisant, Madame la Ministre-Présidente, Mesdames et Messieurs des Engagés, vous trahissez, et c'est le plus grave, tout votre héritage de la sociale démocratie chrétienne.

Cela vous appartient – je n'ai pas de leçon à vous donner –, mais vous trahissez vos promesses électorales et sans doute certains ont-ils des leçons à vous donner – ce n'est pas mon cas, car je ne suis pas électeur de votre parti. Nous voyons et sentons de plus en plus que vous n'êtes pas très à l'aise avec tout cela. Vous regardez vos pieds et, quand on vous interroge en commission, vous baissez la tête. Vous avez posé des choix politiques qui sont ceux de votre partenaire de majorité. En Fédération Wallonie-Bruxelles, pour le MR, c'est bingo: il aura tout obtenu!

Madame la Ministre-Présidente, vous pourriez procéder autrement. Vous pourriez renoncer à vos mesures idéologiques coûteuses. Vous pourriez mener le combat auprès des autres entités fédérées et également auprès du gouvernement fédéral pour qu'il cesse de plomber davantage notre situation financière et les conditions de travail des enseignants – je pense aux pensions ou aux disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR). Vous pourriez améliorer l'attractivité de nos écoles pour augmenter nos recettes institutionnelles, par exemple en exploitant les opportunités offertes par la décroissance démographique, plutôt que fermer nos écoles. Vous pourriez maintenir des objectifs de lutte contre le redoublement et les orientations négatives. Vous pourriez arrêter le «*football panic*» et évaluer toutes les retombées négatives de vos grandes réformes avant de les mettre en œuvre.

Agir dans l'urgence avec des coupes permanentes, c'est affaiblir durablement notre capacité d'action publique. Certes, il faut réduire le déficit. Nous l'avons toujours dit, d'ailleurs. Toutefois, cela ne peut se faire à n'importe quel prix, n'importe où et à n'importe quel rythme. Cela ne peut pas se faire en sacrifiant les secteurs les plus essentiels ou ceux qui améliorent notre trajectoire à moyen terme.

Maintenir une trajectoire budgétaire d'ici 2029 ne peut être ni un projet de société ni un projet politique. Cela doit vous rappeler quelque chose quand je dis cela, car c'étaient les mots de Mme Vandorpe, alors cheffe de groupe. Celle-ci nous disait que la trajectoire budgétaire n'était pas un projet politique en soi.

Personne – ni l’Union européenne ni les marchés financiers – n’exigent un retour à l’équilibre de la Fédération Wallonie-Bruxelles d’ici 2034. C’est votre désir à vous. Emprunter n’est pas nocif en soi. Tous les États empruntent et aucun ne rembourse intégralement sa dette. C’est ainsi que fonctionnent les finances publiques. J’ai déjà eu tellement l’occasion d’en parler que je pense que cela suffit.

Depuis 18 mois, vous agitez le spectre de la catastrophe financière avec une insistance qui frôle la manipulation. Vous évoquez la dégradation de la note financière déterminée par Moody’s, le scénario «à la grecque» et le risque de ne plus pouvoir payer les enseignants. C’est d’ailleurs la rengaine de Mme Glatigny: «Un enseignant sur cinq est payé avec de la dette.»

Un tel risque n’existe pas. La réalité est celle d’une entité qui fait face à un défi réel de soutenabilité à moyen terme, à un manque de financement structurel. C’est un défi qui se gère, qui se pilote, qui appelle des choix, que vous ne voulez pas faire. Cependant, il ne s’agit certainement pas d’une entité qui risquerait demain de ne plus pouvoir payer ses enseignants. Cela, c’est faux.

Madame Degryse, vos décisions, nous les combattons. Mais elles vous appartiennent. À ce stade de mon intervention, je ne vous demande qu’une seule chose: assumez-les pour ce qu’elles sont, à savoir des choix. Vous avez choisi de virer 1 300 professeurs. Défendez votre position, avec des arguments de fond. Cessez de dire qu’il n’y a pas d’alternative. Assumez que vous trouvez normal d’arrêter les cantines scolaires gratuites pour des enfants qui n’ont pas à manger. Vous menez des politiques de droite conservatrices. C’est votre droit. Mais votre devoir, c’est de les assumer.

Cette année, vous avez annoncé 700 millions d’euros d’économies par an d’ici 2029, sur toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En cumulé, vous avez déjà réalisé 900 millions d’euros d’économies, dont près de la moitié dans l’enseignement. Dans l’enseignement, vous ferez un milliard d’euros d’économies structurelles d’ici la fin de la législature. De tels chiffres donnent le tournis, littéralement. Nous prenons conscience de ce qui se cache, concrètement, derrière de telles décisions budgétaires pour l’école et pour l’emploi; et pour les élèves, une baisse des conditions d’apprentissage. Voilà la conséquence d’1 milliard d’euros d’économies dans l’école.

Vous allez créer des drames, inévitablement, officiellement au nom de la réduction de la charge d’intérêts de la dette publique – selon vous, Madame la Ministre-Présidente, qui espérez réinvestir. Savez-vous combien vous allez économiser par an en charge d’intérêts de la dette? Vingt-sept millions d’euros! En 2026, pour 700 millions d’euros d’économies dans les crèches, les écoles, la culture et l’enseignement supérieur, vous allez dégager 27 millions d’euros de réduction de charge d’intérêts de la dette. C’est cher payé pour le chaos que vous êtes en train de créer dans notre système éducatif... Il existe pourtant d’autres leviers qui permettraient de ralentir la hausse de la charge, comme des émissions groupées avec le

gouvernement fédéral, qui emprunte à des taux structurellement meilleurs que les nôtres. Vous n'avez jamais envisagé de les utiliser. C'est votre choix.

Vous préférez vous arranger avec le gouvernement fédéral sur la suppression de la nomination des enseignants plutôt que sur l'augmentation des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous demandé au ministre Jambon d'enfin répondre à la question sur le précompte professionnel des chercheurs? Non. Vous aviez ainsi la possibilité de dégager des centaines de millions d'euros pour l'enseignement supérieur, mais non, vous ne l'avez pas fait. Les négociations avec le gouvernement fédéral semblent se dérouler vraiment bien, Madame la Ministre-Présidente, en tout cas pour les objectifs que vous avez déterminés. Il semble malheureusement que l'augmentation des recettes de notre Fédération n'en fasse pas partie. Vous préférez courber l'échine face à une réforme des pensions qui conduira nos enseignants, et surtout nos enseignantes, à une perte de près de 500 euros net par mois, dans les cas les plus extrêmes. Vous ne saisissez aucun levier de la Fédération; en revanche, vous encaissez tous les chocs sans broncher!

Ensuite, vous venez crier à la caricature, quand certains mettent en parallèle les achats de F-35 et le définancement des écoles. Vous avez raison, ce ne sont pas les mêmes budgets ni les mêmes caisses. Néanmoins, les choix du gouvernement Arizona, les vôtres, ceux du MR, auront un impact sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aucun niveau de pouvoir n'est une île; ils sont tous connectés.

Les personnes ici présentes doivent comprendre une chose simple: le MR et Les Engagés siègent dans ce gouvernement, dans les gouvernements qui prennent des décisions qu'ils critiquent parce qu'elles augmentent la charge de leur dette, alors que ces mêmes partis ont des leviers. Ce sont les mêmes qui pleurent l'absence de marge dans les secteurs, alors qu'ils prennent par ailleurs des décisions qui vont plomber les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sont aussi des choix qui vont grever énormément les marges que vous pourriez avoir. C'est de l'argent qui aurait pu financer nos écoles, nos crèches, notre culture, nos associations. Ils ont choisi de le distribuer ailleurs. Je pense à tous nos amis wallons. Par exemple, en faisant baisser drastiquement la taxation immobilière, nous allons perdre 400 millions d'euros. Ces marges-là, vous avez décidé de les donner à d'autres gens. Madame la Ministre-Présidente, ce sont des choix. Et ces choix, vous devez les assumer.

Vous nous dites qu'il est impossible de penser à un refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles parce que les autres niveaux de pouvoir sont déjà à l'os... Mais regardons où va l'argent public, dans les autres niveaux de pouvoir. Des milliards engagés pour la défense au niveau fédéral; des réductions fiscales pour les épaules les plus larges, consenties au niveau fédéral encore; le refus d'aller chercher l'argent chez les ultrariches, au niveau fédéral toujours; et j'ai déjà parlé des droits d'enregistrement.

Vous êtes en train de contracter mécaniquement les recettes à tous les niveaux de pouvoir. Surprise, cela ne se passe pas bien pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Personne, et surtout pas moi, n'affirme qu'il suffise de claquer des doigts pour régler le problème, mais je vais le répéter: je ne crois pas qu'on gagnerait aujourd'hui en tant que francophones dans une négociation de révision de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions. C'est vrai, je l'ai déjà dit, Monsieur Deneef. Ne dites pas que je ne l'ai pas dit. Je l'ai même déjà dit plusieurs fois. Il ne suffit pas de claquer des doigts. Cependant, refusons aussi l'hypocrisie derrière ce débat qui consiste à pleurer l'absence de marges alors qu'en réalité, il y a des marges; elles sont juste investies ailleurs. Il s'agit bien de votre responsabilité.

Nous refusons d'accepter sans broncher que les marges du niveau fédéral aillent à autre chose qu'à notre Fédération. Nous refusons que les marges que le gouvernement wallon pourrait dégager aillent abaisser la fiscalité pour les plus fortunés. Il est essentiel d'ouvrir une réflexion plus large sur la solidarité entre les niveaux de pouvoir, sur ce que nous voulons encore collectivement financer et faire ensemble, préserver comme enjeux fondamentaux, sur les acteurs économiques qui bénéficient de talents formés par notre système éducatif. Parce que, sans la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'y a pas de production de richesse. Ce n'est pas une question idéologique, c'est une question pratique. C'est une question de cohérence. L'éducation, la culture, l'enfance sont des biens communs productifs dont dépend la prospérité de l'ensemble du pays.

Leur financement ne peut pas seulement reposer sur nos petites épaules. Or, sur ce point, Madame la Ministre-Présidente, je ne vous vois pas vous engager.

L'austérité coûte plus cher qu'elle ne va vous rapporter. Sur le court terme, ces économies vont détruire l'emploi, mais aussi amputer le pouvoir d'achat des citoyens, lesquels vont réduire leur consommation. La chute de la consommation va contracter les recettes fiscales et mener à une diminution des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y aura également un impact sur le long terme. Cela fait des mois que vous demandez à tout le monde de fournir un effort pour l'avenir. Or, couper dans les secteurs de l'éducation et de la culture revient précisément à hypothéquer cet avenir!

Dans les premières années de sa vie, on acquiert des compétences cognitives, sociales et émotionnelles. Ces compétences font les travailleurs, les citoyens et les innovateurs de demain. L'accompagnement, la formation et l'éducation sont les moteurs essentiels d'une croissance que vous êtes en train d'hypothéquer.

Au-delà du rôle de l'enseignement, la Fédération Wallonie-Bruxelles est globalement l'outil qui remplit la mission la plus fondamentale de toutes: investir dans le capital humain. Votre responsabilité historique sera d'avoir posé les choix qui vont contribuer à affaiblir durablement le moteur social et culturel de notre pays. Vos mesures vont appauvrir les gens aujourd'hui et la Fédération Wallonie-

Bruxelles demain. Nous ne construirons pas de miracle économique sur le désert éducatif, social et culturel que vous êtes en train de consacrer.

Avant de créer ce désert, il vous faut affronter une vague de contestation sociale inédite que chacun de vos actes fait grandir en nombre et en intensité! Depuis quelques semaines, nous vous appelons à proposer une trêve sociale et à revenir à la table des négociations. Nous vous demandons d'abroger vos mesures ou de les reporter d'un an et de rouvrir le dialogue social. Au lieu de répondre à cet appel, vous répétez vos mantras dans des interviews. Celles de ces derniers jours ont touché le fond. Madame Glatigny continue de répondre aux journalistes dans son style habituel, comme si elle n'entendait pas les questions posées. Vous avez aussi demandé au président du Parlement et à vos chefs de groupe de s'asseoir sur le règlement pour brusquer le débat et forcer l'adoption du DP2, suscitant encore plus de colère et d'indignation.

Au lieu de répondre à l'appel à la mobilisation générale des citoyens, vous avez encore, hier, publié un message sur les réseaux sociaux pour affirmer votre attachement à résoudre les problèmes de santé mentale des jeunes. Mais ces jeunes vous hurlent que votre réforme va les plonger dans la précarité!

J'ai suivi votre conférence de presse du jour et je me suis dit que si vous l'aviez organisée, il allait bien en sortir quelque chose. Je ne sais pas si tout le monde a suivi cette conférence de presse et je vais donc la résumer.

Premièrement, les enseignants de l'enseignement secondaire supérieur devront prester plus d'heures pour avoir une charge complète. Dès lors, à budget égal, les écoles pourront engager moins de professeurs dès la rentrée 2026. C'est mathématique. Les écoles devront se séparer d'une partie de leurs équipes. C'est la base de votre économie, qui repose uniquement sur la suppression d'emplois dans l'encadrement de chaque école.

Deuxièmement, au moment de l'initial 2026, vous vous dites qu'il est bon de créer une petite confusion entre pertes d'emplois et suppression d'emplois. «Il n'y aura aucune perte d'emplois» n'a cessé de dire Mme Glatigny. Pour sauver les meubles, vous promettez à presque tous les temporaires qui perdraient leur emploi d'être recasés ailleurs. Mme Vandorpe était venue nous annoncer cela en décembre dernier et y voyait une note positive dans la grisaille. Pourtant, aujourd'hui, après nous avoir répété pendant des mois qu'il n'y aurait aucune perte d'emplois et que nous avions mal compris, vous nous dites fièrement que vous allez prendre une mesure supplémentaire pour éviter qu'il y ait des pertes d'emplois. C'est fou! L'opposition avait raison et les enseignants aussi!

Et quelle est cette mesure supplémentaire que vous nous annoncez? Un *monitoring* des pertes d'emplois!

C'est ce que vous auriez dû faire dès le départ si vous aviez été des ingénieurs.

Vous avez aussi dégagé un petit budget pour régler les situations problématiques au cas par cas, mais pour un an seulement. Franchement, je le dis sur le ton de la plaisanterie, mais c'est lunaire!

Vous vous dites sans doute que cela va calmer la contestation, que vous avez trouvé la solution et que les professeurs et les élèves vont rentrer chez eux. Ils ne rentreront pas chez eux, je peux vous l'assurer. Qui a pu croire que de telles mesures allaient les rassurer? Il faudra me l'expliquer.

D'un côté, vous réduisez le budget de 115 millions d'euros à la suite de la suppression de 1 300 emplois, et, de l'autre, vous trouvez de l'argent pour réinjecter des moyens et permettre aux écoles de reprendre une partie de la charge des enseignants qu'elles viennent de virer. Quelle absurdité! Une école vire un enseignant et dispose ensuite d'une petite marge budgétaire supplémentaire pour le réengager pendant un an. Si votre dispositif est activé, un directeur pourra donc réengager un professeur qu'il vient de virer faute de moyens, mais ce dernier ne pourra plus donner cours. En effet, sa charge aura disparu et les horaires seront déjà complets. Il pourra seulement effectuer d'autres tâches au service de l'école. J'ai dû visionner votre conférence de presse une deuxième fois pour être sûr d'avoir bien compris.

Je vais vous prodiguer un conseil: commencez par vous appliquer votre choc de simplification à vous-même. Votre solution n'en est pas une. Elle plongera encore un peu plus les pouvoirs organisateurs et les directions dans une situation kafkaïenne. Il faudra d'abord virer quelqu'un pour le réengager, mais il ne pourra plus donner cours. Voilà votre proposition.

Je voudrais aussi vous mettre en garde. Tant mieux si votre usine à gaz permet de sauver quelques emplois. Quelques personnes de plus ne devront pas annoncer à leur famille qu'elles vont perdre leur emploi à la suite de vos coupes budgétaires. Cependant, votre communication est surtout la démonstration absolue de votre déconnexion abyssale de la réalité. Si vous avez trouvé le budget nécessaire pour financer ce subterfuge, c'est bien qu'il y a de l'argent. Si vous avez l'argent, pourquoi ne reportez-vous pas vos mesures? Pourquoi ne vous donnez-vous pas enfin le temps de la concertation, en reportant d'un an l'augmentation de la charge de enseignants? Et ne me dites plus que vous n'en avez pas les moyens, puisque vous venez de nous expliquer, lors de votre conférence de presse, que vous en disposiez bel et bien!

Que conclure de cette séquence, si ce n'est que vous vous fichez complètement des personnes concernées?

Madame la Ministre-Présidente, la décision de reporter le vote était de bon sens, mais vous avez été incapable de la prendre. Pourquoi? Si vous aviez l'argent pour le faire, pourquoi n'avez-vous pas voulu reporter le vote? Parce que vous vous êtes enfermée dans un tunnel idéologique. Parce qu'au-delà de vos croyances

budgetaires, vous vous êtes progressivement enfermée dans une vision autoritaire de la politique. Parce qu'il fallait montrer que le gouvernement ne céderait pas. C'était votre message du jour. Or, vous vous trompez en croyant que cette obstination va stopper le mouvement. Vous vous trompez en croyant que les gens vont rentrer chez eux et arrêter la mobilisation dès ce soir.

Vous avez créé une vague que vous n'arrêterez plus. Finalement, vous avez réussi quelque chose que personne n'avait réussi avant vous: unifier l'ensemble des acteurs de l'enseignement contre vous. Franchement, c'est un exploit!

Chers membres des Engagés, vous n'avez pas besoin d'accepter cela. Vous n'avez pas besoin d'accepter le diktat du MR. Vous êtes libres. Vous avez fait des promesses aux électeurs. La mobilisation est souvent née dans les écoles de vos territoires. Je ne me situe ici même plus tout à fait dans le débat des idées. Je suis convaincu que ce qui plombe votre majorité relève en réalité principalement de la méthode et de l'obstination de vos ministres à tout décider lors des réunions du gouvernement, avant d'imposer leurs décisions au Parlement. Les ministres du gouvernement sont de plus en plus coupés de leurs relais historiques, des partenaires sociaux, des acteurs de terrain et, finalement, de la réalité.

Ce qui m'a marqué dans toute cette séquence, c'est que la mobilisation s'est surtout tournée vers Les Engagés. Pourquoi, à votre avis? Parce que vous étiez autrefois des relais.

Chers collègues des Engagés, c'est votre dernière chance d'arrêter ce train fou. Et je m'adresse aussi à certains membres du MR, sans doute moins nombreux, qui se rendent bien compte de ce qu'ils sont en train de faire. C'est le moment d'arrêter le bras-de-fer avec la rue et avec ceux que nous devrions tout simplement aider dans une société juste, à savoir les professeurs et les jeunes qui se battent pour leur avenir!

Si vous suivez le gouvernement aujourd'hui, vous, députés de la majorité, précipitez notre institution droit dans le mur. Chacun d'entre vous aura la responsabilité historique d'avoir participé, en tant que député, à la destruction de notre modèle éducatif et d'avoir accepté, peut-être contre sa conscience, de s'opposer aux citoyens. Il vous reste quelques heures pour retrouver ce que vous êtes, pour retrouver l'engagement en faveur d'une école qui émancipe et pour garantir un enseignement supérieur ouvert à tous. Il vous reste quelques heures pour redonner de la confiance à ces professeurs qui, tous les jours, donnent leur vie à leurs élèves et créent les citoyens de demain. Il vous reste quelques heures pour redonner de la place à chaque enfant, même à ceux qui n'ont pas à manger, même à ceux qui ne peuvent pas s'acheter un plumier. Il vous reste quelques heures. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition*)

M. le président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je prends la parole aujourd’hui, mais je suis fébrile, tant ce qui se passe dans la rue est lourd de sens. Cela signifie quelque chose pour moi parce que je sais ce que c’est que de s’élever dans la société, de s’épanouir grâce à l’école quand on est fille d’ouvrier. Je sais que c’est lourd de sens, tant les cris de la rue que nous entendons, qui font trembler ces murs et qui nous transpercent, tant le courage de ceux qui sont dans la rue nous porte et nous imposent de nous battre avec dignité et force jusqu’au bout pour eux et avec eux.

Madame la Ministre, quand les enseignants sont dans la rue et que l’armée et la police les encerclent, ce n’est pas l’ordre qui est protégé, c’est la peur qu’on enseigne. Quand l’école devient un champ de bataille, c’est toute une société qui perd pied. Quand les enseignants descendent dans la rue, ce ne sont pas des slogans que nous entendons, c’est la craie qui tombe, c’est le silence des classes vides, c’est l’avenir qui s’assombrit. Quand l’armée est déployée et que la police fait face à notre école, l’ordre n’est plus protégé, c’est la pensée qui est visée. L’endroit même où on apprend à douter, à demander pourquoi, à devenir libre est encerclé. Ce jour-là, nous n’avons pas seulement perdu des cours, nous avons perdu le pacte qui dit qu’un pays grandit par ses enfants, et non en les encerclant.

Vous avez perdu l’idée que vous pouvez discuter avant de charger, écouter avant d’intimider, entendre avant de mépriser. Une école sous les barrières, c’est une génération qui comprend que poser des questions peut faire peur. C’est votre grande défaite. C’est aussi la vôtre, chers collègues du groupe Les Engagés. Aujourd’hui, une bataille n’est pas perdue, mais bien l’école que vous étiez censé défendre. La honte est et sera dans votre camp!

Pouvoirs organisateurs, représentants syndicaux, associations de parents, directions, secrétaires de direction, tous et toutes fustigent les mesures d’austérité qui frappent l’école. Tous fustigent cette rupture du pacte sur le financement de l’école comme l’a très bien dit mon chef de groupe. Ils le clament à l’unisson: l’enseignement n’est pas un coût, mais un investissement. Quand l’école est attaquée, l’avenir de nos jeunes est attaqué, notre société et ses fondements démocratiques sont attaqués.

Toutes les coupes budgétaires qui affectent ce secteur depuis maintenant deux ans sont à la fois extrêmement violentes et profondément contreproductives. Elles sont violentes car adoptées sans concertation, dans la précipitation et dans le mépris le plus total. Elles sont violentes, car vous mettez à mal nos règles dans les écoles, dans la rue et, même ici, au Parlement.

Le MR et Les Engagés restent sourds à la gronde qui secoue le terrain depuis plusieurs semaines. Ils multiplient les provocations à l’encontre des grévistes et des manifestants, par exemple en refusant des auditions parlementaires, en convoquant en urgence des négociations sur l’avant-projet de DP3, alors que le projet de DP2 n’est même pas encore voté, ou encore en violant le règlement du Parlement pour forcer des votes au pas de charge.

Les partenaires de la majorité, en plein conflit social, restent sourds aux appels à la trêve. Chers collègues, plutôt que de mettre sur pause vos réformes, vous persistez, vous continuez à foncer comme un train fou qui écrase tout sur son passage. Vos coupes sont violentes car elles s'en prennent à l'un des plus beaux et des plus importants métiers du monde: celui d'enseignant. D'autant plus que la pénurie est grave dans ce métier. La profession est en manque d'attractivité. Les élèves en paient déjà les conséquences avec des heures de fourche qui augmentent au fil des années, dans certaines matières.

Mais que font le MR et Les Engagés? Ils suppriment 2 000 professeurs du cadre d'emploi pour répondre à des impératifs à court terme d'assainissement budgétaire, sans aucune considération sociale ou pédagogique, et ils demandent à ceux qui restent de travailler plus sans augmentation de salaire, ce qui diminuera le temps qualitatif consacré pour l'accompagnement des élèves.

Sur la forme, le calendrier extrêmement serré dans lequel vous avez décidé de mener vos réformes plonge les pouvoirs organisateurs, les directions et les enseignants dans l'incertitude la plus complète. En suivant les directives transmises par voie de circulaire la veille d'un congé et en l'absence de base décrétale, les écoles sont occupées à réaliser des opérations de recrutement, de désignation, de réaffectation qui ont des incidences administratives et sociales concrètes, alors que le projet de DP2 n'est ni adopté ni entré en vigueur. C'est illégal.

Le même constat vaut pour la fin des détachements pédagogiques. Les réseaux, les associations de parents et les OJ sont contraints de mettre un terme à des contrats de travail et de faire courir des préavis dans des délais dépassant parfois la rentrée du 24 août prochain. Les difficultés organisationnelles et l'insécurité juridique dans lesquelles vous placez des centaines d'employeurs et des milliers de travailleurs sont totalement irresponsables. C'était le fondement de notre renvoi du texte au Conseil d'État. Nous restons persuadés que le risque de voir les recours se multiplier et aboutir est considérable.

Madame la Ministre, chers collègues, vous avez volontairement semé le chaos dans les écoles. La contestation est immense. Le passage en force de votre réforme budgétaire n'apaisera pas les tensions. Vous serez les seuls responsables de cette situation. Les mesures profondément injustes et antisociales que le MR et les Engagés voteront prochainement s'attaquent directement à l'emploi et aux conditions de travail de nos enseignantes et enseignants.

Chers collègues de la majorité, il semble vous avoir totalement échappé que le bien-être des professeurs et la qualité de notre enseignement constituent pourtant les deux faces d'une même pièce. La politique d'austérité menée par le gouvernement Degryse aura des conséquences sur le parcours scolaire des élèves. Ces derniers l'ont d'ailleurs très bien compris, puisqu'ils sont des centaines à manifester leur soutien au corps enseignant. Leurs parents l'ont très bien compris également,

puisqu'ils sont des milliers à crier haut et fort leur opposition à des choix politiques présentés comme inévitables.

Aujourd'hui, la démocratie est en berne. Le dialogue social est en berne. La mascarade organisée dans le cadre de la concertation de façade constitue une insulte pour les corps intermédiaires, pour leur rôle et leur légitimité. Je ne compte plus les communiqués de presse publiés conjointement par le front commun syndical. Je ne compte plus les cartes blanches des directions de tous réseaux confondus. Je ne compte plus les centaines de témoignages que nous recevons toutes et tous chaque jour dans nos boîtes électroniques. Je ne compte plus les manifestations, les grèves et autres actions symboliques, pour crier le désarroi de tout un secteur face à un gouvernement sourd, obstiné et méprisant.

Après ces constats, j'en viens maintenant au fond de la réforme.

La suppression de 1 300 équivalents temps plein (ETP) dans le degré secondaire supérieur est sans conteste l'une des mesures les plus douloureuses pour notre système éducatif. Elle s'accompagne d'une réorganisation de la charge horaire des enseignants maintenus en poste, qui devront désormais prêter gratuitement 10 % de temps de travail supplémentaire. Il leur faudra quitter leurs classes et, dans le meilleur des cas, rejoindre de nouvelles écoles dans des conditions plus précaires, au détriment du recrutement de nouveaux enseignants. Pour tous les autres, ce sera une perte de 10 % du salaire horaire, voire une perte nette de revenus. Le bénéfice de l'opération est de 115 millions d'euros.

Au passage, vous sacrifiez le parcours scolaire d'environ 10 000 élèves, car un enseignant surchargé, c'est un enseignant moins disponible. Au passage, vous dégradez les conditions de travail et de rémunération de 20 000 enseignants et vous creusez davantage une pénurie déjà criante.

Encore une fois, le narratif construit autour de cette opération comptable est honteux et malhonnête. Non seulement cela suppose que le temps plein presté par ces enseignants n'en était pas un, mais vous menez aussi une tentative à peine masquée de dresser les enseignants les uns contre les autres. Vous défendez en effet un principe d'équité avec les collègues du degré inférieur, alors que le nombre moyen d'élèves par classe est plus élevé dans le supérieur, de même que le nombre d'heures de préparation et de correction.

Il n'est pas non plus correct de dire que les professeurs du degré supérieur pretaient déjà 22 périodes avant l'entrée en vigueur du Pacte pour un enseignement d'excellence, car il s'agissait d'heures de plage applicables à tous les niveaux, y compris dans l'inférieur, dans lequel la charge pouvait monter jusqu'à 24 périodes par semaine.

Pour couronner le tout, nous avons appris que le projet de DP3, que la majorité s'apprête à voter, contraindra les enseignants à cheval sur les degrés inférieur et supérieur à prêter non pas 22, mais 23 périodes hebdomadaires face à la classe.

Vous n'avez même pas la décence de corriger votre texte, le projet de DP2, par un amendement en séance. C'est lamentable.

Votre réforme n'a finalement qu'un seul mérite: souligner la nécessité impérieuse de mener une étude scientifique pour objectiver la charge des enseignants, en ce compris la partie invisible du métier. Mais vous croyez tout savoir mieux que nous. Sans étude scientifique préalable, telle que celle qui a été menée en Flandre en 2024, aucune réforme relative à l'organisation du travail ne saurait être menée, *a fortiori* si l'objectif est d'instaurer une plus grande équité.

En avril 2024, lorsque M. Jeholet était ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et conformément à l'accord sectoriel que Mme Glatigny avait co-signé, la ministre Désir avait lancé un carnet public, dont le cahier des charges avait été concerté avec les acteurs institutionnels.

Depuis que la majorité MR–Les Engagés est arrivée au pouvoir, le projet a été purement et simplement balayé. C'est donc à l'aveugle, croyant tout savoir mieux que les acteurs de terrain, que les corps intermédiaires, que les enseignants et que tout le monde, que ce gouvernement modifie l'horaire des enseignants en niant totalement les conséquences sociales sur l'emploi, en particulier celui des temporaires et, plus encore, celui des jeunes temporaires qui ne bénéficient encore d'aucune priorité liée à l'ancienneté ou au statut.

Vous, Madame Glatigny, disiez pourtant vouloir préserver ces jeunes temporaires. Dans les faits, vous les privez de toute perspective de stabilité. Et ce n'est pas l'allègement de la charge horaire en début de carrière qui y changera quoi que ce soit: plus deux, moins deux, cela fait zéro. Le *statu quo*. Calcul, Calculer!

Par ailleurs, quoique vous prétendiez, les départs naturels, eux non plus, ne compenseront pas vos suppressions d'emploi parce que les professeurs ne sont pas interchangeables. Dans certains établissements, il n'y aura aucun départ du tout. La réalité, c'est que l'organisation de la prochaine rentrée s'assimile désormais à un supermercato.

Les secrétaires de direction croulent déjà sous les candidatures et les opérations de réaffectation s'assimilent à un véritable cafouillis. J'ai été frappée, personnellement, par le témoignage d'un enseignant qui expliquait l'ambiance pesante, voire malsaine, qui règne désormais dans les salles de professeurs: les discussions y tournent autour du fait d'accepter ou non les deux périodes face classe supplémentaires, tout en ayant parfaitement conscience que le choix de chacune et chacun pèsera sur l'avenir de ses collègues. C'est immonde.

Concrètement, soit ils acceptent une baisse de salaire horaire et courent le risque d'un épuisement professionnel au détriment des apprentissages des élèves, soit ils renoncent à leur temps plein en sacrifiant de ce fait leur pouvoir d'achat et leur pension. «Il est possible de démissionner», leur dit-on, «c'est une belle porte de sortie!» Quelle belle perspective de carrière leur donne-t-on là! «C'est vraiment

formidable! Vous pouvez démissionner! Faites donc preuve de solidarité, que diable! Démissionnez!».

Madame la Ministre, le message que vous envoyez aux jeunes générations est dramatique. Il tient en un seul mot: «découragement». Peu d'entre eux, dans ces conditions, feront le choix de s'inscrire dans les filières pédagogiques, alors que les inscriptions sont déjà en baisse continue. Si le gouvernement a pour objectif d'aggraver encore la pénurie, je lui dis bravo. Objectif atteint, touché, coulé!

Un autre pan du projet de DP2 concerne les régimes de congé et de traitement des membres du personnel de l'enseignement contraints de s'absenter totalement ou partiellement pour des raisons de médicales. Non seulement votre texte abîme systématiquement le statut et la condition des enseignants, mais de plus, il est absolument imbuvable. La décision du gouvernement d'abandonner la dégressivité du traitement d'attente et de limiter la durée du mi-temps thérapeutique témoigne d'une méfiance sans commune mesure à l'égard des personnes en arrêt maladie. Vous ne vous étiez pas encore attaqués à cela, maintenant, c'est fait.

Certes, les maladies graves sont exclues des dispositions restrictives inscrites dans le texte, mais de nombreuses maladies extrêmement handicapantes ne sont pas reprises dans le registre officiel des maladies graves. En outre, des personnes traversent littéralement des années de désert médical avant de recevoir enfin un diagnostic. Et à nouveau, derrière ces mesures comptables, se cache une réalité extrêmement dure et brutale, voire méprisante pour ces travailleuses et ces travailleurs.

Un instituteur primaire titulaire du barème 301, avec dix ans d'ancienneté, sans enfant, subira une perte de 400 euros net par mois la première année et de 200 euros net par mois la deuxième année, soit une perte cumulée de 7 000 euros net au total. Ce n'est pas dans votre portefeuille que cet argent sera pris, Madame la Ministre. Pour un enseignant du degré secondaire supérieur titulaire du barème 501 avec vingt ans d'ancienneté et deux enfants à charge, votre réforme représente une perte de 575 euros net par mois la première année et de 300 euros net par mois la deuxième année, soit une perte cumulée de 10 400 euros net. La réforme serait indolore, disiez-vous?

Vous justifiez l'abandon de ce régime préférentiel par la nécessité de maintenir d'autres politiques comme les disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR), l'indexation automatique des salaires et le maintien de l'encadrement. Précisément, les DPPR ne seront pas maintenus, puisqu'ils sont limités à deux ans; l'indexation des salaires ne sera pas maintenue, puisqu'elle est plafonnée aux 4 000 premiers euros brut; et l'encadrement des élèves n'est pas maintenu non plus – je viens de m'exprimer longuement à ce sujet.

Chers collègues du groupe Les Engagés, je me tourne vers vous qui aviez fait de la santé et du bien-être la priorité de votre campagne électorale. Comment osez-

vous, sans perdre votre dignité, soutenir la fragilisation des dispositifs de protection à l'égard des personnes malades? Quel signal d'abandon pur et simple leur envoyez-vous aujourd'hui? Le pire, dans tout cela – mais je vois que cela vous fait rire, Monsieur le Ministre –, c'est qu'aucun mécanisme de réinsertion professionnelle n'accompagne vos réformes pour permettre aux enseignants bénéficiant d'un congé de maladie ou d'un mi-temps thérapeutique de reprendre progressivement le chemin du travail.

Rien n'est prévu par le gouvernement pour soutenir des trajectoires de réinsertion individualisées et non contraintes, absolument rien!

Bien au contraire, au lieu de permettre aux enseignants de revenir en classe à raison d'un mi-temps, vous les écartez définitivement de l'école. Nous sommes en pénurie. Chaque professeur en exercice est plus précieux que jamais. Pourtant, vous les envoyez vers une voie de garage, vers le chômage et maintenant vers le CPAS. Le gouvernement préfère maintenir le personnel malade dans l'inactivité et livrer les élèves à eux-mêmes. Cela n'a aucun sens. Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs du gouvernement, vos mesures sont totalement contre-productives.

Il en va de même pour la réforme des détachements pédagogiques. Nombre d'enseignants détachés depuis cinq, dix ou quinze ans ne retourneront jamais dans leur établissement. S'attaquer aux chargés de mission ne participera pas à la lutte contre la pénurie. Madame la Ministre, votre discours semble, une fois n'est pas coutume, ignorer le fait que la plupart des enseignants actuellement détachés restent malgré tout dans l'écosystème éducatif. De tels emplois continuent de faire fonctionner l'école. En réduisant la capacité financière des structures d'accueil à engager des enseignants détachés, le nombre total de détachements autorisés en leur sein, vous menacez, à dessein, leurs missions. Je parle ici des fédérations de pouvoirs organisateurs, des associations de parents, des organisations de jeunesse. Pour elles, le projet de DP2 est synonyme d'un personnel plus cher et réduit en nombre.

Par exemple, le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) devra se départir de 40 conseillers au soutien et à l'accompagnement, sur un total de 160 aujourd'hui en fonction.

Le réseau officiel de WBE sera davantage touché, car, pour des raisons historiques liées à sa création, cet organisme d'intérêt public (OIP) dispose actuellement d'un plus grand nombre de chargés de mission que les autres. Pire encore, selon des notes internes du conseil d'administration de WBE révélées par le journal «*Le Soir*», l'effet cumulé de vos mesures d'économie menace de mettre en faillite 88 % des écoles officielles à l'horizon 2032 avec des conséquences terribles pour l'emploi et les conditions d'accueil des élèves, pour autant que ces écoles soient encore debout.

Le secteur de la jeunesse sera grandement touché également, car lui aussi est historiquement dépendant des aides à l'emploi. Ainsi, les organisations de jeunesse comptabilisent aujourd'hui 104 détachés. L'allongement à durée indéterminée de ces détachements avait été voté et soutenu par le MR et Les Engagés durant la précédente législature. Leur suppression représente une perte de plus de 10 % des effectifs et 15 % du budget global du secteur. Chaque perte d'emploi pour ces structures s'accompagne d'une perte d'une expertise considérable qui soutient les pratiques éducatives, la formation continue et la cohérence pédagogique entre les écoles et le secteur de la jeunesse.

Finalement, Madame Glatigny, sur cette réforme, comme toutes les autres, le gouvernement brandit le spectre de la dette pour opérer un désinvestissement massif et structurel d'un milliard d'euros cumulé d'ici la fin de la législature. Un milliard d'euros d'efforts cumulés sur le dos de nos écoles, de nos enseignants et de nos élèves. Faut-il encore rappeler que c'est la sécurité même de nos enfants qui est en jeu?

De plus, nos bâtiments scolaires sont vétustes: 70 % d'entre eux ne respectent pas les normes incendie. Les experts ont estimé les besoins en financement à hauteur de 9 milliards d'euros. M. Daerden avait initié deux impulsions majeures pour répondre à ces besoins colossaux, le Plan de relance européen (PRR) et le Plan d'investissement exceptionnel.

La réforme des fonds classiques devait également permettre de redynamiser les investissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles au bénéfice des infrastructures scolaires. Je dis bien «devait», car le décret du 16 mai 2024 relatif au financement des bâtiments scolaires n'est toujours pas entré en vigueur. Pire, l'avant-projet de DP3 reporte même sa mise en œuvre au 30 octobre 2026, en raison des négociations extrêmement tendues et difficiles sur son arrêté d'exécution. En conséquence, ces fonds sont complètement paralysés, volontairement. Aucun nouveau dossier n'a pu être introduit depuis 2025. La liste d'attente est extrêmement longue et le nombre de projets prioritaires nécessitant une intervention urgente est en nette augmentation.

Concrètement, près de 220 millions d'euros n'ont toujours pas pu être mobilisés pour les réseaux subventionnés. Si je tiens compte de l'effet de levier, cela représente 330 millions d'euros qui n'ont pas été investis dans les bâtiments scolaires depuis que vous êtes entrées en fonction, Mesdames Glatigny et Degryse. Et vu les délais nécessaires pour lancer ce type de chantier et réaliser les travaux, il sera clairement impossible de rattraper le retard au cours de cette mandature.

Vous réalisez une nouvelle économie sur votre trajectoire budgétaire. Vous réalisez cette économie sous le tapis car elle n'a jamais été annoncée lors des différents conclaves. Une économie qui va laisser la facture aux suivants alors même que nos écoles ont un besoin criant d'investissements.

Vous pensiez que c'était tout, mais ce n'est pas tout! Avant même l'entrée en vigueur des fonds classiques, vous décidiez de geler leur indexation, soit un manque à gagner de près de 4 millions d'euros en 2029. Vous présentez cette mesure comptable comme indolore. En réalité, sans rattrapage, le manque à gagner pour le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS) se creusera d'année en année. Et ce d'autant plus que les prévisions du Bureau fédéral du Plan (BFP) font état d'une inflation galopante.

Votre plan, Madame Glatigny, votre vision est de plus en plus claire et vous ne trompez plus personne. Vous allez priver les écoles des moyens dont elles ont besoin au moment où elles en ont besoin. Vous allez créer un enseignement à deux vitesses où celles et ceux qui en auront les moyens pourront aller à l'école et payer des études et reléguer celles et ceux qui n'en ont pas les moyens ailleurs.

Il s'agit de nouvelles marges pour la Fédération Wallonie-Bruxelles sans qu'il soit prévu de les réinvestir au bénéfice de nos établissements. Pire encore, vous décidez de désinvestir structurellement dans les politiques de soutien aux bâtiments scolaires en transformant la moitié des subventions octroyées par le biais des fonds classiques en système d'avance à peine déguisé. Vous exigez, en effet, un remboursement de 45 % des montants perçus par les pouvoirs organisateurs pour réaliser des travaux structurants à concurrence de 3 % par an pendant 15 ans. Ce taux linéaire repose sur une réduction escomptée des dépenses énergétiques des écoles, sans tenir compte de la nature des travaux réalisés. Très concrètement, pour une subvention de 100 000 euros, seuls 35 750 euros seront dorénavant pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles contre 65 000 précédemment.

À cela, il faut ajouter l'inversion du mécanisme de prise en charge des taux d'intérêts, désormais plafonnés à 1,25 % malgré une hausse constante des marchés.

Attention, Madame la Ministre, je vous fais la démonstration. Si je tiens compte de l'effet conjugué de ces deux réformes sur la charge d'un pouvoir organisateur dont le projet d'investissement s'élève à un million d'euros et qui contracte un emprunt garanti d'une durée de 25 ans, avec un taux de 4 %, le coût à charge de ce pouvoir organisateur augmente de près de 75 %, passant de 600 000 euros à plus d'un million d'euros. Comment voulez-vous que les écoles s'en sortent? Tout cela est orchestré! Dans ce contexte, comment voulez-vous que les écoles se lancent dans la réalisation de travaux structurels? Dans ce contexte, comment voulez-vous que les pouvoirs organisateurs entreprennent la rénovation de leurs bâtiments? Je n'ai même pas évoqué la charge administrative inévitable que l'obligation de remboursement générera, à la fois sur le terrain et pour les services de l'administration.

Bref, le gouvernement crée un mécanisme de dissuasion de grande ampleur qui produira un endettement dans le chef des pouvoirs organisateurs, au péril même de leurs missions d'enseignement. En transformant le parc immobilier en variable d'ajustement budgétaire, vous aurez la lourde responsabilité d'expliquer aux

générations futures que, sur la base de calculs purement comptables, vous, membres du gouvernement MR-Engagés, vous avez fait le choix de laisser les murs de la classe dans un état de délabrement indigne et dangereux.

Pour terminer, mon groupe redéposera aujourd'hui ses amendements, soit huit amendements au total concernant l'enseignement obligatoire et les bâtiments scolaires. On ne sait jamais: un sursaut de conscience peut arriver parmi vos rangs! Ce message vous est adressé «face à la classe»! Quant à nous, nous irons jusqu'au bout et je remercie déjà ceux qui auront le courage de balayer votre texte d'un revers de la main.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur Dispa, il est toujours possible, dans des longues sessions, d'aller aux toilettes et de prendre l'air cinq minutes, mais il me semble quand même utile que les membres de la majorité soient largement présents lors des débats. Or j'observe le contraire! Cela change, cela évolue, mais cela devrait être plus constant que ce qui se passe aujourd'hui.

Je le dis calmement et gentiment! Évidemment, chacun peut sortir un peu, mais il est important que les membres de la majorité, qui présentent un texte extrêmement controversé, puissent assurer sa présence, vu les enjeux du DP2. Nous pourrions nous dire que nous arrêtons dès que le quorum n'est pas atteint, mais ce n'est pas mon propos. J'aimerais que la majorité joue la présence maximale durant les débats.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – À l'écran, il est seulement possible de voir les intervenants. Mais il faudrait voir l'ensemble de l'hémicycle. La vérité a ses droits! Je me retourne et je regarde: les rangs de la majorité sont excessivement bien garnis. Madame Linard, arrêtez de laisser entendre le contraire!

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – La majorité n'a été présente que pour moitié, pendant une demi-heure, Monsieur Dispa. Je comprends que les députés sortent, pour manger et prendre un peu d'air, c'est bien normal.

Mais il s'agit de discuter du projet du DP2: vous avez choisi d'organiser une séance aujourd'hui et le quorum est normalement de 48 députés. Mon propos n'est pas de dire qu'il faut les compter constamment. (*Réactions sur les bancs du MR et des Engagés*)

Puis-je poursuivre? J'entends la majorité protester et me traiter de menteuse. J'aimerais que l'on éteigne la télévision qui diffuse les matches de Roland-Garros ou les compétitions cyclistes dans la salle de l'autre côté. Je demande le respect. Je l'ai dit gentiment et de manière respectueuse.

La majorité me traite de menteuse alors que la salle a été amputée de la moitié des personnes nécessaires au quorum. Or, je le répète, le projet du DP2 est extrêmement important. Je souhaite – et c’est le cas depuis trois minutes – que la majorité soit présente en nombre et je ne demande pas le respect du quorum exact nécessaire à chaque instant. Je ne voudrais pas revivre, pendant l’examen du projet du DP2, une situation où le nombre d’absents excède le nombre de présents dans les rangs de la majorité.

M. le président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, chers collègues, j’aurais voulu en préambule vous faire part de mon état d’esprit. J’aurais voulu le faire auprès de la ministre-présidente, mais je le ferai aussi auprès de Mme Lescrenier et de M. Coppieters, puisque tous les quatre, nous avons intégré ce Parlement il y a deux ans.

Honnêtement, aujourd’hui, je suis attristée, outrée, révoltée par ce que j’entends et ce que je vois depuis deux ans. Je trouve aujourd’hui que l’on donne une image négative et sale de la politique et surtout des processus et des institutions démocratiques. Je me permets donc de vous le dire en début d’intervention, parce qu’il est dans mon droit de le faire.

J’en viens au fond. Depuis des semaines, nous débattons de votre texte et dénonçons ses travers. Ce jour encore, pendant plusieurs heures, nous avons dénoncé les travers des réformes soumises aux votes. Et cette réforme de l’enseignement supérieur n’est malheureusement pas anodine. Elle est un véritable danger: un danger pour les étudiants, un danger pour les établissements, un danger pour les familles, un danger pour l’enseignement supérieur tout entier.

Ce texte constitue une véritable machine à fabriquer des régressions sociales, une véritable machine à fabriquer du chaos. Quand je le vois, ce texte, je ne peux m’empêcher de penser à ma grand-mère. Il y a 79 ans, elle a arrêté d’étudier pour aller travailler et payer les études de ses deux frères qui la suivaient. Quand je me rends sur des piquets, je rencontre des jeunes, souvent des jeunes filles, qui me disent que, demain, elles ne sont pas certaines de pouvoir étudier. Pourquoi? Parce que le frère et la sœur aînés font déjà des études et que leurs parents n’auront certainement pas les moyens de payer des études à un troisième enfant, et parce que, je les cite, elles sont «les plus bêtes de la famille, donc autant payer des études aux plus intelligents». En 2026, on ne peut pas admettre cela.

Madame la Ministre-Présidente, à travers ces textes, votre gouvernement est parvenu à bafouer toutes les promesses contenues dans son programme et sa DPC.

À propos du programme, je me tourne vers les membres du groupe Les Engagés. Mon dieu, le ciel vous est-il tombé sur la tête? Deux points de votre programme électoral avaient pour projet d’aider les étudiants les plus précarisés et

d'accompagner les étudiants dans un parcours de réussite. Aujourd'hui, que faites-vous? Vous faites exactement l'inverse.

Chers membres de la majorité, où en sont vos objectifs de simplification administrative? Nulle part! Nous ne les voyons pas. Vous créez le chaos, vous créez une véritable usine à gaz qui, malheureusement, devra être gérée par d'autres.

Madame la Ministre-Présidente, quelles sont les ambitions de votre gouvernement en matière d'enseignement supérieur? Vos intentions sont impénétrables. Nous ne pouvons plus nous fier à votre programme électoral ou à la DPC. Quelle vision politique avez-vous de notre enseignement supérieur? Aujourd'hui, nous avons l'impression que c'est une vision comptable, avec des plus et des moins, qui est en-dehors de tout ancrage de terrain. Mais derrière l'enseignement supérieur, il y a des personnes, des gens, des êtres humains, des professeurs, des étudiants. Nous ne pouvons pas les oublier lorsque nous faisons de la politique.

Si vous les oubliez, des milliers d'étudiants, des professeurs, des parents, des citoyens, sont dans la rue, signent des pétitions et se montrent créatifs pour essayer d'attirer votre attention, que ce soit avec des craies ou des panneaux. Nous voudrions aujourd'hui que votre gouvernement soit aussi créatif que les membres de notre enseignement supérieur. Ces étudiants, ces enseignants et ces personnes dans la rue expriment simplement leur inquiétude pour aujourd'hui, mais surtout pour demain. Face à cela, votre gouvernement et la majorité font la sourde oreille. Votre surdité est même totale.

Votre réforme se résume en deux mots: fragilisation et chaos. Je commencerai par le chaos. Ce n'est pas un concept abstrait. Ce n'est pas une manipulation de l'opposition. Le chaos résulte de vos décisions. Écoutez, entendez ce que le terrain vous dit et essayez d'arrêter ce chaos. En refusant de suivre les demandes de report du secteur, vous vous imposez un calendrier préjudiciable. Il est aussi préjudiciable aux étudiants, aux enseignants, aux établissements et à l'administration.

Tous ces acteurs – je dis bien tous – vous ont dit qu'ils ne pourraient pas être prêts pour la rentrée scolaire prochaine. Ils vous l'ont dit à plusieurs reprises, par écrit, oralement, à l'aide de cartes blanches, de cartes, de lettres, de messages sur les réseaux sociaux. Ils vous ont dit qu'ils ne pourraient pas mettre en œuvre ces mesures de manière optimale à la rentrée 2026-2027. Et vous, que faites-vous? Vous foncez dans le mur. Vous n'y foncez pas seule: vous emmenez avec vous l'ensemble de l'enseignement supérieur. Il y a eu des cris, des remarques et, pour y répondre, vous avez mis quelques rustines cosmétiques entre la première et la seconde lecture de ce texte. Malheureusement, cela ne semble pas apaiser les inquiétudes.

Madame la Ministre-Présidente, vous êtes pleinement consciente de ces problématiques. C'est pourquoi vous avez publié une circulaire avant que ne soit rendu un avis du Conseil d'État et que notre Parlement ne débatte. C'est à nouveau un

déni de démocratie. Cette circulaire, qui concerne la hausse du minerval, impose des mesures qui ne sont pas encore votées à ce jour dans notre Parlement.

Quelles sont les conséquences concrètes de ce texte sur les acteurs de terrain? La première, c'est que les étudiants sont aujourd'hui dans l'incapacité de construire un projet d'études de manière informée et sereine. Quand on se rend dans des salons sur les études ou aux portes ouvertes des établissements d'enseignement supérieur, on constate que ces établissements sont dans l'incapacité de communiquer des informations sur le minerval ou sur les aides existantes. Face à cela, les familles et les étudiants ne savent pas se projeter dans la rentrée scolaire prochaine.

Une famille de deux parents et deux enfants, gagnant chaque mois 4 000 ou 4 500 euros – ce qui n'est déjà pas mal – et qui, à la rentrée prochaine, devra déboursier 1 200 euros, auxquels elle devra ajouter le loyer d'un kot, le prix des trajets et du matériel, doit pouvoir le prévoir. Or aujourd'hui, le projet de DP2, qui arrive tardivement, rend cette prévisibilité impossible. Madame la Ministre-Présidente, pour remédier à ce déficit d'information, vous avez indiqué qu'un plan de communication devait arriver. Honnêtement, recevoir un plan de communication au mois de juin pour ce qui va se passer en septembre, cela fait une belle jambe aux établissements et aux étudiants!

J'en viens à l'administration et aux organes consultatifs. L'organe qui, selon nous, a le mieux dénoncé le chaos, est le Conseil supérieur des allocations et prêts d'études (CSAE), dans un avis qui nous est parvenu début avril. Pour rappel, celui-ci a explicitement dit qu'une mise en application sécurisée de cette réforme pour la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE) n'était pas envisageable pour la prochaine rentrée académique. Dans un premier temps, on a essayé de discréditer cet avis; dans un deuxième temps, on a tenté d'y apporter des réponses. Malheureusement, aujourd'hui, nos inquiétudes restent entières. Je vais vous communiquer des chiffres – car l'administration est parfois bien loin des préoccupations du terrain – pour que chacun comprenne les difficultés qui vont résulter de cette réforme.

Actuellement, la DAPE comprend 52 équivalents temps plein (ETP) pour gérer 79 000 dossiers. Demain, on annonce 75 000 dossiers supplémentaires, donc une charge de travail doublée. Pour y faire face, la solution du gouvernement est d'engager 15 ETP et de les former pour renforcer les effectifs de la DAPE. Or toute personne en mesure de faire un calcul simple se rend bien compte qu'il fallait doubler l'équipe administrative.

Les établissements seront également confrontés à cette problématique, qui va engendrer un chaos administratif. Cela va être cauchemardesque; ils vont devoir jongler entre le minerval payé par les étudiants et le minerval qu'ils vont devoir rembourser. Delà va être un yoyo sans fin entre les comptes bancaires des

établissements et ceux des étudiants. Des personnes vont devoir gérer cette situation sans aucun complément, sans aucune aide supplémentaire.

Que va-t-il se passer si un étudiant n'est pas en mesure de payer? Vous allez dire: c'est facile puisque le nombre d'heures de travail autorisé pour les étudiants a été augmenté. Ils n'auront qu'à aller travailler. C'est-à-dire qu'ils devront quitter l'enseignement supérieur avec un avenir certainement gâché. Tout cela risque de complexifier le travail des établissements, de l'administration et des étudiants. Madame la Ministre-Présidente, dans votre Déclaration de politique communautaire (DPC), vous prôniez la simplification administrative. Nous en sommes loin.

J'en viens maintenant au second terme qui symbolise votre texte: la fragilisation. J'évoquerai plus particulièrement la fragilisation qu'implique votre réforme pour certains établissements. Comme nous avons eu l'occasion d'en débattre en commission, la manière dont vous avez pensé l'architecture financière de votre réforme est discriminatoire. Vous avez harmonisé les frais de minerval, ce qui est une mauvaise chose pour les étudiants, mais vous avez maintenu la différence et l'iniquité entre établissements. Vous avez prévu une répartition de l'enveloppe financière qui se base sur deux éléments: la situation actuelle et la clé de répartition de population étudiante 22-10-10-58, sur laquelle je reviendrai. Ainsi, un établissement qui demandait jusqu'à présent 300 euros de frais d'inscription devra demander à l'avenir 1 194 euros. Il ne conservera que le montant de 300 euros; le reste retournera à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un établissement qui demandait jusqu'à présent 800 euros de frais d'inscription devra demander à l'avenir 1 194 euros. Il ne conservera que le montant de 800 euros; le reste retournera à la Fédération. Il existe donc une iniquité entre ce que les établissements conserveront et ce qu'ils devront verser à la Fédération. Pour le groupe PS, il ne s'agit pas d'une réforme digne d'un Parlement en 2026.

J'en viens au deuxième élément, à savoir la clé de répartition de la population étudiante. Ce système de financement se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la population étudiante se répartira en plusieurs catégories, à savoir 22 % d'étudiants boursiers, 10 % d'étudiants de condition modeste, 10 % d'étudiants soumis au taux intermédiaire et 58 % d'étudiants soumis au taux plein. Or, lorsque l'on connaît un peu le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on sait que la situation diffère d'une ville à l'autre et d'une école à l'autre. Il en découle que cette hypothèse de répartition de la population étudiante ne tient pas la route. Elle est de nouveau synonyme d'iniquité. Certains établissements auront plus de 22 % d'étudiants boursiers et auront évidemment des recettes moindres.

Je peux vous citer un exemple, Madame la Ministre-Présidente. Le pouvoir organisateur de la ville de Liège s'est prononcé, vous a écrit et a fait passer une motion en conseil communal. Les conseillers communaux du MR et des Engagés se sont abstenus lors du vote. Ils n'ont donc pas voté contre l'adoption de cette motion, qui indique que ce type de répartition du financement entraînera des

conséquences négatives sur l'offre d'enseignement supérieur en province de Liège. À nouveau, Madame la Ministre-Présidente, vous êtes restée sourde aux demandes des représentants du secteur.

Le PS ne fait pas que critiquer, il propose. À l'égard de la situation des établissements d'enseignement supérieur, nous avons proposé des alternatives et des amendements. Un amendement prévoit un mode de financement non discriminatoire des hautes écoles et des écoles supérieures des arts (ESA), qui reflète davantage la réalité. Notre mécanisme permettrait de financer équitablement un étudiant, peu importe l'établissement qu'il fréquente. Il prévoit en outre que, chaque année, le montant à déduire soit calculé au regard de la population étudiante réellement présente dans les établissements. Cet amendement a été envoyé au Conseil d'État.

Toutefois, la demande d'avis en extrême urgence formulée par la majorité ne nous a pas permis d'obtenir un examen sur le fond. Dès lors, aucune sécurisation n'est aujourd'hui garantie. Cela n'empêchera pas un établissement d'introduire un recours ou de porter plainte contre cette façon de fonctionner.

En commission, aucun des membres des partis de la majorité n'a été en mesure de nous dire pourquoi il avait voté contre l'adoption de notre amendement. Nous n'avons obtenu ni réponse, ni même l'ébauche d'une réflexion. Une fois encore, nous avons perçu cela comme une marque de mépris et un manque de respect à l'égard de notre travail.

Madame la Ministre-Présidente, vous l'aurez compris, ce DP2 constitue à nos yeux une erreur magistrale, non seulement pour aujourd'hui, mais surtout pour demain. J'ai parlé des répercussions sur les établissements, sur l'administration et sur les étudiants. Ma collègue, Isabella Greco, reviendra sur le sort des étudiants.

Ce texte constitue aussi une preuve flagrante du reniement de vos engagements, ainsi qu'un signe évident de mépris à l'égard de ceux qui font véritablement vivre l'enseignement supérieur et qui travaillent chaque jour à tirer nos jeunes vers le haut. Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, nous vous demandons, une dernière fois, de les entendre, de les écouter et de reporter et modifier votre réforme.

M. le président. – La parole est à Mme Greco.

Mme Isabella Greco (PS). – Madame la Ministre-Présidente, si j'étais ministre de l'Enseignement supérieur, je ne serais pas très fière de lire la colère et la déception dans les yeux des représentants de l'enseignement qui se trouvent dans cet hémicycle ou en dehors de ce Parlement. Si j'étais membre des Engagés, parti pour lequel une grande partie du corps enseignant ici présent a voté, je mesurerais leur profond sentiment de trahison. Grâce à Dieu, je ne suis qu'une députée socialiste qui reste en contact régulier avec le terrain.

Ces acteurs du terrain sont présents aujourd'hui pour vous rencontrer, se confronter à vous et vous dire à quel point ils sont sciés face à vos décisions. Le nombre d'étudiants, de professeurs, de directeurs et de familles qui se sont déplacés aujourd'hui et qui font entendre leur voix depuis des semaines montre une chose: l'heure est grave. Le terrain a des choses à vous dire. Je mesure l'inouïe chance et l'honneur de porter leur voix afin de faire part de leurs problèmes.

Madame la Ministre-Présidente, ils tiennent à vous faire savoir que votre réforme fragilise l'ensemble d'un secteur essentiel, voire le plus essentiel. Cette réforme rompt également une politique historique de démocratisation de notre enseignement supérieur. Cette politique a permis à des enfants d'ouvriers, comme moi et certainement d'autres membres de notre Assemblée, d'obtenir un diplôme. Grâce à cette politique, certains d'entre nous sont devenus des infirmiers, des médecins, des kinésithérapeutes. Cela a ainsi permis de répondre aux besoins de notre société. Madame la Ministre-Présidente, selon moi, l'école est le lieu qui ouvre la porte à toutes les possibilités, où les cartes sont redistribuées, où nous avons toutes et tous les mêmes chances de construire notre avenir, et ce, malgré nos origines et le niveau social de nos familles. C'est pour cette raison que nous sommes contre votre réforme: nous souhaitons que tous les étudiants et toutes les étudiantes aient les mêmes chances de construire leur avenir et de réussir. C'est la raison de notre présence aujourd'hui.

Il fut un temps où vous n'étiez apparemment pas si opposés à cet objectif. Vous le partagiez même, puisque, lors du vote du gel du minerval il y a quinze ans, porté par le ministre socialiste Marcourt avec la volonté de ne pas indexer le minerval, il semblerait que le cdH, maintenant Les Engagés, ait clairement affirmé qu'il s'agissait d'un grand pas vers l'accès pour toutes et tous vers l'enseignement supérieur. Sur les bancs de l'opposition, le MR, quant à lui, avait jugé que l'accès à l'enseignement supérieur ne pouvait être restreint pour des raisons financières.

Chers collègues, comment dort-on après cela? Comment fait-on pour tourner le dos à ce que l'on défendait hier et imposer une rupture aussi brutale au nom de la rigueur budgétaire? Mais une rigueur avec deux poids, deux mesures: tantôt fort sévère pour les professeurs, les étudiants et dans un tas de secteurs qui sont essentiels pour notre société, tantôt plus souple quand il s'agit des dépenses qui répondent à votre idéologie.

Vous assumez cette trahison du passé, cette volte-face, en disant qu'il ne s'agit pas d'un retour en arrière, mais bien d'un dégel du minerval. Or, en tenant ces propos, vous espérez une focalisation sur le montant du minerval, qui était hier de 835 euros et sera demain de 1 194 euros. Vous espérez que nous trouvions logique qu'après quinze ans sans indexation, le minerval soit indexé, car tout le monde doit participer à l'effort. Il n'était pas possible qu'on fasse des économies en Wallonie et qu'on ne fasse rien du tout en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Passer de 835 euros à 1194 euros pour accéder à des études universitaires, ma foi, c'est encore acceptable. Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que vous élargissez ce minerval à 1194 euros aux hautes écoles et aux écoles supérieures des arts qui, jusqu'à hier, étaient accessibles à partir de 180 euros. C'est donc une multiplication par sept du montant envisageable hier! Et ça, vous ne le dites pas! C'est là que vous vous attaquez à la démocratisation et à l'accès aux établissements supérieurs.

On parle d'une augmentation de 43 % en une seule fois. On parle de 58 % des 130 000 étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de leurs familles qui vont subir l'augmentation de ces montants. On parle de la moitié de ces étudiants qui sont dans des hautes écoles ou des ESA, pas dans des universités. En effet, les enfants issus des familles dans les situations les plus précaires n'entament pas souvent des études universitaires, tout simplement pour des raisons financières. Ces personnes ne pourront plus rien faire du tout, puisque tout sera cher. Citons aussi le syndrome de l'imposteur: ces personnes se disent tout simplement qu'elles n'en sont pas capables.

Très concrètement, dans certaines écoles, le montant sera sept fois plus élevé. Vous demandez aux étudiants et aux étudiantes, sans aucun scrupule, de payer les économies de l'État en faisant de l'enseignement un secteur pour privilégiés. Quand on met le prix d'accessibilité d'un minerval à quasiment 1 200 euros, que dit-on à un jeune de Charleroi, d'Anderlecht ou de Seraing? On lui dit que ce n'est pas pour lui, ou alors qu'il faut avoir un job étudiant pour payer lui-même ses études, alors que l'État le lâche et ne fait pas son propre job.

Vous avez des arguments. Je comprends que vous essayiez de vous justifier. Je ferais pareil si tous ces gens criaient très fort, derrière les portes du Parlement, contre mon projet de réforme. Vous alarmez les gens; vous dites que votre réforme est indispensable et que, si vous ne votez pas ce texte, ce sera la fin de l'enseignement supérieur ou la qualité de l'enseignement diminuera. Vous êtes convaincus que c'est une condition *sine qua non*, que vous n'avez pas le choix et que vous devez le faire.

J'aurais pu vous croire si cela avait été vrai, si vous injectiez dans les établissements scolaires les montants que vous récupérez du minerval, mais ce n'est pas du tout le cas. Cela n'améliorera pas d'un iota la qualité de l'enseignement. Ce n'est pas une réforme financière, c'est un tri social.

Rappelons qu'il appartient au gouvernement de choisir où il fait des coupes budgétaires, et donc des économies, et où il décide d'investir. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il y a des gouvernements miroirs – avec les deux mêmes partis politiques qui sont tantôt au gouvernement de la Région wallonne, tantôt au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tantôt au gouvernement fédéral – et qui ont donc tous les leviers pour décider si oui ou non ils veulent protéger nos jeunes et nos enfants. Nous aurons la réponse dans quelques heures. Tout est toujours

question de priorités et de volonté politique. Mes chers collègues, l'heure venue, il faudra assumer.

Le moment viendra où vous devrez bien assumer vos choix. J'ai d'ailleurs failli m'étrangler la semaine dernière en découvrant l'interview de Mme Galant qui s'offusquait de «toutes ces nouvelles taxes». Je me suis dit que c'était une belle hypocrisie, parce que cette hausse du minerval n'est rien d'autre qu'une taxe supplémentaire. Ou alors, j'ai mal compris. En tout cas, c'est une taxe à charge des familles. Et de quelles familles parlons-nous? Selon vous, encore une fois, nous n'avons pas la même définition d'un même terme. Vous dites «seules les épaules les moins étroites paieront le prix plein». Remarquons que nous sommes passés des «épaules les plus larges» aux «épaules les moins étroites», comme nous l'avons entendu en commission, ce que M. Casier pourra confirmer. «Épaules les moins étroites», cela passe sans doute mieux...

Vous avez même osé affirmer que cette réforme serait sociale parce que vous y aviez ajouté des paliers. Chers collègues, c'est ce que j'ai entendu de plus malhonnête. Même si j'avoue que la concurrence est rude en matière d'informations relevant de la mauvaise foi, celle-là reste de loin ma préférée.

Toutes les études le prouvent: celles et ceux qui paieront cette augmentation appartiennent à la classe moyenne. Ce sont celles et ceux qui se sacrifient parce qu'ils travaillent à deux. Ce sont ces parents qui voient moins leurs enfants parce qu'ils sont au travail. Ce sont celles et ceux à qui vous n'avez cessé de répéter qu'ils devaient être récompensés parce qu'ils contribuent davantage que tous ces «assistés qui ne foutent rien». Ce sont celles et ceux que vous prétendiez récompenser avec vos cinq cents euros supplémentaires.

Ce sont aussi celles et ceux qui gagnent trop pour bénéficier d'aides, mais trop peu pour pouvoir envoyer leurs enfants se construire un avenir sans devoir compter, à la fin du mois, ce qu'il reste sur la table de leur cuisine. Ces familles paieront demain le tarif plein. Ce sont celles et ceux que vous ne récompenserez pas et à qui, en plus, vous ferez les poches. Double trahison.

Contrairement à ce que vous avez essayé de faire croire, la détermination de ces fameux paliers n'a pas été faite dans un objectif social. Le pourcentage des 58 % d'étudiants qui devront payer le minerval plein ne correspond à aucune réalité socioéconomique de la population étudiante. Il s'agit uniquement d'un pourcentage arrêté par votre gouvernement pour atteindre les économies fixées. La quasi-totalité des familles où les deux parents travaillent paieront le prix plein.

Il en sera de même pour les familles monoparentales au salaire médian. Certaines familles qui ont décidé d'héberger une personne plus âgée devront soit payer le prix plein soit assumer une diminution de l'aide qui leur est accordée dans le cadre de leur bourse. Pour les familles recomposées – qui sont nombreuses aujourd'hui –, les revenus des beaux-parents – qui n'ont pourtant aucune responsabilité

légale – seront pris en compte dans le calcul, les confrontant ainsi à une augmentation du coût afférent.

Votre réforme ferme la porte à des métiers en pénurie, en dépit du fait que vous êtes issus de partis qui prétendent défendre le travail et les travailleurs. Demain, pour obtenir un diplôme d’infirmier ou d’infirmière à la Haute École Francisco Ferrer (HEFF) de Bruxelles, par exemple, vous devrez dépenser 3 076 euros supplémentaires. À la Haute École de la province de Namur (HEPN), ce montant s’élèvera à 2 643 euros supplémentaires. J’ai volontairement choisi ces exemples parce qu’ils me touchent. Nous connaissons la réalité de nos maisons de repos et de nos hôpitaux, et nous savons plus que jamais que nous aurons besoin de ces professionnels pour prendre soin de nos parents et de nos grands-parents – pour celles et ceux qui ont encore la chance de les avoir aujourd’hui –, de nous demain, et de nos enfants après-demain.

Existe-t-il meilleur moyen de dissuader nos jeunes d’entamer ce type d’études et de ne pas répondre à une pénurie dont les conséquences seront particulièrement préoccupantes pour notre société? Je ne crois pas qu’il existe de meilleur moyen. Dans ce domaine, la majorité a excellé – c’est ironique.

En plus de cela, vous supprimez le droit à l’erreur, parce que les jeunes n’ont déjà plus le droit à l’erreur à 17 ou 18 ans! Vous faites en sorte de permettre aux élites de réussir, et pour les autres qui ratent de temps en temps, tant pis, ils n’auront qu’à se débrouiller car ils n’auront pas d’aide. Cette suppression du droit à l’erreur prend place dans un contexte où la santé mentale des jeunes est pourtant considérée, selon les spécialistes, comme alarmante.

Tous les voyants sont au rouge en ce qui concerne la précarité étudiante. Selon une enquête de l’Université libre de Bruxelles (ULB), quatre étudiants et étudiantes sur dix estiment être dans une situation financière difficile ou très difficile. La Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), qui a mené une enquête sur 5 000 étudiants, conclut que 58 % des interrogés et des interrogées ne peuvent pas se payer à manger. Ce n’est pas qu’ils ne peuvent pas se payer un kot, des déplacements, un syllabus, un voyage scolaire ou une formation en communication. Non: ils ne peuvent pas se payer à manger. Vous aggravez la situation. Le dernier baromètre de Solidararis indiquait que 26 % des étudiantes et des étudiants renoncent à des soins psychologiques ou psychiatriques pour des raisons financières. C’est un scandale.

Face à de tels constats, face à l’énorme problème de précarité étudiante, que faites-vous? Votre gouvernement reste muet. Vous ne soumettez aucune proposition concrète. Vous avez dit: «Nous avons créé un groupe de travail.» C’est formidable, cela réglera le problème! Où en est la réforme des allocations? Nous ne le savons pas. La seule chose dont nous avons connaissance, c’est qu’aucun budget n’a été débloqué. Cela ne nous étonne pas énormément. Il en va de même pour

vosre réforme des subventions des services sociaux, dont nous n'espérons pas grand-chose non plus, puisqu'aucun budget supplémentaire n'est prévu.

La seule et unique réponse que nous avons obtenue en commission, pourtant nous avons siégé longtemps, jusqu'à 4h28 du matin, c'est que les étudiantes et les étudiants rencontrant des difficultés financières pourront s'adresser aux services sociaux de leur établissement. Toutefois vous avez reçu les services sociaux ils vous ont dit qu'ils étaient saturés. Ils devront gérer toute une vague de personnes et de coûts supplémentaires, des étudiantes et étudiants qui ne peuvent pas manger. Cela concerne 58 % d'entre eux.

Pour les étudiantes et étudiants étrangers, la situation est encore plus préoccupante. Ce sont celles et ceux qui sont les plus touchés, car, de manière sournoise, vous utilisez votre petite réforme pour piétiner leurs droits acquis. Demain, ce seront elles et eux, aussi, qui s'ajouteront aux rangs de celles et ceux qui attendent une aide des services sociaux. Or ces services sont saturés. Ils devront aider tous les étudiants autochtones qui ont des difficultés financières, plus tous les étrangers, et tout cela sans un euro de plus.

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement qui veille à permettre à tous les citoyens de l'Union européenne de continuer à bénéficier d'une allocation d'études et d'un accès au minerval de condition modeste ou de condition intermédiaire.

Madame la Ministre-Présidente, de manière générale, nous aurions apprécié que le Conseil d'État se prononce sur toutes vos justifications en formulant un avis plus concret et plus détaillé sur le fond de nos amendements. Vous vous êtes privée de ce précieux avis et vous avez encore fragilisé un peu plus votre projet de DP2.

J'espère que vous mesurez les conséquences de vos politiques sur les jeunes, que chaque député de la majorité mesure l'impact qu'il aura à travers son vote et qu'ils se rendront tous compte, lorsqu'ils presseront le bouton de vote, de ce qu'ils sont en train de faire.

Dans cette Assemblée, la semaine dernière, nous avons discuté du burn-out étudiant. Nous étions tous d'accord. Sommes-nous tous bien conscients de ce dont nous parlons aujourd'hui et de ce que vous êtes sur le point de faire, Mesdames et Messieurs de la majorité? En effet, vous devrez affronter toutes les personnes du public présentes dans cet hémicycle et toutes celles qui manifestent dans la rue. Certains parmi vous devront encore pouvoir se regarder dans un miroir.

Les jeunes concernés ont moins de 23 ans et sont déjà en dépression à cause d'un job étudiant. En dix ans, le nombre de jobistes a augmenté de 41 %. Le job estival qui permettait de faire des petites folies d'étudiant est devenu une condition indispensable pour pouvoir payer ses études. Ne venez pas me dire que c'est une chouette expérience pour les étudiants! Cela peut être le cas si c'est leur

choix, mais pas si ce job est une condition de survie ou de réussite. Aujourd'hui, les jeunes sont utilisés comme une main d'œuvre bon marché et malléable à souhait. Or, étudier, c'est déjà un temps plein; le reste, c'est purement et simplement de l'exploitation déguisée.

À quelle société aspirez-vous si les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi sont déjà au bout du rouleau, pressés comme des citrons, à la suite des réformes et d'un système que vous leur imposez?

Ce n'est pas grave, vous pourrez à nouveau faire ce que vous aimez le plus: taper sur les mutualités, sur les faux malades, sur les jeunes qui ne foutent rien et sur les assistés. Ce n'est pas grave: les mutualités paieront!

En imposant ce type de politique, en dégradant aussi et déjà la santé mentale de nos jeunes, c'est vous, Madame la Ministre-Présidente, qui préparez le lit des malades de demain. Bon nombre d'études le prouvent. Ce n'est ni le PS, ni l'opposition, ni les citoyens qui le prétendent. Ce sont des études avec des données objectivables qui affirment qu'assurer un job d'étudiant a un impact négatif sur la réussite des étudiants, sur le financement des établissements et sur le parcours et la longueur du parcours scolaire.

Plutôt que d'envoyer les étudiants aux jobs étudiants, parce que vous faites augmenter le coût de leurs études, vous auriez pu aussi leur octroyer des aides supplémentaires afin qu'ils puissent se consacrer exclusivement à leurs études, qu'ils n'aient pas à travailler à côté et qu'ils aient la chance de terminer leurs études dans les temps. Vous auriez pu considérer l'enseignement comme étant un investissement et pas une dépense. Vous auriez pu considérer l'enseignement comme un investissement que la société vous rend 20 fois, que ce soit au niveau de l'emploi, de l'attractivité, de la collectivité, des cotisations... Peut-être tout simplement en démocratie, même si nous avons compris en 48 heures que la démocratie n'est pas votre fort. Au contraire, vous préférez apporter un coup de poignard à la politique d'accessibilité de l'enseignement supérieur acquise si difficilement par nos collègues ici dans ce Parlement, vous préférez présenter la facture aux classes moyennes, fragiliser l'ensemble des étudiants et des étudiantes et vous asseoir complètement sur l'avis d'experts qui vous disent *a minima* que le calendrier est précipité et que, sur le fond, la réforme est socialement risquée et mal calibrée.

Madame la Ministre-Présidente, réfléchissez bien. Vous ne modernisez pas l'enseignement. Vous le rendez juste plus cher uniquement pour que vos tableaux Excel soient plus jolis.

J'en termine. Les personnes en tribune et dehors, en ligne, dans les rues: les étudiants, les enseignants, les directions... Elles vous regardent et elles savent. Elles s'en souviendront, comptez bien sur nous. Rappelez-vous de cet adage: «Il n'y a pas de tour de chien qui ne revient». La trahison n'a jamais rendu plus fort, elle traduit juste la pauvreté de votre loyauté.

M. le président. – La parole est à Mme Laanan.

Mme Fadila Laanan (PS). – Monsieur le Ministre, Mesdames les Ministres, Madame la Ministre de la Culture, vous ne faites pas simplement mal aux enseignants, aux étudiants, aux directions d'école et aux parents. Vous faites aussi mal et vous fragilisez le secteur de la culture alors que votre Déclaration de politique communautaire (DPC) annonçait une politique ambitieuse. À ce moment-là, vous vous érigiez en rempart de celle-ci. Le château de cartes s'est malheureusement vite écroulé!

Nous avons déjà été soufflés par le décret-programme et ses diverses économies. Vous y étiez allés à coups de moratoires, de gels de subventions. Vous aviez aussi pris le risque de porter atteinte à certains principes fondamentaux en introduisant, par exemple, votre article 103 en ce qui concerne l'éducation permanente. Le Conseil d'État et diverses instances d'avis avaient relevé les manquements que ce décret comportait, une violation du principe de *standstill*, des principes d'égalité et de non-discrimination, ou encore l'absence de concertation.

Malgré cela, vous avez foncé tête baissée en décembre. Vous continuez de foncer, aujourd'hui, avec ce projet de DP2. En dehors de ce discours froid sur l'absence d'alternatives que pointait mon chef de groupe, aucun horizon concret ne se dessine pour la culture. Aucune politique culturelle positive, aucune vision pour le secteur. Le seul choix que vous posez est celui de l'orthodoxie budgétaire.

À tous les niveaux de pouvoir, votre coalition Azur est en train de définancer le secteur culturel, son accès et son public. Les pouvoirs locaux désinvestissent, car ils sont mis sous pression par l'État fédéral et la Région wallonne. Votre collègue wallon n'a toujours pas donné de cap clair concernant la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) pour le secteur socioculturel. Le gouvernement fédéral supprime le soutien de l'ASBL Article 27, complexifie l'accès aux droits d'auteur, réforme les pensions, ce qui aura une incidence sur la vie des artistes, des travailleurs et travailleuses du secteur des arts. Vous avez aussi décidé de définancer l'Administration générale de la culture (AGC), avec la norme d'un remplacement pour cinq départs des agents du ministère.

Toutes ces mesures, Madame la Ministre de la Culture, n'ont de cesse d'affaiblir le secteur culturel. La culture est de moins en moins accessible. Les droits culturels des citoyennes et des citoyens sont bafoués.

En outre, toutes ces mesures sont prises – cela a été évoqué – sans réelle concertation avec le secteur. Ce n'est pas nous qui soulevons le problème, mais les différents avis reçus des secteurs qui le pointent. Ils parlent de compromission de la capacité du secteur à anticiper et à s'adapter au changement, de logiques de rupture par rapport à un large consensus qui balisait nos politiques culturelles, et d'une approche austère qui crée un climat anxiogène et d'imprévisibilité.

Chers collègues, pour en revenir à certaines mesures spécifiques du décret, j'aimerais me concentrer sur la suppression de la Médiathèque Nouvelle, la suppression des conventions premier emploi, et l'étalement du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA).

Vous avez décidé, Madame la Ministre de la Culture, de mettre fin unilatéralement aux activités de la Médiathèque Nouvelle alors que les divers avis reçus désapprouvaient cette décision et exprimaient même de la stupéfaction face à cette procédure. La Médiathèque telle que restructurée n'a même pas pu présenter son premier rapport d'activité. Ce sont d'ailleurs d'autres acteurs du secteur qui vont devoir reprendre les missions de la Médiathèque, alors que leurs financements sont, dans le meilleur des cas, gelés.

Cela m'amène à un autre gros problème de votre gouvernement: vous demandez aux opérateurs de faire toujours plus avec moins de moyens. Comment voulez-vous que les opérateurs assurent correctement leurs missions dans des conditions pareilles? Viendra un jour où ils n'en auront plus la capacité. Ils n'auront donc plus droit à la reconnaissance et aux subventions, et risquent simplement de disparaître.

Ajoutées aux mesures du DP1, celles de ce projet de DP2 infligent une double, voire une triple peine à certains opérateurs: non-indexation des subventions en 2026, moratoire jusqu'en 2028, rajout de missions avec toujours moins de moyens.

Vous décidez ensuite de supprimer, à partir de janvier 2027, le dispositif de soutien à l'engagement des jeunes travailleurs dans le cadre des politiques culturelles, faisant ainsi passer des dizaines d'emploi à la trappe.

Quant à la suppression de 1 300 emplois d'enseignants due à l'augmentation à 22 périodes de la charge de travail face à la classe, on pourrait se dire que le secteur n'est pas trop à plaindre. Mais, à nouveau, ce sont des jeunes travailleuses et travailleurs qui seront touchés. Ce sont des suppressions d'emploi qui s'accumulent toujours et encore et dont votre gouvernement est responsable. C'est aussi sans compter tous les emplois relevant des aides à la promotion de l'emploi (APE) également menacés. Enfin, vous précisez que le projet de DP2 prévoit l'étalement du financement concernant le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et sa trajectoire jusqu'en 2035. Vous l'allongez donc de cinq ans avec le même financement. Vous tentez de justifier votre décision en avançant un objectif de cohérence avec le décret budgétaire afin d'intégrer davantage le PECA dans les pratiques pédagogiques, mais je ne vois toujours pas comment l'un est compatible avec l'autre. À quoi rime cette mesure, si ce n'est à faire des économies? Le PECA était pourtant un objectif prioritaire de la DPC et cette réduction budgétaire va affecter durablement son organisation.

Madame la Ministre-Présidente, les politiques publiques jouent un rôle essentiel pour garantir la diversité et les droits culturels. La culture ne peut être soumise à une seule logique, froide et comptable, misant tout sur la rentabilité. Elle constitue un des piliers de notre démocratie et, au-delà de ce rôle, elle contribue significativement à notre activité et à notre rayonnement économiques.

Très chers collègues, Mesdames et Messieurs les Ministres, j'en arrive à la conclusion du groupe PS. Nous terminons en soulignant les défis du secteur culturel qui ne sont pas sous les feux des projecteurs en ce moment, mais n'en sont pas moins essentiels. Clôturer notre intervention en parlant de la culture constitue pour nous un symbole important, car si ce secteur connaît des réalités et des financements qui ne sont pas comparables à ceux des autres secteurs, les acteurs sont pourtant imbriqués dans des combats identiques. Nous nous sommes concentrés sur l'éducation, l'enseignement supérieur, la jeunesse et la culture. Nous aurions pu parler de l'accueil de la petite enfance, de l'aide à la jeunesse, du sport et des médias, autant de secteurs dont vous et votre gouvernement détricotez les politiques, pourtant essentielles, et autant d'acteurs de terrain dont vous refusez d'entendre les réalités.

Mon chef de groupe vous l'a dit, Madame la Ministre-Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, et je vous le répète: appuyez aujourd'hui sur le bouton «stop»! Il faut arrêter ce train fou. Revenez à la raison: nous vous regardons.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Mesdames et Monsieur les Ministres, chers collègues, les nombreux débats autour de ce projet de DP2 sont suivis avec une attention considérable. Nous en sommes tous conscients et c'est normal. Nous parlons de l'école. Mais en fait, toutes les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles dites personnalisables touchent tout le monde: chaque enfant, chaque famille, chaque citoyen.

Précisément, parce que nos débats dépassent les murs de notre Parlement et atteignent l'opinion publique, ils imposent au moins une exigence: l'exactitude. Le débat politique impose également l'exigence de la nuance. J'essaierai donc d'apporter exactitude et nuance à mes propos. En effet, chaque simplification abusive et chaque fausse promesse causent du tort, à la démocratie, aux enseignants, aux élèves dont l'intérêt supérieur doit rester notre boussole commune, aux citoyens qui ne savent plus quoi croire, ni qui croire dans ce brouhaha, dans ce chaos.

Je ne pensais pas devoir reparler du contexte budgétaire. À entendre certains, je dois pourtant m'y résoudre. Cette année encore, le déficit de 1,7 milliard viendra grossir les 14,4 milliards de dettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai entendu tout à l'heure que c'était notre choix. Non! C'est l'héritage que d'autres ont laissé à l'actuel gouvernement! En parlant d'exactitude et de nuance, je

réclame de l'honnêteté intellectuelle: avouez que tout le monde ici connaît ces chiffres et en a conscience? C'est la base!

Pour ramener de l'exactitude, je reviens sur trois postulats de départ. Nous sommes sur des matières personnalisables: chaque secteur de la Fédération Wallonie-Bruxelles – enseignement, petite enfance, culture, etc – est essentiel, car il touche à la vie des gens.

Lorsque je parle d'enseignement, de petite enfance, d'aide à la jeunesse et de toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je veille toujours à parler d'investissements, et non de dépenses. Nous ne pouvons toutefois investir que l'argent que nous possédons.

Deuxièmement, dans un contexte budgétaire tendu où il faut faire des choix, il est normal que chacun de ces secteurs défende son pré carré. C'est son droit! Cependant, de notre point de vue, de notre responsabilité politique et publique, l'intérêt général ne représente pas la somme de toutes les revendications particulières.

Troisièmement, il ne s'agit ni d'une figure rhétorique ni d'un choix politique, mais d'un fait: l'enseignement représente plus de la moitié du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, voire les deux tiers si nous tenons compte de l'ensemble des politiques d'éducation. Dans le contexte actuel, chacun doit faire sa part, y compris l'enseignement. La question n'est malheureusement pas de savoir si l'enseignement doit réaliser des efforts, mais comment il doit le faire. D'après l'opposition, cela ne doit pas se faire de cette manière. Mais alors, comment? Chers collègues de l'opposition, dites-nous concrètement comment!

Dans leur rapport, les experts avaient préconisé différentes solutions. Leur première solution: freiner la progression salariale des enseignants. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Une autre de leurs solution: abandonner le barème 401. Ce n'est pas le choix que nous avons fait. Une autre solution: supprimer purement et simplement le dispositif de disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR). Ce n'est pas le choix que nous avons fait.

Une autre piste: demander aux enseignants du degré supérieur du secondaire de prester deux périodes supplémentaires face classe. C'est un des choix que nous avons faits.

Une option était d'augmenter jusqu'à 28 périodes la charge de certaines catégories d'enseignants, comme les professeurs d'éducation physique. Mais, dans ce cas-là, cela aurait été une perte sèche d'emplois. Nous n'avons pas choisi les pertes sèches d'emplois. C'est faux de le prétendre! Vous avez évoqué 1 300 pertes sèches d'emplois. Or il y a 2 000 départs naturels et, lors de la rentrée scolaire 2026, il n'y aura presque pas de nouveaux diplômés, car la formation initiale passe de trois à quatre ans. Comment, dans ce contexte, au vu de la pénurie, pouvez-vous

imaginer qu'il y aura des pertes sèches d'emplois? Non, il faut arrêter ce mensonge! Personne ne sera viré!

Les derniers qui ont viré des enseignants, c'était le PS, avec Mme Laurette Onkelinx. La vérité a ses droits et, là, c'était très clair! C'était un plan de rationalisation qui a viré 3 000 professeurs et qui a mené, par des fermetures ou des fusions, à la disparition d'une école sur cinq. Tel est l'héritage que vous devez assumer, Mesdames et Messieurs du PS! Il y a 30 ans, il y eu des pertes sèches.

Dès qu'il est question de budget, tout le monde dit la même chose, à savoir qu'il faut aller le chercher là où il se trouve. Tout le monde y va de sa petite solution. Je tenterai de répondre en termes simples et non pas par esprit de polémique. Quand la petite musique de la démagogie commence à s'infiltrer dans notre parlement, un peu de pédagogie s'impose. Vous dites que nous préférons acheter des F35.

Vous nous dites que nos partis préfèrent engager telles dépenses au gouvernement fédéral, prendre telle autre décision au gouvernement wallon... C'est d'ailleurs marrant; le chef de groupe PS, bruxellois, par ailleurs, aime toujours bien parler de ce que les «méchants» MR et Engagés font au niveau fédéral et en Wallonie, il ne dit jamais un mot sur Bruxelles... Je me demande bien pourquoi.

«Vous préférez investir dans la Défense plutôt que dans l'enseignement»: j'en conviens, c'est une formule qui claque sur les réseaux sociaux. Le problème, c'est qu'elle est non seulement malhonnête, mais aussi institutionnellement, juridiquement et politiquement fautive. Elle confond en réalité deux niveaux de pouvoir, deux budgets distincts. Concrètement, même si, demain, nous n'investirions plus un euro – pas même un cent – dans la Défense au gouvernement fédéral, il n'y aurait pas un cent d'euro supplémentaire pour l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles! C'est un fait institutionnel, c'est un fait objectif ce n'est pas une opinion politique.

Vous avez le droit de ne pas soutenir l'effort de défense. Dans un contexte international marqué par la guerre aux portes de l'Europe et par des menaces croissantes sur notre sécurité, c'est un débat légitime – mais ce n'est pas celui qui nous occupe ici.

En revanche, vous n'avez pas le droit de faire croire aux citoyens que l'argent utilisé par l'État fédéral pour ses politiques pourrait, demain, financer les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est faux, c'est tout simplement faux! Et les citoyens méritent mieux que des slogans simplistes. Ils méritent la vérité: la vérité sur nos réalités budgétaires, mais aussi la vérité sur les responsabilités de chaque niveau de pouvoir.

Vous me répondrez sans doute: «il suffit», «il n'y a qu'à refinancer la Fédération Wallonie-Bruxelles». Et, d'un coup de baguette magique, les problèmes disparaîtraient? Mais analysons cela avec un minimum de sérieux. Oui, sur le fond, nous

sommes tous d'accord: la dotation notre entité est insuffisante. Tout le monde en convient, y compris le gouvernement.

Mais ce «il suffit» cache en réalité un monde de complications. Rien que pour modifier la loi spéciale de financement, il faudrait une majorité des deux tiers au Parlement fédéral, avec une majorité dans chaque groupe linguistique et, à mon avis, il faudrait dix à quinze ans pour y arriver. Or, la situation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles appelle des réponses, ici et maintenant.

En outre, quand je vois ce qu'est la politique flamande aujourd'hui, je constate qu'elle est plutôt dominée par des partis qui revendiquent plus d'autonomie pour la Flandre, plus de compétences pour la Flandre et moins de transferts financiers vers la partie francophone du pays. Moins! Et pas plus!

Regardons l'histoire: chaque fois que nous avons négocié des transferts financiers, nous l'avons payé avec des transferts de compétences. Les processus ont toujours été longs, de 10 à 15 ans. Néanmoins, nous n'avons pas autant de temps. En outre, cela a contribué à créer la complexité institutionnelle de notre pays. Les transferts de compétences ont résulté en des charges, des investissements et des dépenses supplémentaires que nous n'avons pas réussi à gérer de manière optimale dans le Sud du pays et à Bruxelles. Nous n'avons fait que creuser la dette et les déficits. La vérité est inconfortable, j'en conviens: nous avons dépensé ce que nous n'avions pas.

Tout à l'heure, le chef de groupe socialiste a tenu des propos qui ont le mérite d'être honnêtes: «Ce n'est pas que de votre faute». Encore bien! Le PS a gouverné la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que premier parti pendant plus de 30 ans, et ce, quasi sans interruption. Ce même PS nous explique aujourd'hui qu'il sait exactement ce qu'il faut faire pour sauver notre enseignement et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait? Quel dommage! Vous mettez en avant notre volonté de penser aux générations futures. Oui, nous l'assumons. Vous nous reprochez de sacrifier la génération actuelle, mais la génération actuelle est celle que vous avez sacrifiée en ne pensant pas aux générations futures! Pourquoi n'y avez-vous pensé à l'époque, quand vous aviez les responsabilités? Vous avez sacrifié la génération actuelle! Il faut cesser de donner des leçons. (*Réaction de M. Casier*)

Monsieur le Chef de groupe, je suis ravie de constater que mes propos ne suscitent que de l'ironie dans votre chef.

Notre déficit vient certes d'une dotation insuffisante, mais pas uniquement. Il résulte également de choix politiques qui ont été faits sans couverture financière suffisante. En d'autres termes, nous avons dépensé sans compter et sans argent derrière. Aujourd'hui, les conséquences pèsent sur les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que sur la génération actuelle et doivent être assumées par la majorité actuelle.

Hier comme aujourd'hui, demander un refinancement sans réformer profondément notre mode de fonctionnement et sans assainir revient à reporter le problème sur les générations futures. L'inaction a un coût. Nous le constatons aujourd'hui: nous payons l'inaction d'hier.

Malgré ça, certains continuent à faire des promesses qu'ils savent ne pas pouvoir tenir, ou agitent des solutions qui auraient demandé à être déployées il y a dix à quinze ans pour en sentir les effets maintenant. Ces mêmes personnes sont aujourd'hui dans l'opposition et ne doivent plus rien assumer, certainement pas leurs propos. Mais, chers collègues, vous pouvez tourner ces propos dans tous les sens: c'est du populisme, à tout le moins budgétaire, si pas carrément politique.

Mon collègue Yves Evrard le rappelle systématiquement: si nous ne faisons rien, 10 % du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera affecté à payer uniquement la charge de sa dette. Quel secteur devons-nous sacrifier: l'aide à la jeunesse, la culture, les maisons de justice, l'enseignement? C'est un choix que la majorité ne veut devoir ni faire demain ni faire peser sur les générations futures. Nous, la majorité, demandons aujourd'hui à chacun de faire sa part de l'effort pour ne pas être obligés, demain, de mener des politiques d'austérité sévère. En effet, 1,7 milliard d'euros de déficit ne nécessite pas encore une austérité sévère. Tout doucement, nous essayons de ramener le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur une trajectoire soutenable à long terme.

Une autre idée qui revient aussi, chez des socialistes, est celle de la fusion avec la Région wallonne, ce qui permettrait plus d'efficacité et moins de doublons. Oui, c'est séduisant, mais ça ne fait pas disparaître la dette, ni le salaire des enseignants. Et que fait-on des Bruxellois francophones? On les laisse dans une espèce de *no man's land*? Ça n'a pas de sens. De plus, les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale ne sont pas plus en mesure que la Fédération Wallonie-Bruxelles ou le niveau fédéral de refinancer la Belgique. S'il y a bien un podium sur lequel nous sommes, c'est celui de la dette publique par habitant. La France s'alarme de son niveau de dette et la Belgique est pourtant bien au-delà – je vérifierai les chiffres, que je n'ai plus en tête. Donc, non, la solution n'est pas ailleurs.

Assez parlé des fausses bonnes idées agitées par l'opposition, j'en viens au contenu du texte. Il n'y est pas question des mesures annoncées ce midi. Je n'en parlerai donc pas, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Sur le terrain, on nous parle beaucoup d'inquiétudes et de ras-le-bol, légitimes, mais accumulés ces 10, 15, 20 dernières années par trop de réformes, trop rapides, notamment issues du Pacte pour un enseignement d'excellence. Celui-ci a suscité beaucoup d'espoir, mais il commence à susciter pas mal de questionnements à de nombreux égards. Sur le terrain, on nous parle de l'allongement du tronc commun et des questions que cela pose. Ce n'est pas dans ce texte, ce n'est même pas dans le programme du MR. C'est issu du Pacte. On nous parle aussi de

la suppression de l'enseignement différencié; cela vient aussi du Pacte. On nous parle de toute une série de choses qui pèsent de plus en plus sur les épaules du monde de l'école et de l'enseignement, mais qui ne sont ni du fait de la majorité actuelle ni du projet de DP2.

Je veux en venir à ce que le présent projet est. Il a souvent été réduit à une seule mesure: les deux périodes supplémentaires pour les enseignants du secondaire supérieur, mais ce serait passer à côté de l'essentiel. Le cœur de ce texte, en ce qui concerne l'école, c'est la carrière enseignante dans sa globalité, à savoir comment on entre dans le métier, comment on le traverse et comment on en sort. Le constat est connu: un enseignant sur trois quitte le métier durant ses cinq premières années. Ce n'est pas une statistique abstraite, c'est une catastrophe silencieuse et c'est une des causes structurelles de la pénurie d'enseignants. Pourquoi les enseignants quittent-ils leur métier? Ils le disent eux-mêmes: en raison de l'isolement – ils entrent dans le métier seuls, parfois dans les classes les plus difficiles, sans filet, sans interlocuteur, sans aide. Vous acquiescez. C'est un constat connu depuis longtemps. Nous avons donc décidé d'agir.

Ce texte permettra aux enseignants en première année de dégager deux périodes hebdomadaires, non pas pour donner cours, mais pour se former, préparer leurs leçons, s'intégrer dans l'équipe. C'est une possibilité réelle garantie et financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est une possibilité qui existait déjà sur le terrain, mais elle ne sera plus réservée à quelques-uns, dans les écoles les plus bienveillantes qui l'organisent. Ce sera une opportunité pour tout le monde.

De même, c'est une première, ce projet de DP2 imposera un tutorat obligatoire dans chaque établissement qui compte à la fois un débutant et un enseignant de fin de carrière, parce que nous pensons qu'il est dommage de perdre l'expérience accumulée par les enseignants tout au long de leur carrière. Cet accompagnement deviendra un droit, ce ne sera plus un luxe réservé à quelques-uns. Ce sera une garantie pour tous les débutants, quel que soit l'établissement. Il s'agit d'une réponse directe aux causes structurelles de la pénurie, notamment l'abandon du métier dans les premières années. Tout le monde le dit depuis des années. Ce texte concrétise enfin ces mesures.

J'ai parlé des enseignants en début de carrière, mais j'ai aussi parlé de la fin de carrière des enseignants expérimentés qui partent à la retraite avec tout ce qu'ils savent. Gérer une classe difficile, accompagner un élève en décrochage, trouver les mots justes dans un conseil de classe tendu: tout cela ne disparaîtra plus avec eux.

Nous organisons la transmission et le texte répond concrètement à ce besoin: les enseignants âgés de 60 ans et plus, tous niveaux confondus, pourront alléger leur charge face à la classe de deux périodes par semaine afin de les consacrer à des missions au service de l'école et des élèves: du tutorat, de l'accompagnement pédagogique des équipes, de la transmission de pratiques ou encore du soutien aux

projets d'établissement. Nous relient ainsi les débuts de carrière aux fins de carrières. Il s'agit d'une vision d'ensemble de la carrière enseignante et, pour nous, c'est une marque de respect pour l'expérience accumulée.

Ces périodes libérées, pour les enseignants débutants comme pour les enseignants expérimentés, ne sont pas prises sur le budget des écoles, mais financées directement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un choix d'investissement. Ceux qui crient constamment au «définancement» ou à l'«agression contre les enseignants» oublient toujours soigneusement de mentionner ce qui est positif. Or, cela en fait partie. Nous soutenons les écoles dans ce lien entre les débuts et fins de carrière.

J'en viens à la mesure dont tout le monde parle: les 22 périodes. Ce projet de décret prévoit que les enseignants de l'enseignement secondaire supérieur passeront de 20 à 22 périodes de cours par semaine. C'est la mesure qui semble cristalliser l'essentiel du débat sur le terrain. Des affirmations ont été formulées dans cette enceinte, mais aussi en dehors, qui méritent d'être examinées sérieusement, non pour minimiser la réalité des enseignants et de leur métier, que nous respectons tous, mais précisément parce que nous le respectons. C'est pour cette raison que nous devons ancrer ce débat dans les faits. Passer de 20 à 22 périodes, ce n'est pas contre les enseignants, c'est pour les élèves. Qu'il y ait un enseignant devant chaque classe, c'est la priorité numéro un de la DPC!

Il ne s'agit pas d'une exception belge par le haut; c'est une harmonisation, certes interne à notre propre système. Lorsqu'on regarde ce qui se fait dans les pays voisins, on constate qu'aux Pays-Bas, les enseignants assurent environ 24 périodes de 50 minutes par semaine. En France, les enseignants certifiés présentent 18 heures de 60 minutes, soit l'équivalent d'environ 21,6 de nos périodes. En Fédération Wallonie-Bruxelles, après la réforme, ils présenteront 22 périodes de 50 minutes, soit 18 heures et 20 minutes de cours face à la classe.

Même après ce changement, la charge des enseignants du degré secondaire supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles restera moins lourde que la moyenne européenne.

Concrètement, cela représente 1 heure 40 minutes supplémentaire. Ce n'est pas rien – personne ne dit cela. On entend l'objection du travail invisible: la préparation des cours, les corrections, les réunions, la disponibilité pour les élèves ou les collègues, etc. C'est juste.

Tout à l'heure, quelqu'un a évoqué une enquête de la VUB menée auprès de plus de 9 000 enseignants flamands. Celle-ci a établi que leur charge de travail réelle atteignait en moyenne 46 heures hebdomadaires. On peut extrapoler ce résultat à la Fédération Wallonie-Bruxelles et cela témoigne d'une réalité que personne ne conteste. Néanmoins, ce constat vaut pour tous les niveaux d'enseignement. Les enseignants du degré secondaire inférieur, qui présentent déjà 22 périodes face

à la classe, sont soumis à la même réalité de travail invisible. L'argument du travail invisible ne peut pas être invoqué de manière sélective.

Historiquement, la justification des deux périodes de cours en moins face à la classe pour les enseignants du degré secondaire supérieur reposait sur deux piliers objectifs. Le premier pilier, c'est un niveau de diplôme plus élevé qui exigeait davantage de temps de préparation et de recherche. Le second pilier, c'est la complexité supérieure de l'acte d'enseigner au degré supérieur. Ces deux piliers doivent toutefois aujourd'hui être réévalués. Le premier pilier doit l'être au regard du niveau de formation. La formation initiale des enseignants a été revue et ceux qui disposaient auparavant d'un brevet de trois ans sortiront désormais diplômés d'un master au terme de quatre années d'étude. Un master, c'est le même niveau de diplôme que leurs collègues du degré supérieur. Ce changement n'est pas seulement symbolique. Il signifie concrètement que la logique qui fondait la différence de traitement sur le niveau de formation n'est plus valable.

Le deuxième pilier, soit la complexité de l'enseignement dans le degré supérieur, mérite également d'être questionné. Un enseignant du degré secondaire inférieur, en 2025, n'est plus seulement transmetteur de savoirs. C'est un éducateur, un médiateur et parfois un travailleur social. Sa charge de travail invisible a aussi augmenté et il l'assume avec 22 périodes de cours face à la classe. Maintenir deux périodes de moins pour le degré secondaire supérieur dans ce contexte, c'est entretenir un différentiel dont la base s'est érodée. Ce n'est pas nous qui le disons; ce sont la convergence des diplômes et des missions professionnelles qui nous mènent à cette conclusion.

J'en viens à la question des salaires. L'argument est que si les enseignants travaillent plus, il faut les payer plus. La formule semble équitable, mais la réalité est plus nuancée. Les enseignants du degré secondaire supérieur sont déjà, historiquement, mieux rémunérés. Le projet de DP2 que nous examinons aujourd'hui prévoit – l'opposition ne le souligne pas du tout – une revalorisation salariale de 5 % à partir de 2027 pour les nouveaux enseignants, issus de la RFIE, prestant dans le primaire et le secondaire inférieur.

Toutefois, même avec une telle revalorisation, un enseignant du secondaire inférieur touchera toujours moins qu'un enseignant du secondaire supérieur. L'écart restera de 351 euros en faveur de l'enseignant du secondaire supérieur. À diplôme égal et charge égale, le salaire n'est donc pas égal. Un tel écart se justifie, personne ne le nie. Il reconnaît la formation disciplinaire très spécialisée des enseignants du secondaire supérieur, ainsi que la charge de préparation et de correction plus lourde. Nous évoquons régulièrement les dissertations, les démonstrations mathématiques plus complexes ou les examens de la fin de cycle.

Revaloriser les salaires de l'enseignement supérieur au prétexte de l'augmentation de la charge face classe reviendrait à vider la RFIE, ainsi que la révision barémique qui l'accompagne, de toute sa logique correctrice: revaloriser enfin les

enseignants dits du bas de l'échelle – même si je n'aime pas cette image. C'est aussi une mesure destinée à augmenter l'attractivité du métier.

Tout le débat sur les deux heures supplémentaires face à la classe est réducteur, sur le plan politique, mais aussi vis-à-vis des enseignants. Il est simplificateur de ramener toute la mobilisation actuelle aux deux périodes supplémentaires. Quand nous lisons les études et que nous écoutons les retours des acteurs de terrain, ce qui stresse réellement les professeurs, ce ne sont pas les périodes, mais la charge administrative. C'est peut-être la donnée la plus importante de notre débat. Dans l'enquête internationale *Teaching and Learning International Survey* (TALIS) de 2024, le premier facteur de stress déclaré par les enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles était l'excès de tâches administratives. Il est cité par 70 % des enseignants du secondaire inférieur. Le gouvernement agit précisément sur ce point. Un projet de décret relatif à la simplification administrative, le «choc de simplification», sera prochainement en débat dans notre Parlement. Il contient des mesures concrètes pour alléger la bureaucratie. C'est là que se jouent la disponibilité mentale et la qualité du travail des enseignants et non dans la différence entre 20 et 22 périodes.

Le projet de DP2 ne se résume donc pas aux 22 périodes. Il s'inscrit dans une architecture d'ensemble: recentrer les moyens et les enseignants sur le «face classe». L'objectif est qu'il y ait un enseignant devant chaque classe et que les élèves aient un enseignant en face d'eux.

La même logique s'applique aux détachements. La question est simple: en 2026, avec une pénurie massive d'enseignants, est-il normal de maintenir des enseignants très qualifiés en dehors des classes ou est-il préférable de les remettre devant des élèves? La réponse est évidente.

Par ailleurs, nous amenons de la clarté dans les congés de maladie. Arrêtez de présenter la mesure comme une punition et cessez de faire peur aux gens. Désormais, deux périodes de deux ans au maximum sur l'ensemble d'une carrière sont prévues, avec une exception ciblée pour les affections graves et de longue durée.

Dans ce débat, il y a une autre dimension que l'opposition évite soigneusement: l'équité envers ceux qui financent le système. Les enseignants sont des fonctionnaires rémunérés par les contribuables. Dans un contexte où tous les services publics fournissent des efforts similaires, il n'est pas illégitime de demander que les dispositifs soient calibrés avec rigueur. Chaque euro immobilisé dans des mécanismes mal calibrés est un euro qui ne va pas dans les classes. Les élèves méritent un système financièrement durable. Notre responsabilité envers les écoles, les élèves et les enseignants est de garantir que le système sera encore financé dans dix ans. Nous pensons aux générations futures, n'en déplaise à certains.

Ce projet de DP2 ne concerne pas que les enseignants, il traite aussi du minerval. Notre objectif est effectivement de faire contribuer davantage ceux qui ont les

moyens les plus élevés. De grâce, arrêtez de faire croire que tout le monde paiera 1 200 euros! Arrêtez d'attiser la peur!

Beaucoup d'entre vous ont convoqué leurs origines. Si, au moment de choisir son orientation, la Diana de 1996 avait entendu ces discours, jamais elle n'aurait osé envisager de suivre des études supérieures. C'est le mensonge qui tourne le plus! Soyons clairs: pour les étudiants boursiers, rien ne change. Ils ne paieront aucun minerval, comme avant, avec toujours la possibilité d'avoir une bourse. En outre, nous améliorons et simplifions les démarches administratives.

En plus, nous améliorons et simplifions les démarches administratives. Avant, l'étudiant devait demander une bourse d'un côté et régler ses frais d'inscription de l'autre. Désormais, il ne faut qu'une seule démarche et les délais sont réduits.

Les étudiants de condition modeste paieront 374 euros, comme avant. Arrêtez de faire peur aux gens! Arrêtez de mentir! Une nouvelle catégorie intermédiaire est créée, avec un minerval de 835 euros. Il est donc tout à fait faux de dire que, demain, tout le monde paiera 1 200 euros et qu'on va donc laisser plein de jeunes au bord du chemin. En faisant ça, c'est vous qui découragez ces jeunes. C'est un mensonge et c'est important de le dire clairement!

Non seulement le gouvernement crée une plus grande progressivité, mais il simplifie les démarches à travers une seule demande. L'administration traite tout d'un coup. Pour le calcul du minerval, comment fait-on? Les paliers sont calculés sur la base des revenus réels du ménage grâce un travail économique et statistique sérieux. L'objectif est bien d'éviter les écueils des seuils injustes et des situations où une famille gagne un euro de plus que le plafond, parce que, brutalement, dans la catégorie supérieure. Une famille juste au-dessus du seuil de bourse ne sera plus traitée comme une famille très aisée. C'est une véritable amélioration sociale pour les classes moyennes intermédiaires.

Ce qui est honteux, c'est de mentir et de faire peur aux jeunes. Un peu de vérité, ça fait du bien aussi, mais, manifestement, cela en énerve certains! (*Des cris émanent du public et des tracts sont jetés dans l'hémicycle*)

M. le président. – Je suspends la séance durant quelques minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 19h10 et reprise à 19h15.*

M. le président. – La séance est reprise.

Madame Nikolic, je vous invite à poursuivre voire à conclure votre intervention.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, ne pourrait-on pas procéder une petite suspension de séance afin que tout le monde retrouve un peu de calme?

M. le président. – Le calme est revenu. Si vous êtes disposée à poursuivre, Madame Nikolic...

M. Martin Casier (PS). – Je ne veux pas empêcher Mme Nikolic de parler....

M. le président. – Vous demandez une suspension de séance? (*Réactions sur les bancs du groupe PS*)

M. Martin Casier (PS). – Je ne veux absolument pas empêcher Mme Nikolic de parler. Toutefois, ce que nous venons de voir n'est pas très agréable. Tout le monde a besoin de décompresser un peu et nous avons besoin de retrouver la sérénité dans notre hémicycle.

Mme Diana Nikolic (MR). – Ce n'est en effet agréable pour personne. Nous vivons au quotidien des menaces et des intimidations. Ce ne sont donc pas les cris de quelques personnes dans les tribunes qui nous empêcheront de continuer à nous exprimer. Je comprends toutefois que nous ayons tous besoin de faire redescendre la pression. Il est également bien de vérifier que tout s'est passé dans les meilleures conditions dans l'application de la règle, à savoir évacuer les personnes qui troublent nos débats. Il faut aussi du respect pour la police militaire qui fait son boulot.

M. le président. – Je suspends la séance.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 19h20 et reprise à 19h35.*

M. le président. – La séance est reprise.

Je vous invite, Madame Nikolic, à poursuivre votre intervention.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je ne suis pas loin de la conclusion.

Même si cet «incident» – je vais le qualifier de cette manière – n'est pas agréable, ce n'est pas ma définition de la démocratie d'empêcher quelqu'un de s'exprimer. N'ayez crainte ou ayez-en, au contraire: je continuerai mon intervention avec la même conviction. Je continuerai de dire – et j'espère que tout le monde l'entendra – que l'accessibilité des études ne se réduit pas à un minerval. C'est aussi – et c'est quelque chose que l'on n'entend pas assez dans le débat public – la qualité de l'encadrement pédagogique. Ce sont les infrastructures, les bibliothèques, les laboratoires, les amphithéâtres, les classes, les services d'aide à la réussite, les services de soutien psychologique, les services de santé et autres.

Si nous maintenons le gel du minerval, mais que, demain, nous ne serons plus en mesure d'assurer les dotations aux établissements, l'étudiant paiera moins à l'inscription, mais il aura moins d'aspects positifs dans les conditions dans lesquelles il étudie. Il étudiera dans des conditions dégradées. Et cela ne peut jamais être qualifié de progrès.

Il s'agit d'un minerval – je le répète – légèrement plus élevé pour ceux qui peuvent se le permettre. Il est légèrement plus élevé pour que les universités, les hautes écoles gardent leurs moyens. Pour nous, c'est un équilibre entre justice sociale et qualité de l'enseignement. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

J'en viens à ma conclusion. Il est clair qu'il est tentant et facile de promettre des ressources qui ne dépendent pas de notre entité. Il est tentant et facile de renvoyer toutes les solutions à d'autres niveaux de pouvoir et à des réformes constitutionnelles hypothétiques qui prendront une décennie. C'est facile, mais ce n'est pas une solution.

C'est facile aussi – et certains ne s'en privent pas – d'instrumentaliser l'inquiétude légitime des enseignants, des élèves, des familles pour nourrir un discours d'opposition qui ne propose aucune alternative crédible. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

Alors oui, nous, nous faisons des choix et nous faisons des choix difficiles. Personne n'a jamais dit le contraire. Nous faisons des choix imposés parce que la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est connue, réelle, documentée.

Lorsque je dis qu'elle est connue, elle est connue de tous! Y compris et à commencer par ceux qui ont fait partie des majorités précédentes et qui ont contribué à mener notre entité à la situation actuelle.

Nous ne fermons pas les yeux! Nous ne transférons pas aux générations suivantes le coût de notre confort politique d'aujourd'hui. Nous ne promettons pas ce que nous ne pouvons pas tenir.

Ce projet de DP2 prévoit trois points de manière claire. Il organise la carrière enseignante du début à la fin: accompagnement des débutants, valorisation du rôle des plus expérimentés. Il clarifie et uniformise les congés maladie comme pour tous les fonctionnaires publics belges. Il recentre les moyens sur les classes et les élèves, là où ils doivent être. C'est un acte de gestion responsable et durable pour les citoyens et contribuables. Ces derniers ont le droit d'exiger que les décisions prises aujourd'hui ne compromettent pas les politiques de demain, à commencer par l'école de demain.

Voter en faveur de ce texte, c'est refuser l'immobilisme, la fuite en avant budgétaire, mais aussi l'obstruction comme mode de gouvernance! Voter ce texte, aujourd'hui, c'est voter pour une Fédération Wallonie-Bruxelles qui assume ses réalités et assure son avenir. Pour toutes ces raisons, le groupe MR votera ce texte avec conviction!

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Je voudrais commencer par souhaiter bon courage et témoigner toute ma solidarité aux enseignants, notamment là-haut, et aux jeunes qui ont dû écouter votre discours, Madame Nikolic. Et je vais vous expliquer en quoi vos propos rajoutent du mépris sur un décret déjà violent en soi. Je ne pensais pas que vous pouviez faire pire mais en fait, vos mots sont inacceptables, tout simplement, et complètement hors-sol.

Mais avant, je voudrais remercier encore une fois toutes celles et ceux qui se sont mobilisés aujourd’hui – et ils sont nombreux, vous le savez très bien –, devant le parlement, mais aussi dans les écoles, dans nos villages, dans nos communes, depuis des jours, des semaines et, pour certains, des mois. Ils sont en train de faire ce que vous, Mesdames les Ministres de l’Enseignement supérieur et de l’Éducation, ne faites pas, alors que vous le devriez. Vous êtes bien payées, avec de gros salaires. Vous êtes censées non pas détruire nos écoles, mais les protéger. Vous êtes censées protéger les jeunes, garantir un droit à l’éducation pour toutes et tous, vous n’êtes pas censées détruire les emplois des enseignants. C’est pourtant ce que vous faites à tour de bras.

Merci aux manifestants de faire vivre l’inverse de ce que tentent de semer le MR et Les Engagés. Merci aux manifestants de faire vivre la solidarité entre les jeunes, les enseignants et les étudiants qui se battent ensemble, main dans la main. Madame Degryze, Madame Glatigny, vous avez essayé de diviser tout le monde: les jeunes, les enseignants, les profs du degré supérieur, les profs du degré inférieur. Mais vous n’y êtes pas arrivées, et je pense que vous n’y arriverez pas, même en balançant des cacahuètes à certains, comme vous l’avez fait à la conférence de presse ce matin, pour faire en sorte que les enseignants se calment. Je pense que cela n’a pas du tout été le cas et qu’ils ne sont pas dupes.

Derrière leurs mobilisations, il y a bien plus que ce que vous essayez aujourd’hui de leur imposer. Ils luttent pour bien autre chose, pour leurs droits, pour nos droits à toutes et tous, pour un enseignement accessible à tous et *in fine*, pour permettre à chaque enfant et à chaque jeune de bénéficier d’un repas chaud à midi. Ils luttent pour permettre à tous les élèves, en particulier les plus précarisés, de bénéficier d’un bon encadrement. Ils luttent pour garantir aux enseignants des conditions de travail dignes. Comment délivrer un enseignement digne dans de mauvaises conditions de travail? De nombreux parents l’ont compris, ils affichent leur solidarité avec la mobilisation en cours et rejoignent la lutte. Je les remercie de dénoncer vos choix budgétaires sous prétexte qu’ils sont nécessaires.

D’autres choix sont possibles, Madame Nikolic, et nous allons vous les réexpliquer. Les jeunes et les enseignants qui se mobilisent sont porteurs d’espoir car ils font face à vos réformes antisociales et antidémocratiques. Votre projet de DP2 est antidémocratique pour quatre raisons: vous contredisez et enfoncez toutes vos promesses électorales, vous ne respectez pas la concertation, vous envoyez des circulaires illégales et fondamentalement, vous bafouez certains droits. Je

pourrais ajouter que vous violez le règlement du Parlement. Je vois aussi une atteinte à la démocratie dans le traitement réservé aujourd'hui aux enseignants et aux élèves qui manifestent. Nous avons vu des images de violence. J'étais présente au début de la manifestation et à midi les policiers lançaient déjà des gaz lacrymogènes alors que la manifestation n'avait pas commencé, le rassemblement étant prévu à 14h.

La répression ne fera pas taire les enseignants et les élèves venus défendre leurs droits. Cela ne fonctionnera pas. Je pense que les représentants des groupes MR et Les Engagés sont en train de s'enfoncer profondément. Nous connaissons les dérives de plus en plus extrémistes et antidémocratiques du MR, mais nous les voyons rejoints allègrement par Les Engagés. Main dans la main, ils avancent contre l'avis de toutes et de tous. Je le rappelle, celles et ceux qui vont devoir appliquer ces réformes disent que leur mise en œuvre ne sera pas possible. La majorité a un fameux problème: ses réformes sont inapplicables, les acteurs de l'enseignement ne cessent de le répéter.

Madame Nikolic, le chaos dans les écoles, c'est vous qui êtes en train de le semer, pas dès aujourd'hui, mais pour la rentrée scolaire, et pour les mois et les années à venir, sur plusieurs générations. Vous êtes à l'origine du chaos et c'est contre cela que les enseignants et les élèves se battent. Votre projet de DP2 est tellement inapplicable que vous avez dû pondre un avant-projet de DP3, qui a été présenté aux délégations syndicales – qui l'ont rejeté – avant même que le projet de DP2 ne soit voté, afin de tenter de résoudre tous les problèmes créés par le texte dont nous discutons aujourd'hui. C'est bien la preuve que votre projet de DP2 ne tient pas la route et que vous devez donc reculer.

Je me tourne vers la partie de l'hémicycle qui me regarde et vers les enseignants qui assistent à la séance. J'en ai vu certains les larmes aux yeux en assistant à cette discussion. Je vous exprime ma pleine solidarité.

Je vais partager mon temps de parole avec mes trois camarades du PTB. Nous allons sans doute nous répéter, mais c'est nécessaire. De nombreuses personnes de l'extérieur ont assisté à nos longues séances de commission. Elles ont vu de près les députés et députées qui vont aujourd'hui pousser sur le mauvais bouton, sans se rendre compte de l'ampleur des attaques contre les jeunes et les professeurs qu'implique leur vote.

Ce n'est pas nous qui le disons, mais des délégués syndicaux et des professeurs qui, après une entrevue avec certains d'entre vous, nous ont rapporté que vous n'aviez rien compris. Nous allons donc devoir vous réexpliquer le dossier, notamment à ceux qui suivent moins les questions relevant de l'enseignement et qui pourraient croire tout ce qu'a dit Mme Nikolic. Nous allons tout réexpliquer pour que tous les députés, au moment de voter, soient bien conscients de leur acte et du carnage et du chaos que le gouvernement va semer dans les écoles.

Bruno Bauwens vous expliquera que vos réformes feront bien perdre 1 300 emplois d'enseignants. Madame Nikolic, vous dites qu'il n'y aura pas d'emplois perdus. Cela me rappelle une réforme de l'enseignement qualifiant pour laquelle les syndicats affirmaient qu'elle entraînerait au minimum 500 pertes d'emplois. Or, au sein de ce Parlement, vous avez crié à la *fake news* et affirmé que vous alliez tout résoudre. Aujourd'hui, 700 pertes d'emplois sont annoncées. Et cela continue, car lorsque nous nous rendons sur les piquets de grève, les grévistes nous parlent du projet de DP2, mais des professeurs et des élèves nous informent aussi que des sections vont encore être supprimées en septembre dans leur école à la suite de la réforme de l'enseignement qualifiant.

Madame Nikolic, ce sera la même chose avec le projet de DP2. Les professeurs savent même qui perdra son emploi en septembre! Il faut sortir de chez vous! Allez sur un piquet de grève! Vous y verrez des enseignants qui vous diront que c'est fini pour eux. Ils vous diront qu'ils travaillent depuis onze ans ou treize ans dans une école et qu'ils n'auront plus d'heures en septembre. Bruno Bauwens l'expliquera mieux que moi, mais vous savez pourquoi? Parce qu'à chaque fois que vous surchargez les professeurs de deux périodes face à la classe, cela signifie que vous retirez des heures à d'autres enseignants. Ce n'est pas compliqué à comprendre.

Vous rétorquez qu'il existe une pénurie d'enseignants et que tout cela se lissera. Mais qu'est-ce qui va se lisser? La personne qui perdra son emploi le perdra pour de bon! On lui proposera peut-être des heures à l'autre bout de la province, dans une option qui n'est pas la sienne. Cela lui fera une belle jambe!

Vous vivez dans une tour d'ivoire et vous ne comprenez pas que l'emploi de nombreux professeurs est menacé. De nombreux enseignants ont pour seule perspective la perte de leur emploi. De plus, ils savent qu'ils auront deux ans pour retrouver un emploi, car, dans le cas contraire, ils seront sanctionnés par les autres réformes antisociales du MR et des Engagés! Votre réforme va entraîner la perte d'au moins 2 000 emplois!

Monsieur le Président, sommes-nous bien d'accord que le décompte qui s'affiche sur mon écran ne sert à rien? Dois-je tenir compte de ces 19 minutes? Je voudrais en être sûre, car j'ai tellement l'habitude de me faire interrompre que je crains que cela arrive à nouveau.

M. le président. – Le temps qui apparaît correspond à un article du règlement...

Mme Amandine Pavet (PTB). – Il n'y a plus de règlement!

M. le président. – ... qui prévoit, pour chaque orateur, un temps de parole de 30 minutes. Vous aurez toutefois constaté que j'ai fait preuve de souplesse.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Nous n'avions pas convenu d'un temps de parole.

M. le président. – Étant donné que la conférence des présidents n'a rien prévu, nous appliquons le règlement.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Selon Mme Nikolic, les enseignants devraient s'estimer heureux que leur salaire ne soit pas diminué. Non seulement c'est incroyable, mais c'est totalement faux! Des enseignants perdront bien une partie de leur salaire, parce qu'ils n'atteindront pas les 22 périodes hebdomadaires. Certains d'entre eux pourraient perdre jusqu'à 400 euros par mois, ce qui est énorme.

Madame Nikolic, vous avez également indiqué que la mesure visant à passer de 20 à 22 périodes face à la classe n'avait pas été prise contre les enseignants, mais pour les élèves. Vous rendez-vous compte de ce que vous dites? 7 000 personnes vous regardent, parmi lesquelles de nombreux enseignants qui sont, eux, en train de se battre réellement pour leurs élèves.

Lors des auditions des enseignants organisées par l'opposition, un enseignant nous a expliqué qu'il gérait actuellement 100 élèves et qu'avec deux périodes supplémentaires face à la classe, il devrait gérer entre 20 et 30 élèves supplémentaires. Le temps réservé à chaque élève diminuera inévitablement, tandis que la charge administrative augmentera. Madame Nikolic, vous dites que vous vous souciez du sort des élèves, mais, selon vous, les élèves seront-ils mieux accompagnés par un enseignant qui doit en gérer 130 plutôt que 100?

Croyez-vous que les élèves seront mieux avec un professeur qui doit s'occuper de 130 élèves plutôt que 100? C'est une vraie question! Ce que vous dites n'a aucun sens! Ce n'est pas la réalité. L'enseignant en question, pour le moment, travaille dans un établissement. Cependant, avec les deux périodes en plus, il travaillera dans deux établissements et devra courir de l'un à l'autre. Il explique même que certains collègues auront trois établissements! C'est vous, le MR et Les Engagés, qui semez le chaos dans les écoles.

Mme Manon Vidal portera aussi la voix des jeunes, car elle-même est jeune. Je sais que cela ne plaît pas à tout le monde dans notre Parlement. J'ai déjà entendu des gens lui dire, avec un gros doigt levé, qu'elle n'avait que la moitié de l'âge de certains députés. Or c'est une force d'avoir justement des jeunes députés qui peuvent transmettre la voix des jeunes dans notre Parlement. Les élèves et les jeunes ont été très impliqués dans les actions de contestation, dans les écoles et aux abords du Parlement. Mme Manon Vidal va donc nous expliquer en quoi et pourquoi les élèves ne sont pas au centre de vos réformes, Madame Nikolic, mais attaqués par ces mêmes réformes!

M. Octave Daube vous démontrera comment, une fois de plus, l'augmentation du minerval à 1 200 euros touchera une majorité de jeunes, malgré votre fameux palier. Je vais encore parler de vous, Madame Nikolic: vous avez dit, ici, que cette augmentation était une mesure sociale et qu'il s'agissait d'un «minerval légèrement plus élevé pour ceux qui en ont les moyens». Or 60 % des jeunes devront

payer 1 200 balles. Est-ce légèrement plus élevé que 200 ou 300 euros? Soixante pour cent des jeunes, cela correspond-il vraiment aux épaules les plus larges? C'est un scandale que d'oser dire cela dans notre Parlement! De plus, il y a une grosse incohérence dans vos propos. En effet, je ne comprends pas, car si vous dites cela ici, au conseil communal de Liège, vous avez dit: «Cette réforme du minerval sera soudaine et brutale.» Alors, qui devons-nous croire?

Vous vous moquez des gens. Mais il est temps que cela cesse. Vous ne pourrez pas expliquer cette incohérence, mais essayez, qu'on se marre un peu! C'est juste scandaleux de dire des choses de ce genre à vos électeurs, à Liège, puis de venir défendre un soi-disant minerval qui deviendrait une mesure sociale quand vous le votez ici. C'est scandaleux.

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur le minerval. Je vais vous parler de F-35, parce que je sais que vous aimez cela. Je vais aussi vous parler de drones, de missiles, et j'ai un autre invité surprise – je vais vous montrer.

J'ai envie de vous parler du budget, parce que c'est le nerf de la guerre. Expression qui n'a jamais été aussi juste. Nous entendons souvent, au sein de notre Parlement, qu'il n'y a pas le choix, qu'il n'y a pas d'argent, ce qui mettrait fin au débat; comme si, désormais, il fallait se contenter de tout prendre dans la tronche.

Bien sûr, vous demandez des efforts considérables aux écoles, mais aussi aux secteurs de la petite enfance, de la culture, de l'aide à la jeunesse et de la recherche. Vous êtes en train de couper dans tous les budgets, au nom du principe selon lequel il n'y aurait pas d'argent – et donc, il n'y aurait pas le choix.

Tout d'abord, je tiens à vous dire que c'est vous, vos partis, et en particulier Les Engagés qui avez voté une loi toute pourrie qui sous-finance structurellement la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quand je dis «vous», je ne parle ni des enseignants ni des jeunes qui sont en train de trinquer. C'est vous, les partis traditionnels, qui avez instauré une loi qui sous-finance toujours plus, d'année en année, des compétences aussi importantes que celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette loi a été instaurée par le Parti social-chrétien (PSC) en 1988. Cela fait un bail! Le PSC est l'ancêtre des Engagés; il y a eu le Centre démocrate humaniste (cdH) entre-temps. J'essaie de m'y retrouver parce que vous changez souvent de nom, mais c'était bien vous. Il y avait aussi le PS. D'année en année, des modifications ont été apportées avec l'accord de l'ensemble des partis traditionnels, à l'exception du PTB, qui a tenté de faire modifier cette loi sans jamais arriver à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses compétences soient suffisamment financées.

Madame Nikolic, vous avez demandé si nous connaissions les chiffres. Vous êtes venue avec des chiffres. Je vais vous en donner d'autres. La part du produit intérieur brut (PIB) qui était octroyée à la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2011 était de 2,33 %. En 2024, un peu plus de dix ans plus tard, il s'agissait de 2,13 %.

Ces chiffres ressortent du rapport Éconosphères que vous ne voulez pas lire, car ses conclusions ne vous arrangent pas. Ce rapport souligne que la perte de 0,2 point du PIB peut paraître peu importante, mais, en réalité, cela correspond à 1,2 milliard de manque à gagner. C'est énorme. Cela signifie que finalement, le déficit pourrait être comblé par une telle somme si on avait fait en sorte que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit suffisamment financée, à la hauteur des besoins et pas de moins en moins chaque année.

Vos coupes font très mal à tous ces professeurs, ces jeunes étudiants et ces parents. «On fait des économies» – qui fait des économies? La facture va être envoyée aux parents. Ces coupes ne vont rien arranger et vous allez y procéder encore et encore. La ministre-présidente Degryse a bien dit que si cela s'avérait nécessaire – ce sera sans doute le cas –, vous couperez davantage. Où allez-vous vous arrêter? J'aimerais surtout parler du problème de base: vous ne parlez pas de la cause du problème que vous avez créé. Le tabou autour de ce sujet nous dérange.

Ensuite, nous avons évolué dans la question du budget et du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quand je suis arrivée ici, votre discours consistait à dire que le problème était la complexité de la loi de financement. Un peu comme si la loi de financement était une catastrophe naturelle que nous devons nous prendre dans la tronche, que rien ne peut arrêter et qui ne peut pas être modifiée. Le discours a évolué, car Mme Degryse, Mme Glatigny, M. Resinelli ainsi qu'une députée des Engagés dont j'ai oublié le nom ont expliqué le vrai problème dans la presse ce week-end: ce n'est pas que l'on ne peut pas changer la loi de financement – encore faudrait-il en avoir la volonté et essayer.

Ils expliquent que le problème est que le niveau fédéral est dans une situation financière encore plus compliquée que la Fédération Wallonie-Bruxelles et est donc dans l'impossibilité de refinancer cette dernière. C'est à ce stade de mon discours que je vous montre les affiches que j'ai avec moi.

Ici, c'est le même que la dernière fois, mais j'ai d'autres chiffres: un *F-35 Lightning II* comme celui-ci représente le même budget que toutes les économies réalisées dans l'éducation, de l'enseignement maternelle aux universités. Le niveau fédéral vient d'en commander onze.

Ce n'est pas tout, car il faut encore équiper ces appareils et cela coûte très cher. Ce superbe casque coûte 400 000 euros. C'est sans doute un hasard, mais c'est le prix du voyage au Canada de la ministre-présidente Degryse avec plus de cent invités. Et ça, c'est une dépense de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ceci, c'est un drone russe. (*Mme Pavet montre la photo d'un hélicoptère de la police*) En tout cas, selon Theo Francken, qui a dépensé 50 millions d'euros dans un plan contre des drones imaginaires. Cette somme, c'est ce que rapporte à la Fédération Wallonie-Bruxelles la réforme du minerval. C'est donc ce que la majorité va aller

chercher dans les poches des étudiants et des parents, pour soi-disant combler le trou de la dette. C'est scandaleux.

Continuons. Trois milliards d'euros prévus pour des missiles. Cela correspond à six fois toutes les coupes budgétaires en Fédération Wallonie-Bruxelles jusque 2029. C'est énorme. On pourrait peut-être demander de réduire un peu la commande.

J'ai également un invité, Didier Reynders. Vous nous avez demandé de venir avec des solutions, Madame Nikolic. Oui, mon groupe pense qu'il ne faut pas investir dans l'armement, mais nous pensons aussi qu'il y a de l'argent à aller chercher ailleurs.

Didier Reynders représente ce politique qui s'en fout plein les poches sur le dos des citoyens, qui fraude, mais c'est aussi le ministre de l'Économie du MR qui organise la fraude. Didier Reynders est l'ami des riches. C'est le ministre de l'Économie qui a créé les intérêts notionnels, ce qui permet de manière légale une sorte de fraude fiscale pour les plus grosses sociétés et pour les plus riches de ce pays. À part ça, il n'y a pas d'argent.

Nous vous avons donné ici quelques idées. Chers députés du MR et des Engagés, vous faites partie de la majorité au niveau fédéral. Au sein de notre Assemblée, en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous nous dites qu'il n'y a pas d'argent au fédéral. Nous pensons surtout que de tout autres choix sont possibles. Je vous invite à sortir, à aller dans les écoles. Quand vous irez, regardez ce qu'il y a sur les pancartes des jeunes et des enseignants. Eux aussi ont compris qu'il y avait de l'argent à aller chercher, qui est notamment investi dans la militarisation. Vous pourriez me dire qu'il faut quand même des armes, que c'est important. Moi, je ne pense vraiment pas que l'on achète des armes pour obtenir la paix. En ce moment, vous utilisez même l'école dans un esprit de militarisation. La ministre Glatigny a eu des frissons en voyant un F-16 dans une école à Charleroi. Vous avez admis investir pour pouvoir inviter les jeunes à s'engager dans le service militaire. Et là, vous débloquez de l'argent. En revanche, il n'y a eu aucune lettre pour dire qu'il y avait une pénurie d'enseignants ou une pénurie d'infirmiers. C'est une question de choix et de vision de société. Veut-on acheter des armes pour bombarder des écoles à l'autre bout du monde, tout en détruisant les nôtres?

Ou bien, veut-on investir dans un enseignement de qualité, gratuit, accessible à tous, et qui donne sa chance à chaque élève? Voilà le choix qui se pose aujourd'hui devant nous.

Je tiens également à dire que la lutte continue. De nombreuses personnes se sont mobilisées et ont découvert cette solidarité qui naît lorsque l'on s'oppose à des réformes telles que celles-ci. En outre, la mobilisation peut déboucher sur des victoires. Je crois que c'est possible et que ce le sera aussi après le vote de ce projet de DP2, qui est absolument antisocial et antidémocratique.

Concernant les choix budgétaires, des mobilisations sont déjà annoncées pour le 14 juin afin de s'opposer au choix de dépenser des milliards dans le matériel de destruction dont je vous ai parlé.

Enfin, vous dites que chacun fait sa part. Je tiens à rappeler que ce n'est pas le cas. Vous qui allez appuyer sur ce bouton tout à l'heure, vous qui allez choisir pour les élèves et pour les professeurs, qui allez choisir sur leur dos et sur leur avenir, vous n'allez pas devoir vivre ce qu'eux vivront. Vous n'allez pas perdre votre emploi, vous n'allez pas devoir choisir lequel de vos enfants pourra poursuivre ses études, vous n'allez pas avoir la boule au ventre à l'arrivée de la facture de l'école à la fin du mois.

Aux membres du MR et des Engagés, je dis que nous aurons fait tout notre possible pour vous expliquer à quel point ces réformes sont catastrophiques et sèment le chaos dans les écoles. Cette responsabilité sera avant tout la vôtre. Nous n'accepterons pas que vous retourniez la situation. Vous ne mettez pas les élèves au centre. Au contraire, vous cassez leur avenir.

Merci à tous les enseignants qui se mobilisent. Je suis persuadée que les mouvements vont continuer dans les jours, semaines, mois et années à venir.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Monsieur le Président, j'ai hésité, auparavant, à encore vous appeler «président», mais nous sommes dans un autre débat.

Je serai honnête. Ce discours sera assez émotionnel et je ne m'y attendais pas. Nous vivons une journée historique. Ce que j'ai vu dans les rues de Bruxelles aujourd'hui, cela fout la chair de poule. Les gens présents peuvent être fiers de leur mouvement et de tout ce qu'ils sont en train d'accomplir. Pendant les discours des intervenants précédents, en particulier de Mme Nikolic, j'ai encore reçu des messages me disant de vous parler, chers collègues de la majorité MR-Les Engagés, afin de ne pas vous laisser faire. Il y a une contradiction totale entre, d'un côté, le discours du MR et des Engagés quand ils disent qu'ils s'occupent des enseignants et des élèves et, de l'autre côté, le discours des enseignants, des élèves et des parents qui sont dans la rue et qui disent aux députés de la majorité que, s'ils s'occupent vraiment des élèves et des enseignants, ils doivent voter autrement. Ce sont les raisons pour lesquelles nous vivons une journée historique.

Pour vous des Engagés et du MR, c'est votre jour de honte et c'est une très grande journée antidémocratique. Le projet de DP2 est antidémocratique parce que personne n'a voté pour de telles mesures lors des dernières élections. Personne n'a voté pour une augmentation du minerval; personne n'a voté pour une suppression de 2 000 emplois ou pour une surcharge de travail de deux heures. Malgré tout, vous déposez un texte qui instaure ces mesures. Le projet de DP2 est antidémocratique!

Le caractère antidémocratique de votre action ne se limite au projet de DP2. Il englobe également la méthode avec laquelle ce dernier sera voté. Celle-ci représente la négation totale de toute la concertation et de tout ce que le terrain a expliqué depuis des mois.

Cette semaine, nous avons vécu une scène au cours de laquelle le président de ce Parlement, avec l'aide du MR et des Engagés, a mis le règlement de ce Parlement à la poubelle, tout simplement. Il n'y a plus de démocratie parlementaire ici, aujourd'hui. La séance de ce jour – nous l'avons dit aujourd'hui, mais depuis, cinq heures se sont écoulées – est une séance irrégulière, à l'issue de laquelle vous imposerez votre vote. Cette séance n'a pas lieu d'être! Nous sommes tout de même restés ici, car nous savons que tous les enseignants, tous les parents et tous les élèves comptent sur l'opposition pour relayer les luttes de ceux qui se battent réellement pour les écoles. Il ne s'agit certainement pas du MR ou des Engagés.

En ce qui concerne le règlement, nous avons assisté à une première scène lunaire quand Mme Nikolic a pris dix minutes pour nous expliquer que ce règlement n'est pas valable pour le MR et Les Engagés. Ce règlement indique qu'il faut attendre un certain temps avant de passer au vote. Mais selon elle, c'est un chiffon qui peut être jeté à la poubelle. En effet, elle a expliqué, très à l'aise, que ce n'était pas très grave et que les partis de l'opposition en fait ne savaient pas bien travailler. J'ai retenu deux règles de l'exposé de Mme Nikolic.

Premièrement, pour le MR, seize heures de débat est un délai suffisant avant de passer au vote. Ce n'est pas ce qui est indiqué dans le règlement. En fait, Mme Nikolic met celui-ci à la poubelle et applique les règles du MR quand cela l'arrange.

Deuxièmement, Mme Nikolic a déclaré que seize pages suffisent pour pouvoir voter un texte. Voilà le nouveau règlement du MR et des Engagés. Avec seize pages, l'opposition doit être capable de voter un texte. Certes, nous pouvons en rire et traiter ces points avec légèreté, mais ce procédé est dangereux! Dans notre Parlement et dans l'ensemble de la société belge, vous, le MR et Les Engagés, mettez les lois de côté quand cela vous arrange et vous faites ce que vous voulez! Puis, vous déclarez que c'est la faute de l'opposition si vous outreprenez les règles. Ce n'est pas le cas!

J'en viens au cœur du débat. Aujourd'hui, la discussion tourne autour de l'urgence dans laquelle ce vote doit se faire. Ce faisant, le MR et les Engagés disent qu'ils pensent aux élèves. Cette semaine, M. Jacob a osé dire: «Les écoles et les enseignants nous demandent de voter ce décret rapidement parce qu'ils ont besoin de clarté.» Vous l'avez dit, Monsieur Jacob, à la Conférence des présidents. Vous avez osé dire: «Nous ne voulions pas voter, ce sont les écoles et les enseignants qui nous demandent d'aller vite». Vous vivez sur une autre planète! Je comprends maintenant pourquoi le nom du mouvement «*Mars Attacks!*» a été choisi: Les Engagés se trouvent sur une autre planète!

L'urgence que vous invoquez, Monsieur Jacob, c'est uniquement vous qui l'avez créé. Votre urgence est uniquement celle du MR et des Engagés. Il y a quelques mois, quand vous avez commencé à discuter sur les mesures que vous vouliez prendre, tout le monde a rétorqué qu'une surcharge de deux heures, qui représente quatre à cinq heures de travail par semaine, ce n'est pas une solution dont les écoles ont besoin. Cette surcharge épuisera les professeurs. Les enseignants ont dit non! Ils ne veulent pas d'une augmentation de 10 % de leur charge de travail sans augmentation de salaire. Cela ne s'applique dans aucun autre secteur, sinon sous le nom de restructuration ou de rupture unilatérale de contrat. C'est ce que vous faites!

Tout le secteur de l'enseignement est contre la suppression de 1 300 emplois: cela conduit à l'épuisement des enseignants et à la réduction de l'accompagnement des élèves. Ce faisant, vous êtes en train d'aggraver la pénurie.

Tout les acteurs de l'enseignement le disent, mais vous n'avez pas écouté. Si aujourd'hui, il y a urgence, c'est uniquement parce que le MR et Les Engagés ont refusé d'écouter les acteurs de terrain pendant des mois. Vous avez refusé d'écouter les enseignants, les directeurs, les secrétaires de direction, les parents, les élèves qui étaient déjà en train d'écrire des lettres il y a plusieurs mois.

Si il y a urgence aujourd'hui, c'est parce que vous avez nié le mouvement de contestation pendant des mois. Aujourd'hui, vous avez découvert qu'il y a une mobilisation. Descendez sur terre, quittez la planète Mars et allez discuter avec les enseignants!

C'est vous et vous seuls qui avez créé l'urgence. Le projet de DP2 est arrivé au mois de mai, soit trois mois avant la rentrée, soit quasi au début des vacances, soit quasi en période d'examens. Vous débarquez avec un texte qui va tout changer. Toutes les écoles devront s'adapter à votre réforme, à quelques semaines de la rentrée.

C'est de bon ton chez le MR de dire: «Il y a une grève, il y a des actions, il y a une prise d'otage». En parlant de prise d'otage, c'est ce que vous organisez avec les directions, les enseignants et les élèves. C'est vous qui demandez aux écoles, le 4 juin, de tout changer: horaires, affectations...

À ce propos, je vous invite d'ailleurs à aller dans les écoles, Monsieur Jacob, Madame Nikolic. Allez dire au directeur «Je vous accompagne pour dire aux professeurs qui sera licencié». C'est un mensonge d'oser affirmer que, dans l'enseignement, il n'y a pas de licenciement sec! Certains enseignants ne retrouvent pas de charge de cours. Cela revient à la même chose qu'un licenciement.

Je vous invite vraiment, si vous osez, à aller dans toutes les écoles qui se sont mobilisées cette semaine et à annoncer aux enseignants qu'ils ne seront plus repris, qu'ils ne pourront plus payer l'emprunt de leur maison, qu'ils n'auront plus le temps de s'occuper de leurs enfants! Et surtout qu'ils peuvent oublier leur

vocation pour aller chercher un job ailleurs! Tout à l'heure, nous avons entendu une personne crier «Je vais devenir un chauffeur Uber!». Voilà la flexi-solution de MR-Les Engagés pour le secteur de l'enseignement!

S'il y a une urgence aujourd'hui, c'est parce que, depuis le mois de mai, un mouvement est en train de vous exploser à la figure! Vous n'avez pas voulu écouter et, maintenant, vous devez faire face à l'urgence! C'est votre urgence! Vous êtes pressé parce que vous êtes mal à l'aise. Vous êtes même au-delà du malaise! Vous êtes au stade où c'est la panique à bord! Car il y a un véritable mouvement inédit dans les rues, du jamais vu depuis 30 ans! Nous sommes en train d'assister à la naissance d'un mouvement enseignant d'une grande ampleur. Voilà pourquoi vous êtes mal à l'aise! Ce mouvement regroupe les syndicats, les parents, les directeurs et Mars Attacks! Mais maintenant, il y a aussi Students Attacks et Parents Attacks! Il pourrait aussi y avoir d'autres collectifs comme Grands-parents pour le climat. Je m'attends à voir ce mouvement grandir encore.

J'ai entendu M. Bastin affirmer que voter ce texte aujourd'hui ou dans trois jours ne changerait pas fondamentalement la donne; il s'est plaint du fait que l'opposition fasse un tel foin au lieu de voter ce texte aujourd'hui. Je tiens cependant à rappeler que, hier, une ou deux centaines de cyclistes – et c'était très chouette – appelés les «facteurs à vélo» se sont présentés aux portes de ce Parlement.

Les vélofacteurs ont eu l'idée, qu'ils ont partagée sur les réseaux sociaux, d'écrire une lettre aux députés et aux ministres. Ils savaient que vos boîtes de courriel seraient inondées et qu'ils recevraient une réponse automatique. Par conséquent, ils ont encouragé tout le monde à écrire une lettre manuscrite à Mme Glatigny, à Mme Degryse et aux députés. En trois jours – les fameux trois jours que M. Bastin ne trouve pas importants –, ils ont récolté 10 000 lettres! Ils sont venus déposer ces lettres hier au Parlement, dans un énorme sac. J'en ai apporté plusieurs et je ne me priverai pas du plaisir de vous en lire quelques-unes tout à l'heure.

C'est pour cela que vous êtes mal à l'aise. C'est la raison pour laquelle vous voulez jeter le règlement du Parlement à la poubelle. Parce que chaque jour vous est compté. Chaque jour, un nouveau comité se crée, 10 000 lettres nous parviennent, un article paraît dans la presse... Chaque jour, la société s'interroge: que se passe-t-il dans l'enseignement? Pourquoi les enseignants sont-ils tellement en colère? Ces derniers répondent la même chose à chaque fois, à savoir qu'ils sont en colère parce que la ministre Glatigny et la ministre-présidente Degryse affichent un mépris total pour l'enseignement. C'est de cela que vous avez peur, Monsieur Jacob, et cela explique votre malaise. C'est pour cela que la majorité voulait que le vote ait lieu aujourd'hui. C'est parce que le mouvement de contestation vous fait peur. Personnellement, cela me fait plaisir de voir qu'il vous fait peur.

Ma camarade Pavet, qui l'a déjà fait avec beaucoup d'éloquence, veut que je parle aussi de l'enseignement. Les journaux du week-end dernier laissaient entendre que les partis de la majorité étaient en mode «Panique à bord». Nous avons

d'ailleurs lu plus d'interviews des ministres Degryse et Glatigny en un week-end qu'au cours des dix derniers mois. C'était la panique, car elles devaient donner des réponses.

L'une des réponses que Mme Degryse nous répète sans cesse est que « nous mettons les élèves au centre de l'attention ». Elle utilise le « nous », comme si les autres ne le faisaient pas. Quel mépris de la part de la ministre-présidente pour tout ce monde qui se bat pour défendre l'enseignement ! Elle prétend mettre les élèves au centre de l'attention, mais ce n'est pas du tout ce que fait le gouvernement. Les parents qui ont écrit les 10 000 lettres ne mettent-ils pas, eux, les élèves au centre de l'attention ?

Les élèves qui écrivent des cartes blanches et qui organisent des actions ne mettent-ils pas leur propre intérêt au centre de l'attention ? Nous avons reçu la lettre d'un membre du personnel éducatif, qui ouvre chaque jour une école aux élèves, et qui s'est joint au mouvement. Ne met-il pas, lui aussi, les enfants au centre de ses préoccupations ?

Toutefois, selon vous, Madame Degryse, ce sont surtout le MR et Les Engagés qui mettent les élèves au centre de l'attention. Quel mépris ! Je suis convaincu que ce que vous mettez réellement au centre de l'attention, ce sont les tableaux Excel, les coupes budgétaires et les mesures d'austérité que vous imposez pour créer une école à deux vitesses !

Madame Glatigny, êtes-vous la ministre de l'Éducation ou la ministre des tableaux Excel ? Je vous pose la question, car les professeurs ont plutôt l'impression que vous gérez des tableaux Excel. Vous dites que les élèves sont au centre de l'attention, mais toutes les mesures du projet de DP2 leur sont défavorables. Vous réalisez 20 % de vos économies sur le dos des élèves défavorisés. Sur les 90 millions d'euros de vos mesures d'économies, 17 millions d'euros sont prélevés sur le dos des élèves qui ont le plus besoin d'aide. Ce sont ces élèves que vous visez et c'est pour cette raison que les manifestants évoquent la création d'une école à deux vitesses.

Le plan du MR et des Engagés consiste à démanteler brique par brique le financement de l'école publique, et ce, afin de garder une école destinée aux élites et de laisser une école délabrée aux autres.

La Ligue des familles a annoncé aujourd'hui qu'elle allait saisir la Cour constitutionnelle, parce qu'elle estime que le projet de DP2 aggrave les discriminations. La Ligue des familles fait donc mieux son travail que M. Jacob, Mme Nikolic, M. Bastin et les ministres ici présents.

Elle dit bien que les élèves qui ont le plus besoin d'aide seront les premières victimes des mesures du MR et des Engagés.

Une autre mesure prise par le gouvernement est la suppression des repas gratuits à l'école. Vous dites que vous avez augmenté les moyens, mais le budget dont disposent les écoles est passé de 3,70 euros à 50 centimes par repas. Un repas à 50 centimes pour les élèves, voilà l'ambition sociale des Engagés et du MR!

Autre mesure: la suppression de 2 000 emplois dans les écoles. 1 300 pertes d'emplois résulteront des mesures prévues dans le projet de DP2 et 500 de la réforme de l'enseignement qualifiant adoptée l'année passée. Madame Degryse, comment osez-vous prétendre placer les élèves au centre de l'attention quand vous supprimez 2 000 emplois d'enseignants? Comment les écoles pourront-elles mieux enseigner les mathématiques avec 2 000 professeurs en moins? Comment pourront-elles aider les élèves qui en ont besoin avec 2 000 professeurs en moins? Vous mentez! Vous êtes en train de vendre une sauce à la presse et à votre électorat. Peut-être que cela fonctionne, mais ils sont nombreux aujourd'hui dans la rue à savoir que vous mentez! Je reviendrai ultérieurement sur ce point.

Il faut aussi parler de l'abandon des bâtiments scolaires. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ces derniers sont dans un état épouvantable. Sur 13 000 bâtiments scolaires, la moitié sont dans un état grave et nécessitent une rénovation. 500 sont déclarés dangereux. Nous laissons pourtant des élèves y suivre les cours. À Charleroi, un enseignant nous a expliqué qu'il travaillait dans un bâtiment désaffecté, une dérogation ayant été accordée en raison du manque de places dans les écoles. Nous laissons donc des élèves et des professeurs travailler dans des bâtiments dangereux! À Seraing, Lucas nous a expliqué que l'escalier de son école avait été déclaré dangereux par les pompiers. L'école a cependant bénéficié d'une dérogation et des élèves empruntent chaque jour cet escalier. Voilà à quoi mène l'abandon des bâtiments scolaires par les Engagés, le MR et tous ceux qui voteront tout à l'heure en faveur de l'adoption du projet de DP2!

Quel message envoyez-vous aux élèves? Quel message envoyez-vous aux enfants qui doivent apprendre dans le froid parce que les écoles n'ont pas les moyens de chauffer leurs locaux? Quel message envoyez-vous aux parents et aux enfants alors que les élèves doivent utiliser la lampe de leur téléphone portable pour suivre les cours parce que les écoles ne disposent pas d'éclairage en suffisance? Quel message envoyez-vous aux parents et aux enfants alors que les élèves doivent respirer de l'amiante dans certains bâtiments scolaires? Tout cela traduit le mépris du MR et des Engagés à l'égard des élèves, des enseignants et des parents. Selon vous, l'opposition attise la peur. C'est plutôt l'état des bâtiments et votre désintérêt pour ceux-ci qui font peur. Les écoles nécessitent 8 milliards d'euros pour être rénovées.

Cependant, votre choix n'est pas d'investir dans les écoles, mais dans des avions de chasse F-35. C'est un choix politique, Monsieur Deneef. Ce sont des choix politiques, tant au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'au gouvernement fédéral. Vous nous direz qu'il ne s'agit pas des mêmes niveaux de pouvoir. Ce sont

bien les mêmes partis et les mêmes personnes qui disent aux écoles ne pas disposer de budget pour les bâtiments scolaires, mais qui donnent leur accord au ministre de la Défense pour l'acquisition de drones. Personne, à l'exception de M. Francken, n'a jamais vu de drones dans le ciel belge. Et vous lui fournissez 50 millions pour ses *war games*. Ce sont des choix politiques. Expliquez cela aux élèves et aux enseignants! À l'occasion d'une réunion de commission, j'avais posé la question de savoir qui avait déjà rempli des bulletins scolaires. Nous avons été trois, dont moi-même, à répondre par l'affirmative. Ici, vous utilisez des tablettes et des ordinateurs, vous êtes bien au chaud et vous percevez un salaire de 7 000 euros par mois. Mais vous coupez dans le budget de l'enseignement à hauteur de 3 % et vous supprimez des emplois d'enseignants, parce que vous préférez utiliser cet argent pour l'achat d'engins de guerre. Tel est le choix de société que vous faites et vous devez l'assumer. Assumez-le!

Vous augmentez aussi la charge de travail des enseignants. Pour un professeur du degré supérieur de l'enseignement secondaire, on passe de vingt périodes par semaine à vingt-deux, parfois vingt-trois périodes face à la classe. Ce qui veut dire que, pour un professeur qui travaille déjà maintenant quarante ou quarante-cinq heures par semaine, vous ajoutez quatre ou cinq heures de travail par semaine. La seule conséquence de cette mesure est que vous allez créer des professeurs épuisés, qui vont tomber malades, qui vont quitter l'enseignement. À cause du MR et des Engagés, dans quatre ans, il y aura moins de professeurs que lorsque vous avez créé le gouvernement actuel. Tel sera votre bilan!

Vous tenez le discours suivant: il faut résorber la pénurie, etc. En réalité, vous êtes en train de pousser les professeurs vers la porte de sortie. Au lieu de mettre les élèves au centre de vos préoccupations, vous mettez vos propres préoccupations au centre. Quand vous pousserez tout à l'heure sur le bouton pour voter, chaque individu mettra en fait sa carrière politique au centre, son propre salaire, les mesures d'austérité et les coupes budgétaires. Voilà ce que vous mettez au centre! Vous ne mettez pas les élèves au centre, mais bien vos propres intérêts, et, entre autres, ceux des grosses industries militaires.

Ce week-end encore, dans une tentative de limiter la casse, c'était la panique à bord au siège central du MR et des Engagés. Vous dites aussi, Mme Nikolic l'a répété, que vous ne supprimerez pas d'emplois. Vous répétez sans cesse qu'il n'y aura pas de licenciements secs et que personne ne sera forcé de partir. C'est de nouveau la ministre Glatigny, la ministre des tableaux Excel, qui est en train de parler. Vous nous vendez l'histoire suivante: il manque des professeurs et vu qu'il en manque, ceux qui restent devront prester plus. Voilà le calcul que vous faites dans vos tableaux Excel! Cependant, ce calcul ne fonctionnera pas, car, en réalité, dans les écoles, on ne va pas créer des enseignants, mais de l'épuisement, des malades et des départs. La pénurie, que vous prétendez vouloir résoudre dans tous vos programmes électoraux, ne va pas disparaître en disant aux professeurs qui restent que vous allez les presser un peu plus.

Je voudrais néanmoins revenir sur le fond de l'affaire et sur les nombreux témoignages que nous entendons depuis des semaines. Pourquoi manque-t-il d'enseignants dans les écoles? Parce qu'il y a un problème au sein même des écoles. Parce que le métier n'est plus attractif. Parce que les débuts de carrière sont marqués par l'instabilité. Parce qu'avec vous, les jeunes enseignants n'ont plus aucune garantie de stabilité. Et pour cause: dans vos textes, vous annoncez que la prochaine étape sera la suppression du statut du professeur nommé.

Mais vous menacez tellement les enseignants, et le mépris que vous leur témoignez est si grand que, selon l'enquête PTB que nous avons menée – puisque le MR a toujours dit qu'il n'en réaliserait pas –, 70 % des professeurs expérimentés, qui exercent depuis des années, envisagent de quitter l'enseignement. Et c'est dans ce contexte-là que le MR et Les Engagés annoncent leur intention de rendre encore plus difficile la vie des enseignants.

Nous avons déjà entendu de nombreux témoignages de professeurs qui veulent quitter leur poste. Or vous leur imposez en plus une augmentation de 10 % de leur charge de travail. Cela ne pourra qu'avoir pour effet de pousser davantage d'enseignants à réduire leur temps de travail. Car tous ne peuvent pas travailler 45 ou 50 heures par semaine: ils ont une vie de famille, ainsi qu'une santé à entretenir. Dès lors, augmenter la charge de travail de 10 %, c'est leur envoyer un message clair: ceux qui ne tiennent pas le rythme n'ont qu'à partir.

C'est ce que nous entendons de plus en plus. C'est, par exemple, le cas de David, professeur de néerlandais à Bruxelles, qui a décidé de partir enseigner aux Pays-Bas. Il quitte le pays à la suite des mesures de la coalition MR-Les Engagés. Il dit: «Je veux rester loin de la Belgique et de ses réformes. Sans vos réformes, j'aurais continué dans l'enseignement francophone.» Voilà le résultat de vos mesures.

Laurence, quant à elle, est professeur de français et de latin. Après vingt-cinq ans de carrière, elle risque d'être envoyée dans plusieurs écoles, avec des déplacements impossibles, des réunions démultipliées, davantage de familles à suivre et plus de corrections à faire. Elle se pose la question suivante, que je vous pose à mon tour: «Quelles solutions me reste-t-il?»

Quelles sont les solutions qui me restent? Revendre ma maison, changer mon fils d'école ou quitter l'enseignement? Ces professeurs, qu'ils soient anciens ou nouveaux, sont passionnés, motivés – certains se trouvent d'ailleurs dans notre hémicycle – et expérimentés. Pourtant, aujourd'hui, ils ne savent pas s'ils vont rester. David dit: «Sans les mesures, je serais resté». Le projet de DP2 est en réalité une machine qui va créer et organiser la pénurie, au lieu de la combattre. C'est le problème auquel nous faisons face.

J'ai dû improviser des notes supplémentaires après le discours de Mme Nikolic. Je ne pensais pas devoir revenir sur les mensonges, mais c'était trop flagrant. Je

vais essayer de m'y retrouver dans mes notes. Eh bien oui. Madame Nikolic, vous tentez de nous rassurer en disant que vous n'allez virer personne et que les pertes seront absorbées par les départs. Mais laissez-moi vous dire une chose: vous êtes en train de mentir. C'est un pur mensonge; c'est d'ailleurs avant tout mathématique. Vous imposez aux enseignants deux heures supplémentaires face à la classe. C'est mathématique: les enseignants vont devoir effectuer un volume de travail plus important pour un nombre moindre de professeurs.

Il ne s'agit pas d'une opinion ou d'une peur répandue par les syndicats ou le PTB; il s'agit simplement de mathématiques. Demain, le travail de dix professeurs sera fait par neuf professeurs. Le poste du dixième professeur va alors disparaître; c'est une évidence. Si dix enseignants prennent chacun deux heures en plus, cela équivaut à 20 heures. Ces 20 heures au sein d'une école correspondent à l'horaire d'un autre professeur qui doit donc quitter l'établissement. Contre vos mensonges qui ont été publiés dans tous les journaux ce weekend et qui mettent en avant qu'il n'y aura pas de pertes d'emploi, il y a les acteurs de terrain. Ils sont ici et dehors, ils vous ont envoyé des milliers de lettres. Que disent ces acteurs?

Marie, professeure de français explique: «En septembre 2026, mes huit collègues prendront mes seize heures. Moi, je ne sais pas si je vais encore exercer mon métier, pour lequel j'ai été formée et dans lequel je m'épanouis depuis 18 ans.» Voilà les effets de vos mesures sur le terrain. Face à votre beau discours qui dit qu'il n'y a pas de perte d'emploi, les professeurs vous démontrent le contraire. Voilà la réalité de votre réforme.

J'ai aussi lu dans les journaux, et ce sont les paroles de Mme Degryse selon moi, que, pour les 1 300 personnes qui ne vont plus pouvoir travailler à la rentrée, vous avez un meilleur discours que «perte d'emploi»: vous parlez d'harmonisation et de postes surnuméraires. Mathieu, qui est prof, parle un autre langage. Pour lui, c'est très clair, quand une école n'a plus d'heures pour un enseignant et que celui-ci n'est pas nommé, il perd son travail sans aucune indemnité. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'une mesure d'équité, mais d'un plan de restructuration.

Nous avons assisté à une escalade du discours, aujourd'hui, avec votre intervention lunaire. Pour justifier l'ajout de deux heures par professeur, vous sortez le vieil argument que tout le monde de l'enseignement a déjà réfuté – vous n'avez pas dû très bien suivre le débat –, à savoir l'étude européenne qui, en comparant avec les autres pays, constate que les professeurs en Fédération Wallonie-Bruxelles travaillent moins d'heures. Tout d'abord, cette étude compare des pommes et des poires: y est comparé uniquement le travail face à la classe. Dans chaque pays, chaque degré, chaque école, la situation des professeurs est différente. Vous utilisez des études pour vendre votre message. La situation sera encore pire. Les professeurs travaillent quand même déjà assez, ou pas assez selon vous, et vous voulez encore leur ajouter des heures.

D'ailleurs, vous avez quand même admis qu'en Flandre, les enseignants travaillaient 46 heures par semaine. Nous pouvons penser qu'en Wallonie, les enseignants travaillent aussi 46 heures par semaine, même si Les Engagés et le MR ont refusé de faire une étude à ce sujet. C'est un grand aveu. C'est la première fois que j'entends une élue du MR dire que, sans avoir fait d'étude, qu'il est possible que la réalité des professeurs en Wallonie soit un peu semblable à celle des professeurs en Flandre. C'est à mon avis la plus grande avancée au niveau scientifique que nous ayons vécue avec le MR aujourd'hui. Vous nous servez des mensonges.

Ensuite, vous dites que n'est pas grave d'ajouter quelques heures à des personnes qui travaillent déjà 46 heures. Vous dites n'avoir jamais dit que les enseignants ne travaillaient pas assez, mais il y a quand même un petit problème dans votre discours. Ajouter quatre heures de travail à des personnes qui travaillent 46 heures par semaine revient à dire aux enseignants qu'ils ne travaillent pas assez. Il faut que ce mépris cesse.

Un autre mensonge de Mme Nikolic porte sur les salaires. Elle dit que l'opposition est en train d'attiser la peur. En réalité, Madame Nikolic, concernant les chiffres, vous vous êtes un peu embrouillée, parce que vous ne les avez pas. Moi je les ai et je confirme, une fois de plus, que les deux heures de surcharge de travail représentent un vol de salaire.

D'un côté, Georges-Louis Bouchez promet, tel saint Nicolas, qu'avec le MR, les gens auront 500 euros de plus par mois dans leur poche. Cette promesse, il la répète encore et encore. De l'autre côté, il y a la réalité du MR en Fédération Wallonie-Bruxelles: si les enseignants prestent plus d'heures pour le même salaire, leur salaire horaire diminue de 9,09 %. C'est facile à expliquer, même à Mme Nikolic. Nous avons fait les calculs, nous les avons vérifiés et nous pouvons vous les envoyer. J'avais d'ailleurs déjà proposé à Mme Glatigny de les lui envoyer pour qu'elle les confirme ou les infirme, mais elle n'en a jamais voulu.

Je vais vous dire à combien se chiffre la perte de salaire des professeurs.

Le vol de 9,09 % de salaire concerne les enseignants qui travaillent à temps plein. Ceux qui travaillent à temps partiel y perdront également. Un professeur qui travaille en quatre cinquième temps perdra, avec les deux heures de surcharge, 280 euros par mois, soit 3 300 euros par an. Un professeur qui travaille en trois cinquième temps perdra, pour sa part, 210 euros par mois, soit 2 500 euros par an. Un professeur qui travaille en mi-temps – et il y en a beaucoup – perdra, quant à lui, 175 euros par mois, soit 2 099 euros par an. C'est une vraie perte de salaire, Madame Nikolic – évidemment, on parle d'une autre catégorie de salaire que le vôtre.

Beaucoup de professeurs travaillant à temps partiel aménagent un tel horaire pour sauver leur famille ou leur santé, parce qu'ils n'ont pas d'heures en plus à

consacrer à l'école, parce qu'ils ne veulent pas parcourir des kilomètres, etc. Cette réalité existe et ne fera que s'accroître.

Quand vous affirmez que le PTB et les syndicats sèment la peur et qu'il n'y aura pas de perte de salaire, c'est un mensonge. La perte de salaire aura bien lieu! Chaque député qui appuiera sur le bouton de vote tout à l'heure et qui gagne 7 000 ou 8 000 euros... (*Colloques*)

Allez-y, criez! Cela vous fait très mal apparemment quand je démonte les mensonges de la majorité, dont les membres gagnent un très bon salaire et coupent dans les salaires des citoyens. Ces mêmes citoyens ne pourront plus partir en vacances, acheter une voiture pour aller travailler ou payer l'inscription au club de football de leur enfant. Ce seront les conséquences de vos mesures.

Vous pouvez dire à votre président qu'il peut garder son mensonge pour lui. Les citoyens ne gagneront pas 500 euros de plus. Chaque fois qu'il sortira cette affirmation, nous amènerons les chiffres qui prouvent le contraire. Les vrais menteurs et les vrais voleurs ne sont pas dans l'opposition, ils sont dans la majorité; ce sont le MR et Les Engagés et chaque élu qui votera en faveur de ce texte. Soyez-en conscients. Tous les citoyens qui nous regardent ou qui manifestent dans la rue sauront qui vote pour ces mesures.

Une chose est certaine: votre malaise est gigantesque. En commission du Budget, cette semaine, on a parlé de votre malaise et cela a semé la consternation sur les bancs de la majorité. Un malaise? Mais pas du tout! C'est Mme Bluge qui l'a dit. Tout le monde a vécu cette scène un peu honteuse: le message que vous deviez envoyer à toutes ces personnes ne devait pas créer de malaise. Donner du travail supplémentaire, voler les salaires, cela ne semble pas créer de malaise chez vous apparemment, selon vos déclarations en commission. Au-delà de la honte, ce n'est pas crédible. Selon moi, c'est la panique au siège du MR et cela l'est encore plus au siège des Engagés, Monsieur Jacob. Je vois beaucoup de raisons qui créent votre malaise, mais je vais en citer deux.

Vous êtes mal à l'aise, car les gens sont en train de voir qu'en fait, il y a votre discours et vos promesses des élections et il y a la réalité ici sur le terrain, quand vous allez pousser sur un bouton. Avant les élections, Les Engagés nous promettaient une école humaine, une école familiale, une école qui garantit un enseignement devant les élèves dans une classe. Tout cela faisait partie de vos promesses chez Les Engagés. Entretemps, Mme Degryse a fait une mise au point dans la presse de cette semaine en disant: «Quand on écrit un programme électoral, on se projette dans un monde idéal. On rêve». Voilà la vérité! Effectivement, le rêve que vous vendez pendant les élections devient un cauchemar pour les enseignants après les élections. Après avoir vendu votre rêve, vous coupez dans les moyens, vous licenciez des enseignants et vous coupez dans leur salaire.

J'en viens au deuxième mensonge des Engagés. Même si cela semble difficile à croire ces derniers temps, je rappelle qu'ils avaient promis dans leur programme électoral «des bâtiments scolaires dignes du 21^{ème} siècle». Ils avaient également promis «une rénovation en profondeur de toutes les infrastructures scolaires ainsi que des infrastructures de qualité pour tous les élèves». Pour ma part, je suis prêt – je pense que c'est aussi le cas de chaque enseignant en Fédération Wallonie-Bruxelles – à ouvrir le débat sur l'état des bâtiments scolaires. Toutefois, si on ouvre ce débat – j'en ai d'ailleurs déjà discuté avec Mme Vidal –, on ne votera pas ce soir!

Le troisième mensonge revient au MR. Il a promis de revaloriser le travail mais, sur le terrain, il met 2 000 personnes à la porte! Le MR a promis 5 000 euros en plus mais, dans les faits, ils vont prendre 200, 300 ou 400 euros par mois dans la poche des enseignants, et ce, dès demain! Ce sont des mensonges! Ce qui est dangereux lorsque vous dites des mensonges – nous en avons déjà débattu avec M. Soupart en commission –, c'est qu'on perçoit bien votre définition de la démocratie! Votre définition de la démocratie consiste à encourager les gens à voter pour vous, lorsque vous leur vendez du rêve. Mais, après les élections, vous souhaitez qu'ils vous laissent tranquilles, car les hommes forts de la démocratie, comme dirait M. Soupart, vont faire le travail! Cela signifie couper dans les budgets du terrain et financer des armes! C'est précisément ce que vous faites et ça pose problème.

La deuxième raison de votre malaise, c'est évidemment le mouvement qui est en train de grandir à une vitesse vertigineuse. D'ailleurs, pour Les Engagés et le MR qui se demandent d'où vient le nom «*Mars Attacks!*», celui-ci a été choisi parce que le mouvement des enseignants est né pendant le mois de mars. Ce n'est pas parce que M. Jacob vit sur la planète Mars. (*Protestations*)

Nous sommes dans un débat public. Je veux bien faire un point là-dessus. On nous attaque à chaque fois que nous mettons les élus de la majorité devant leurs responsabilités, devant les paroles qu'ils prononcent parfois en cachette, parfois au grand jour, à condition que les personnes concernées ne le sachent pas. En fait, vous voulez cacher le fait que vous avez honte des mesures que vous êtes en train de prendre.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – C'est un film!

M. Bruno Bauwens (PTB). – Oui, c'est un film, Madame Cassart!

Mais les attaques personnelles viennent tout d'abord de vous. C'est vous qui êtes en train de tout faire contre les écoles, les enseignants et les directeurs. Nous avons le droit, dans un espace public où vous prenez la parole publiquement pour défendre le travail que vous faites sur le dos de vos électeurs, de leur apprendre ce qui se dit ici. D'ailleurs, je ne vends aucun secret: M. Soupart exprime sa vision de la démocratie dans le journal et est membre de la commission.

Le problème n'est pas ici le fait que nous citions des gens – vous le faites aussi, d'ailleurs –, mais votre définition de la démocratie est de nous attaquer et de nous dire que nous ne pouvons ni mentionner de noms ni expliquer aux gens ce que l'on fait dans notre Parlement, en quasi-huis-clos. Ce qui vous dérange, c'est qu'il y a des gens en tribune et que 6 000 personnes entendent en *streaming* ce que vous êtes occupé de dire et les mesures que vous êtes en train de prendre. Dès lors, arrêtez de nous attaquer à chaque fois que nous mentionnons un nom, parce que la seule chose que nous faisons, c'est montrer à vos électeurs les décisions que vous essayez de cacher.

M. le président. – Monsieur Bauwens, vous aviez parlé d'une intervention de quinze minutes.

M. Bruno Bauwens (PTB). – J'ai annoncé que j'ignorais la durée de mon intervention et que je prendrais le temps. La seule personne auprès de laquelle j'aimerais m'excuser est Mme Vidal que je fais attendre. Je le répète: cette séance enfreint le règlement et quand vous avez dit que vous alliez limiter le temps de parole, tous les partis de l'opposition ont dit la même chose: cette séance n'a pas lieu d'être, elle va à l'encontre du règlement et vous ne nous musèlerez pas. Quand Mme Pavet a protesté tout à l'heure, vous avez rétorqué que vous ne la musèleriez pas. Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il est temps pour moi d'arrêter de parler.

M. le président. – Monsieur Bauwens, je ne cherche pas à vous museler, loin de là. Je précise que le règlement auquel vous faites référence prévoit un temps de parole de 30 minutes par intervenant. Il est largement dépassé. Je vous invite à poursuivre et à envisager de conclure pour permettre à vos collègues de prendre le relais.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Plusieurs lectures du règlement sont possibles, Monsieur le Président.

Il y a deux réalités: celle du terrain qui manifeste dehors et celle de la majorité qui nous dit «il ne se passe rien, fermez les yeux et laissez-nous voter».

Madame Nikolic, j'observe une sorte de récupération du mouvement de mobilisation. Dans la presse, Mme Degryse a parlé d'une instrumentalisation de la grève. En somme, vous dites aux milliers de personnes qui manifestent qu'ils ont tort de manifester, qu'ils ont été instrumentalisés. Vous dites que les parents n'ont pas de pouvoir de décision. Les 10 000 parents qui ont écrit des lettres n'ont pas été instrumentalisés. Ces 10 000 lettres décrivent comment vous êtes en train de casser l'école.

Arrêtez de dire que tous ces élèves, tous ces enseignants, tous ces directeurs sont manipulés par l'opposition, qu'ils sont instrumentalisés par des gens de pouvoir. Non, il s'agit de personnes qui manifestent, qui se mobilisent et qui vont certainement encore se mobiliser! Arrêtez vos mensonges! Avec vos mesures, vous

allumez le feu de la résistance. Vous avez allumé une révolution qui ne va pas s'arrêter. Elle ne va pas s'arrêter! Votre attaque contre le PTB qui aurait manipulé tous ces manifestants est ridicule. Nous ne sommes pas si forts. Ces gens sont capables de penser par eux-mêmes et de se battre pour leurs écoles.

En guise de conclusion, j'ai amené une toute petite partie des 10 000 lettres que contient mon sac en plastique. Je vous en lirai quelques extraits, pour vous faire part des témoignages des enseignants, des parents, des personnes que vous n'écoutez pas assez. L'une de ces lettres dit: «Comment continuer à fournir un enseignement de qualité quand on nous retire des moyens et ajoute deux heures à notre charge de travail actuelle? Qui accepterait de travailler 10 % de plus, sans aucune valorisation salariale? Vous n'avez que du mépris pour notre profession.» À mon avis, le mot «mépris» est le mot le plus souvent utilisé à votre égard durant ces dernières semaines.

Une autre lettre, signée d'Arnaud, dit: «L'augmentation de la charge de travail des enseignants, la réduction de certains dispositifs de soutien et la hausse du minerval risquent d'aggraver la pénurie d'enseignants.» C'est Arnaud qui le dit, ce n'est pas le PTB. Ce ne sont pas les «manipulateurs» du mouvement de contestation. Bérengère dit dans sa lettre: «Nous refusons un enseignement au rabais, inaccessible et porté par des équipes épuisées. Nos élèves méritent un enseignement ambitieux, humain, de qualité».

Dans une autre lettre, une enseignante adresse un message aux membres du groupe Les Engagés: «J'ai voté pour vous et je le regrette amèrement. Vous ne respectez aucune des promesses que vous avez faites pendant votre campagne électorale, comme "récompenser les personnes qui travaillent". Or je ne me suis jamais sentie aussi méprisée.»

Une autre enseignante témoigne de l'impact qu'ont les deux heures de plus face à la classe. Elle sera forcée d'accepter quelques heures dans un établissement et six heures dans un autre, de traverser la ville pour compléter son horaire, d'accepter des remplacements, de vivre dans l'incertitude permanente, de ne jamais savoir ce que sera son avenir.

La dernière lettre est la plus émouvante. Cette personne s'adresse à vous, Madame la Ministre: «Je ne vais pas bien. C'était une fin d'année très bizarre. Et pas dans le sens rigolo et positif du terme. Ce n'était pas comme d'habitude. Hier, j'écrivais mes commentaires dans les bulletins. Je n'avais pas le sourire. Je n'avais pas l'énergie positive que j'essaie de transmettre à mes élèves. J'ai peur de ne plus avoir d'emploi le 24 août. J'ai peur de ne pas avoir d'horaire complet. Je vais certainement perdre toutes mes heures dans le degré supérieur, alors que ce sont ces heures qui me motivent le plus.»

Toutes ces lettres et tous ces témoignages sont le résultat de vos mesures.

Ce que vous devez faire aujourd'hui, ce n'est pas m'écouter! Je sais que, de toute façon, vous ne le faites pas. Je ne me fais pas d'illusion. Je l'ai déjà constaté en commission. Beaucoup de nos questions y restent d'ailleurs sans réponse de votre part.

Vous devez écouter les personnes qui se mobilisent dans la rue, qui sont dans les tribunes, qui regardent notre séance en *streaming*. Elles vous font deux messages: elles se battent contre le projet de DP2 parce qu'elles ne veulent pas d'un minerval à 1 200 euros et qu'elles refusent que les enseignants prestent deux heures de plus face à la classe; elles se battent contre votre mépris, contre le mépris de la majorité MR-Les Engagés, contre votre projet de société. Elles se battent contre votre projet pour l'école: couper les budgets pour que les écoles n'aient pas assez de moyens pour aider les jeunes qui ont vraiment besoin d'aide. Le projet de la majorité MR-Les Engagés est de créer une école à deux vitesses. C'est contre cela que ces personnes sont en train de se battre. Ce n'est pas par égoïsme qu'elles se battent. Elles font votre travail: elles disent que l'avenir de l'école dépend de leur lutte, et non des décisions du gouvernement MR-Les Engagés.

Je salue ces enseignants, ces élèves, ces parents qui se battent pour la qualité de l'enseignement et contre votre détricotage de l'enseignement.

M. le président. – La parole est à Mme Vidal.

Mme Manon Vidal (PTB). – Ce soir, je vais tenter d'être la porte-parole des jeunes, car nous n'entendons pas souvent leur voix dans ce Parlement. Je tiens tout d'abord à m'adresser à eux et à leur dire qu'ils peuvent être fiers d'eux. Je sais que certains nous écoutent et je leur dis: ne lâchez rien, on va continuer le combat!

Madame Glatigny, Madame Degryse, Mesdames et Messieurs les députés du MR et des Engagés, vous représentez le passé! L'avenir est en dehors de ce Parlement, sous vos fenêtres! Heureusement, ceux qui représentent l'avenir sont bien plus nombreux que vous, qui incarnez le passé. Le passé, c'est votre manière de faire. C'est le passage en force, le manque de respect pour les élèves, les professeurs et les directions. C'est le mépris des jeunes. C'est l'enseignement élitiste. Le passé, c'est vous, qui ne voyez l'enseignement que comme un business, qui ne voyez un futur arbre que comme une feuille et qui ne voyez un élève que comme un futur employé.

Mais là où il y a un passé, il y a aussi un avenir. Et l'avenir, c'est la jeunesse. La jeunesse qui ose dire non, qui refuse votre politique élitiste et qui refuse d'accepter vos intimidations.

L'avenir, ce sont surtout tous ceux qui osent rêver. Et tous les jeunes qui étaient présents ce matin devant le Parlement osent rêver d'un monde différent de celui que vous leur promettez. Ils rêvent d'un enseignement accessible, où chaque jeune aurait sa place. Ils rêvent d'un enseignement de qualité, où chaque jeune

pourrait s'épanouir et réaliser ses rêves. Ils rêvent d'un enseignement où chaque jeune apprendrait l'histoire et les langues grâce à des enseignants qui auraient le temps de s'occuper de leurs élèves pour les aider à avancer. Ils rêvent d'un enseignement qui serait au service de la société. Ils rêvent d'un enseignement financé de manière digne.

C'est là que vous allez me dire qu'il n'y a pas d'argent et que vous n'avez pas le choix. Vous allez me dire que vous êtes obligés de couper dans les budgets de l'enseignement. Il est temps d'organiser un cours de rattrapage en mathématiques.

Qui sait combien coûte un casque de pilote de F-35? C'est 400 000 euros pour un casque! Juste un seul casque! J'espère qu'à ce prix-là, il y a des motifs de flammes dessus! C'est 400 000 euros pour un casque et nous en avons acheté 45. Alors, qui sait combien font 400 000 multipliés par 45? Cela fait 18 millions d'euros, soit un tout petit peu plus que le montant que vous avez supprimé pour les fournitures scolaires gratuites.

J'en viens à un autre exercice de mathématiques. Combien coûte un drone de reconnaissance comme ceux que vous voulez acheter? 140 millions d'euros! Et combien coûterait un an de minerval gratuit pour tous les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles? 100 millions d'euros! Nous épargnerions 40 millions d'euros. Ce serait un deal de fou!

Tout cela pour dire que vos choix politiques sont très clairs. Vous êtes prêts à investir 34 milliards d'euros dans la guerre et à couper dans le budget de l'enseignement. Entre-temps, en adoptant un air désolé, vous avez l'arrogance de dire aux jeunes, aux professeurs et aux directeurs d'écoles que vous n'avez pas d'argent et que c'est compliqué. En réalité, vous préférez investir dans la destruction, la violence et la guerre. Tels sont vos choix politiques! Vous préférez envoyer des milliers de jeunes à l'armée, avec votre service militaire, au lieu d'investir dans leur futur! Vous les envoyez au front se battre au détriment de leurs intérêts! Nous ne voulons pas de ce futur pour nos jeunes!

Je vous le dis tout de suite: nous ne voulons pas de ce futur-là. Nous ne voulons pas de cette vision de la jeunesse. Nous ne voulons pas aller nous battre pour vos guerres, pour votre profit, pour celui d'un petit groupe.

J'entends aussi certains ministres et certains députés dire qu'il est inacceptable que les jeunes soient dans la rue plutôt qu'en classe, et qu'ils sont manipulés. Quelle panique! Notre jeunesse ne serait-elle plus en train d'apprendre parce qu'elle se mobilise? Je pense au contraire qu'elle apprend une montagne de choses à travers cette lutte, ces dernières semaines.

Les jeunes ont appris la solidarité, à s'unir. Ils ont appris ce que leurs professeurs vivent tous les jours. Ils ont appris à s'organiser, à se mobiliser, à imprimer des

tracts, à crier des slogans devant des centaines de personnes, à animer des manifestations entières, à développer des arguments.

Ils en ont aussi appris davantage sur vos choix politiques, sur votre mépris et sur votre arrogance. Ils ont appris à être critiques, à dire «non». Ils ont appris que ceux qui viennent donner des leçons, avec leur petit doigt moralisateur, sont exactement les mêmes qui ne respectent pas les lois ni n'appliquent les règlements.

Enfin, ils ont appris qu'apparemment les règles s'appliquent toujours à ceux d'en bas, mais jamais à ceux d'en haut. Et surtout, que vous avez besoin de vous barricader dans un parlement pour faire passer une loi complètement illégale.

Ils ont ainsi appris comment fonctionne notre société, où se situe le pouvoir – et cela vous fait un peu flipper, car le pouvoir se trouve dans la rue, et pas entre les quatre murs de notre Parlement.

Surtout, les jeunes ont appris qu'ils ne peuvent pas compter sur vous et que personne d'autre qu'eux ne pourra changer les choses. Ce sont eux, le futur; ils sont en train de le construire. Pour savoir cela, il faut aller parler aux jeunes qui sont devant notre Parlement. Or je sais que c'est difficile pour les membres du MR et des Engagés.

Mesdames et Messieurs du MR et des Engagés, vous êtes le passé et le passé craint toujours le futur. Le futur, c'est le mouvement des jeunes et des professeurs. Vous avez peur de ce mouvement, vous avez terriblement peur de ces jeunes qui se rendent compte que le pouvoir se situe, non pas dans les murs de notre Parlement, mais dans les rues et dans la lutte, parce qu'ils sont en nombre et que vous êtes faibles.

Aujourd'hui, vous vous sentez très forts, mais vous avez déjà perdu et vous ne le percevez pas encore. Vous êtes comme les derniers jour d'hiver qui font très mal avant le printemps. Quoi que vous essayiez, que vous adoptiez ce projet de décret ou non, la jeunesse ne s'arrêtera pas. Elle ne s'arrêtera pas, car elle a vu comment votre monde fonctionne, elle a vu quel futur vous lui offrez, elle a senti sa propre force et, surtout, elle a senti votre faiblesse, la faiblesse de ceux qui utilisent la force et l'intimidation par manque d'arguments, par manque de réponses et par peur des gens.

Mes derniers mots ne seront pas pour vous, membres du MR et des Engagés; ils sont pour les jeunes qui se mobilisent pour ma génération, qui ne se laissent pas faire et qui refusent votre mépris. Les gars, c'est vous l'espoir, c'est vous l'avenir! On ne lâche rien, on continue ce combat ensemble, jusqu'au bout, jusqu'au retrait définitif de cette réforme.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, chers collègues de la majorité, ma camarade Manon Vidal l’a très bien exprimé juste avant moi: vous avez décidé d’attaquer l’avenir de la jeunesse. Vous avez pris l’une des mesures les plus bêtes que j’ai jamais vues: passer le minerval à 1 200 euros. Les jeunes sont l’avenir de notre société, nous avons besoin d’une jeunesse formée. En Belgique, nous avons une pénurie de médecins – au cas où Les Engagés, le parti de la santé, l’auraient oublié –, de professeurs, de techniciens pour nos industries. Mais tout cela ne vous dérange pas; pour résoudre tous les problèmes de notre société, vous empêchez les jeunes de faire des études, ou les forcez à jobber encore plus, à s’endetter peut-être; cela fera plaisir aux amis banquiers du MR.

Malheureusement, je pense que ce n’est pas juste une bête mesure. Le MR et Les Engagés défendent une vision de l’enseignement supérieur, auquel seuls les plus riches auront encore accès. Vous avez déjà commencé avec la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l’enseignement supérieur et l’organisation académique des études (décret «Paysage») il y a deux ans, qui avait durci les règles pour réussir et éjecté, et qui éjectera encore à la prochaine rentrée des milliers d’étudiants qui galèrent. Vous prenez maintenant une mesure qui va rendre plus difficile l’accès financier aux études. Pas mal, votre bilan sur deux ans.

Votre vision est un retour cinquante ans en arrière, quand seules les familles de la bourgeoisie avaient accès à l’enseignement supérieur et pouvaient suivre des études. Notre vision est l’inverse: nous pensons qu’il faut aider et encourager chaque jeune qui souhaite franchir la porte d’une université, d’une haute école ou d’une école d’art. L’enseignement est un droit, pas un privilège: il doit être public, gratuit et de qualité.

Je vais prendre encore un peu le temps de démontrer cette mesure. Ceux ont déjà suivi les débats vont dire que je me répète, mais il est important d’expliquer à tous les députés du MR et des Engagés qui vont aujourd’hui décider de la vie de milliers d’étudiants ce qu’ils sont sur le point de voter et pourquoi cette mesure est profondément pourrie. Je vais diviser mon propos en trois points.

Tout d’abord, j’aborderai la question à 50 millions d’euros: qui paiera les 1 200 euros de minerval? Ensuite, nous allons parler de l’attaque que cela représente pour les hautes écoles. Mme Nikolic n’est plus là, c’est dommage. Elle n’a pas parlé une seconde des hautes écoles. C’était pourtant son sujet de prédilection. Enfin, j’aimerais vous réexpliquer pourquoi votre système va mal fonctionner.

Pour commencer, vous avez beaucoup menti concernant la question de savoir qui paiera 1 200 euros de minerval. Vous avez essayé de faire croire que c’étaient seulement les plus riches qui devraient payer le minerval à 1 200 euros. M. Tzanetatos n’est pas là non plus; c’est dommage. Le 22 mars dernier, il a dit que les étudiants pouvaient bien payer un minerval à 1 200 euros parce que de toute

façon, ils ont tous des iPhone à 1 200 euros. Il l'a dit au conseil communal de Charleroi. Tout le monde peut trouver la vidéo.

Il faut sortir de votre bulle, au MR. Vous devriez une fois aller sur un campus. Vous pourrez faire une enquête sociologique intéressante en demandant à chaque étudiant quel téléphone il a et de combien d'argent il dispose. Vous apprendrez plein de choses sur la façon dont les étudiants vivent aujourd'hui.

Ensuite, le 3 avril, M. Van Goidsenhoven, toujours du MR, parle des 58 % des étudiants les plus aisés. Et le même jour, M. Deneef, qui au moins nous a fait l'honneur de sa présence, parle des familles «qui en sont capables». Voilà. Il n'a pas spécialement étudié le dossier, mais pour lui, les familles qui vont devoir payer 1 200 euros en sont «capables» et il se fonde sur une étude qu'il a sans doute réalisée lui-même.

Le 11 mai, le ton change. Mme Degryse parle des «épaules les moins étroites». Voilà un bel élément de langage! Dire que seuls les plus riches paieront ne tient plus; c'était donc bien un mensonge. J'imagine qu'on a dû faire appel à une boîte de communication pour trouver un moyen de parler des familles qui n'ont pas les moyens de payer, qui comprennent qu'elles ne sont pas les plus aisées et qui vont tout de même devoir payer 1 200 euros de minerval. J'imagine que cette boîte de communication, que je ne recommande dès lors pas, a trouvé comme élément de langage «les épaules les moins étroites». Mais c'était déjà un pas en avant, puisqu'on a arrêté de faire croire que c'étaient les étudiants les plus riches qui allaient payer! On avait au moins avancé.

Et finalement, lors de la dernière réunion de commission, le 1^{er} juin, la ministre le confirme: non, ce ne sont pas les étudiants et les familles les plus aisées qui vont payer. Enfin un peu d'honnêteté de la part des membres du MR et des Engagés! Nous y sommes arrivés! Il aura fallu «seulement» trois mois de lutte pour vous faire arrêter de mentir aux gens. Vous savez très bien que ceux et celles qui vont payer les 1 200 euros de minerval, ce ne sont pas les plus riches. Ils représentent 60 % des étudiants. Ce sont les familles des travailleurs et des travailleuses qui vont payer les 1 200 euros. Quand il y a deux salaires dans une famille, dans l'immense majorité des cas, il faudra payer le minerval.

Et vous, avec vos salaires allant de 7 000 à 11 000 euros – je sais que vous aimez beaucoup qu'on parle de vos salaires –, vous avez osé parler pendant des mois et des mois des étudiants les plus aisés, les plus riches. Vous n'avez honte de rien!

Le pire, dans tout cela, c'est d'entendre Mme Nikolic tout à l'heure – il est vraiment dommage qu'elle ne soit pas présente dans cet hémicycle – affirmer que c'est «un minerval légèrement plus élevé». Dans quel monde vit-elle? Pour les étudiants à l'université, c'est 400 euros de plus; pour les étudiants en haute école, c'est 400, 500, 600 voire parfois 700 euros de plus. C'est complètement aberrant,

lorsqu'on dispose d'un tel salaire, de dire aux gens que c'est une hausse légère.
(*Protestations de Mme Barzin*)

Madame Barzin, il n'y a pas de souci: Mme Nikolic a le droit de prendre une pause, mais j'ai tout de même le droit de répondre à toutes les absurdités qui ont été proférées. Je veux répondre à la personne qui a pris la parole au nom du MR et qui a défendu à peu près tout et n'importe quoi sur la question des 1 200 euros. Oui, je vais m'adresser à Mme Nikolic jusqu'à la fin, qu'elle soit présente ou non.

La deuxième chose importante, c'est l'attaque que cette augmentation du minerval représente pour les hautes écoles et les ESA. Pour ces dernières, cette réforme est particulièrement soudaine et brutale. Vous allez dire que je m'acharne, mais ce n'est même pas moi qui le dis. C'est Mme Nikolic elle-même, la cheffe de groupe du MR, qui a dit cette phrase: «Pour les hautes écoles, cette réforme est soudaine et brutale». Cette phrase, elle l'a prononcée au conseil communal de Liège. J' imagine que, devant ses électeurs liégeois et liégeoises, elle essaie de se donner un petit côté proche du peuple, mais, ce soir, elle s'apprête à voter cette augmentation qu'elle qualifie elle-même de «soudaine et brutale». Il est dommage qu'elle ne l'ait pas intégré dans son discours de tout à l'heure, cela aurait mis un peu de peps.

Savez-vous pourquoi cette réforme est soudaine et brutale? Parce que, jusqu'à présent, dans les hautes écoles, on pouvait payer entre 175 et 836 euros, mais souvent, on payait beaucoup moins que ce montant maximal. Je vais donner quelques exemples pour que tout le monde se rende bien compte de la situation. Le minerval en première année de bachelier instituteur primaire, à la Haute École Lucia De Brouckère (HELdB), était de 506 euros en septembre 2025. Avec la réforme du gouvernement, en septembre 2026, ce sera 1 200 euros, soit 700 euros de plus. Le minerval pour la première année de bachelier en comptabilité à la Haute École de la province de Liège (HEPL) s'élevait à 222 euros cette année, contre 1 200 euros avec la réforme du gouvernement en septembre 2026, soit 1 000 euros de plus. Le minerval pour la première année de bachelier en ingénieur industriel à la HEPL, c'était 350 euros cette année, contre 1 200 euros avec la réforme du gouvernement en septembre 2026. C'est bien, le montant est harmonisé! Le minerval pour la première année de bachelier infirmier à la Haute École Francisco Ferrer (HEFF), c'était 380 euros cette année, contre 1 200 euros avec la réforme du gouvernement en septembre 2026.

Madame la Ministre-Présidente, tous les métiers que je viens de citer sont en pénurie: instituteur primaire, comptable, ingénieur industriel, infirmier. On a besoin de jeunes qui commencent ces formations. Vous ne pouvez pas en permanence critiquer les jeunes sans emploi – parce qu'au MR, c'est votre spécialité; pour vous, tout est de la faute des jeunes qui ont du mal à trouver du travail, et il faut leur taper durement dessus – et, lorsqu'ils veulent suivre une formation, vous doublez, vous triplez, vous quadruplez leur minerval.

Un membre du MR devra m'expliquer la logique là-dedans.

Je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas laisser les jeunes qui veulent se lancer dans une formation aller jusqu'au bout de leurs études. Pour une fois, je suis entièrement d'accord avec vous, Madame Nikolic: cette réforme est soudaine, brutale et frappera très durement les étudiants des hautes écoles et des ESA et leurs parents. Il n'y a plus qu'à voter contre, Madame Nikolic!

Mon troisième point, un peu plus compliqué que les deux premiers, concerne votre système, Madame la Ministre-Présidente. Vous avez décidé de faire passer tout cela à travers le système des bourses. Vous avez créé un système de paliers. Un étudiant peut être boursier, de condition modeste ou de condition intermédiaire et, malgré tout, payer le taux plein à 1 200 euros. Ainsi, 60 % des étudiants paieront ce montant. Même pour les étudiants qui devraient avoir accès à ces paliers, c'est un très mauvais système, car il repose sur les bourses d'études et l'administration des allocations d'études. Chaque étudiant qui se demandera s'il a le droit d'avoir accès à un palier devra introduire une demande de bourse.

Savez-vous combien de temps il faut, actuellement, pour recevoir une réponse de cette administration? Des mois et des mois! Parfois, les étudiants doivent attendre jusqu'en avril pour obtenir une réponse. Imaginez-vous le stress d'un étudiant qui a commencé des études et qui ignore si, à la fin de l'année, il devra payer un minerval ou pas, si une facture lui tombera sur la tête. Aucun de vous ne connaîtra ce stress pour ses enfants! Vous aurez de quoi payer le minerval au début de l'année et vous ne vous en souciez plus. En revanche, des dizaines de milliers de familles subiront ce stress-là.

Vous allez faire exploser le nombre de demandes de bourses. Selon vos estimations, le nombre de demandeurs va doubler. Puisque ce nombre va doubler et puisqu'il faut déjà attendre des mois avant de recevoir une réponse, on se dit que vous allez au moins doubler le nombre d'agents qui vont traiter ces demandes. Mais non, vous en avez engagé 15, soit 30 % de l'effectif actuel, alors que le nombre de demandes va augmenter de 50 %. Le pire dans tout ça, c'est qu'on ne les a même pas encore tous recrutés. On ignore quand ces personnes seront formées. Une telle formation dure trois mois. Vous savez donc très bien que cela va être le chaos, l'année prochaine. Certains étudiants vont devoir attendre jusqu'en mars, en avril, en mai ou en juin pour obtenir une réponse. Certains auront terminé leurs examens en août et ne sauront même pas combien ils devront payer à la fin de l'année. Nous vous l'avons dit 45 000 fois en commission, mais, visiblement, cela ne vous intéresse pas.

Il y a un autre problème, outre celui des délais d'attente. Déjà aujourd'hui, le système des bourses prend en compte tous les revenus du ménage. C'est ce qu'on appelle la globalisation des revenus. Dans les faits, beaucoup de situations particulières sont donc très mal prises en compte par votre système de paliers. Si un étudiant a un grand-parent qui vit sous le même toit que lui, parce qu'il ne sait pas se payer une maison de repos, par exemple, la retraite de ce dernier est prise

en compte dans le calcul, comme si c'était ce grand-parent qui allait payer le minerval. Si un étudiant vit dans une famille recomposée, les revenus de son beau-père ou de sa belle-mère qui vit sous le même toit seront pris en compte, comme si ce beau-parent allait payer son minerval. Or, ce beau-parent ne va pas forcément payer le minerval de l'étudiant en question; il paie même peut-être déjà les études de ses propres enfants. C'était déjà une galère avec un minerval à 835 euros. Vous, vous augmentez encore ce minerval à 1 200 euros.

Tous ces étudiants, même si leur famille galère déjà financièrement, même s'ils n'ont pas d'aide de leurs parents, devront payer le minerval à 1 200 euros, parce que les revenus pris en compte sont ceux de tout le ménage, tel qu'il était il y a deux ans. Je n'imagine pas le nombre d'étudiants que cette mesure va foutre dans la merde, parce que vous n'avez pas pris en compte leur situation et que vous décidez simplement que, désormais, les étudiants doivent passer à la caisse.

Un autre gros problème se posera lorsque la composition de ménage de l'étudiant change. Nous vous en parlons depuis le mois de février. Si la composition de ménage de l'étudiant change, parce qu'il a perdu un proche pendant ses études, parce que ses parents se séparent ou parce qu'il vit un drame familial, rien n'est prévu. Soit l'étudiant reçoit une bourse forfaitaire – un système qui existait déjà avant. Dans ce cas, il ne paie rien. Soit il n'est pas boursier et doit payer 1 200 euros. Pour ces étudiants, il n'y a pas de palier, ni à 374 euros ni à 835 euros. Tous les paliers que vous étiez si fière de présenter ont disparu.

Le PTB a déposé un amendement à votre projet de DP2. Bien entendu, nous trouvons toute votre réforme pourrie, mais nous nous sommes dit que nous allions déposer un amendement pour essayer de protéger ces étudiants. Vous l'avez rejeté et vous n'avez même pas laissé le temps au Conseil d'État de rendre son avis. Aujourd'hui, vous venez nous dire que nous faisons de la flibuste! Essayer de protéger les étudiants et les étudiantes qui sont dans cette situation, ce n'est pas de la flibuste. Ce qui me rend fou, c'est que tous ceux qui nous ont accusés de faire de la flibuste n'ont même pas lu notre amendement.

Que cela vous plaise ou non, nous allons obtenir un avis du Conseil d'État dans 30 jours, selon le Président qui a daigné accéder à notre demande. Nous recevrons cet avis après le vote de ce projet de DP2. En résumé, vous dites que pour les étudiants concernés, ce n'est pas grave, ce n'est pas important. S'ils perdent un proche et doivent payer 1 200 euros parce que leurs parents gagnent 10 euros de trop, tant pis. Pourtant, Les Engagés, c'était le parti de la famille.

Je pourrais encore vous dire que personne n'est d'accord avec votre mesure et vous citer tous les acteurs de l'enseignement supérieur qui s'y opposent. Je dresserai la liste rapidement. La Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), la plus grande organisation représentative des étudiants, et la grande majorité des conseils étudiants sont contre votre mesure. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), la coupole qui chapeaute l'enseignement supérieur,

a rendu un avis négatif. Le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) a aussi rendu un avis négatif, de même que la Ligue des familles. Bref, tout le monde est contre votre réforme. Cela pourrait vous mettre la puce à l'oreille.

La Ligue des familles a rendu un avis négatif. Bref, tout le monde est contre votre réforme! Et je n'ai même pas compté les dizaines de milliers d'étudiants qui se sont mobilisés contre cette réforme.

Le deuxième point sur lequel j'aurais pu insister est le programme électoral des Engagés et du MR. Je sais bien que; pour Mme Degryse, un programme est avant tout un endroit qui permet de rêver. Je tiens à souligner le fait que le minerval de 1 200 euros n'était dans le programme de personne! J'ai participé à tous les débats relatifs à l'enseignement supérieur de la campagne électorale et, jamais, les Engagés n'ont annoncé aux étudiants et à leurs parents qu'ils allaient leur faire payer une telle somme! Jamais vous n'avez osé présenter cette mesure-là! Et deux ans après, vous osez affirmer la bouche en cœur que c'est une légère hausse, que ça ira et qu'ils sont capables de payer!

Vous direz que je m'acharne. Tout à l'heure, Madame Nikolic, je vous ai découvert une fibre sociale, car vous m'avez fait un magnifique discours pour me dire que l'accessibilité de l'enseignement supérieur ne pouvait se réduire au minerval, mais qu'il fallait y inclure aussi la qualité, les infrastructures et les services d'aide.

Combien allez-vous réellement investir pour refinancer la qualité de l'enseignement, les infrastructures de l'enseignement, les services d'aide de l'enseignement supérieur? Rien! Vous allez mettre zéro euro! Il n'y a pas un euro de cette réforme qui sera alloué à un enseignement de meilleure qualité!

Je suis bien d'accord avec vous, l'accessibilité ce n'est pas que le minerval! Mais, faire croire qu'un minerval plus cher signifie un enseignement de meilleure qualité, c'est faux! Il faut que tout le monde comprenne bien qu'il n'y a pas un euro qui ira dans la poche des universités, des hautes écoles et des ESA! Les étudiants paieront plus cher pour un enseignement dont la qualité continue à se dégrader!

Mais je voulais terminer, Madame la Ministre-Présidente, par ce qui me semble le plus important: le mouvement qui s'est levé contre les mesures est gigantesque. Ce sont les plus grandes manifestations d'étudiants depuis 18 ans. Ces actions et mobilisations sur tous les campus s'opposent à votre minerval à 1 200 euros. Les étudiants sont censés avoir examen aujourd'hui. Et pourtant, ils sont aussi dans la rue avec les professeurs et les jeunes.

Les jeunes vous le disent clairement: leur avenir n'est pas à vendre. Le gel du minerval à 835 euros était une victoire du mouvement étudiant. Entre 2009 et 2011, ils se sont battus comme des acharnés pour diminuer le coût des études. Ils ont gagné. C'était une victoire pour eux, évidemment, parce que l'enseignement supérieur est resté accessible pour les générations suivantes. Ce n'est pas une

question égoïste, c'est une question de choix de société. Nos petits frères, nos petites sœurs pourront-ils faire des études, oui ou non? Les jeunes du secondaire qui manifestent devant votre porte pourront-ils faire des études, oui ou non? La jeunesse, c'est l'avenir, ce n'est pas un slogan!

Enfin, vous savez peut-être que le petit symbole que je porte ici, le carré rouge, est le symbole des étudiants québécois. En 2012, leur gouvernement a voulu faire passer le minerval à 1 600 dollars. Ils se sont levés, ils se sont battus et ils ont fini par renverser le gouvernement québécois et empêcher la hausse du minerval. Ce carré rouge, il voulait dire «stop!».

Et aujourd'hui, de nouveau, la jeunesse est très claire et elle dit «stop!» à vos mesures élitistes. Un des leaders du mouvement étudiant québécois à l'époque a écrit un livre. Ce livre s'intitule «*Tenir tête*». Je suis tellement fier de faire partie de cette génération d'étudiants qui vous tient tête, qui vous regarde droit dans les yeux et qui vous dit «étudier est un droit, et pas un privilège»!

Un mot pour ma génération: nous pouvons être vachement fiers de nous. Tenons tête, tenons tête et continuons le combat jusqu'au bout, jusqu'à ce que ces 1 200 euros de minerval soient retirés. Nous avons raison d'être furieux. Tenons tête! Merci!

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, et chers spectateurs qui nous regardent ici ou depuis un écran, nous nous retrouvons ici aujourd'hui pour débattre d'un projet de décret essentiel de cette législature. Je vous le dis d'entrée de jeu: les mesures qu'il porte sont complexes. Le projet de DP2 contient des mesures grandement médiatisées qui ont largement occupé le débat public. Mais il contient aussi un ensemble d'ajustements, de corrections et de réorganisations souvent plus discrètes. Tous ces éléments visent un objectif clair: permettre à notre institution de continuer de fonctionner dans un contexte budgétaire particulièrement tendu. C'est évidemment ce contexte budgétaire qui traverse l'ensemble du projet de DP2.

Nous ne l'avons jamais caché: notre majorité doit faire face à une situation budgétaire inédite. Aujourd'hui encore, certains continuent à minimiser ou à occulter les faits et nous disent en même temps qu'il suffirait de réviser la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions pour tout résoudre. Ils proposent la solution magique qu'eux-mêmes n'ont pas adoptée auparavant. Mais la réalité est là. La Fédération Wallonie-Bruxelles a accumulé des déficits structurels importants qui s'élèvent aujourd'hui à environ 13,5 milliards de recettes pour près de 15 milliards de dépenses.

Pour relever ce défi majeur, nous avons adopté la perspective la plus réaliste qui est d'effectuer un travail responsable pour réaliser l'effort à produire dans tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'agir en urgence. Oui,

chers collègues, oui, Monsieur Bauwens, nous faisons face à une urgence budgétaire. Cela ne doit pas nous empêcher, une fois le cap défini, assumé et consolidé, d'ouvrir le champ de la réflexion sur la soutenabilité à long terme de notre institution. Mais le premier est le préalable indispensable du second.

Concrètement, le projet de DP2 constitue la déclinaison législative des décisions prises et votées lors du budget initial de 2026. Ce budget s'inscrit dans une dynamique de projection pluriannuelle, comme Mme Degryze l'a rappelé. L'objectif fixé pour cette législature est clair: ramener le déficit à 1,2 milliard d'euros. Pourquoi ce montant? Pourquoi cet objectif? Pour restaurer progressivement la soutenabilité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de retrouver des marges de manœuvre budgétaire.

Il nous faut aujourd'hui stabiliser nos finances pour pouvoir réinvestir demain dans nos priorités, à commencer par l'enseignement. En effet, chaque euro consacré à la charge financière est un euro qui n'est pas consacré aux jeunes, aux élèves, aux enseignants ou à leur accompagnement. Pendant longtemps, beaucoup savaient que certains mécanismes étaient devenus difficilement soutenable, mais tant que les conséquences restaient diffuses, peu visibles, le débat pouvait rester théorique. Or, cette fois, nous sommes face au mur et nous nous devons de l'éviter.

Mon mouvement a été plébiscité avec ce mantra: le courage de changer. Le courage de changer, c'est tout l'inverse de ce que certains font ici! Le courage de changer, c'est agir pour les générations futures et pas seulement pour son futur électoral. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, ne vous en déplaise, Madame Morreale, nous portons des décisions compliquées. Sans ces mesures, nos dettes publiques doubleraient en moins de dix ans, pas par accident, pas en raison d'une crise ponctuelle, mais par accumulation progressive d'indécisions budgétaires, de reports permanents et de décisions que personne ne voulait assumer.

L'agence de notation Moody's a récemment dégradé de A2 à A3 la note de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Personne n'en a parlé jusqu'à présent. Quoi que nous pensions des agences de notation, il ne s'agit pas simplement d'un symbole. Les marchés lisent ces évaluations. Les créanciers aussi. Derrière chaque dégradation, il y a une réalité très simple et malheureusement très crue. Emprunter devient plus difficile, plus coûteux et plus dangereux. Que l'on apprécie ou non notre système économique, nous devons en tenir compte.

Face à cette situation, je reconnais qu'une partie de l'opposition a formulé des réflexions et des propositions qui ont enrichi nos débats. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'opposition a toujours tort. Je pense avoir toujours été sincère sur ce point. Cependant, je me dois de déconstruire certaines propositions qui ont été formulées et qui ne sont pas crédibles pour faire face à notre situation.

Lors des longs débats que nous avons eus pendant des semaines, l'opposition nous a expliqué que la Banque centrale européenne (BCE) finirait bien par intervenir. C'est oublier deux détails importants: la BCE n'intervient jamais gratuitement et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas un État souverain capable d'emprunter. Penser que la BCE viendra nous sauver sans conditions, c'est confondre politique monétaire et fiction institutionnelle.

C'est confondre politique monétaire et fiction institutionnelle.

J'en viens à un deuxième élément, et je n'invente rien, qui est arrivé au cours de nos débats: il faut taxer Netflix pour payer les professeurs. C'est un beau discours, mais c'est oublier que c'est déjà le cas! En effet, on impose aux plateformes telles que Netflix et Disney+ de contribuer massivement au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à un niveau parmi les plus élevés en Europe. C'est d'ailleurs pour cette raison que ces plateformes ont intenté un procès à nos institutions. Par conséquent, cette solution est déjà effective.

Une autre proposition, qui est, je pense, ma préférée, provient du PTB: vendons les F-35 pour sauver l'enseignement! On en a beaucoup entendu parler tout à l'heure. Oui, c'est une compétence fédérale et, oui, nous sommes dans la majorité fédérale. Je vous remercie Monsieur Daube. Nous l'assumons et nous assumons aussi le fait que si l'on porte un regard global et objectif sur les dépenses publiques en pourcentage du PIB au niveau fédéral, sur une période de cinq ans, de 2020 à 2025, le pourcentage du PIB belge pour le financement de l'enseignement est cinq à six fois supérieur à celui de la défense. C'est normal, mais cela rend le débat plus objectif. Pour éviter de dire que c'est à chaque fois le MR et Les Engagés qui ont une vision militariste de la société, j'attire votre attention sur une récente enquête nationale, menée par la RTBF, la VRT et «*De Standaard*» auprès des citoyens, qui montre que 80 % des Belges, toutes tendances confondues, soutiennent l'idée d'un renforcement de l'autonomie militaire européenne, effort auquel la Belgique doit évidemment participer. Vos slogans ne tiennent pas! Il ne faut absolument pas opposer défense et enseignement.

Autre proposition entendue pour sortir de l'ornière: attendre que la baisse de la natalité résolve progressivement la pénurie d'enseignants. L'idée n'est pas mauvaise, mais je la trouve un peu passive face à l'urgence à laquelle nous devons répondre. Oui, l'impact de la dénatalité doit être anticipé. J'espère que nous pourrons faire face à ce défi tous ensemble, au-delà de nos clivages politiques. Mais, à court terme, cette idée ne résout rien.

Enfin, dernière proposition: reporter d'un an ce projet de DP2. Mme Degryse s'est beaucoup exprimée à ce sujet: cela ne ferait que reporter et amplifier le problème budgétaire. La trajectoire a été définie jusqu'en 2029 et, malgré l'évolution des paramètres, malgré l'inflation, l'analyse budgétaire à mi-année nous confirme que toutes les mesures permettent, à ce jour, d'atteindre l'objectif fixé. Notre cap doit être maintenu. Notre cap est le bon.

Certains nous disent que nous n'avons que le mot «budget» à la bouche. Rassurez-vous, je suis convaincu que l'orthodoxie budgétaire n'est pas un projet de société en soi, je le dis allègrement, mais c'est un passage obligé, Monsieur Casier. Il m'a semblé important de rappeler le contexte dans lequel se trouve la Fédération Wallonie-Bruxelles, de rappeler pourquoi nous demandons aux francophones de fournir un effort aujourd'hui. Pas par dogmatisme, pas par opportunisme, pas par caricature, mais parce qu'il faut préserver les missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous le savez aussi, chers collègues.

Je vais maintenant aborder les mesures de ce projet de DP2 qui semblent les plus sensibles. Je commencerai par le minerval progressif. Camarades communistes, bouchez-vous les oreilles! Mes propos risquent de ne pas vous faire plaisir.

Nous entendons la même ritournelle depuis des mois, nous l'avons encore entendue il y a quelques instants: le minerval augmentera, pour tous les étudiants, à 1 200 euros. C'est faux, archi-faux, et ceux qui le répètent le savent parfaitement. Je me dois donc, encore aujourd'hui, de vous expliquer pour la énième fois le contenu de cette réforme, que mes collègues vous ont déjà largement expliqué ces dernières semaines.

Cette réforme repose sur quatre piliers. Un, le minerval des étudiants boursiers reste à zéro euro; deux, le statut d'étudiant modeste est élargi, et son minerval est à 375 euros; trois, un statut intermédiaire est créé avec un minerval à 835 euros; quatre, seul le minerval plein passe à 1 194 euros, soit le rattrapage du gel d'indexation depuis 2011, c'est-à-dire quinze ans.

Par ailleurs, nous élargissons l'accès au taux boursier comme cela ne s'est encore jamais vu. À côté de cela, le nouveau statut d'étudiant modeste renforce notre attention envers le public le plus fragile. Ce n'est pas le discours de l'opposition, mais ce sont les faits, chers collègues. Quant au minerval plein, nous mettons fin à une position budgétaire que tous les gouvernements successifs savaient intenable. Intellectuellement, nous souhaitons évidemment tous la gratuité des études supérieures, mais cela ne tient pas la route dans les faits. Il faut rappeler une chose essentielle: qui, avant cette réforme, payait réellement ce gel du minerval? Une Fédération Wallonie-Bruxelles endettée, c'est-à-dire tout le monde, en ce compris les travailleurs qui ne mettront jamais les pieds dans un auditoire.

Demander davantage à ceux qui contribuent davantage pour protéger les plus fragiles n'est pas une brutalité sociale, mais une logique de redistribution et d'équité. Que la gauche ne s'inscrive pas dans un tel processus restera un mystère total pour moi. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité et intervention de M. Devin*)

M. le président. – Monsieur Devin, vous n'avez pas la parole. (*Colloques*)

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Chers collègues de l'opposition, soyez honnêtes avec vous-mêmes. Vous savez que le jour où vous reviendrez aux manettes de la

Fédération Wallonie-Bruxelles, vous ne reviendrez jamais sur cette décision. Vous le savez. (*Applaudissements et colloques*)

À présent, j'aimerais revenir sur les deux heures supplémentaires face à la classe pour les enseignants du degré supérieur de l'enseignement secondaire ordinaire. Je rappelle que l'enseignement spécialisé n'est pas concerné.

Nous savons tous parfaitement qu'un enseignant ne travaille pas uniquement devant sa classe. Il doit préparer, corriger, accompagner, recevoir les familles et parfois gérer des situations humaines extrêmement lourdes. Personne ne l'ignore. Tout est d'ailleurs assez clair dans le décret de 2019 et a été parfaitement vulgarisé dans un document publié par la CSC, sans faire de publicité. C'est pour cette raison que je ne partage en rien les propos publics dégradants que certains ont tenus sur le métier d'enseignant et le rôle de l'école.

Notre responsabilité est toutefois de communiquer avec respect et transparence. Les décisions difficiles prises par le gouvernement répondent à un impératif budgétaire. Elles engendrent un effort conséquent, nous le reconnaissons. C'est d'ailleurs pour cela que le gouvernement s'est engagé à ne laisser personne au bord du chemin.

Le gouvernement s'engage à ce que les enseignants nommés et temporaires prioritaires conservent un emploi lors de la prochaine année scolaire. Les moyens sont mobilisés et une évaluation à mi-parcours sera effectuée, de manière à s'assurer de traiter de toutes les situations avant le 30 juin.

Le DP2 contient également des dispositions de soutien, mais, mystérieusement, personne n'en parle. Personne ne parle du fait que les directions de l'enseignement fondamental et les maîtres de stage seront mieux reconnus. Personne ne parle du fait que les enseignants débutants et âgés de plus de 60 ans bénéficieront d'une réduction de deux périodes face à la classe pour assurer d'autres missions, notamment de tutorat. Personne ne parle du fait que, pour protéger les enseignants non nommés désignés à un poste à la rentrée, les mesures de réaffectation des enseignants nommés seront gelées pendant un an, et ce, sans impact financier pour ces derniers. Personne ne parle du fait que l'accès au barème 401 a été ouvert aux titulaires d'un master en enseignement sections 4 et 5. Ce sont des avancées réelles, mais elles n'ont pas leur place dans un slogan s'opposant à la majorité.

Je souhaite à présent revenir sur tout le processus parlementaire qui nous a menés à la séance de ce jour. Certains répètent que nous faisons du déni de démocratie, que nous n'entendons pas la rue et que les instances n'ont pas été consultées. Il est vrai que ce décret-programme arrive tard dans l'année scolaire et parlementaire. C'est en partie la conséquence de la décision de scinder le DP1 et le DP2 afin de concerter les syndicats, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les fédérations sectorielles.

Monsieur Casier, prétendre que ces concertations n'ont pas eu lieu, c'est mentir. En revanche, ne pas se rendre compte que le processus de concertation actuel n'est pas satisfaisant, c'est être aveugle. Je ne suis pas aveugle. Nous devons retrouver ensemble une méthodologie de concertation constructive. Pour y parvenir, chacun doit faire sa part du chemin.

Je suis convaincu que certains membres de l'opposition sont conscients, tout comme nous, que ces réformes sont devenues inévitables. Je comprends toutefois qu'il soit politiquement beaucoup plus confortable de jouer l'indignation que d'assumer les arbitrages. Je comprends aussi qu'il soit stratégiquement plus facile de se positionner comme vous le faites. Néanmoins, tendre la ligne de clivage ne sert pas le débat public, d'autant plus que vous savez que vous auriez probablement pris les mêmes mesures que nous si vous aviez été à notre place.

Vous saviez que vous ne reviendriez jamais sur les mesures que nous avons prises. La preuve; je vous donnerai deux exemples. Le premier est celui d'un chef de groupe de l'opposition qui n'a pas caché un certain malaise lorsqu'il lui a été demandé lors d'une interview à la radio s'il reviendrait un jour sur les mesures du projet de DP2. Son malaise a été perceptible. Le second est celui d'un président de parti qui a affirmé qu'il ne ferait pas marche arrière sur la fin des allocations de chômage. Vous ne pouvez pas, dans un même souffle, vous indigner des réformes et savoir pertinemment que vous n'y toucherez pas. Pourtant, ce paradoxe est le vôtre, chers collègues.

Nous avons évoqué le processus parlementaire qui nous a amenés aujourd'hui à cette séance plénière. Personne ne conteste votre droit d'amender, de questionner et de critiquer un texte, bien entendu. C'est le travail parlementaire le plus élémentaire. Toutefois, lorsque les demandes successives d'avis sont utilisées non pas pour améliorer un texte, mais pour empêcher son adoption, nous quittons le terrain du débat parlementaire pour entrer dans celui de l'obstruction. (*Protestations*)

M. le président. – Madame Morreale, Monsieur Devin, pendant plus de deux heures, nous avons écouté les intervenants du groupe socialiste avec respect et sans les interrompre. Je vous invite à cesser d'interrompre l'intervenant.

Mme Christie Morreale (PS). – À quel règlement faites-vous appel, Monsieur le Président de la majorité?

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Malgré des discussions, des commissions parfois longues de plus de quinze heures, des rapports, des avis et des échanges approfondis, force est de constater que de nouvelles procédures ont continuellement été mobilisées pour retarder le moment du vote. Lorsque l'on utilise chaque outil non pas pour enrichir la discussion, mais pour bloquer toute décision, l'objectif est clair: empêcher le Parlement de statuer, purement et simplement. Notre Parlement est un lieu de débats, mais aussi de décisions. Après le temps de la parole

doit venir celui du vote. Aucune stratégie de ce type ne sortira l'enseignement des difficultés qui sont les siennes. Aucune indignation à elle seule ne refinancera par magie la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aucun slogan ne paiera jamais les intérêts.

On nous reprochera peut-être d'être comptables, soit! Cependant, entre une politique assumée et une faillite déniée, nous choisirons toujours la première. La seconde ne paie jamais les salaires et finit toujours par briser les missions d'intérêt public qu'elle prétend pourtant défendre. Oui, ce texte contient des mesures difficiles, mais il n'est ni cynique ni aveugle. On ne demande pas aujourd'hui, qu'on soit clair, un brevet de popularité. On ne demande pas d'applaudissements. On demande un vote responsable pour que demain, la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse continuer de financer ses missions capitales; pour que demain, un étudiant boursier reste à zéro euro; pour que demain, chaque enfant soit accueilli en crèche dans les meilleures conditions possibles. C'est cela aussi, l'enjeu du vote de ce jour, chers collègues.

Je vais terminer en nous posant collectivement deux questions. Ainsi, personne ne se sent visé. Sommes-nous capables de prendre aujourd'hui des décisions qui évitent, demain, des ruptures brutales? Sommes-nous collectivement capables d'agir dans l'intérêt des prochaines générations plutôt que pour celui des prochaines élections? Aujourd'hui, c'est en conscience que nous sommes appelés à nous prononcer, non pas sur un texte idyllique, mais sur un choix de responsabilité.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président de la majorité.

Bonsoir à toutes et à tous. Je m'adresse ici à celles et ceux qui sont en tribunes, que je vois enfin. Mais aussi à celles et ceux qui sont derrière les écrans et à celles et ceux qui étaient dans la rue.

Des manifestations, j'en ai fait de nombreuses dans ma vie. Je n'ai jamais vécu la violence à laquelle les jeunes et leurs professeurs se sont confrontés, aujourd'hui. Jamais! Je dois bien dire qu'en tant que maman, cela me glace le sang de savoir qu'un enfant ou un adolescent, qui participe à une manifestation de manière pacifique, sans doute pour la première fois, peut se retrouver plaqué au sol, le nez en sang ou avec un coup de matraque sur les jambes! Des messages de mamans, depuis le début de cette journée, j'en ai reçu plusieurs, rien que pendant cette séance.

Mes premiers mots seront pour celles et ceux qui, depuis des mois se mobilisent, s'organisent, descendent dans la rue, débrayent, signent des préavis, écrivent, alertent. Des mots et de la fierté pour les «révolutionnaires des craies», pour l'attaque hyper-créative des «Martiens» et des «Martiennes». Des mots d'encouragement et de remerciement pour les enseignantes et les enseignants, les élèves, les

directions, les éducateurs et éducatrices, le personnel administratif et ouvrier, les détachés pédagogiques, les acteurs de l'enseignement supérieur, les étudiantes et étudiants qui viennent régulièrement en tribunes ces derniers jours, les parents et grands-parents.

Hier encore, c'est au pied même de notre Parlement qu'un cortège de facteurs à vélo est venu symboliquement nous adresser à nous, les parlementaires, un peu plus de 10 000 lettres de professeurs récoltées sur leur route en trois jours. Je le répète: 10 000 lettres en trois jours!

Je vous dis «bravo» et, surtout, je vous remercie de rappeler que la démocratie, ce n'est pas qu'un chèque en blanc que l'on donne tous les cinq ans par un bulletin de vote. Malgré l'aveuglement du MR et des Engagés, vous pouvez être fiers de votre mobilisation pour une école de la réussite pour toutes et tous et pas pour quelques-uns. N'oubliez pas d'être fiers de ce que vous êtes en train de faire.

Au nom d'Écolo, je remercie aussi les enseignants et les adultes dans les écoles pour le travail qu'ils mènent chaque jour. Je les remercie d'essayer d'accompagner sans cesse leurs élèves pour qu'ils deviennent des citoyens et des citoyennes. Je remercie aussi tous les professeurs, chargés de mission et détachés pédagogiques, qui ne sont peut-être pas toujours dans les classes, mais qui, chaque jour, se sont aussi donné la mission d'éduquer au sens large: éduquer à la démocratie, aux défis du 21^e siècle – comme les défis climatiques –, à la citoyenneté, au vivre-ensemble; éduquer à prendre sa place dans le monde.

Je vous remercie, toutes et tous, et particulièrement les élèves de rhétorique et les étudiantes et étudiants, de vous mobiliser contre l'explosion du minerval, en soutien à vos potes, à vos collègues de classe ou d'auditoire qui ne pourraient pas y faire face.

La majorité, comme nous l'avons vu, a pris l'habitude de relativiser votre mobilisation. Elle la présente soit comme une résistance au changement, soit comme une réaction normale coutumière de toute réforme et passagère. Ou alors elle considère qu'elle est due à un manque de connaissance ou de compréhension des enjeux. Pourtant, cet après-midi encore, j'ai reçu le message d'un enseignant qui me disait être présent dans une salle du Parlement avec ses élèves. Ces derniers écoutaient avec la plus grande attention nos échanges et avaient, eux, très bien compris l'importance de respecter un règlement.

Pire encore, le discours de la majorité consiste à dire qu'il n'y aurait que de l'émotion – c'est ce qu'a dit la Ministre Glatigny au sujet des mobilisations –, alors que le gouvernement, lui, est rationnel et responsable. Tout cela est évidemment totalement faux. MR et Engagés commettent une erreur, voire une faute. Ce qui traverse le monde enseignant, ce n'est pas un mouvement d'humeur.

Chers acteurs du monde de l'école, en vous rencontrant chaque jour sur le terrain, en lisant vos messages, nous avons très bien compris, avec mes collègues du

groupe Ecolo, que votre mobilisation est l'expression d'un malaise profond qui traverse toute l'école.

Plus qu'une erreur, c'est même une faute que commet la majorité, car le gouvernement méprise votre parole et tous les relais qui la portent. Cela ne s'est jamais vu. C'est précisément l'aveuglement et le dédain de la majorité qui nourrissent chaque jour le découragement, la démotivation, la désaffection et, finalement, la pénurie que tout le monde dans cette Assemblée dit pourtant vouloir combattre. C'est la surdité des Engagés, particulièrement, qui aggrave la précarité des étudiants et des étudiantes et compromet leur avenir.

Finalement, que demandent les acteurs de l'école? Si on les écoute vraiment, on s'aperçoit que leurs demandes ne sont pas démesurées. Ce qu'ils demandent avant tout, ce ne sont pas des mesures coûteuses, puisque le budget semble être la seule préoccupation du MR et des Engagés. Ils demandent de l'écoute, du respect et de la considération. Ils demandent de la prévisibilité plutôt que de l'urgence permanente, voire artificielle, puisque la majorité crée elle-même les conditions de l'urgence. Ils demandent également de l'anticipation plutôt que des changements de cap incessants et des circulaires envoyées avant une période de congé. Ils demandent que le gouvernement objective et s'informe avant de réformer, ce qui est la moindre des choses. Mais, apparemment, tout cela est déjà de trop! Ils et elles dénoncent une politique complètement déconnectée de la réalité, menée depuis une tour d'ivoire, Place Surllet de Chokier. Ils demandent simplement qu'on les respecte en tant que professionnels et qu'on leur fasse confiance!

Ces femmes et ces hommes ont passé des années à construire et à poursuivre les mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ils ont travaillé alors que la mise en œuvre du Pacte amenait des changements pratiques importants, alors que cela alourdissait leur charge de travail. Ils n'ont pas eu peur du changement, ils ont été courageux! Et ce qu'ils ont fait est bien plus courageux que d'être derrière un clavier et de pousser sur un bouton!

Aujourd'hui, le gouvernement leur dit qu'il n'honorera pas sa promesse d'aller au bout du chantier du Pacte, qui a été construit dans l'intérêt des élèves. Pire, le gouvernement leur adresse un message de mépris, en rognant leurs droits, en alourdissant leur travail et en en détériorant les conditions, en attaquant directement l'égalité des chances entre les élèves. Le projet de DP2 est une étape supplémentaire dans une vision néolibérale de l'école, qui donne des chances à certains et moins à d'autres, surtout à ceux qui ont des difficultés, qui surcharge les uns en excluant les autres.

Aux côtés des professeurs de l'enseignement obligatoire se tiennent les étudiantes et les étudiantes des hautes écoles et des universités, ainsi que le monde académique, qui dénoncent aussi l'aggravation des conditions d'enseignement, des études, de la recherche, et la précarité grandissante des jeunes. Ils dénoncent les inégalités académiques que cette vision implique, entre autres l'explosion du

minerval. Ils dénoncent également l'inaction totale pour offrir un filet de solidarité ou de refinancement de l'enseignement supérieur.

Pourtant, le MR et Les Engagés, dans la DPC, leur feuille de route pour la législature, disent tout autre chose: «Le gouvernement augmentera l'attractivité du métier en diminuant la charge administrative des équipes pédagogiques, en valorisant l'ancienneté des enseignants de 2ème carrière, en stabilisant plus tôt les nouveaux dans leur fonction et en rendant aux enseignants le respect qu'ils méritent.»

C'était l'engagement du MR et des Engagés! Je ne parle même pas des programmes. Quand je les regarde, je constate qu'ils sont encore plus loin de ce que le gouvernement fait aujourd'hui. Je sais que, quand Les Engagés rencontrent en aparté les uns et les autres, ils disent que c'est par loyauté qu'ils agissent. La loyauté à quoi ou à qui? En tout cas, ce n'est pas une loyauté à leur programme et à leurs électeurs.

C'était donc ça, l'engagement du MR et des Engagés: stabiliser plus tôt les enseignants et rendre le respect. C'étaient leurs promesses. Pourtant le projet de DP2 fait totalement l'inverse: complexification administrative de dernière minute, fragilisation des débuts de carrière, précarisation des enseignants malades ou en fin de parcours et, dans le climat général, tout sauf le respect.

Un autre fait est particulièrement interpellant: le gouvernement MR-Les Engagés assume totalement d'avancer à l'aveugle. J'ai parlé de la tour d'ivoire et de la déconnection. Vous vous dites responsables, mais, en fait, rien n'est objectivé dans vos réformes. Rien! C'est encore une promesse non tenue de votre DPC. Vous aviez annoncé dans votre feuille de route que vous alliez lancer une étude pour comprendre le malaise des enseignants. C'était une bonne idée. Sauf que nous n'avons toujours pas vu la moindre trace de ce chantier! Après deux ans de législature, nous nous retrouverons à constater que vous réfutez la parole des premiers intéressés qui pourraient vous aider à y voir clair, c'est-à-dire les personnes qui font vivre l'école et l'enseignement supérieur.

Aujourd'hui, il n'y a aucune étude scientifique pour étayer vos orientations. Pour chacune de vos décisions, chacun de vos décrets, il n'y a pas d'objectivation. Par contre, vous détournez des références de leur objet, sans parler de la docimologie que vous nous servez à toutes les sauces et sans parler du Baromètre du respect que je qualifierai charitablement de superficiel. Vous travaillez donc de manière uniquement idéologique et dogmatique. Vous vous apprêtez aujourd'hui à toucher aux conditions de travail et aux congés pour maladie sans avoir pris la peine de comprendre les choses.

Les professionnels de l'enseignement essaient pourtant de vous faire comprendre ces réalités, mais vous ne voulez pas les entendre.

Pour vous dédouaner, MR-Les Engagés, vous utilisez la pénurie et le budget comme alibi. Depuis deux ans, vous mettez en avant une vision dramatisée de la situation budgétaire, alors que vous alourdissez vous-mêmes les dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Votre argumentation ne tient pas la route si vous alourdissez vous-mêmes le déficit. L'abandon du tronc commun en troisième année secondaire coûte 45 à 60 millions d'euros supplémentaires à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Pavet a fait une belle démonstration sur les dépenses pharaoniques du pouvoir fédéral. Pour y faire écho, j'aimerais revenir sur votre fausse affirmation selon laquelle il n'existerait aucune alternative. Il y en a; nous n'arrêtons pas de vous le dire, mais vous ne nous écoutez pas.

Chers professeurs, les députés de la majorité ne nous écoutent pas non plus. Ils n'écourent personne. J'aimerais donner quelques exemples.

Mesdames et Messieurs de la majorité, pour ne pas faire les économies que vous estimez inéluctables, vous devez sortir de votre vision à court terme des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le redoublement et l'échec scolaire coûtent 400 millions d'euros par an à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si vous luttiez réellement contre cette problématique, je vous assure que vous feriez des économies. De surcroît, lorsqu'un élève subit un échec, il est amené à revivre un échec par la suite. Aujourd'hui, c'est prouvé: l'échec entraîne l'échec.

Cet échec est avant tout un drame humain qui augmente le mal-être chez l'enfant. S'il n'existait pas, il permettrait de faire des économies sur le plan budgétaire. De quelle manière? D'abord, parce qu'une année redoublée coûte cher à la collectivité. Ensuite, parce qu'un enfant qui réussit à l'école aura moins besoin d'insertion socio-professionnelle par la suite. Il aura potentiellement moins besoin d'allocations de chômage et de soins de santé, ce qui entraînera automatiquement une diminution des coûts en matière de sécurité sociale.

Il serait normal, lorsque les recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles diminuent, qu'une véritable solidarité s'exerce entre les différents niveaux de pouvoir. Le gouvernement fédéral estimerait ainsi que le travail mené par la Fédération Wallonie-Bruxelles lui permet d'éviter des dépenses inutiles. C'est un travail à long terme. L'école ne représente donc pas une dépense, mais un investissement.

La majorité nous reproche de ne jamais présenter d'alternatives. Je viens d'en formuler quelques-unes. Nous avons tenté de présenter des alternatives, de mener un débat contradictoire au sein du Parlement sur la question de la dette et des déficits. La majorité a cependant refusé d'écouter les avis qui divergeaient des siens. La ministre-présidente avait d'ailleurs critiqué les arguments des économistes d'Éconosphères, sans même leur permettre de venir s'expliquer au Parlement. C'est de cette façon que fonctionne cette majorité! Il s'agissait sans doute

des prémices de la conception toute particulière des Engagés au sujet du travail parlementaire.

Autre fausse promesse: la lutte contre la pénurie. Nous la retrouvons partout, soi-disant c'est ce que le gouvernement essaie de faire. Or je ne comprends pas très bien comment, en augmentant la charge des professeurs du degré supérieur de l'enseignement secondaire, vous luttez contre la pénurie. Comme si ces derniers ne travaillaient pas assez! Je ne comprends pas non plus comment vous atteindrez cet objectif en faisant revenir des détachés pédagogiques dans les écoles et en excluant d'autres.

La vérité est que vous êtes aujourd'hui incapable d'objectiver l'efficacité de ces mesures pour lutter contre la pénurie. Ce n'est pas une affirmation du parti Écolo, mais une affirmation de la Cour des comptes. La Cour des comptes affirme que les partis de la majorité refusent d'objectiver ces mesures parce qu'ils refusent d'utiliser des outils pour examiner comment lutter contre la pénurie.

Que se passe-t-il quand on refuse de voir la réalité en face? On invente des mesures qui viennent de sa propre conception et qui, soi-disant, vont régler les problèmes. L'objectivation n'existe pas. Qu'avez-vous fait alors pour améliorer ce mécanisme? Vous n'avez rien fait! Par conséquent, vous continuez de naviguer à l'aveugle et vous nous apportez des recettes qui, soi-disant, régleront tout à la lumière des dogmes du MR.

Nous savons pourtant que certaines mesures ne fonctionnent pas. La ministre Glatigny l'a dit. Une des mesures qui a été prise est la valorisation de l'expérience. Eh bien, cela ne marche pas pour lutter contre la pénurie! Que fait-on? On ne fait toujours rien. Ensuite, contrairement à ce que vous dites, votre décret aggravera et nourrira la pénurie. Ce n'est pas Écolo qui le dit, mais les acteurs de l'école eux-mêmes, de même que les organisations syndicales et les fédérations de pouvoirs organisateurs. Vos mesures fragilisent les débuts de carrière. Les jeunes professeurs sont fragilisés avec votre décret! Augmenter la charge de travail des professeurs du degré supérieur de l'enseignement secondaire aura fatalement comme conséquence qu'ils devront prendre des heures à des collègues ou prendre l'emploi d'autres professeurs. Ils devront aussi morceler leur travail sur plusieurs implantations et cela rend leur travail encore plus compliqué.

Enfin, toutes les mesures prises depuis deux ans concernant l'école renforcent un climat de plus en plus horrible, elles découragent en fait les jeunes d'embrasser la vocation d'enseignant. Quel jeune voudrait exercer un métier dont certains membres de la majorité parlent avec mépris? Cela ne donne pas envie! Fatalement, les filières pédagogiques se vident. Un enseignant sur trois quitte le métier dans les cinq premières années. Que proposez-vous pour donner un horizon stimulant à ces jeunes? Vous alourdissez la barque! Vous leur demandez de travailler plus ou de travailler dans des conditions plus compliquées. Pourtant, c'est ce que disent les vrais acteurs et experts de l'école, ceux avec qui vous êtes supposés

entrer en concertation. Ce n'est pas en épuisant les personnes qui travaillent et en dégoûtant celles qui y aspirent que vous pouvez prétendre vouloir sincèrement résoudre le problème de la pénurie!

J'en viens, Madame Glatigny, à un mot que vous aimez beaucoup: le respect! Je m'arrête un tout petit peu sur ce mot. Le respect revient partout dans les engagements de la majorité, mais jamais dans ses actes. Le programme du MR – je le cite, tellement c'est ahurissant – affirme que «(...) le mépris, la condescendance, la violence, parfois, ont pris la place de la confiance, du respect et de la reconnaissance envers ces professionnels de l'éducation». C'est ce qui est écrit dans le programme électoral du MR. Au vu du brasier que vous avez allumé dans les écoles, je peine à croire que vous et votre parti avez vraiment écrit cela! La succession des réformes que vous avez prises en urgence témoigne-t-elle de respect?

Prendre une succession de réformes dans l'urgence, est-ce du respect? Alourdir la charge de travail de 10 %, alors que vous promettiez un allègement, est-ce du respect? Dans la réalité et dans vos déclarations publiques, vous entretenez les stéréotypes de l'enseignant qui ne travaille pas assez ou qui ne travaille pas autant que les autres. Sachant que la dévalorisation ressentie est une des causes principales du désamour pour le métier d'enseignant, nous mesurons à quel point la dissonance entre vos mots et vos actes est destructrice! On ne restaure pas le respect en le commandant dans un programme. On le restaure en arrêtant de mépriser les gens.

Votre irrespect est une des causes majeures de la peur qui se vit, depuis quelques semaines, dans les écoles. C'est une des causes de la démotivation des enseignants, alors que ceux-ci ne comptent pas leurs heures pour mener mille projets avec leurs élèves.

Mon fils de 21 ans me disait hier qu'il avait croisé dans la journée un de ses anciens professeurs du secondaire, du Collège Saint-Augustin à Enghien. Cet enseignant fut un des plus motivés et engagés que mon fils a connu durant sa scolarité.

Ce professeur se demande aujourd'hui, avec tristesse, comment il va pouvoir faire face, dans le futur. Il se demande surtout comment il va être capable de garder sa motivation, alors même que sa ministre et que les politiques le déconsidèrent à ce point.

Dès lors, votre mépris envers les professeurs va avoir un impact, non seulement sur eux, mais aussi sur les élèves. Si, aujourd'hui, tous les acteurs de l'enseignement se mobilisent, en ce compris autour du projet de DP2, c'est parce qu'ils refusent bien plus que celui-ci. Ils refusent votre vision de l'école: une école qui renforce les inégalités, qui relègue et qui exclut. Voilà ce que vous êtes en train d'instaurer et voilà ce qu'ils dénoncent, là où vous essayez de faire croire qu'ils veulent juste qu'on les fasse travailler un peu moins et qu'on ne touche pas à leurs privilèges.

Cette vision de l'école – il est important de le rappeler, parce que cela a été dénoncé dès le début – a commencé par l'exclusion des élèves de sixième année de qualification, empêchés de continuer leurs études dans leurs écoles en septième année. Elle s'est poursuivie avec le définancement de l'enseignement qualifiant, alors même qu'il permet justement à des élèves, souvent confrontés à plus de difficultés, de construire un projet d'avenir. Elle a continué avec un recul majeur en ce qui concerne la gratuité scolaire, puis la gratuité des repas dans l'enseignement maternel et primaire, alors que l'on sait que, pour certains enfants, ce repas complet est parfois le seul de la journée, et qu'ils ne devraient pas à souffrir de la réalité économique et sociale de leurs parents. Tout cela, en moins de deux ans!

Ensuite, il y a eu l'abandon de l'accès gratuit aux académies pour tous les enfants de moins de douze ans. Nous verrons ce qu'il en sera à la rentrée, alors que cela permet un accès ô combien important à la culture. Sans oublier, tout dernièrement, la mesure consistant à relever, d'un seul coup, le seuil de réussite à 60 % pour le certificat d'études de base (CEB), le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) et le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). Une décision qui entraîne, *de facto*, l'échec scolaire d'élèves qui fournissent pourtant énormément d'efforts pour arriver là où ils sont.

La politique du gouvernement MR-Les Engagés s'attaque aux élèves les plus fragilisés. Vous ne pouvez plus le cacher. Votre DP2, ainsi que les décrets-programmes qui suivront très certainement, s'inscrivent totalement dans la vision de l'école que vous imposez: une école où on donne des chances à certains et moins à d'autres.

Dans le projet de DP2, aucune mesure visible ne cible les élèves. Par contre, un très grand nombre de mesures visent les professeurs. *De facto*, les élèves seront également touchés. Une fois de plus, nous démasquons le cynisme ou l'ignorance de la majorité. Attaquer les conditions de l'encadrement et de l'apprentissage des élèves revient à attaquer les élèves. Porter atteinte aux enseignantes et enseignants et dégrader leurs conditions de travail équivaut à affaiblir l'école, à aggraver les inégalités et à détériorer le climat scolaire. Votre projet de DP2 constitue donc un nivellement par le bas des droits sociaux des enseignantes et des enseignants.

Le comble, c'est que vous présentez toujours vos reculs comme de l'équité. Votre procédé est toujours le même: vous prenez un régime qui est favorable aux uns, vous le comparez à un régime moins favorable et, ensuite, vous dites «Ce n'est quand même pas juste!» pour, enfin, aligner sur le régime le moins favorable. Voilà l'équité à la sauce MR-Les Engagés: toujours aller vers le bas lorsqu'il s'agit de soutenir les professeurs et leurs conditions de travail. Vous allez donc causer un appauvrissement. Vous oubliez aussi de spécifier que le métier d'enseignant n'est pas un autre métier; en effet, un enseignant n'est pas un fonctionnaire de

l'administration publique. Chaque métier a des spécificités, mais vous oubliez de le dire quand vous attaquez les droits du corps enseignant.

Je voudrais revenir sur un autre aspect particulièrement cynique de votre projet de décret: vous y parlez de la trajectoire de concertation sociale, dont vous êtes très fiers. Un passage de l'exposé des motifs du texte est particulièrement audacieux. Pour ceux qui nous suivent depuis peu et ne savent pas ce que c'est, l'exposé des motifs est l'argumentaire qui accompagne un projet de décret pour expliquer son contenu et le présenter.

J'ai dû le relire deux fois ce passage pour y croire: vous dites faire de la concertation un levier essentiel pour sécuriser la mise en œuvre des dispositions du texte, améliorer leur faisabilité sur le terrain et en maîtriser les impacts. En gros, selon vous, grâce à votre trajectoire de concertation, vous êtes bien en phase avec les acteurs de terrain. Votre soi-disant concertation est un simulacre dénoncé par tous les acteurs de l'école, mais en plus, vous avez le cynisme d'essayer de faire croire que votre projet de décret découle d'une concertation sereine et constructive. Votre mépris atteint des sommets. Ce n'est pas mon groupe qui le dit, il y a des preuves.

La preuve la plus évidente de vos simulacres de concertation se trouve dans les procès-verbaux des rencontres avec les acteurs de l'école – nous y avons accès. Titre après titre, les rapports, qui reprennent les avis des syndicats, nous montrent que tous, même la FLFP Enseignement d'obédience libérale, y sont défavorables. Il y a aussi les fédérations de pouvoirs organisateurs. S'il y a les représentants des travailleurs et travailleuses, il y a aussi les représentants des patrons de l'école, les fédérations de pouvoirs organisateurs. Eux aussi sont en désaccord avec la plupart de vos mesures. Quand ils ne sont pas en total désaccord, ils font preuve de réserve.

Si la concertation avait été réelle, si elle avait vraiment infléchi cette proposition de DP2 pour coller aux demandes des acteurs de terrain, comment expliquer un rejet aussi massif et constant? Ce n'est pas que pour ce projet de décret-ci, c'est aussi pour tous les autres. Vous ne pouvez pas tenter de faire croire à une concertation et essayer en même temps un refus quasi unanime de tous ceux que vous avez prétendu concerter. La concertation, ce n'est pas réunir des gens dans une pièce, leur dire «voilà le texte, ça va être comme ça, vous pouvez poser des questions, nous vous expliquons, nous ferons éventuellement une mini modification parce que nous voulons montrer que nous sommes sympas et nous prendrons une belle photo pour les réseaux sociaux pour dire que c'était super, que tout le monde est d'accord et que nous avons bien travaillé.»

L'esprit du Pacte pour un enseignement d'excellence était précisément à l'opposé de votre façon de travailler. L'esprit du Pacte, il y a dix ans, était de dire: «Nous avons un système d'enseignement inégalitaire. Comment y remédier?». Les politiques et les acteurs de l'école se sont assis autour d'une table et ont scellé un

pacte. Un pacte, c'est sacré. Un pacte, c'est une trêve dans le jeu politique, c'est un moment où l'on décide de travailler ensemble, de trouver des solutions, et de mettre tout en œuvre, ensemble, pour réussir à honorer ce pacte.»

Pour garder cet esprit, il fallait continuer, comme nous l'avons fait dans les années qui ont précédé cette législature, à réfléchir ensemble, à coconstruire en amont de décisions déjà toutes prises, en amont des arbitrages politiques. Mais aujourd'hui, ce dialogue est rompu, il n'existe plus. Je me permets de vous donner un petit conseil: il est temps de changer de méthode.

Votre projet de DP2, chers collègues de la majorité, contient également des mesures qui s'attaquent aux congés pour maladie en diminuant petit à petit la rémunération qui protège les enseignantes et enseignants qui connaissent des ennuis de santé. Je ne sais pas si les membres de la majorité savent exactement combien gagne un enseignant ou une enseignante dans l'enseignement maternel ou primaire, mais quand vous diminuez le revenu de remplacement, vous faites tomber ces hommes et ces femmes dans la précarité. Et je rappelle, si c'est encore nécessaire, que nous parlons de personnes malades, qui ne choisissent pas de l'être et à qui vous infligez une sanction financière par-dessus la maladie. Bravo! Les organisations syndicales, que vous n'écoutez que d'une oreille – et encore –, ont très justement qualifié cette mesure de double peine. Avec cette mesure, non seulement ces personnes subissent la peine de la maladie, mais, en plus, elles subissent celle de l'appauvrissement.

Et que répond le gouvernement à cela? «Harmonisation avec la fonction publique!». Aligner vers le bas, ce n'est pas harmoniser, c'est niveler. Et puis, vous vous attaquez aussi aux congés pour les prestations réduites. Il s'agit – c'est un peu technique – d'un mi-temps médical qui permet à un enseignant en disponibilité pour maladie de reprendre progressivement le travail à temps partiel.

Il s'agit d'une mesure qui permet à des professeurs, entre autres choses, de revenir de manière stable dans la carrière tout en étant attentif à leur état de santé. C'est un vrai dispositif de réinsertion qui a fait ses preuves, ce que le gouvernement reconnaît également. Il s'agit d'un pont entre la maladie et le retour à l'emploi. Toutefois, votre décret s'attaque aussi à ce dispositif.

J'en viens à présent à la mesure que la majorité dit être la seule contre laquelle les professeurs s'insurgent, et la source unique de leur mécontentement – la majorité prétend à cet égard qu'une petite amélioration sur ce point conduirait les professeurs à ne plus se soucier du sort de leurs élèves –, à savoir la mesure qui touche aux conditions de travail des enseignants et des enseignantes de l'enseignement secondaire supérieur: l'augmentation de la charge de travail de 10 % sans compensation salariale. Effectivement, les professeurs peuvent refuser d'augmenter leur nombre d'heures face à la classe, auquel cas leur salaire se voit diminué.

Aux yeux d'Ecolo, c'est la mesure la plus emblématique de ce décret, mais également de votre politique, puisqu'elle condense tout: le recul social, le recours à l'argument fallacieux de l'équité, le mépris de l'objectivation et la fragilisation des plus jeunes. Qui, dans ce pays, accepterait qu'on lui demande d'augmenter sa charge de travail de 10 % sans un euro de plus? Cela n'existe pas. Quelle organisation, quelle entreprise, quelle administration oserait imposer cela à ses travailleurs et travailleuses? Ici, on l'impose aux enseignantes et aux enseignants, au nom de l'équité. Comment ose-t-on parler d'équité lorsqu'on est incapable de dire ce que représente réellement la charge de travail des enseignantes et des enseignants? On a des professeurs qui se donnent à 100 % dans leur travail, mais, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on ne dispose pas d'étude qui objective la vraie charge de travail de ces professeurs. Face à la classe, les professeurs enseignent un certain nombre d'heures. Alors, on se dit que l'on peut bien rajouter deux heures de plus à celles-ci; mais on oublie qu'il y a beaucoup d'autres tâches à côté de cette charge. Il y a non seulement les préparations et les corrections liées aux cours, mais également toutes les initiatives porteuses pour les élèves, et qui ne sont pas quantifiables.

Quand vous partez avec des élèves faire une découverte quelque part, un voyage qui donne du sens à leurs apprentissages, quand vous organisez des projets citoyens, solidaires ou autres: toutes ces initiatives à l'heure actuelle ne sont pas quantifiées. Le MR et Les Engagés disent: «Ce n'est pas grave, vous avez le temps de prendre 10 % de charge de travail supplémentaire!»

Personne ne sait dire combien de temps est nécessaire pour préparer un cours en cinquième ou sixième année secondaire, ou pour corriger une dissertation. Personne ne le sait, parce que la majorité a refusé la proposition d'Ecolo d'objectiver, avant de faire la réforme et d'alourdir la barque, afin de voir comment cette dernière était chargée. Est-elle trop lourde? Comment est-elle répartie? Que faire pour soulager d'un côté et éviter d'épuiser les enseignants de l'autre? La majorité MR-Les Engagés a refusé cette proposition.

Si vous écoutez régulièrement ce qu'il se passe au Parlement, surtout ces dernières semaines, chaque fois que nous amenons le sujet, la ministre répond qu'il existe des chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de *Teaching and Learning International Survey* (TALIS). Les systèmes d'enseignement sont comparés au niveau mondial; des comparaisons entre régimes d'enseignement asiatiques et régimes d'enseignement européens. Ces études comparent des pommes et des poires. La ministre utilise ces chiffres alors qu'un chiffre sorti de son contexte ne prouve rien.

Si nous voulions vraiment comparer ces chiffres de l'OCDE, nous devrions prendre un chiffre qui est intéressant, mais accablant pour nous, ce que la majorité feint d'ignorer. En Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'y a qu'une part infime de nos enseignants et de nos enseignantes qui estiment que leur métier est valorisé

dans notre société. Et dans ce classement de l'OCDE – la Bible de la ministre – on est très loin derrière la Flandre, et très loin de la moyenne OCDE. C'est une comparaison internationale que le gouvernement cite moins volontiers, puisqu'il n'arrête pas d'aller dans le sens inverse de ce qu'il faudrait faire en matière de climat scolaire et de bien-être au travail.

Je voudrais quand même démentir une nouvelle fois un autre argument de la ministre, qui laisse croire que les professeurs du degré secondaire supérieur auraient toujours travaillé vingt-deux périodes. Avant le Pacte d'excellence, «c'était comme ça». On reviendrait donc à une situation qui existait et on ne ferait que restaurer cette situation, ce qui est évidemment faux. Il est important de le dire avec précision. Avant le Pacte, les vingt-deux périodes étaient une possibilité pour les enseignants, et pour le pouvoir organisateur, mais avec l'accord du membre du personnel et dans des circonstances exceptionnelles. Ce n'était pas pour toujours et ce n'était pas une obligation. Évidemment, le gouvernement oublie de le dire. Le décret impose 10 % de charge de travail en plus de manière structurelle et obligatoire.

Finalement, cette mesure va charger la barque des uns, potentiellement épuisés, sauf si, pour se préserver un peu – de manière tout à fait légitime – ils diminuent tout ce qui n'est pas travail face à la classe, préparations, ce qui se fait donc aussi au détriment des élèves et du bien-être au travail. La diversité des missions est ce qui fait aussi l'attractivité d'une carrière. C'est ce qui donne du sens. En plus, cela va faire perdre des heures à des jeunes professeurs et complexifier leur travail puisqu'ils vont devoir aller chercher des heures ailleurs, parfois dans différentes écoles et faire des allers-retours de l'une à l'autre. Pour, en plus, faire perdre carrément des emplois à des professeurs; mais il paraît que c'est comme cela qu'on lutte contre la pénurie.

Derrière les tableaux Excel de la majorité, il y a des gens. Vos tableaux ne marchent pas. Votre réforme va précariser de façon importante les jeunes travailleuses et travailleurs. La dernière mesure où l'on nous a fait croire que derrière les tableaux Excel, tout allait être réglé, était celle du qualifiant. Il paraît que c'est réglé et que tout est arrangé. Je vous propose d'aller sur le terrain et de voir ce qui se passe vraiment avec les élèves qu'on a exclus de leurs écoles.

À côté du contenu inacceptable de ce projet de DP2, sa mise en œuvre est impossible. Ecolo est clairement opposé à votre vision de l'école et à ce texte qui renforce les inégalités. Si au moins la majorité pouvait entendre que, même sur la forme, ce projet de DP2 n'est pas prêt. Les écoles ne peuvent pas le mettre en œuvre, car vous l'avez pensé dans votre tour d'ivoire. Plein de problèmes se posent et rien n'est prévu pour y faire face. Allez discuter avec les secrétaires de direction qui posent plein de questions auxquelles l'administration ne sait pas répondre, car vous n'avez pas pensé à ces situations. La rentrée de septembre ne peut donc pas être organisée.

La meilleure preuve de ce que j'avance est que votre gouvernement est en train de travailler à un avant-projet de DP3 qui touche certes à d'autres sujets que ceux que nous discutons aujourd'hui, mais qui contient des mesures visant à corriger le texte qui est soumis à notre vote. Ce projet de DP2 n'est donc pas abouti et la majorité va quand même voter pour. Mais il va rendre la rentrée impraticable. C'est absurde!

Une des mesures corrigées par l'avant-projet de DP3 porte sur les 10 % de charge supplémentaire, car votre gouvernement a oublié que tous les professeurs travaillant dans l'enseignement secondaire supérieur n'enseignent parfois pas qu'à ce niveau. Ceux qui sont dans ce cas ne devront pas travailler vingt-deux heures, mais vingt-trois. Vous ne l'avez pas anticipé. Plein de questions sont sans réponses, dont certaines concernent la rentrée alors que nous sommes en juin.

Je rappelle que nous sommes le 4 juin. En principe, à cette date, tous les horaires de la prochaine année scolaire sont quasiment finalisés. Or, les écoles ne peuvent rien organiser à ce stade, parce que la majorité a mal pensé son projet.

Aujourd'hui, en dernière minute, le gouvernement a fait une conférence de presse pour tenter d'arrondir les angles. C'est un peu la panique à bord au vu de l'ampleur de la mobilisation. Et je ne parle pas seulement de la manifestation devant le Parlement, mais je parle aussi des écoles en grève ainsi que des élèves et professeurs mobilisés partout en Wallonie. Ce qu'il se passe est inédit! Mais le MR et Les Engagés n'écoutent toujours pas! C'est incroyable! Ouvrez les yeux, bon sang!

Que va-t-il se passer avec le DP3? Pourquoi un DP3? Vous auriez pu amender le DP2. En général, lorsque l'on constate une erreur dans un texte, on la corrige. Mais non! Le gouvernement refuse de passer par des amendements, car nous aurions alors le droit de demander une nouvelle lecture au Conseil d'État et, donc, de reporter le vote. Autrement dit, la majorité a décidé d'intégrer les corrections d'un texte qu'elle sait bancal dans un autre texte ultérieur, qui sera sans doute voté au mois de juillet. Voilà la méthode de travail du gouvernement MR-Les Engagés.

Malgré l'impact qu'auront vos mesures sur les organisations de jeunesse et, donc, sur les jeunes, je n'ai pas évoqué les détachements pédagogiques. M. El Hajjaji s'y attèlera. Je dirai seulement qu'être chargé de mission ou détaché pédagogique favorise l'attractivité du métier. Or, l'attractivité du métier permet de lutter contre la pénurie.

Au cours d'une carrière d'enseignant, cela fait parfois du bien de quitter l'école, de se focaliser sur un autre projet, de partager son expertise de pédagogue et de s'enrichir grâce à la formation sur le terrain. Cela permet de revenir ultérieurement dans son école avec une autre vision des choses et un nouvel élan. Or, en réduisant fortement la possibilité des détachements pédagogiques, le

gouvernement prend une nouvelle fois une mesure qui renforcera la pénurie des enseignants.

En réunion de commission, Mme Tillieux nous a fait part des contacts qu'elle a eus avec bon nombre de détachés pédagogiques. Ces derniers lui ont dit qu'ils ne réintégreraient pas l'enseignement, notamment en raison des mesures prises par le gouvernement.

Il n'y a donc aucune garantie que ces détachés pédagogiques ou chargés de mission reviennent dans l'enseignement.

À l'instar de ce que disait Mme Nikolic, pour Ecolo, l'école n'est pas une dépense, mais un investissement. Mais contrairement à Mme Nikolic et au MR, nous n'évoquons pas les coupures budgétaires, nous n'évoquons pas d'autres prétextes.

L'école n'est pas une dépense, mais un investissement. Il est temps que le MR et les Engagés le comprennent!

M. le président. – La parole est à M. El Hajjaji.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Chers Collègues, dans la continuité des propos de Bénédicte Linard, je souhaite mettre l'accent sur deux mesures particulièrement destructrices de ce projet de DP2: l'explosion du minerval étudiant et le démantèlement des conditions de travail des professeurs détachés dans les organisations de jeunesse. Mon propos sera clair: ce sont les deux faces d'une même pièce, deux manières brutales, pour la majorité MR-Les Engagés, d'attaquer nos jeunes, en touchant autant à leur portefeuille qu'à leur encadrement.

Au moment où nous parlons, de nombreux jeunes sont encore présents ici, mais aussi à l'extérieur, et nous écoutent. Pour eux, ce n'est pas un simple débat budgétaire, un simple arbitrage comptable. Ils regardent les yeux grand ouverts la place que la majorité MR-Les Engagés entend leur réserver dans notre société, qui est aussi la leur. Rarement, un vote n'aura été observé avec autant d'attention, car, rarement, une génération aura eu aussi clairement le sentiment que la décision qui sera prise entre nos murs pourra faire basculer son avenir.

En montant à cette tribune, j'ai en mémoire la confiance d'un jeune que j'ai rencontré au début de la semaine. Il me disait avoir fait une chose qu'il n'avait jamais faite: sortir dans la rue pour remplir les rangs de ceux qui manifestent pour avoir un avenir et pour défendre l'enseignement. Il n'était pas politisé, ne suivait pas spécialement l'actualité, mais a compris que quelque chose se passait et qu'il fallait se lever pour grossir les rangs.

J'ai moi aussi fait, au début de la semaine, une chose pour laquelle je n'étais pas préparé.

Lundi matin, place Verte à Verviers, dans ma commune, nous avons décidé d'aller renforcer les rangs des facteurs cyclistes qui, pendant trois jours, par beau comme par mauvais temps, ont sillonné les routes, depuis Verviers jusqu'à notre Parlement, pour vous déposer les déclarations, les craintes, les doléances, les demandes de près de 10 000 enseignants. C'est une action inédite. Vous ne pouvez pas continuer à fermer les yeux quand il y a une telle mobilisation. Jamais depuis trente ans nous n'avons vu une telle mobilisation pour notre enseignement, pour ceux qui font vivre notre enseignement et qui vous demandent de pouvoir entendre leurs demandes, parce qu'ils se sentent menacés dans la raison d'être de leur métier.

Ce qui est revenu parmi eux, c'est notamment le sentiment profond de ne pas être entendu, de ne pas être respecté, de devoir subir une décision, une violence contre leurs propres intérêts alors qu'ils disent voter pour des élus pour que ceux-ci défendent leurs droits et leurs intérêts. Qui accepterait de voter pour quelqu'un qui va réduire vos droits fondamentaux, vos droits acquis, vos intérêts? Chers membres de la majorité, en cherchant à combler une dette financière, vous avez creusé une autre dette, une dette démocratique. Vous avez épuisé un capital qui ne reviendra pas. Il n'est pas financier. C'est le capital de la confiance des citoyens.

J'en viens à l'enseignement supérieur.

Je le dis d'emblée à propos de la mesure du minerval à 1200 euros. Madame Nikolic, vous avez dit qu'il y avait des *fake news* et qu'on aurait parlé de 1200 euros pour l'ensemble des étudiants. Je vous défie de trouver chez un député Écolo un tel propos. Nous n'avons jamais dit cela. Si vous l'avez entendu, probablement sur les réseaux sociaux ou un autre canal, cela ne vous donne pas le droit de venir ici et de nous accuser d'avoir dit cela.

En revanche, nous avons dit que l'augmentation du minerval touchera 58 % des étudiants, d'après les limites définies actuellement par votre majorité. Quand on lit les avis dans les rapports, on voit que même cette limite à 58 % pourrait être sujette à modification. Pourquoi sommes-nous révoltés par ce minerval à 1 200 euros pour 58 % des étudiants? Parce qu'il piétine une promesse fondatrice, qui fait le cœur de notre modèle social, qui fait le cœur de la raison d'être de notre engagement politique dans notre Parlement depuis des années et des années en Fédération Wallonie-Bruxelles, celle que l'origine sociale ne devrait jamais décider de l'accès au savoir! Si même un seul étudiant devait subir la décision que vous prenez, ce serait un étudiant de trop et vous nous trouverez face à vous pour dénoncer cette mesure!

Le gouvernement MR-Les Engagés augmente le minerval de manière historique. Et il le fait à la manière d'une taxe! En effet, une taxe est une somme d'argent demandée aux citoyens par la collectivité ou l'État et qui ne leur revient pas sous une autre forme parce qu'elle sert simplement à éponger les dettes financières.

Peut-on accepter, dans le contexte actuel, que les étudiants paient cette taxe pour aller chercher 50 millions d'euros qui n'auront d'autre but que d'éponger la dette financière, liée aussi en partie à votre gestion? Les jeunes ont déjà du mal à nouer les deux bouts aujourd'hui et vous le savez. Or vous érigez une taxe comme un nouveau péage pour rentrer dans l'enseignement supérieur. Cette vision de l'enseignement est tout simplement effrayante.

Vous créez des catégories sociales: une catégorie intermédiaire, qui concerne 10 % de la population étudiante; et une catégorie modeste, qui concerne aussi 10 %, avec un taux de bénéficiaires de bourses qui reste constant. Dont acte. Je reconnais même que, pour la catégorie la plus modeste, le taux passe de 1 % à 10 % de la population étudiante.

Ce que vous ne dites pas, c'est que tous les étudiants qui payaient 835 euros auparavant et qui feront partie des 58 % devront payer davantage, à savoir environ 400 euros de plus, et qu'en plus, vous allez faire peser une charge accrue sur les épaules d'étudiants qui appartiennent parfois aux classes moyennes inférieures, dans les hautes écoles, car le minerval pourrait y passer de 200 à 1 200 euros pour certains. Est-ce là votre vision de la solidarité?

Dans la catégorie intermédiaire, le minerval passera de 200 à 800 euros et, dans la catégorie modeste, il passera de 200 à 400 euros. Il s'agit donc bien, majoritairement, d'une augmentation du minerval. Votre argument est alors de dire que cela apportera une harmonisation «juste», au motif que les taux sont identiques par catégorie. Certes, mais les réalités des étudiants ne sont pas les mêmes.

Aujourd'hui, certaines hautes écoles mènent une politique précisément plus inclusive et plus solidaire. Dès lors, vous allez chercher des moyens financiers en faisant payer des montants pleins à celles et ceux qui payaient des montants assez faibles. C'est en ce sens que cette mesure est profondément injuste.

En passant de 835 euros à 1 200 euros, le minerval augmente de 43 %. Vous dites que cette mesure vise à rattraper l'inflation. Mais, à ce que je sache, ce montant était auparavant adopté chaque année par le Parlement. Certaines majorités ont sacralisé le gel du minerval, précisément parce qu'elles avaient une vision politique: celle d'aider à la réussite et de permettre à nos jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur. Cette vision a contribué à une démocratisation de cet enseignement.

Dès lors, en disant aujourd'hui que vous rattrapez purement et simplement l'inflation, vous ignorez la réalité. D'abord, cette mesure comporte une forme de violence: une hausse de 43 % en une seule année, pour des jeunes qui ont déjà des difficultés, c'est extrêmement brutal. Ensuite, nous ne comprenons pas comment vous pouvez faire fi des réalités de vie et des trajectoires des étudiants. Certains nous ont dit, durant les manifestations, qu'ils ne pouvaient plus se permettre de payer leur scolarité. D'autres nous ont expliqué que, quand ils ont commencé leur

première année de master, ils pensaient pouvoir anticiper le coût de leur minerval, et qu'ils se retrouvent aujourd'hui face à la perspective de devoir payer quatre années à un taux plein.

Avec cette prétendue harmonisation, vous faites peser le poids du minerval, non sur les familles les plus pauvres qui pourront bénéficier d'un taux spécifique, mais sur les classes moyennes. Et l'argent que vous récupérez ainsi, les hautes écoles s'en servaient précisément pour protéger des étudiants.

Ne fermons pas les yeux sur la réalité de nos jeunes, dont les difficultés vont bien au-delà du minerval. Pour rappel, d'autres coûts s'ajoutent: le loyer du kot, les syllabus, les soins de santé, la nourriture, etc. Ces centaines d'euros supplémentaires que les jeunes vont devoir payer risquent d'être le point de rupture pour l'avenir de leur scolarité.

Certes, des mécanismes de solidarité, dont les services sociaux dans les établissements d'enseignement supérieur, existent. Un membre de cabinet dont je tairai le nom a notamment déclaré ceci: «Les services sociaux doivent jouer leur rôle à plein régime.» Vous allez donc faire jouer aux services sociaux le rôle d'amortisseur financier de la politique de votre gouvernement. La conclusion est claire: les budgets des services sociaux seront clairement insuffisants.

Chers collègues de la majorité, ne fermons pas les yeux sur le projet de société que vous nous présentez. Il est effrayant. Je prendrai un exemple: les gouvernements MR-Les Engagés ont autorisé le job étudiant à partir de 15 ans, en encourageant les jeunes à travailler pour gagner de l'argent et en baissant les cotisations, tant pour eux que pour les patrons. Ils disent que cela casse le préjugé selon lequel les jeunes sont fainéants. Mais ensuite, que se passe-t-il? Les jeunes doivent-ils travailler plus pour utiliser cet argent pour payer leur minerval?

Je connais des jeunes qui font des études dans l'enseignement supérieur. Les services sociaux ont refusé de les aider, alors ils se sont donc dirigés vers les CPAS. Or, le gouvernement fédéral a pris une décision cynique, qui est en vigueur depuis le 1^{er} mars et qui a bouleversé la situation de centaines et centaines d'étudiants: l'instauration du statut de cohabitant élargi. Quand un jeune reçoit un message de son assistante du CPAS qui l'informe qu'à la fin du mois d'avril, à la suite de l'introduction du statut de cohabitant élargi, il ne percevra plus son aide financière, avec effet rétroactif pour le mois de mars, il se retrouve sans revenu pendant deux mois. Aujourd'hui, ce jeune n'a qu'une seule solution: se tourner vers les services sociaux. D'un côté, le gouvernement a permis aux jeunes de travailler plus, mais, de l'autre, il a durci les règles d'obtention des aides, ce qui les pousse dans la précarité.

Vous épuisez les jeunes pendant que les employeurs, eux, font des économies sur les cotisations. Qui trinque dans cette histoire? La Fédération Wallonie-Bruxelles. Pourquoi? Parce que l'échec se paie. Parce que la mauvaise santé

mentale des jeunes se paie. Même dans les hautes écoles, cela aura un coût. Les CPAS renvoient la balle vers les services sociaux et inversement. Finalement, les jeunes, qui sont en blocus, doivent réfléchir au moyen de payer leurs frais quotidiens avant de se concentrer sur leurs examens. Voilà le bilan de vos mesures.

J'aborderai ensuite les éléments qui montrent que cette taxe «minerval» est une régression. Actuellement, il y a une pénurie et une baisse d'inscriptions dans certaines filières. C'est notamment le cas pour les filières de l'enseignement, avec une baisse de 30 % d'étudiants sur ces dernières années. Avec une telle mesure, comment imaginez-vous une seule seconde favoriser l'accès à l'enseignement, notamment dans les métiers en pénurie? Vous vous tirez vous-même une balle dans le pied. Que répondez-vous aux parents qui ont deux enfants, qui les inscriront dans l'enseignement supérieur et qui seront dans l'incapacité de payer les études de chacun d'entre eux? Êtes-vous en train d'organiser les «*Hunger Games*» en Fédération Wallonie-Bruxelles? Les parents devront choisir qui a le droit de survivre dans l'enseignement supérieur et qui pourra essayer une fois de plus. C'est ça votre vision de la réussite – marche ou crève?

En Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a des jeunes qui viennent de milieux modestes et qui ont réussi. Aujourd'hui, vous en faites des modèles. Vous mettez en exergue les jeunes qui sont partis de rien ou de pas grand-chose, qui ont réussi par leur talent, par le soutien de la collectivité à avoir un métier, une situation. Ils deviennent des exemples pour les jeunes. Avec le minerval que vous proposez, vous brisez des trajectoires de scolarité et des talents. Vous serez donc responsables de cette situation. Ce sera une perte sèche pour la collectivité. Avec cette mesure, vous êtes bien loin d'atteindre votre ambition d'avoir un taux d'emploi de plus de 80 %.

Un dernier élément est selon moi révélateur de votre manière de faire, c'est celui de la concertation. Les avis par rapport à votre DP2 sont assassins. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), le Conseil des rectrices et des recteurs (CRef), la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), tout le monde vous dit clairement qu'il est trop tard pour mettre cette mesure en œuvre dès la rentrée prochaine. Toutes ces organisations ont rendu des avis défavorables. Certaines ont même indiqué que le report de quelques mois devait permettre de favoriser la concertation, mais elles étaient finalement déçues de celle-ci puisque leurs demandes n'avaient pas été prises en compte. Sur le fond comme sur la forme, vous faites fausse route.

Concernant le minerval, j'aimerais revenir sur les propos de M. Jacob, qui disait à cette tribune un peu avant moi «Mais avant, qui payait? Une Fédération endettée, voire chacun de nous, notamment ceux qui n'ont jamais mis les pieds dans un amphithéâtre.»

Bravo! Je comprends pourquoi, après avoir entendu cette phrase, les députés du MR ont applaudi avec plus de ferveur que les députés des Engagés. Cela traduit

une vision néolibérale de la réussite scolaire. En somme, d'après cette phrase, en Fédération Wallonie-Bruxelles, ne doivent payer pour un service que ceux qui en bénéficient.

Cette vision est extrêmement dangereuse. Elle fait écho aux propos tenus par Mme Bluge en commission lorsqu'elle expliquait que, si le minerval n'était pas augmenté, les étudiants devraient demain payer 8 000 euros afin de couvrir l'intégralité des frais liés à leur scolarité. Mais que devient la solidarité? Vous pourrez répondre, Madame Bluge. Nous disposons de temps pour le débat jusqu'à demain matin. Ce que je veux dire, c'est que je suis effrayé de vivre dans une Fédération où la majorité gouvernement considère que le service à la collectivité n'a plus lieu d'être. Le citoyen doit payer le service auquel il aspire. Pour le reste, bon débarras!

Si vous n'avez pas aimé ce que j'ai dit sur le minerval, attendez d'entendre ce que je vais dire au sujet des organisations de jeunesse.

À ce sujet, le carnage est total. Avec le projet de DP2, 109 détachés pédagogiques subiront les effets de vos politiques. Les détachés pédagogiques, ce sont les professeurs qui sortent du champ de l'enseignement pour rejoindre des organisations de jeunesse. Ils apportent donc une expertise et un savoir-faire; ils réconcilient l'éducation formelle de l'école avec l'éducation informelle. Vous allez précariser, voire supprimer, de tels postes de détachés pédagogiques. Vous fragilisez tout un secteur qui bénéficiait de ces emplois, en faisant passer leur nombre de 109 à 35. Cette réduction sur le nombre s'accompagne également d'une réduction de la subvention et de la qualité de l'emploi.

Cette décision ne sort pas de nulle part. Elle s'inscrit dans une longue liste de décisions prises par la ministre de la Jeunesse. J'ai tenu à jour cette liste depuis deux ans. Il ne s'agit pas d'un bilan, mais bien d'un boulet de mesures.

Premièrement, il y a la suppression des subventions facultatives. Le gouvernement enlève ainsi de l'argent destiné à soutenir les projets que réalisait le secteur au motif d'économies. Deuxièmement, il y a la suppression d'appels à projets, notamment ceux qui permettaient de travailler sur la question de la jeunesse dans les communes –; au travers de la suppression de l'enveloppe dédiée. Troisièmement, il y a les coupes budgétaires à destination des associations, dont une sur laquelle j'ai interrogé la ministre en commission, à savoir le Carrefour régional et communautaire de la citoyenneté et de la démocratie (CRECCIDE). Le CRECCIDE est chargé d'accompagner plus de 90 communes dans le travail citoyen au niveau local.

Je compte également le refus d'indexer certaines subventions, notamment pour les équipements à destination du secteur de la jeunesse. En outre, il y a la suppression prévue des subventions pour les organisations de jeunesse dites «thématiques» – politiques –, pour lesquelles le gouvernement supprime en plus les

postes de détachés pédagogiques. Enfin, on se souvient du moratoire de deux ans imposé aux organisations de jeunesse, sachant que six d'entre elles remplissent les conditions d'accès aux financements depuis des années sans jamais y accéder.

Cette mesure des détachés pédagogiques, c'est un clou supplémentaire du cercueil du secteur de la jeunesse. Vous leur avez dit de ne pas s'inquiéter, parce que vous alliez leur octroyer un montant de 56 000 euros.

Le montant n'est même pas indexé. Quand il est question du minerval étudiant, il est indexé pour faire entrer l'argent dans les caisses du gouvernement, mais quand il s'agit d'indexer une subvention pour soutenir ceux qui vont encadrer les jeunes, c'est le gel «vers l'infini et au-delà!».

Comment espérez-vous permettre à ce secteur de survivre avec une telle mesure? Vous le financez sur la base d'un coût moyen fictif de 56 000 euros, alors que les associations, elles, paieront le coût réel. Je suis ingénieur de formation, mais pour calculer le revenu de 109 détachés pédagogiques afin de définir une enveloppe globale et voir ce que chacun d'eux va coûter, il n'est pas nécessaire de réussir une première année d'université, sinon je peux organiser des séances de remédiation, je peux aider.

Avec vous, une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule! Que se passera-t-il lorsque vous donnerez ces 56 000 euros à une association? Le détaché pédagogique va passer dans l'association, mais les cotisations sociales ne sont pas les mêmes quand on est professeur en Fédération Wallonie-Bruxelles ou employé dans le secteur non marchand. Vous comprenez l'embrouille? Il y aura un transfert de charges pour les associations qui devront trouver une solution. Regardez l'équation que nous leur demandons de faire: une dotation fixe de 56 000 euros, des charges de cotisations sociales à payer, et pour peu que le détaché pédagogique soit en fin de carrière, avec une ancienneté, etc., jamais l'association ne paiera que 14 000 euros pour l'engager, le montant sera bien plus proche de 40 000 euros que de 14 000 euros!

Vous êtes en train de tuer le secteur, de mettre à sac des emplois qui garantissaient une transition entre l'enseignement et les organisations de jeunesse. Dans les deux cas, les jeunes vont payer! Je vous invite à relire l'avis des organisations parce qu'elles, aujourd'hui, honnêtement, elles n'ont plus peur et donnent leurs avis. Voilà, nous nous lâchons. Ce que votre gouvernement nous propose n'est ni plus ni moins qu'un gel de l'évolution du secteur de la jeunesse pour cette mandature. C'est votre bilan, c'est une maltraitance institutionnelle. Seuls les opérateurs qui ont les reins les plus solides vont survivre. Les autres vont purement et simplement mettre la clé sous la porte. C'est effectivement votre manière de faire.

Je terminerai, si vous le voulez bien, par le paramètre qui permet d'évaluer la puissance de votre projet de DP2, la santé mentale de nos jeunes. Voter un projet

de décret d'une telle violence en pleine session d'examens et de blocus, tout en prétendant faire de la santé mentale une priorité, est le summum du cynisme.

Loin de protéger les jeunes, vous saccagez leur moral, mais vous faites tellement fort que vous allez même vous attaquer à la santé mentale des professeurs et des acteurs de la jeunesse. Imaginez celles et ceux qui sont dans les ressources humaines dans les organisations de jeunesse et qui vont devoir trouver des solutions avec ce que vous leur présentiez dans ce projet de DP2. Aucune perspective n'est possible avec cette vision de la société.

Ce que nous vous demandons en tant qu'écologistes est simple et est constant. Nous demandons que l'accès au savoir ne dépende jamais de l'épaisseur d'un portefeuille. C'est un principe que nous défendons. Si vous renoncez à ce principe, une digue va céder. Et quand l'eau s'infiltré, la digue cède. Les conséquences sont irréversibles. Aujourd'hui, c'est ce qui justifie la mobilisation incroyable de tous les acteurs de la jeunesse et de l'enseignement pour mettre un terme à votre projet de DP2 qui comporte des décisions catastrophiques pour aujourd'hui et demain.

Je terminerai par le minerval étudiant en vous disant que 1 194 euros, c'est juste le montant si ce décret est voté pour cette année. Cet escalier de prise en compte de 15 années d'indexation est aujourd'hui un mur. Par la suite, chaque année, il y aura encore une marche et une marche et une marche. Des étudiants disent clairement que le minerval passera très vite à 1 200, 1 250, 1 300 euros... Il va augmenter au point que vous dressez en fait aujourd'hui le portrait d'un État qui se désengage. C'est un État qui se désengage et qui demande aux familles de compenser. Vous cassez ainsi la promesse d'égalité pour basculer vers une «éli-tisation» de l'enseignement supérieur. Ce n'est pas notre vision. Un enseignement de qualité ne doit pas être cher pour être de qualité.

Nous sommes fiers, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'avoir un enseignement de qualité et accessible. Il n'y a pas que les méritants qui doivent réussir ou qui doivent être aidés pour réussir. Nous n'allons pas dire tant pis pour ceux qui trébuchent et qui rencontrent des difficultés.

Pour terminer, je voudrais dire que le déficit budgétaire vous obsède tellement que vous êtes devenu aveugle vis-à-vis du déficit démocratique et social que vous créez avec ce projet de DP2. Nous le voyons d'ailleurs bien avec les mobilisations incroyables de ces dernières semaines.

Pour toutes ces raisons, Ecolo dénonce fermement votre politique qui est aussi scandaleuse que catastrophique par la vision de société qu'elle dresse. Nous continuerons à faire résonner, ici dans ce Parlement et à l'extérieur, les voix, les craintes, les aspirations de celles et ceux qui subissent vos décisions injustes. Nos jeunes, nos étudiants, nos profs, nos détachés pédagogiques méritent infiniment mieux que votre brutalité politique. Continuons à résister à vos mesures pour construire dès à présent un autre futur.

M. le président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Merci pour les encouragements de l'opposition. Par ailleurs, je suis très contente de vous avoir à l'écoute, même si la majorité ne me fait pas l'honneur de sa présence.

Comme j'ai mon petit caractère, je n'aime pas que l'on m'impose des choses. Et la majorité, qui nous rappelle bien qu'elle est majoritaire, nous impose des textes aussi imbuables que cette DPR, et un agenda qui l'est tout autant.

J'aborderai trois points que je pense fondamentaux, en complément, bien sûr, de tout ce que Mme Linard et M. El Hajjaji viennent de vous dire.

Mon premier point va concerner les bâtiments scolaires – d'autres collègues de l'opposition, singulièrement M. Bauwens et Mme De Rodder, en ont parlé. Vous, acteurs de l'enseignement qui êtes là, qui vous rebellez contre ce texte et qui avez toutes les raisons de le faire, sachez que c'est encore pire que ce que vous pensez. Parce que l'on s'attaque aussi aux bâtiments dans lesquels vous enseignez.

J'ai eu la chance de faire partie de la majorité sous la législature précédente. Nous avons amorcé un énorme chantier sur les bâtiments scolaires parce que l'on s'était rendu compte, chers collègues – le MR faisait aussi partie de la majorité et était donc venu avec nous dans les écoles –, de l'état des bâtiments scolaires.

Pour moi, c'est extrêmement important, parce que tout le monde passe par l'école. Si le pouvoir public doit donner le «la», montrer un niveau d'exigence, c'est certainement par les écoles que cela doit passer. Nous sommes arrivés dans des bâtiments où les fenêtres ne fermaient pas, où le plafond s'effondrait, où – mon collègue M. Bauwens l'a rappelé – les normes incendie n'étaient pas respectées. Aujourd'hui, on fait référence aux normes incendie en disant que c'est scandaleux et qu'on ne peut pas laisser le parc des bâtiments scolaires dans cet état-là. Sous la législature précédente, on parlait d'odeurs de toilettes en disant qu'il était impossible de laisser les choses en l'état.

C'est à cette aune que le pouvoir public donne un cadre à son enseignement, par respect non seulement pour tous les gens qui y passent, mais aussi pour ceux qui dispensent cet enseignement tous les jours.

Or nous en sommes à un stade abject. Le chantier des bâtiments scolaires a mis en évidence qu'il fallait investir 8 milliards dans ce parc, et aujourd'hui, vous proposez purement et simplement d'arrêter tout investissement. Vous qui vous battez pour pouvoir enseigner, battez-vous aussi pour le faire dans des bâtiments dignes et décents. À nos yeux, c'est éminemment important alors qu'aujourd'hui, des classes ne ressemblent à rien, il n'y a pas d'air et très peu de végétaux dans les cours d'école... Pendant les actions, je me suis entretenue avec un enseignant qui m'a confié que les deux heures qu'on voulait lui retirer, il les passait avec les élèves à faire des jardins dans la cour. Ces deux heures, il les utilisait pour mener

des projets d'embellissement du parc des établissements scolaires. Avec vos mesures, non seulement vous supprimez cette possibilité, mais, en plus, cela signifie que le Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (PIEBS), amorcé lors de la législature précédente, est tout simplement mort, fini, remis à la cave.

Je sais que vous avez déjà entendu beaucoup d'infamies jusqu'à présent, mais aujourd'hui, dans le projet de DP2, plus de vingt-sept articles concernent les bâtiments scolaires et visent à mettre un terme à tout investissement. Le rapport d'experts que vous avez commandé, vous, membres de la majorité, sur les économies que la Fédération Wallonie-Bruxelles devait réaliser, car vous aimez bien agiter le spectre de la dette, met en évidence plusieurs mesures. L'une d'entre elles est qu'il faut continuer à investir dans les bâtiments scolaires. Or vous ne suivez pas cette recommandation. Pourquoi, alors qu'elle permettrait de réaliser des économies à long terme? Au-delà d'être une mesure de fond – apporter un cadre épanouissant à nos enfants pour grandir – cela permettrait des économies en monnaie sonnante et trébuchante, notamment en économies d'énergie. Vous faites les choix que vous voulez bien faire. Vous avez décidé de faire ceux qui allaient tuer l'école plutôt que l'améliorer! Malheureusement, ce type de mesure concernant les bâtiments scolaires n'est pas nouveau. Le gouvernement a décidé de geler l'indexation des fonds.

Le nouveau gouvernement a décidé de geler l'indexation des fonds en matière de bâtiments scolaires. Or, au vu des coûts actuels de l'énergie et des matériaux de construction, les écoles seront dans l'impossibilité de réaliser des travaux si elles ne disposent pas de fonds indexés.

Le gouvernement tue non seulement tout avenir en matière de rénovation des bâtiments scolaires, mais empêche également la réalisation des projets entamés. Beaucoup de pouvoirs organisateurs affirment qu'ils ne pourront pas poursuivre les travaux qu'ils ont entamés.

Le gouvernement a également mis fin au quatrième appel à projets pour la rénovation des écoles.

Tout cela me fait froid dans le dos. Des heures et des heures de travail réalisés lors de la précédente législature sont balayées d'un revers de la main pour casser un projet mis en œuvre par M. Daerden, socialiste. Je ne suis pas membre du PS, mais d'Ecolo. Pourtant, je suis prête à poursuivre ce projet. Le MR était d'ailleurs avec nous dans la majorité lorsqu'il a été entamé.

La méthode du gouvernement est innommable et son attitude est scandaleuse. Les mesures prises nous endetteront à long terme. En n'investissant pas dans les bâtiments scolaires, le gouvernement est en train de creuser la dette. Cela a d'ailleurs été souligné par des experts dans un rapport commandé par le gouvernement lui-même.

Le DP2 prévoit de créer un mécanisme de remboursement de 3 % sur 15 ans, en postulant que tous les travaux dans les bâtiments scolaires généreront des économies d'énergie. Ces dernières permettraient aux écoles de rétrocéder 3 % sur 15 ans. Tous les pouvoirs organisateurs ont dit que c'était n'importe quoi!

Madame la Ministre-Présidente, je vous ai demandé des dizaines de fois d'où vous sortiez ces 3 % en 15 ans. Vous allez mettre des écoles en difficulté. Imaginez qu'un pouvoir organisateur se lance dans la rénovation de ses bâtiments, qu'on lui demande ensuite son remboursement et que ce dernier n'arrive pas. Ce pouvoir organisateur n'aura pas réalisé les économies escomptées et ne saura pas rembourser pendant 15 ans. Vous allez donc mettre des écoles en situation de déficit.

Chaque fois que nous demandons à notre gouvernement d'ingénieurs de nous expliquer leur méthode et leurs chiffres, nous n'obtenons pas de réponse! Il n'y en a aucune. Pourtant, les conséquences sont graves. Les écoles devront abandonner certains projets et se retrouveront peut-être même dans une situation déficitaire.

Il y a aussi une inégalité grave en matière de rénovation des bâtiments scolaires. Songeons à ceux qui se trouvent dans des bâtiments en grave état de décrépitude et qui n'ont ni les moyens financiers ni les moyens administratifs de monter un dossier.

Chacun peut se rendre compte d'à quel point il est compliqué de monter un dossier de rénovation, lorsqu'on est déjà pleinement mobilisé par des missions d'éducation et plein d'autres choses. Les écoles n'ont donc tout simplement pas le temps.

Le pire, c'est que les écoles qui se trouvent dans les situations les plus graves sont précisément celles que l'on n'ira jamais chercher. Nous n'avons de cesse, depuis plus de cinq ans, de demander la création d'un cadastre des besoins, afin d'identifier les écoles qui sont les plus en difficulté pour les aider en priorité.

J'ai eu des discussions sans fin avec les membres des Engagés, qui défendaient le principe du «un euro par enfant», en prônant une égalité pure et dure. Mais, au nom de l'équité, il faut reconnaître que toutes les écoles ne se trouvent pas dans la même situation: certaines ont la chance d'être en bon état et sont de vrais bijoux.

Ce n'est donc pas en répartissant les moyens de manière uniforme, pour assurer une prétendue équité entre réseaux, que l'on répondra aux besoins réels. Il faut aller chercher les écoles qui en ont le plus besoin, peu importe le réseau d'enseignement, parce que nous ne pouvons pas accepter de laisser des enfants dans de telles conditions. Or, le gouvernement fait la sourde oreille et n'a pris aucun engagement pour réaliser ce cadastre des besoins.

Dès lors, il est évident que la hiérarchisation des priorités et des investissements dans les écoles ne sera pas adaptée aux besoins réels. C'est la conclusion. Même

s'il y a déjà eu beaucoup d'informations sur le sujet, cela mérite d'être répété et nous continuerons à le faire.

Le deuxième point sur lequel je veux insister est le PECA. Celui-ci assure deux activités culturelles et artistiques par an à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sans distinction, du début de l'enseignement maternel à la fin de l'enseignement secondaire. Cette initiative a vu le jour à la suite du constat de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) qui avait souligné ceci: «L'art et la culture occupent une place particulièrement limitée dans les cursus scolaires, notamment parce que l'initiative dépend en grande partie de la bonne volonté de l'équipe éducative et/ou du pouvoir organisateur de l'établissement scolaire. Dès lors, de grandes inégalités se créent et se renforcent quant à l'accès à la culture pour les élèves.»

Le PECA a été lancé pendant l'année scolaire 2019-2020. Il est né de l'idée que le droit à la culture est un droit universel fondamental et est pensé comme un outil visant à garantir ce droit à travers l'enseignement. C'est un outil qu'il est indispensable de soutenir.

Aujourd'hui, le projet de DP2 propose d'étaler l'investissement sur dix ans au lieu de cinq, et ce, par manque de moyens. Nous n'avons donc pas les moyens d'assurer un investissement culturel et artistique dans nos écoles! Pour nous, le PECA a le même objectif que le tronc commun: ouvrir l'enseignement et les programmes, donner des chances, lâcher du lest. Aujourd'hui, vous proposez une mesure qui fait l'inverse en étalant la trajectoire sur dix ans. Ce sujet était pourtant un point d'attention de la DPC. Je n'ose même pas imaginer ce qu'il se passera pour les points qui sont absents de la DPC, puisque vous ne réalisez même pas les engagements qui s'y trouvent!

Que du contraire, vous prévoyez de lisser la trajectoire sur dix ans. Et encore, j'attends de voir, l'année prochaine, si cela ne se transforme pas en voie d'enterrement du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) et de toutes ces ouvertures qui élargissaient le programme scolaire, redonnaient du souffle à l'école. La diversité culturelle est un droit fondamental reconnu par l'UNESCO, dont malheureusement on disposera de moins en moins, voire plus du tout.

J'espère que la prise de parole de mon groupe sur le sujet marquera la fin des coups de canif dans le PECA. Étaler sa trajectoire sur dix ans est déjà catastrophique, un seul coup supplémentaire le détruirait complètement.

Le dernier point que je mets en évidence est la culture. Les budgets de ce secteur sont tout petits; les raboter, c'est tuer le secteur. Les petits opérateurs de la diversité culturelle, qui ont une vision de la culture différente de celle des opérateurs de la culture *mainstream* qui est soi-disant rentable et que seuls certains savent se payer, sont complètement mis à mal depuis le début.

Ils n'arrêtent pas de le dire depuis la pandémie de Covid-19 – et ils ont raison de le revendiquer. La culture est un droit essentiel. Je ne sais pas comment vous le répéter.

Le contexte a vite été posé. Dès le début de la législature, le président du MR a dit qu'il n'y avait pas besoin de ministre de la Culture. Puis, une commune libérale a déprogrammé Guillaume Meurice. C'est quand même lourd de sens en termes de liberté d'expression. Il existe encore aujourd'hui des mesures par rapport à la culture qui restreignent la liberté d'expression et la diversité. C'est inacceptable!

Je rappelle également l'exemple des Grignoux. Vous avez une façon de fonctionner: vous repérez une allocation budgétaire, vous vous dites qu'il y a 400 000 euros de trop à tel endroit et vous décidez de couper. C'est ce qui est arrivé aux Grignoux, à un mois de 2026, alors qu'ils avaient déjà prévu leur programmation. Les Grignoux, c'est un accès aux médias, à la diversité, à des diffusions cinématographiques, à des matinées scolaires. Plus de 600 000 personnes par an qui passent par cet organe. Les Grignoux, c'est 4 salles, 150 travailleurs. Les Grignoux, ce sont des soirées spéciales, des conférences-débats avec le monde associatif, des avant-premières avec les réalisateurs et les équipes, de la médiation. Les équipes n'ont pas été consultées avant cette coupe budgétaire. Le gouvernement l'a bien compris; il a la majorité, il fait ses choix. Il est inadmissible et innommable d'avoir coupé du jour au lendemain la subvention de cette structure sans l'avoir consultée, alors que la saison était déjà bouclée. Évidemment, Les Grignoux ne seront pas en mesure d'assurer toute leur programmation.

C'est un opérateur qui introduit de la diversité par rapport au cinéma classique *mainstream*. Cet opérateur est très important en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous devriez avoir l'estomac noué en vous demandant ce que vous allez faire si jamais il n'existe plus. Ce n'est même plus un coup de canif. Vous agissez sans prévenir – c'est là que ça ne va pas. Vous devez absolument changer votre fusil d'épaule – c'est peu de le dire. Il faut consulter.

On ne tire pas sur quelqu'un qui a le dos tourné. Ayez au moins la décence de les regarder en face et de discuter avec eux.

Last but not least, j'en viens à la Médiathèque Nouvelle, anciennement PointCulture. Son sort figure lui aussi dans le projet de DP2. Le choix est brutal. C'est la même logique que pour les Grignoux. Pour la Médiathèque Nouvelle, 55 emplois seront supprimés. La justification est que sa mission serait devenue redondante. Cela fait pourtant des mois que je conteste cette affirmation auprès de Mme Degryse, en commission comme en séance plénière. Il est constamment avancé que le prêt de médias n'est plus adapté aux usages actuels, que le numérique a bouleversé les pratiques et que cette activité n'a plus de raison d'être. Or cet argument ne tient pas.

En 2022, la Médiathèque a précisément fait l'objet d'une profonde réorientation de ses missions. Je veux d'ailleurs rendre hommage à Mme Linard, alors ministre de la Culture, qui a pris le problème à bras-le-corps et engagé cette restructuration. Si le modèle historique devait évoluer, il fallait construire autre chose. C'est exactement ce qui a été fait. Le prêt n'était plus rentable? Depuis 2022, la Médiathèque Nouvelle n'en fait plus! Elle travaille aujourd'hui à la valorisation de ses collections avec près de quatre cents opérateurs actifs dans les secteurs social et culturel. J'ai pu les voir à l'œuvre dans des animations, des pièces de théâtre, des festivals. Ils sont présents auprès des publics, notamment les plus démunis.

Mieux encore: en 2025, l'Inspection de la culture a considéré que la Médiathèque Nouvelle remplissait correctement ses missions et qu'il n'existait pas de redondance. C'est pourquoi je reviens systématiquement à ce qui figure dans l'exposé des motifs du projet de DP2. Je l'avoue, cela me vexe un peu, parce que j'ai le sentiment de ne pas être écoutée. Mais au-delà de cette irritation personnelle, le problème est plus grave: nous parlons ici d'un document officiel qui a valeur légale.

Nous pouvons en effet y lire: «L'opérateur évolue depuis plusieurs années dans un cadre fragilisé par la dématérialisation des usages culturels, l'effondrement du modèle du prêt physique et la transformation profonde des habitudes de consommation.» L'exposé des motifs affirme également que les missions font double emploi. Mais ce n'est plus le cas depuis 2022! Cela a été expliqué à de multiples reprises et les éléments figurent dans les procès-verbaux. Malgré cela, le même argument continue d'être avancé, et c'est proprement scandaleux! Parallèlement, il y est affirmé qu'une concertation a bien eu lieu et que les responsables de la Médiathèque Nouvelle ont été rencontrés. Je ne le conteste pas, mais vous ne les entendez pas.

Clairement, vous ne les écoutez pas, alors que c'est essentiel. Le secteur culturel est aujourd'hui énervé, et il a bien raison de l'être. Je veux terminer sur ce point. À toutes celles et à tous ceux du monde de l'école, sachez que vous avez au moins avec vous le monde de la culture. Les opérateurs qui relèvent de ce secteur ne sont en effet pas consultés et subissent des coupures budgétaires suivies de fausses informations.

Vous faites le choix de tuer la Médiathèque Nouvelle, soit; mais gouverner, c'est assumer des choix plutôt que de cacher des informations. Je n'ai aucun problème à ce que vous reveniez vers moi pour admettre que votre choix est de la bazarde; mais cacher des informations, ce n'est pas acceptable. Assumez vos choix.

Je finirai par ce que disait la Chambre de concertation, car il en va de la Médiathèque Nouvelle, de tous les opérateurs et du monde scolaire. Certes, Monsieur Maroy, Mme Degryse fait ce qu'elle veut – je n'ai jamais dit le contraire. Je dis juste qu'elle ne fait pas ce que moi je veux, et ce que nous, Ecolo, voulons. Jusqu'à nouvel ordre, il est clair qu'elle fait ce qu'elle veut. Sur ce dossier que

nous connaissons par cœur, comme sur d'autres, elle ne bouge pas d'un iota et ne rectifie même pas des textes qui sont des faux.

J'en reviens donc à ce que disait la Chambre de concertation. Les arguments budgétaires ne sont pas valides. Il ne faut pas laisser passer cela au risque de créer un précédent – quand on le fait une fois, on le fera une deuxième, puis une troisième fois. Je voulais souligner à nouveau cet argument important à cette heure tardive. Nous devons donc continuer le combat.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Depuis plus de dix ans, à l'initiative de ceux qui sont pourtant aujourd'hui plutôt les successeurs-fossoyeurs du cdH, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'était lancée dans un pacte inédit entre acteurs politiques, tous partis confondus, et représentants des enseignants, des parents, des pouvoirs organisateurs et de l'ensemble des acteurs de l'école, qui voulaient porter une ambition collective pour l'avenir des élèves de notre Fédération. Un modèle de co-construction et de dialogue rare, exigeant, mais porteur d'une ambition collective. En moins de deux ans, votre gouvernement, Madame la Ministre-Présidente, a cassé ces dix années de co-construction et cette ambition.

Il est vrai, l'élaboration du Pacte d'excellence n'a pas été un long fleuve tranquille, mais, malgré les oppositions, il y avait une volonté d'avancer ensemble. Aujourd'hui, c'est l'ensemble du monde de l'enseignement qui est contre votre réforme: les syndicats en front commun, dont vous ne faites pas grand cas; les directions, qui vous rappellent que ces décisions touchent lourdement les écoles et les enseignements; les élèves, surtout les plus précarisés. Je rappelle aussi que les membres de la Fédération ont dénoncé un mode de gouvernance qui remettait en cause les fondements démocratiques basés sur la concertation et le dialogue.

Par ailleurs, vous avez aussi réussi à vous mettre à dos les parents – j'ai reçu un petit millier de courriers de parents et de grands-parents, inquiets pour l'avenir de leurs enfants –, mais aussi leurs représentants qui ont appelé le gouvernement Degryse-Glatigny à écouter les différents acteurs de l'école, les syndicats, les enseignants, les parents d'élèves et à infléchir ses positions afin de trouver un chemin de sortie de crise.

Bien que vous tentiez de les infantiliser et de dire qu'ils sont instrumentalisés, les élèves se sont mobilisés, ils se sont structurés, conscients que soutenir leurs enseignants, c'est avant tout soutenir leur avenir et les générations futures.

Vos administrations vous ont averti qu'une mise en application sécurisée n'était pas envisageable pour une nouvelle rentrée académique.

Je citerai également l'ensemble des pouvoirs organisateurs et, enfin, les enseignants. Ceux qui se sont structurés, au-delà des réseaux et des syndicats, dans le mouvement Mars Attacks!, et ceux qui nous ont écrit par milliers. Je les remercie

de leur mobilisation et de la sincérité de leurs témoignages. Chaque fois que je les ai rencontrés ou que j'ai lu leur courrier, j'ai vu à quel point ils mettaient leurs élèves au centre de leur combat et de leurs préoccupations.

Tous ces professeurs qui vous ont expliqué qu'ils n'étaient pas là, pas plus que leurs élèves, pour être des coûts compressibles.

Il y a ces professeurs que nous avons dû auditionner nous-mêmes, parce que vous refusiez de le faire, et qui nous ont livré des témoignages. Je vais en citer beaucoup, car il est un peu facile de dire que l'opposition caricature, voire ment. Au moins, la parole des acteurs de terrain, j'espère que vous ne la considérez pas comme fausse ou comme des mensonges.

Parmi ces acteurs de terrain et ces professeurs, certains vous expliquent que les économies qui sont réalisées dans l'enseignement sont faites finalement sur le dos des élèves, car elles vont mécaniquement impacter les conditions d'apprentissage de ceux-ci. Tous les professeurs que j'ai rencontrés, qui m'ont écrit, qui nous ont écrit et qui se sont mobilisés, ne vous en déplaise, ils n'ont pas instrumentalisé leurs élèves. Ils se sont surtout inquiétés de l'avenir de ces derniers. Ils l'ont encore prouvé d'ailleurs cet après-midi, en protégeant leurs élèves lors de la manifestation. Ils l'ont prouvé pendant les grèves. Bien qu'on essaie de dire qu'ils abandonnaient leurs élèves et leur classe, j'en ai rencontré de nombreux qui, au-delà des heures face à leur classe, prenaient encore du temps en soirée, pendant leur week-end, au-delà des mouvements de grève et des mobilisations, pour s'inquiéter du sort de leurs élèves et leur envoyer des exercices et de la matière, leur donner des consignes, les aider dans leur apprentissage. Ces professeurs n'ont pas abandonné leurs élèves et leurs écoles; ils se sont mobilisés contre votre projet de DP2, qui, lui, les abandonne.

Adopter cette réforme aujourd'hui, c'est consacrer une rupture avec le monde de l'enseignement. Pas seulement les enseignants, mais les directions d'écoles, les parents et les élèves. Adopter cette réforme, c'est confirmer un mépris envers les acteurs de l'école. Vous avez beau dire que vous n'avez aucun mépris à leur égard, mais si vous adoptez cette réforme dans ce contexte de mobilisation, de semaines et de semaines de mouvements du terrain et de non-écoute dénoncée par l'ensemble des acteurs de l'école, c'est que vous méprisez ces retours de terrain et les impacts que votre réforme va avoir sur le quotidien, les conditions de travail et l'avenir tant des enseignants que de nos élèves.

Voter aujourd'hui cette réforme, c'est entériner la non-concertation et c'est faire fi des témoignages que vous avez reçus! Voter aujourd'hui cette réforme, c'est confirmer une vision purement budgétaire de ce qui aurait dû être un projet pédagogique ou un projet d'avenir pour nos enfants, nos élèves et nos écoles.

Madame Nikolic, vous nous dites que chaque fausse promesse cause un tort. Commençons par les lister. Il y a d'abord eu la promesse d'une revalorisation salariale

de la part de ceux qui, dans leur programme électoral, promettaient 10 % de salaire en plus contre deux heures de travail en plus, mais de manière volontaire. C'était une promesse électorale qui s'est transformée dans votre DP2 en exactement l'inverse, à savoir une augmentation de 10 % de la charge de travail sans aucune compensation financière. Au lieu d'augmenter les salaires de 10 %, le gouvernement exige 10 % de travail gratuit en plus.

Lorsque vous dites que vous n'avez pas choisi de freiner la progression salariale des profs, ce n'est pas exact. Vous ne l'avez pas fait ici, mais votre parti l'a fait au niveau fédéral. Comme quoi le niveau fédéral peut avoir un impact sur la Fédération Wallonie-Bruxelles! Lorsque le fédéral limite l'index, vous freinez la progression salariale des profs. C'est une réalité!

Les Engagés faisaient de la lutte contre la pénurie et la revalorisation de la fonction d'enseignant leur priorité. Ils soulignaient que le bien-être des enseignants devait être au cœur des politiques éducatives et dénonçaient la surcharge de travail et les successions de réformes. Or, le projet de DP2 vient réduire de 60 % le traitement de la rémunération durant certaines périodes de disponibilité pour cause de maladie, limiter les prestations réduites pour raison thérapeutique à deux périodes de deux ans sur l'ensemble d'une carrière, imposer des contrôles médicaux renforcés et imposer la consultation obligatoire d'un spécialiste après plusieurs prolongations. C'est ça se préoccuper de la santé et de la qualité et du bien-être des enseignants?

Par ailleurs, vous avez écrit noir sur blanc que la Fédération Wallonie-Bruxelles devait poursuivre la mise en place de la gratuité scolaire. Vous aviez prévu également l'extension progressive de la gratuité, l'augmentation du soutien financier aux écoles et l'accessibilité de l'école pour tous. Or, le projet de DP2 participe plus que jamais au ralentissement et à la réduction des extensions de gratuité scolaire prévues ou du moins de soin financement.

Qui ment, Madame Nikolic? Qui fait du tort?

Je vous ai bien écouté Monsieur Jacob et je dois remarquer que, si Les Engagés me semblent définitivement avoir tourné la page des projets portés naguère par le cdH, je me suis rappelé, en vous entendant, que vous n'aviez pas tout à fait tourné la page du PSC. J'ai eu l'impression que vous appliquiez une vieille maxime que j'ai connue dans mon collège catholique: «on commet d'abord le péché et, après, on demande l'absolution». Cette curieuse idéologie, qui vise à d'abord transgresser, fait que votre repentance servira plutôt à corriger les erreurs que vous commettez qu'à les anticiper et à les éviter.

Vos réformes feront d'abord du tort aux élèves et aux étudiants. Contrairement à ce que vous tentez de faire croire, les mobilisations ne concernent pas que quelques professeurs qui ne veulent pas travailler plus ou quelques syndicats qui bloquent, comme d'habitude, les rues. Je viens de lire le message d'un député

bruxellois MR: d'après lui, ce qu'il faut retenir de cette action, c'est qu'il y a des milliers de manifestants dans la rue pour quelques profs qui ne veulent pas travailler six heures de plus par mois. Osez me dire que ce n'est pas du mépris!

Vos réformes auront donc un impact sur les jeunes et, d'abord, sur ceux qui suivent l'enseignement obligatoire. Je ne peux pas accepter les mesures qui risquent de fragiliser les élèves les plus défavorisés. Vous refusez de subventionner les repas gratuits. Essayez de contrer cet argument: quand la subvention pour un repas passe de 3,70 euros à 50 cents, c'est une remise en cause de cette mesure de gratuité et près de 55 000 enfants risquent de subir cette décision. La réduction drastique des moyens disponibles par élève rendra dans de nombreux établissements le maintien des repas chauds difficile, voire impossible. Pour certains enfants, ce repas était le seul moment de la journée qu'ils avaient pour consommer des aliments sains, équilibrés et chauds. Derrière les chiffres budgétaires se cache une réalité humaine que vous ne pouvez pas ignorer.

Vous pourrez encore dire que l'opposition exagère. Je citerai le témoignage de Luca d'Agostino, alias «Prof de terrain» sur les réseaux sociaux. Nous, opposition, l'avons invité au Parlement, afin d'être à l'écoute du terrain. Je le citerai *in extenso*, car son témoignage m'a bouleversé: «Mais le plus grave reste à venir, car la particularité des écoles professionnelles situées dans des quartiers populaires comme la mienne, c'est l'aide apportée au public précaire qui fréquente nos écoles. Les écoles dépensent de l'argent sur fond propre pour aider les élèves qui vivent dans la plus grande pauvreté matérielle. J'ai commencé ma carrière il y a neuf ans avec le cas d'une élève qui était si myope qu'elle ne voyait même pas le tableau depuis le premier rang dans la classe. Les parents étaient au courant, ils avaient la prescription du médecin, mais ils avaient dû faire un choix: se nourrir, se loger, se chauffer ou se soigner? Bien souvent, ce sont les soins qui passent à la trappe. Notre directrice de l'époque a donc pris cette élève par la main et l'a accompagnée chez l'opticien pour lui payer sa paire de lunettes. Sur fond propre de l'école. Combien d'autres exemples pourrais-je encore citer? Je ne compte plus le nombre d'élèves à qui il faut acheter un sandwich sur le temps de midi, car ils n'ont rien à manger, ni ceux qui sont passés par nos douches, car nous les éduquons aussi à l'hygiène quand ils sont dans la misère sociale, ni ceux à qui nous avons lavé les vêtements, et puis encore cette jeune fille à qui nous avons acheté une nouvelle paire de baskets et qui n'osait même pas les mettre de peur de les user comme l'unique paire de chaussures qu'elle gardait depuis des années. Tout cet argent sort des caisses des écoles et de la poche même des instituteurs et des professeurs du secondaire. L'école est le dernier rempart à la pauvreté des enfants de ce pays, et les mesures d'économie vont réduire encore plus notre capacité à nous occuper des êtres humains dont nous avons la charge.»

Parmi les nombreuses mesures que contient le projet de DP2, l'une symbolise à elle seule le renoncement de votre majorité à une ambition pourtant largement partagée: garantir à chaque enfant les mêmes chances de réussite à l'école,

indépendamment de son origine sociale. Je veux bien sûr parler de votre recul sur la gratuité des fournitures scolaires. Pendant des années, notre entité a progressivement construit un mécanisme visant à alléger le coût de la rentrée pour les familles, à faire en sorte que le cartable d'un enfant ne dépende plus du portefeuille de ses parents. Aujourd'hui, vous avez interrompu cette dynamique.

Aujourd'hui, vous avez interrompu cette dynamique. Derrière les lignes budgétaires et les tableaux Excel, il y a une réalité très concrète, celle de parents qui peinent déjà à faire face à l'augmentation du coût de la vie, de familles monoparentales qui comptent chaque euro et d'enfants qui arrivent à l'école avec un équipement incomplet ou inadapté.

L'école devrait être l'endroit où les inégalités sociales s'effacent. Votre projet de DP2 risque au contraire de les réintroduire jusque dans le cartable et les trousseaux des élèves. Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est le signal politique que vous envoyez. Alors que vous nous parlez sans cesse d'égalité des chances, de lutte contre le décrochage scolaire, de réussite pour tous, la première variable d'ajustement budgétaire que vous choisissez concerne précisément les dispositifs qui visent à réduire les inégalités dès le plus jeune âge. Nous refusons cette logique! Investir dans les fournitures scolaires n'est pas une dépense de confort. C'est un investissement dans l'égalité, dans la dignité des familles et dans la réussite des élèves. Une société qui commence à économiser sur les outils nécessaires pour apprendre prend le risque de devoir payer beaucoup plus cher demain les conséquences de l'échec scolaire qu'elle aura voulu prévenir aujourd'hui.

Pour les étudiants aussi, vos mesures soulèvent des inquiétudes en termes de démocratisation de l'enseignement supérieur. Contrairement à certains de mes collègues de l'opposition, nous n'étions pas forcément opposés à un dégel du minerval. Cependant, son augmentation significative et brutale constitue un frein majeur pour certaines populations étudiantes. La complexité administrative des demandes de prise en considération d'une condition modeste risque de créer un effet de découragement et d'abandon des démarches pour les étudiants concernés.

Je ne parle même pas de l'impraticabilité de votre réforme. Je pourrais faire une longue démonstration de l'ensemble des impraticabilités de votre DP2. Les délais d'entrée en vigueur du DP2 et de ses arrêtés d'exécution semblent incompatibles avec une mise en œuvre sereine, notamment en raison du début des campagnes d'admission, de la nécessaire modification des systèmes informatiques et de l'augmentation des dossiers à traiter par les directions d'allocations d'études dans un délai aussi court. Même vos administrations vous disent que c'est impraticable, mais vous ne les écoutez pas.

J'en viens aux deux périodes face à la classe et à votre équation magique, Madame Glatigny. Dans votre tableau Excel, c'est assez facile, 1 300 postes en moins et 2 000 postes à pourvoir sur les départs à la retraite. Le compte est bon. Personne ne perdra son emploi. Cela paraît simple, mais quand c'est un peu trop

simple, c'est souvent qu'il y a un loup! Là où vous ne voyez que deux périodes en plus face à la classe, j'utilise de nouveau les mots d'un enseignant pour illustrer la réalité de ce qu'il y a derrière ce tableau Excel.

Il dit: «L'augmentation de deux périodes de cours pour les enseignants du degré supérieur représente 10 % de temps de travail en plus, ce qui veut dire concrètement 10 % d'enseignants en moins. Dans mon école, cela représente 9 professeurs sur les près de 100 professeurs. Ils ont déjà des noms. Cela fait du bien aussi de se rappeler que ce n'est pas juste des chiffres. C'est Justine pour les cours de français, Ryan pour les cours d'anglais, Julien pour les cours d'éducation physique et sportive, Jean pour les mathématiques, Kaynan pour les sciences, Rachid pour la mécanique automobile, Salvatore pour la cuisine, Claire pour la psychopédagogie et les techniques éducatives, Laura qui a le malheur de cumuler déjà trois attributions (sciences économiques, sciences humaines et sciences sociales). Autre exemple, au Collège Notre-Dame de Gemmenich, ils ont publié un communiqué. Quatorze enseignants ne seront pas reconduits l'année prochaine. Les enseignants de Saint-Roch sont encore plus touchés par les mesures puisque l'école a décidé de fermer ses portes à la suite de la réforme de l'enseignement qualifiant. Ce sera donc encore plus d'enseignants à redistribuer dans les cascades de réaffectation. Car au-delà des réaffectations en pagaille, des épuisements professionnels, de la déstructuration des équipes pédagogiques en place et de l'explosion des projets pédagogiques interdisciplinaires dans les écoles, ce sont nos conditions de travail qui vont être lourdement impactées. Or nos conditions de travail définissent les conditions d'apprentissage de nos élèves.»

Il continue: «Pour ne prendre que mon cas particulier, je suis professeur d'anglais dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire dans les filières qualifiante et professionnelle, dans une petite école, dans un quartier populaire du bassin liégeois. Qui dit petite école, dit que j'ai toutes les classes du degré supérieur, à savoir dix classes. Avec cette réforme, je dois donc passer à 11 classes. J'ai donc 8 cours différents. J'aurai potentiellement un neuvième cours à donner dans une implantation différente. Je risque d'être baladé entre deux implantations. Déjà aujourd'hui, de très nombreux collègues travaillent sur trois implantations, avec pour unique temps de midi, les 30 minutes de trajet dans le trafic liégeois entre deux écoles, une main sur le volant, l'autre sur la tartine. Pour en revenir à ma situation personnelle, partagée par tant d'autres enseignants dans les filières professionnelles, j'ai 120 élèves à ma charge. En partant du principe qu'un temps plein correspond à 38 heures par semaine, ce qui est largement démontré comme inexact, très concrètement, je n'ai que 19 minutes par semaine à consacrer à chacun de mes élèves. Avec l'augmentation d'une seule classe, j'aurai potentiellement 140 élèves à ma charge. Sans heure supplémentaire, j'aurai donc à ma disposition 16 minutes par semaine à consacrer à chaque élève, c'est-à-dire une diminution de 15 % du temps disponible par élève, soit un sixième de mon temps

en moins, ou alors, je décide de sacrifier l'accompagnement d'un élève sur six. Mme Glatigny dit vouloir stabiliser les enseignants le plus vite possible.»

Et de poursuivre: «Mme Glatigny dit vouloir stabiliser les enseignants le plus vite possible. Elle va en réalité déstabiliser tout le monde et faire perdre leur emploi à 1 400 enseignants et épuiser les derniers qui tiennent encore le coup. La ministre dit vouloir combattre la pénurie, mais il n'en est rien, puisque je ne serais pas en mesure de donner le cours de chimie.»

C'est là qu'est le problème de votre tableur Excel. Ce n'est pas parce qu'un enseignant perd des heures en mathématiques que, demain, il sera capable de donner d'autres cours. C'est là que votre équation n'est pas correcte.

Dans son témoignage, Pauline nous l'a encore crié au terme du vote, ce lundi, de ce projet de DP2. Pour cette maman solo de deux enfants, dont un est porteur de handicap, pour cette femme de 37 ans qui est professeure depuis dix ans, ce DP2 signifie d'abord et avant tout, d'ici trois mois, la perte de toutes ses heures, alors qu'elle a un loyer à payer.

Avez-vous vu, chers collègues, sur les écoles, toutes ces affiches, ces visages barrés de profs qui vont perdre leur emploi, parfois après de dix ans dans une école? Avez-vous conscience que le jeu de pertes d'heures et de réaffectations va briser des équipes éducatives qui avaient mis des années à se construire et à se stabiliser au sein des écoles?

Un enseignant, ce n'est pas une ligne budgétaire, c'est un adulte qui change parfois le destin d'un enfant. Ajouter deux heures face à la classe, ça ne se limite pas à deux heures de travail supplémentaires, comme certains essaient de le faire croire. Cela implique une augmentation proportionnelle de toutes les tâches invisibles et non rémunérées, de toutes ces tâches qui entourent l'acte d'enseigner: la préparation des cours, la création des évaluations, les corrections, les conseils de classe ou encore la gestion des aménagements raisonnables. Cette surcharge est d'autant plus écrasante que les professeurs du degré supérieur gèrent souvent des classes de 32 élèves.

Derrière votre harmonisation, votre «équité», il y a en fait une réalité bien différente que les professionnels connaissent: les normes et les tailles de classes plus élevées dans le degré supérieur, montant jusqu'à 32 élèves pour un enseignant. Cela rend mécaniquement le travail hors classe plus lourd. La mesure d'augmentation de 10 % de la charge dans le degré secondaire supérieur supprime 1 300 postes, réaffecte les professeurs dans des disciplines pour lesquelles ils ne sont pas formés, brise des équipes que les années ont construites et entraînera une surcharge intenable au détriment de la qualité de l'enseignement.

Vous pouvez toujours dire que les profs n'ont rien compris. Mais même le SeGEC vous le dit. En effet, malgré vos dénégations, un prof de maths ne deviendra pas un prof de français, comme un prof de coiffure ne deviendra pas un prof

d'éducation physique par simple volonté politique. Cette pression supplémentaire que vous allez mettre dans un métier déjà reconnu comme usant accroît considérablement les risques pour la santé mentale et physique des professeurs. Les acteurs de terrain alertent sur une hausse inévitable de l'absentéisme et des burnouts, sur un découragement généralisé avec des conséquences que beaucoup craignent: l'exode des talents, poussant de nombreux enseignants à fuir la profession, ce qui aggravera encore la pénurie actuelle. Mais votre objectif était soi-disant de mettre un professeur devant chaque classe...

Voilà la réalité! Et ce n'est pas votre annonce de ce midi, sans texte pour la concrétiser et sans budget connu, qui va rassurer. C'est ça, la réalité de votre réforme! Ce sont des personnes, des visages, des parcours de vie, des projets d'école, des enseignants et des élèves que vous allez briser avec ces réformes.

Chers collègues de la majorité, vous reprochez à l'opposition de ne pas parler de la situation budgétaire. Politiquement, le problème n'est pas de reconnaître la réalité budgétaire. Lib.res peut parfaitement porter une ligne de responsabilité budgétaire. Le problème est que le DP2 transforme l'école en variable d'ajustement budgétaire, sans démontrer que les économies proposées amélioreront la qualité, l'attractivité et la stabilité du système éducatif.

Comme je l'ai dit en commission, il est vrai que ne rien faire n'est pas une option. Mais mal faire n'est pas une solution. Oui, la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles est extrêmement préoccupante. Oui, nous devons avoir le courage de regarder les réalités financières en face. Oui, certains dispositifs doivent être réévalués, rationalisés, voire réformés. Mais reconnaître cette situation ne veut pas dire qu'il faut accepter n'importe quelle méthode. Et c'est précisément là que se situe le problème fondamental. En effet, une économie qui détruit de la valeur n'est pas une économie. C'est une dette reportée sur demain. Ce que vous allez économiser aujourd'hui sur l'école, vous le paierez demain en décrochage scolaire, en redoublement et en pénurie.

Ce qui revient le plus souvent dans les messages que nous recevons, ce n'est pas la fatigue, mais un sentiment profond de manque de reconnaissance. Ce DP2 ne réforme pas l'école, il l'ajuste budgétairement. Or une école qu'on ajuste sans la renforcer finit toujours par s'affaiblir.

La bonne gestion budgétaire repose sur un principe simple: lorsque les finances sont sous tension, il faut commencer par agir sur les dépenses les plus facilement ajustables, celles qui peuvent être rationalisées sans porter atteinte à l'activité essentielle et aux besoins fondamentaux. Or, sous le couvert du «chacun doit faire sa part», le DP2 fait exactement l'inverse. Au lieu de rechercher d'abord les économies de fonctionnement et d'efficacité, vous réduisez les investissements et les dispositifs qui constituent précisément le capital humain et patrimonial de notre Fédération.

Je dénoncerai quand même le tour de passe-passe rhétorique sur le rapport des experts, tour qui commence à me gonfler. Je crois que plus personne n'est dupe de cette bonne veille technique marketing de la «porte au nez». Je ne sais pas si vous la connaissez. C'est assez facile. Cela consiste à formuler une première demande volontairement inaccessible et inacceptable pour que la seconde demande paraisse plus raisonnable et soit finalement acceptée. C'est exactement ce que vous faites en nous sortant à longueur de temps le catalogue d'horreurs des experts et en nous disant: «Regardez ce que nous n'avons pas appliqué».

En effet, s'il fallait travailler avec des experts pour définir les solutions budgétaires et les pistes d'économie, il fallait alors le faire avec les acteurs de l'école. L'opposition avait demandé des auditions des acteurs de l'école; vous les avez refusées. Tous les acteurs nous ont dit qu'il n'y avait aucun d'entre eux qui n'étaient pas prêts à travailler à des économies et à des rationalisations et à trouver des solutions budgétaires. Ils auraient toutefois préféré chercher des solutions budgétaires aux côtés du gouvernement. Cependant, contre toute logique économique, sans concertation en amont et sans écoute en aval, faisant fi des mises en garde et des rapports des acteurs, vous avez décidé que le meilleur moyen était de couper net.

Comme me l'écrivait un professeur, «nous ne sommes pas, pas plus que nos élèves, des coûts compressibles.» Vous faites payer le poids d'une dette dont la crise de 2008 a créé l'emballlement et dont l'origine remonte à des accords de financement devenus obsolètes, à cause de l'incapacité de pourvoir au minimum les salaires légaux d'un nombre d'enseignants déjà en pénurie et le strict minimum déjà insuffisant des frais de fonctionnement.

Il est faux de dire: «On n'a pas le choix». Les alternatives existent: plans ambitieux de réduction de pertes énergétique, mutualisations de plateformes numériques, lutte contre l'exode des élèves francophones. Le manque de places en Région bruxelloise a favorisé l'exode d'élèves vers la Flandre.

Le redoublement représente aujourd'hui un coût considérable pour la Fédération Wallonie-Bruxelles: 400 millions par an. Le rapport d'experts, pour une fois, vous l'indiquait. Ma question est simple: en quoi les mesures que vous prenez contribuent-elles à atteindre l'objectif d'éviter les redoublements?

Vous relevez les seuils de réussite des épreuves certificatives, sans prévoir le moindre renforcement structurel des mesures éducatives pour accompagner les élèves vers une exigence. Dans le même temps, vous réduisez l'encadrement dans l'enseignement secondaire, vous augmentez la charge de travail des enseignants et vous accroissez mécaniquement le nombre d'élèves dont chacun devra assurer le suivi. Autrement dit, vous augmentez les exigences tout en diminuant les moyens d'accompagnement. Je suis favorable à l'exigence. Chez moi, ce n'est pas un gros mot. Mais l'exigence n'a de sens que si on donne aux élèves et aux enseignants les moyens de l'atteindre. En effet, si les évaluations externes concernent

le niveau que vous souhaitez légitimement maintenir, ces mesures risquent d'entraîner une hausse du redoublement et du décrochage. Si, à l'inverse, les résultats restent inchangés malgré le relèvement des seuils, ce sera alors la même valeur que les évaluations précédentes. Dans les deux cas, votre politique apparaît comme contradictoire. Vous prétendez lutter contre une dépense publique importante tout en prenant des décisions qui risquent d'en alimenter une des causes principales.

En conclusion, durant ces longs débats, nous vous avons ouvert des portes pour corriger, amender, reporter le présent projet de DP2.

Des portes ont été ouvertes pour corriger, amender et reporter ce projet de DP2. Pour le faire, vous auriez dû écouter, et pas juste entendre. Il s'agissait d'écouter la contestation, les avertissements des acteurs de l'école, des pouvoirs organisateurs, des syndicats, bref, les remontées du terrain en général. Beaucoup nous ont dit qu'ils avaient entendu un grand nombre de personnes. La différence se situe peut-être là: entendre signifie percevoir un son de manière passive. L'audition fonctionne, le son arrive jusqu'à vous mais vous n'y prêtez pas attention. Nous attendions de vous que vous écoutiez, que vous portiez volontairement votre attention afin de comprendre, analyser et retenir un message. Il n'est pas trop tard pour écouter la colère, la réalité du terrain, le monde de l'école et le cri de notre jeunesse qui s'inquiète pour son avenir.

Le problème n'est plus uniquement le contenu de ce projet de DP2, mais la manière dont il a été conçu: un gouvernement qui n'écoute plus les enseignants, un Parlement où les auditions sont refusées, une majorité qui vote pour passer en force... S'il est vrai que vous disposez d'une majorité de voix, vous ne disposez plus de la majorité du terrain. Les acteurs de différents secteurs disent que vous considérez que le terrain se trompe. Vous gagnerez peut-être le vote, mais vous avez déjà perdu la confiance de ceux qui font vivre l'école. Gouverner ne signifie pas imposer. Gouverner, c'est convaincre. En arriver à passer une réforme en force signifie souvent que vous n'avez pas réussi à convaincre. Aujourd'hui, vous avez sans doute la possibilité de gagner un vote, mais vous courez également le risque de perdre quelque chose de beaucoup plus difficile à reconstruire: la confiance du monde de l'enseignement.

Ce que vous vous apprêtez à voter n'a pas de sens. Ce n'est pas un projet pédagogique, pas un projet pour l'école de la réussite pour tous, pas une considération pour les acteurs de l'école, pas un avenir pour les finances de notre Fédération Wallonie-Bruxelles et pas un avenir pour nos jeunes et nos enfants. Il s'agit plutôt d'une rupture avec vos promesses, d'un passage en force, d'une violation des principes démocratiques, une tache indélébile sur notre honneur de démocrates. C'est une fin de non-recevoir adressée à l'ensemble du secteur de l'enseignement et un camouflet pour ceux et celles qui se mobilisent depuis des mois. Ce vote ne sera pas perçu comme une décision politique. Il sera vécu, par beaucoup

d'enseignants, comme une marque de mépris pour leur engagement et pour les réalités qu'ils ont pris la peine de vous exposer. Cette décision va bouleverser des trajectoires de vie tant pour les enseignants que pour les élèves. À force de raisonner en colonnes budgétaires, vous en avez oublié les trajectoires humaines. Ce projet de DP2 efface les acquis du passé, alourdit les difficultés du présent et ferme les portes pour l'avenir.

Chers collègues, je le sais: vous êtes des membres de partis et d'une coalition, vous composez une majorité parlementaire ayant instauré un gouvernement à la suite d'un compromis. Je sais à quel point la pression doit être forte de vos électeurs déçus, des professeurs, des élèves, des familles et amis qui vous interpellent, et, sans doute, du monde de l'enseignement qui est mobilisé unanimement contre votre projet. Mais vous devez aussi subir, sans doute, la pire des pressions: celle de vos partis, de vos présidents, de ces ministres qui vous disent que ce texte doit être voté, coûte que coûte.

Mais, chers collègues, vous n'appartenez pas à vos partis. Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres. J'ai quitté un parti dans lequel j'ai milité pendant 20 ans pour rester fidèle à mes convictions. Je peux vous assurer qu'il s'agit de la meilleure décision que j'ai prise de ma vie; celle de reprendre ma liberté de conscience, d'action et de vote.

Aujourd'hui, vous avez le choix: celui de la liberté, d'être libre et responsable, ou celui de n'être que les simples exécutants d'une consigne de parti, au prix d'une compromission avec les valeurs et les promesses qui vous ont conduits sur ces bancs. Alors, si je n'ai qu'un message à vous donner avant de passer aux votes: ayez finalement le courage de changer d'avis, de temporiser, de reconsidérer le projet de DP2, d'écouter, mais surtout de ne pas le voter.

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Avant d'aborder le fond qui a été mille fois détaillé par mes collègues ce soir, parfois de manière très exhaustive, je veux d'abord saluer et féliciter tous ceux qui se mobilisent depuis des semaines contre le projet de DP2. Les enseignants, les étudiants, les parents, les citoyens. Aujourd'hui encore, ils sont venus par milliers devant notre Parlement, parfois des heures sous la pluie, alors qu'ils n'ont même pas eu 84 heures pour se préparer. C'était d'ailleurs peut-être le but: aller vite pour empêcher toute réaction. C'est raté.

Il y a quelques heures, j'ai croisé devant ce Parlement des professeurs que j'avais croisés à Leuze-en-Hainaut il y a à peine deux semaines. Ils se sont organisés en moins d'une journée pour être présents. Depuis des semaines, ils sont devant les écoles, dans les rues, sur les places publiques, avec les organisations syndicales, *Mars Attack!*, *Parents Attack*, *Students Attack*. Ils ont organisé la révolution des

craies, qui d'ailleurs a beaucoup plu dans ma ville, Tournai, à Mme Marghem. Ils ont corrigé des copies sur les grand-places pour rendre visible ce travail invisible que tant de responsables politiques de droite semblent ignorer. Ils ont rencontré les partis, interpellé les députés, organisé des actions citoyennes spontanées partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelles que soient nos divergences politiques, une chose est certaine: ils se sont mobilisés avec dignité, détermination et un engagement remarquable. Pour cela, je veux leur dire bravo, et les applaudir. Et surtout leur dire courage. Continuez. Car oui, il y aura un vote cette nuit, mais ce n'est pas fini. C'est une étape, pas la fin.

En début de séance, nous avons longuement abordé la question du règlement. Je ne vais donc pas répéter les arguments qui ont déjà été développés. La majorité a quand même décidé de faire voter l'ordre du jour et de poursuivre le débat; je ne vais pas non plus totalement passer sous silence ce qui s'est produit.

Avec un peu de sarcasme, j'ai proposé en début de séance d'invoquer l'article 49.3. Cela semblait un peu absurde à certains, car cet article 49, alinéa 3, n'existe pas dans le règlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ceux qui ne le savent pas, c'est un mécanisme français qui permet au gouvernement de passer outre le parlement. Il est vrai qu'il est assez ridicule d'invoquer un article qui n'existe pas.

Toutefois, puisque certaines règles qui existent bel et bien ne sont plus respectées, je me suis dit que nous pouvions aussi invoquer des règles qui n'existaient pas. Aujourd'hui, vous avez inventé le 49.3 belge sans même en écrire une ligne – c'est fort. Au moins, en France, cette procédure est écrite noir sur blanc. Elle est antidémocratique, mais elle est écrite. Ici, depuis le début de cette crise politique majeure, vous avez décidé que le règlement pouvait être mis entre parenthèses lorsqu'il devenait contraignant. Un règlement qui ne s'applique que lorsqu'il vous arrange n'est pas un règlement, c'est un privilège.

Enfin, c'est assez cohérent avec le reste de votre politique. Depuis le début de cette législature, vous expliquez à tout le monde que tout le monde devait fournir des efforts, sauf vous. Ici aussi, tous les députés doivent respecter le règlement, sauf vous. Derrière cette démocratie que vous piétinez aujourd'hui, ce sont surtout les enseignants que vous allez piétiner demain.

J'aurais voulu être à Tournai en fin de journée, car des enseignants avaient prévu une action au Pont des Trous. J'aurais aimé être à leurs côtés, mais je suis dans cet hémicycle pour les soutenir comme je peux. Sur l'affiche de l'action qu'il y avait hier soir figurait le fameux Pont des Trous, monument emblématique de la ville de Tournai. Au-dessus de ce monument, ils avaient mis trois visages – ceux des trois députés de Wallonie picarde de la majorité qui s'apprêtent à voter cette nuit ce texte. Il y en a deux du MR et une des Engagés. Les autres députés de Wallonie picarde ne sont pas sur cette affiche, car ils ont déjà fait le choix de voter «non». C'est le cas de Mme De Rodder, de M. Lefèbre, de Mme Linard et

de moi-même. Je parle de choix et j'y reviendrai. Les enseignants n'ont pas mis de logo de parti sur cette affiche. Ils ont mis les visages de ces trois députés. Pourquoi les enseignants ont-ils choisi de mettre vos visages sur ces affiches?

Les enseignants n'ont pas mis le logo des partis sur cette affiche, mais bien les visages de ces trois députés. Pourquoi, chers collègues, ont-ils choisi de mettre vos visages sur cette affiche? Parce qu'ils veulent vous rappeler que ce ne sont pas MM. Bouchez, président du MR, et Verougstraete, président des Engagés, qui vont voter cette nuit. Ce ne sont pas les états-majors du MR et des Engagés qui vont appuyer sur le bouton. C'est vous tous. Tous! Personnellement, en votre âme et conscience. Chaque député du MR et chaque député des Engagés va appuyer sur le bouton.

Je sais que parmi vous se trouvent d'anciens enseignants. Certains d'entre vous connaissent donc les réalités de terrain. Et pourtant, cette nuit, vous allez prendre une décision lourde de conséquences. Vous allez voter en faveur d'un minerval de 1 200 euros pour la majorité des étudiants. Je ne suis pas allé à l'université, mais dans une haute école où, de mémoire, le minerval était inférieur à 500 euros. Il va désormais passer à plus de 1 200 euros.

Vous allez voter en faveur de la suppression de 10 % des postes d'enseignants. J'ai bien entendu les arguments de la droite, qui prétend que ce chiffre est erroné, mais il est bien exact. Les enseignants en sont bien conscients. Quand j'étais à Leuze-en-Hainaut, devant le Centre Éducatif Saint-Pierre, les manifestants avaient collé les photos de neuf enseignants qui vont perdre leur emploi sur une affiche. Au-dessus de ces photos, il était écrit: «Les professeurs en voie de disparition l'année prochaine». Et en dessous: «Si les mesures passent, nous, on tré-passe».

Vous allez voter en faveur de l'augmentation de la charge de travail de milliers d'enseignants. Derrière ces chiffres, il y a des réalités concrètes. Quand vous ajoutez deux heures supplémentaires face à la classe à la charge d'un enseignant, vous ne lui ajoutez pas seulement deux heures de français ou de mathématiques dans son horaire. Non, on va confier une classe supplémentaire à cet enseignant, peut-être même dans une école supplémentaire.

Or, une classe supplémentaire de 25 ou 30 élèves, ce sont 25 à 30 copies supplémentaires à corriger. Les enseignants que nous rencontrons depuis des semaines parlent de 15, 20, voire 30 minutes de correction par élève. Par conséquent, 25 élèves supplémentaires représentent plus de huit heures de travail de correction supplémentaires. Telle est la réalité de votre réforme. Vous ne rajoutez pas deux heures de travail aux enseignants, mais dix!

Ce sont autant d'heures qui ne seront plus consacrées à des élèves en difficulté. Les exemples de M. Maingain étaient parlants. De nombreux professeurs nous ont expliqué qu'ils consacraient du temps à leurs élèves pour leur permettre de

prendre une douche le matin ou de manger un repas. Ces dix heures de travail supplémentaires ne seront plus consacrées à la préparation des cours, aux projets pédagogiques, aux voyages scolaires ou à la vie de l'école. Voilà la réalité de votre réforme, dont les autres aspects ont été largement évoqués tout au long de la soirée par mes collègues de l'opposition, que vous n'écoutez de toute façon pas.

Essayons de conclure. Lors du vote, chacun d'entre vous, chers collègues, va devoir prendre ses responsabilités. Vous avez encore la possibilité de vous abstenir. Vous pouvez encore refuser de participer à ce vote. Demain, néanmoins, vous ne pourrez pas dire que vous n'aviez pas le choix. Lors du vote, vous serez confrontés à votre propre choix. Votre doigt appuiera sur le bouton, votre nom apparaîtra sur l'écran, votre vote apparaîtra dans le compte-rendu et vous serez tenus responsables par les enseignants, les étudiants et les électeurs.

Vous n'êtes pas élus pour obéir, mais pour réfléchir, décider et voter en votre âme et conscience. Si vous estimez que cette réforme est mauvaise, vous avez non seulement le droit, mais aussi le devoir, de ne pas voter en sa faveur. Le véritable courage n'est pas de suivre une consigne, mais de suivre sa conscience. Je peux d'ailleurs en témoigner.

Dans quelques minutes ou dans quelques heures, chacun d'entre vous prendra sa décision et devra l'assumer devant les enseignants, les étudiants et les électeurs.

M. le président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Ce n'est pas un simple décret technique que vous voterez aujourd'hui, mais la survie même de la démocratie et du dialogue citoyen. Depuis plusieurs semaines, et aujourd'hui encore, c'est tout un secteur qui hurle son désarroi, sa colère: enseignants, directions, éducateurs, étudiants, élèves, parents, syndicats, pouvoirs organisateurs, associations de terrain et partis de l'opposition. Même dans les rangs de la majorité, je suis convaincue que certains députés ne sont pas en accord avec ce projet de DP2.

Vos mesures garantissent l'effondrement programmé d'un système déjà sous haute tension. Vous avez vendu du rêve, une école renforcée, une meilleure attractivité, plus d'autonomie. C'était un rêve, comme l'a bien dit la ministre-présidente. Mais aujourd'hui, vous nous faites vivre un cauchemar!

La réalité du projet de DP2 est une charge de travail supplémentaire, des économies de bout de chandelle qui pèseront directement sur les épaules déjà courbées de ceux qui font vivre l'école chaque jour. Soyons clairs: imposer de travailler plus sans compensation n'est pas une mesure d'efficacité, c'est du vol! Qui accepterait de travailler deux heures supplémentaires gratuitement? Il ne s'agit pas de solidarité ou d'efforts à fournir, mais d'exploitation de travailleurs. C'est une destruction d'emplois déguisée puisque 1 300 emplois seront supprimés.

Au-delà de ce constat, la méthode révèle votre mépris. Quand la mobilisation ne faiblit pas, quand des recours juridiques sont engagés, quand on essaie d'exiger une véritable concertation, votre seule réponse est d'accélérer pour étouffer le dialogue. Alors que des milliers d'enseignants battent le pavé, que des parents expriment leurs vives inquiétudes, que des jeunes courageux parcourent le pays à vélo pour vous remettre des milliers de lettres de protestation et ne demandent rien d'autre que d'être écoutés, ils sont accueillis par des barbelés. Quelle image de la démocratie!

Face à ce mur, la réponse du secteur est exemplaire. Des mobilisations ingénieuses, créatives. Des chaînes humaines sillonnent nos villes. Les opérations escargots ralentissent le trafic sur les passages piétons. On l'a vécu à Namur. Tout cela a lieu dans le calme d'une protestation profondément pacifique. Ces jeunes, ces enseignants, ces familles sont porteurs d'une conviction fondamentale et non négociable.

L'enseignement n'est pas une vulgaire dépense ajustable. C'est un investissement essentiel pour la cohésion sociale. Si chaque euro retiré à l'accompagnement des élèves à la lutte contre le décrochage et à la qualité de l'apprentissage nous coûtera demain cent fois plus cher en échec social.

Tous vos choix politiques sont dictés par des économies. Mais à quel prix? Vous avez déjà hypothéqué la santé en supprimant la formation d'infirmière brevetée: plus de 3 000 infirmiers en moins. On va être privé de ces infirmiers à cause de ces coupes budgétaires.

Aujourd'hui, vous préparez le chaos dans nos écoles. C'est une vision suicidaire pour notre société. Je salue avec force la mobilisation exemplaire de tous les acteurs de l'enseignement. Leur engagement est digne, déterminé, profondément démocratique. Ils se battent pour l'avenir de nos enfants, afin que l'école reste ce lieu sacré d'émancipation, d'égalité des chances et de cohésion sociale.

Mesdames les Ministres, lorsque l'intégralité d'un secteur vous signifie qu'il ne se sent ni entendu ni respecté, la responsabilité n'est pas de foncer tête baissée et de passer en force. Votre mandat vous a été confié par le peuple et, aujourd'hui, le peuple vous dit stop!

Pour toutes ces raisons notre demande est simple, claire et sans appel: retirez ce texte parce qu'il est absurde et voué à l'échec. Vous voulez mener une réforme de l'enseignement contre ceux qui ont enseigné, ceux qui apprennent, ceux qui accompagnent nos jeunes. Je m'adresse à vous, membres de la majorité et particulièrement au parti Les Engagés: retirez ce texte ou vous serez à jamais les fossoyeurs de notre enseignement.

M. le président. – La parole est Mme Degryse, ministre-présidente

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je tiens à préciser que je commencerai, que Mme Glatigny poursuivra et que je reprendrai la parole pour clôturer. Mesdames et Messieurs, vous qui assistez à nos débats, sans doute dans l'espoir que le projet de DP2 mettant en œuvre les principales mesures d'économies de cette législature ne soit pas voté, c'est à vous que je souhaite m'adresser prioritairement. Premièrement, parce que vous êtes les principales personnes concernées. Je veux saluer votre mobilisation et vous dire que je la comprends. Les mesures qui figurent dans le projet de DP2 sont effectivement difficiles. Nous vous demandons des efforts importants et il est légitime que vous trouviez cela injuste. Je comprends que ces mesures vous inquiètent, qu'elles provoquent votre colère. Je ne veux pas relativiser ces ressentis.

Je m'adresse prioritairement à vous aussi parce que, comme l'une d'entre vous l'a décrit après avoir assisté aux débats en commission, les échanges entre la majorité et l'opposition ressemblent trop souvent à un dialogue de sourds. L'opposition s'oppose par principe. Et pourtant, elle est souvent consciente qu'elle ne prendrait pas des mesures fondamentalement différentes si elle était au pouvoir. Je ne vais pas rappeler qui était ministre de l'Enseignement dans les années 1990. La majorité, de son côté, fait bloc, même lorsqu'elle préférerait pouvoir adopter d'autres mesures.

Il y a heureusement des exceptions et des enjeux où majorité et opposition peuvent s'accorder. Mais, il faut reconnaître que c'est le cas, en général, pour des dossiers qui ne retiennent que peu l'attention des médias. Les conditions d'un dialogue de qualité sont trop rarement rencontrées.

Bien entendu, il est normal que la politique soit le lieu de conflits entre des intérêts divergents. Il est légitime de chercher à se rassembler pour défendre des positions. Mais le débat public, et tout particulièrement le débat parlementaire, devrait être surtout le lieu où l'on cherche à dépasser ses conflits, à se comprendre mutuellement, et dans l'idéal, à s'entendre sur un objectif commun.

Contrairement sans doute à vos ressentis, je ne pense pas qu'il y ait ici des bons et des méchants. Je veux croire sincèrement que nous partageons largement des objectifs communs, notamment celui de garantir à tous les élèves un enseignement de qualité. Nous avons, par contre, des divergences importantes sur la manière d'atteindre ce but commun, notamment parce que certains s'inquiètent particulièrement de l'impact direct des mesures, alors que le gouvernement et la majorité veulent éviter une catastrophe à moyen terme.

Face à ces divergences, l'une des premières responsabilités d'un gouvernement est d'expliquer le plus clairement possible les raisons de ses décisions. C'est d'autant plus important quand elles sont lourdes de conséquences, et je le redis, je ne veux pas les minimiser.

Le gouvernement ne s'en est jamais caché: la motivation première des mesures prises dans ce projet de DP2 est budgétaire. Et faire des économies n'est pas un projet politique en soi, c'est vrai. Le gouvernement ne cherche pas à garder pour lui de l'argent plutôt que de le donner aux enseignants et enseignantes, aux étudiants et étudiantes, aux jeunes, aux associations. Au contraire, un gouvernement préfère largement dépenser, mener des politiques nouvelles, s'efforcer de répondre à des besoins, *a fortiori* en Fédération Wallonie-Bruxelles qui n'a pas de levier fiscal.

Autrement dit, cela ne peut pas être dans le but de réduire les impôts que nous faisons des économies. Non. L'argent de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas d'autre finalité que de servir à l'enseignement, à la culture, à la jeunesse, à l'ensemble des services publics que nous assurons. La question n'est pas de savoir si nous allons donner plus ou moins d'argent à l'enseignement: devons-nous dépenser plus aujourd'hui au risque de compromettre demain, ou l'inverse?

Oui, si nous prenons des mesures d'économie aujourd'hui, c'est uniquement pour qu'il y ait plus d'argent disponible demain. Notre objectif n'est donc pas de détruire les services publics, comme je l'ai souvent entendu, mais au contraire, d'assurer leur financement à long terme.

Pourquoi est-il nécessaire de réaliser aujourd'hui des économies pour être en mesure de préserver les services publics demain? La réponse est connue. Le déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles était relativement faible en 2019, 350 millions d'euros, mais, en une seule législature, il a quadruplé pour s'élever à 1,5 milliard en 2024. Il sera même de 1,7 milliard en 2026, malgré les premières mesures d'économie que nous avons prises, ce qui représente donc plus de 10 % des recettes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pourquoi est-ce grave? Si nous parlions d'un budget d'un ménage, la question ne se poserait pas. Si chaque mois, une famille devait emprunter 400 ou 500 euros, les huissiers viendraient rapidement sonner à la porte. S'il s'agissait d'une entreprise, celle-ci serait très vite en faillite. Être en déficit est-ce réellement un problème pour les pouvoirs publics? Ne sont-ils pas endettés depuis toujours, alors, un peu plus ou un peu moins, qu'est-ce que cela change? Il est vrai qu'un pouvoir public peut se permettre d'être en déficit, c'est même sain qu'il s'endette ponctuellement pour amortir le choc dans une situation de crise, comme la crise sanitaire. Il est également vrai qu'à la différence d'un ménage, un pouvoir public ne doit jamais réellement rembourser les dettes qu'il contracte. En fait, plus exactement, il les rembourse bien, mais peut contracter un nouvel emprunt pour rembourser le précédent, on appelle cela «faire rouler la dette».

Mais alors, quel est le problème? Il est double. Premièrement, plus un pouvoir public est endetté, plus il est dépendant des marchés financiers. Il doit être certain de trouver des institutions qui acceptent de lui prêter l'argent dont il a besoin. En principe, ce n'est pas vraiment un problème et la Fédération Wallonie-

Bruxelles conserve actuellement pleinement la confiance des marchés. Cependant, c'est un peu comme lorsqu'on tombe du cinquantième étage d'un immeuble, tant qu'on n'a pas touché le sol, on peut se dire «jusqu'ici tout va bien».

La Fédération Wallonie-Bruxelles conserve actuellement la confiance des marchés. Cependant, c'est un peu comme quand on tombe du cinquantième étage d'un immeuble. Tant qu'on n'a pas touché le sol, on peut se dire que jusqu'ici, tout va bien. Or, nous tombons. Plus exactement, la note remise par les agences de notation baisse. Pour l'instant, cela ne nous empêche pas de nous financer, même si les taux d'intérêt augmentent. Mais nous nous approchons dangereusement de la catégorie des produits dits spéculatifs. Et si nous basculons dans cette catégorie, cela se compliquera. De nombreux acteurs institutionnels, tels que les fonds de pension, refuseront de nous financer. Nous devons nous tourner vers d'autres acteurs, qui réclameront des taux d'intérêt beaucoup plus élevés, voire prohibitifs.

Le deuxième problème est que, même si nous pouvons faire rouler la dette, nous devons payer des charges d'intérêt. C'est le poids de ces charges d'intérêt dans le budget d'un pouvoir public qui est l'indicateur le plus important à surveiller. Or, qu'observons-nous? En 2019, la dette directe de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à environ sept milliards d'euros. Elle a déjà doublé en 2025 et ce n'est qu'un début. Au vu de l'importance de nos déficits, elle dépassera les 20 milliards d'euros avant la fin de la législature et, sans les mesures d'économie prises par le gouvernement, elle atteindrait les 30 milliards d'euros dans cinq ou six ans. Elle pourrait même atteindre 50 milliards d'euros en 2040. Autrement dit, si nous ne faisons rien, notre dette va purement et simplement exploser.

On dira peut-être que je dramatiserai, mais plus la dette est importante, plus nous devons payer des charges d'intérêt élevées. Au début de la législature, ces charges étaient encore faibles, à savoir inférieures à 300 millions d'euros. Elles représentaient moins de 2 % de nos recettes. Ce n'était pas un poste important de nos dépenses. Mais les choses changent très rapidement. En septembre dernier, le rapport des experts annonçait que ces charges d'intérêt seraient proches de 600 millions d'euros en 2029 et qu'elles doubleraient encore durant la législature suivante. En fait, sans action de notre part, les charges d'intérêt représenteraient plus de 10 % de nos recettes dans une dizaine d'années.

Certains d'entre vous se disent peut-être que je raconte n'importe quoi et qu'il n'y a pas d'emballage de la dette. J'ai encore entendu cet argument cette semaine en commission du Budget, où des députés ont fait référence au fameux contre-rapport diffusé par Éconosphères et rédigé par deux membres d'un centre d'études syndical.

De nombreux éléments de ce rapport sont parfaitement corrects et concordants, notamment avec le rapport du comité d'experts sur lequel le gouvernement s'est appuyé pour faire ses propres choix. Mais, en ce qui concerne la question de la

dette, le contre-rapport tente d'expliquer que $2 + 2 = 5$. Il s'efforce de mettre en évidence qu'il n'y aura pas d'effet boule de neige, c'est-à-dire pas d'emballlement de la dette, et ce, parce que le taux d'intérêt payé sur notre dette serait inférieur à la croissance du PIB.

Je ne reviendrai pas sur le développement très contestable des différents scénarios possibles d'évolution des taux d'intérêt dans ce rapport. D'une part, parce que je veux éviter d'être trop technique, et, d'autre part, parce que le problème n'est pas là. L'emballlement de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dépend pas du fait que nous payions ou non des taux d'intérêt plus importants que la croissance du PIB. Si c'était le cas, notre dette augmenterait même si nous n'étions pas en déficit budgétaire. Mais, justement, nous sommes en déficit, et ce qui cause l'emballlement de la dette, ce sont avant tout les déficits gigantesques qui s'additionnent année après année. Pas besoin d'être un grand économiste pour le comprendre. Nos dépenses excèdent chaque année nos recettes de plus de 10 %. Or, si nous dépensons sans cesse plus que ce que nous gagnons, notre endettement va exploser.

Avec l'administration, nous avons rencontré les auteurs de ce contre-rapport pour essayer de clarifier les choses. J'ai également eu l'occasion de revenir en détails sur son contenu et d'en expliquer les mérites, mais aussi les limites.

Avec l'administration, nous avons longuement rencontré les auteurs de ce contre-rapport pour essayer de clarifier. J'ai également eu l'occasion de revenir en détails sur le contenu de ce contre-rapport et d'en expliquer les mérites, mais aussi les limites manifestes. Cela n'a servi à rien! Ce contre-rapport continue d'être constamment agité par ceux qui préfèrent croire en une illusion, plutôt que de regarder les faits. Je vous le dis très franchement: se fonder sur ce contre-rapport pour remettre en question notre réalité budgétaire, c'est un peu comme nier le réchauffement climatique en s'appuyant sur une étude écrite par des climatosceptiques.

Nous faisons face à un déficit qui n'est pas soutenable, me direz-vous peut-être, mais quelle en est la cause? N'est-ce pas un problème de recettes plutôt que de dépenses? La solution n'est-elle pas alors d'augmenter les recettes plutôt que de réduire les dépenses? N'est-ce pas en cela la thèse la plus importante de ce contre-rapport? Un déficit, c'est toujours un déséquilibre entre les recettes et les dépenses, et il trouve toujours sa source des deux côtés. Une gestion budgétaire saine exige d'adapter ses dépenses à l'évolution de ses recettes. Or on observe que les dépenses ont augmenté plus vite que l'inflation et, surtout, à aucun moment, le gouvernement précédent n'a modéré la hausse des dépenses. Cela ne veut pas dire que tout s'explique par la hausse des dépenses. C'est vrai que la dynamique de la loi spéciale de financement n'a pas été favorable à la Fédération Wallonie-Bruxelles ces dernières années. Certains acteurs, dont les auteurs du contre-rapport, ont pointé le fait que cette loi impliquait que le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se réduisait lorsqu'on l'exprimait en pourcentage du PIB

ou des dépenses publiques. C'est exact, car les principales dotations reçues par le niveau de pouvoir fédéral ne sont que partiellement liées à la croissance. C'est exact et c'est un choix qui a été réalisé consciemment lors de la négociation de la loi spéciale de financement. L'objectif était de tenir compte du vieillissement de la population. En effet, dans une situation marquée par l'allongement de la vie et une faible natalité, il est normal que les dépenses de santé et de pension augmentent plus vite que les dépenses dans l'enseignement.

Malgré ce choix, le gouvernement fédéral est d'ailleurs dans une situation budgétaire encore plus difficile que la Fédération.

D'autres éléments de la loi spéciale de financement ont toutefois pesé sur les recettes. La Fédération verse désormais à l'État fédéral une cotisation de responsabilité pour le financement des pensions de ses fonctionnaires. Cette cotisation va augmenter progressivement et elle approchera les 500 millions d'euros en 2028, année à laquelle elle atteindra sa vitesse de croisière. Cela touche clairement nos finances. En outre, l'évolution de nos dotations a également été affectée par la faible natalité de ces dernières années.

N'est-ce donc pas là la preuve que le problème est bien la loi spéciale de financement et que la solution serait de la revoir? Dans l'absolu, en tant que ministre-présidente et ministre du Budget, je ne pourrais que me réjouir d'une réforme de la loi spéciale de financement qui augmenterait les recettes de la Fédération. Mais cela est-il réaliste et souhaitable? Est-il réaliste de croire que le contexte politique actuel rend possible de réunir une majorité des deux tiers et une majorité dans chaque groupe linguistique pour soutenir une réforme qui donnerait plus d'argent aux Communautés? Mme Nikolic a répondu à cette question.

En fait, une institution vient précisément de proposer une révision de la loi spéciale de financement: le Bureau fédéral du Plan (BFP). Toutefois, dans son esprit, il s'agirait de réduire les dotations versées aux Communautés et aux Régions, afin de réduire le déficit fédéral, soit tout le contraire du mirage créé par certains membres de l'opposition.

Je me demande d'ailleurs quelles compétences ils accepteraient de défédéraliser pour obtenir un refinancement des Communautés. Que resterait-il de la sécurité sociale fédérale au terme d'une telle négociation? Plus d'argent pour les Communautés, ce serait moins d'argent pour le gouvernement fédéral et donc pour la sécurité sociale, pour nos pensions, et pour nos soins de santé. Est-ce cela que nous souhaitons, en tant que citoyens?

Vous me direz peut-être qu'il n'y a qu'à augmenter les recettes fédérales. Effectivement, le gouvernement fédéral a un gros avantage sur nous: il peut lever l'impôt. Alors, la solution n'est-elle pas toute trouvée? Taxons davantage, taxons les grandes fortunes! Je l'ai déjà dit et je n'ai pas peur de le répéter: je suis personnellement favorable à une taxation plus forte du capital. Les efforts budgétaires

qui doivent être faits sont trop importants pour pouvoir être réalisés uniquement en réduisant les dépenses. C'est toutefois une illusion de croire que ce serait la solution miracle à toutes nos difficultés budgétaires. Cela aiderait tout au plus l'État fédéral à réduire son propre déficit, à faire face à la hausse de dépenses en soins de santé et de pension. (*Des cris émanent des tribunes et des tracts sont jetés dans l'hémicycle*)

M. le président. – Je suspends à nouveau la séance.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue à 0h45 et reprise à 0h50.*

M. le président. – La séance est reprise.

Je remercie nos huissiers et nos agents de sécurité. Je demande au public de rester attentif ainsi qu'à vous, chers collègues, de vous concentrer sur la poursuite de l'intervention de la ministre-présidente.

La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Je disais donc que c'est une illusion de croire que ce serait la solution miracle à toutes nos difficultés budgétaires. Cela aiderait tout au plus le niveau fédéral à réduire son propre déficit et à faire face à la hausse des dépenses de santé et de pension, sans nous dispenser d'assurer la soutenabilité de notre propre budget.

Mais n'y a-t-il pas une autre solution, encore plus simple? Renoncer à acheter des *F-35 Lightning II*, ou ne pas augmenter nos dépenses militaires, n'est-ce pas Madame Pavet? Ah, si les vases communicants étaient si simples! Il est clair qu'entre investir dans l'armement ou dans l'éducation, le choix devrait être vite fait. Et nous préfererions tous vivre dans un monde en paix où l'idée d'un conflit armé serait une pure absurdité. Mais nous savons tous que ce n'est pas le cas. Le monde est bien plus dangereux aujourd'hui qu'hier et il risque de l'être davantage demain.

Dans un tel monde, préserver la paix est une responsabilité collective. Nous ne pouvons pas compter uniquement sur d'autres pays pour assurer notre protection, nous devons faire notre part. Dès lors, que vous le vouliez ou non, posséder une capacité de dissuasion apparaît comme l'une des meilleures chances d'éviter une guerre. Et c'est d'autant plus triste que, dans le scénario le plus favorable, ces investissements militaires ne serviront jamais. Les critiques d'aujourd'hui auront alors beau jeu de dire qu'ils étaient inutiles et que l'argent aurait été mieux dépensé à autre chose. Mais si nous ne les faisons pas et si un conflit a lieu, ce seront les mêmes personnes qui crieront à l'imprévoyance des gouvernements et qui haïront la naïveté dont nous avons fait preuve. N'a-t-on pas, légitimement,

reproché à Mme De Block de n'avoir pas renouvelé les stocks de masques quelques années avant la pandémie?

Il y a un deuxième motif pour ne pas revoir la loi spéciale de financement, nettement plus positif. La bonne nouvelle, c'est que plusieurs paramètres de cette loi spéciale redeviendront, progressivement, plus favorables. De plus, si la faible natalité a pesé dans un premier temps sur nos recettes, elle réduira également les besoins et, donc, les dépenses. Les perspectives à moyen terme pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont donc pas négatives, si nous parvenons à maîtriser nos dépenses et surtout l'explosion des charges d'intérêt.

C'est d'ailleurs pour cette raison que nous nous sommes «contentés» d'un objectif de stabilisation du déficit à 1,2 milliard d'euros en 2029, alors que la Région wallonne cherche, elle, à revenir à l'équilibre.

Je rappelle d'ailleurs que, lors de la formation des gouvernements, les trajectoires de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne ont été déterminées ensemble et qu'un choix politique fort a été posé: demander à la Région wallonne de revenir rapidement à l'équilibre afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse se limiter à stabiliser le déficit. Autrement dit, il a été décidé de faire plus d'efforts en Région wallonne pour pouvoir en faire moins en Fédération Wallonie-Bruxelles. Implicitement, on pourrait dire que cela équivaut à un refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par la Région wallonne.

Nous n'avons pas attendu une hypothétique fusion des institutions ou une majorité des deux tiers pour modifier le décret spécial du 3 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française. Nous avons trouvé une solution innovante, permettant que la Région wallonne apporte un soutien aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et lui donne plus de temps pour redresser sa trajectoire. Nous avons même obtenu que cette possibilité soit actée dans l'accord de coopération avec le pouvoir fédéral. Ce choix a été fait précisément parce que nous avons conscience de l'importance des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la nécessité de maintenir un enseignement de qualité, et de notre volonté de continuer à soutenir l'enfance, la jeunesse, la culture et le sport. Ce choix est la preuve que nous ne voulons pas mettre à mal les missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais au contraire que nous voulons leur assurer un avenir.

Concernant précisément l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je dois avouer m'être étonnée, il y a deux semaines, de voir que les médias s'interrogeaient sur la survie de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que nous sommes l'institution la plus avancée dans la réalisation de nos objectifs budgétaires. L'enjeu du vote aujourd'hui est précisément de remettre la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le chemin de la soutenabilité budgétaire, dans une perspective pluriannuelle. Faire des projections à long terme est toujours un exercice périlleux.

Il suffit d'une modification des paramètres macroéconomiques ou démographiques pour invalider les estimations faites. De telles projections permettent néanmoins de vérifier si le cap adopté est le bon. Or, sur la base des estimations faites par l'administration, stabiliser le déficit à 1,2 milliard d'euros en 2029 permettra de tendre progressivement vers l'équilibre durant la prochaine décennie, sans devoir faire à nouveau des mesures d'économie importantes ou aussi impactantes que celles-ci.

Mais j'insiste: cet horizon positif n'est rendu possible que par les mesures d'économie déjà prises et celles qui sont aujourd'hui soumises à votre approbation. Sans celles-ci, la situation serait très différente. Le déficit en 2029 ne serait pas de 1,2 milliard d'euros, mais de 2,2 milliards d'euros. Le déficit en 2035 ne serait pas 700 millions d'euros, mais de 2,5 milliards d'euros. Sans ces mesures d'économie, nous ne pouvons pas espérer retrouver progressivement l'équilibre et des marges budgétaires pour réinvestir dans l'enseignement, dans la culture, dans l'enfance ou dans la jeunesse, par exemple.

Plus grave encore, malgré les mesures d'économie que nous prenons, nos charges d'intérêt vont fortement augmenter. J'en ai déjà un peu parlé. Elles seront d'environ un milliard d'euros en 2035. C'est inévitable. C'est la conséquence des choix du passé et du temps nécessaire pour redresser la trajectoire de notre Fédération. C'est autant d'argent que nous ne pourrons pas consacrer à nos compétences. Mais sans les mesures d'économie, ce serait encore pire, voire largement pire. En 2035, les charges d'intérêt seraient supérieures à 1,5 milliard d'euros: 500 millions de moins pour financer nos politiques et 500 millions de plus pour les banques. Et cela continuerait à exploser ensuite. En 2040, la différence serait d'un milliard d'euros.

Donc, nous ne sommes plus sur un montant de 27 millions d'euros, mais sur un milliard. Une politique budgétaire se juge sur ses effets structurels, pas sur ses conséquences directes. Un milliard d'euros, donc un milliard de moins pour financer nos politiques et un milliard de plus pour les banques.

Nous sommes donc face à un choix. Ce choix n'est pas de donner plus ou moins d'argent à l'enseignement ou aux autres missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous voulons tous donner le maximum d'argent à ces missions. La question est la suivante: voulons-nous donner plus ou moins d'argent aux banques?

Lorsque l'on regarde ces projections, lorsque l'on réfléchit à moyen terme, lorsque l'on se rappelle que gouverner, c'est prévoir et non chercher à gagner les prochaines élections, l'on comprend que ne pas prendre des mesures d'économie aujourd'hui revient, au bout du compte, à donner moins d'argent aux enseignants et aux enseignantes et plus aux banquiers. Disons les choses clairement: ceux qui prétendent vous défendre servent en fait l'intérêt des banquiers.

Donner de l'argent aux banquiers plutôt qu'à l'enseignement, Madame Pavet, n'est-ce pas exactement le contraire de ce que vous défendez? Anticiper l'impact à moyen terme de nos comportements d'aujourd'hui, n'est-ce pas ce que votre parti, Madame Linard, préconise depuis longtemps sur les questions écologiques? Être en mesure de financer un enseignement de qualité accessible pour toutes et tous, notamment les plus jeunes qui seront encore à l'école dans une dizaine d'années, n'est-ce pas une priorité pour vous, Monsieur Casier? «Certainement – me répondrez-vous sans doute –, mais il y a des alternatives. Nous devrions par exemple taxer davantage Netflix, Amazon Prime ou Disney+».

L'idée est tellement bonne que nous la mettons en œuvre. En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles a déjà significativement accru les obligations imposées aux éditeurs de services audiovisuels. (*Réaction de Mme Linard*)

C'était un «nous» collectif. Si vous préférez que je précise: «Mme Linard a mis en œuvre cette idée et la Cour constitutionnelle a récemment donné raison à Mme Linard», je veux bien le dire de la sorte.

En 2027, nous leur imposerons de consacrer jusqu'à 9,5 % de leur chiffre d'affaires au soutien à la production audiovisuelle indépendante de la Fédération. Nous figurerons ainsi parmi les États européens les plus volontaristes, alors que notre marché audiovisuel est de taille modeste.

La DPC plaide pour le faire également pour les plateformes de streaming musical. Cependant, pour le faire de manière sécurisée, il faut agir dans le cadre européen. De plus, la recette engrangée, même si elle serait la bienvenue, resterait fort modeste.

L'Union européenne ne nous empêche en revanche pas de lutter contre le redoublement scolaire, ce qui coûte 400 millions d'euros. Comme vous êtes nombreux à le répéter, il faut réduire le redoublement, car cela permettra à terme de faire des économies. À terme, car le tronc commun, l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement renforcé permettront de réduire le redoublement. L'effet ne se verra toutefois que lorsque l'élève sortira du système scolaire. À court terme, cela ne changera rien. Ce n'est pas une solution pour stabiliser notre déficit d'ici 2029. En revanche, à moyen terme, la baisse du redoublement, combinée à l'amélioration de la loi spéciale de financement dont j'ai parlé tout à l'heure, permettra de couvrir le déficit et même de réinvestir.

Notez qu'il n'y a pas de miracle. Si la baisse du redoublement est synonyme d'économies, c'est parce que cela signifie qu'il y aura moins d'élèves à l'école, et donc moins de postes d'enseignants. C'est exactement ce que l'opposition nous reproche, mais soit.

L'opposition nous reproche aussi d'être incohérents. Elle dit que nous nous inquiétons pour la soutenabilité budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais que nous prenons des mesures qui vont lui coûter cher,

notamment parce qu'elles vont augmenter le redoublement. L'opposition vise en particulier l'augmentation des seuils de réussite aux épreuves certificatives externes, comme le certificat d'études de base (CEB). Il est vrai que le gouvernement a décidé de relever le seuil de réussite au CEB à 60 %, mais cela ne veut pas dire que tous les élèves qui n'obtiendront pas 60 % redoubleront. Ce n'est pas du tout ce qui est prévu. Pour ceux qui n'atteindront pas ce seuil, la décision reviendra au conseil de classe. Ce dernier devra se poser une seule question: l'élève concerné est-il en mesure, avec un soutien spécifique, de compenser ses faiblesses et de réussir les années suivantes? La décision de redoublement ne dépendra pas du seuil fixé, mais relèvera de l'autonomie des conseils de classe.

En fait, relever le seuil permet d'avoir un signal d'alerte. Auparavant, on disait à un élève qui obtenait son CEB avec 50 % qu'il avait réussi et que tout allait bien. Mais combien d'élèves finissaient malgré tout par redoubler dans l'enseignement secondaire? Désormais, même si le conseil de classe lui permet de passer en secondaire, l'élève ayant obtenu moins de 60 % saura qu'il a des insuffisances, mais surtout qu'il va être aidé. Des moyens complémentaires seront donnés à son école pour qu'elle l'accompagne et le soutienne. Le but est que l'élève rattrape son retard et ne finisse pas par redoubler en secondaire.

L'augmentation du seuil participe donc à la lutte contre le redoublement, mais à une lutte contre le redoublement passant par le soutien aux élèves, la remédiation et l'amélioration des résultats, et non à une lutte contre le redoublement qui se confondrait avec un nivellement par le bas.

Enfin, on nous reproche d'avoir adapté la troisième année secondaire du tronc commun afin de renforcer les activités d'orientation et de renoncer ainsi aux économies que générerait la disparition des options actuelles.

Pourtant, Madame Linard, la troisième année secondaire, telle que nous la concevons, sera bien source d'environ 30 millions d'euros d'économies. Ces économies seront en outre moins concentrées sur les enseignants de l'enseignement qualifiant, pour lesquels il est plus difficile de retrouver une fonction dans les autres années.

La troisième année secondaire adaptée répond également à une inquiétude exprimée depuis dix ans par les enseignants eux-mêmes. Ils pensent que choisir un cours en troisième année est un vrai facteur de motivation et qu'il est préférable d'offrir ce choix aux élèves plutôt que de leur imposer à tous de faire la même chose.

Enfin, permettre aux élèves d'explorer les types d'apprentissage possibles dans l'enseignement secondaire supérieur les aidera à choisir leur orientation en connaissance de cause et de réduire ainsi le risque de redoublement.

Je vais à présent céder la parole à la ministre de l'Éducation, qui va répondre aux interpellations qui lui ont été adressées. Je reprendrai ensuite la parole pour répondre aux interpellations relatives à mes autres compétences.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les enseignants, les élèves et les parents, tout d'abord, permettez-moi de rappeler que ce texte n'est évidemment pas le texte le plus facile à vous soumettre, mais c'est celui qui nous permettra pour la suite de la législature et même, j'en suis certaine, au-delà, de progressivement retrouver la maîtrise de notre budget. Cela, afin de pouvoir réinvestir dans l'école et cesser de payer ces centaines de millions d'intérêts sur notre dette aux banques plutôt que de les dédicacer à nos écoles. C'est évidemment cette logique qui nous permettra de retrouver les moyens de parler de sujets concrets en faveur des apprentissages de nos élèves, des enseignants, des directions et des écoles.

Les mesures qui sont présentées aujourd'hui ont été décidées en octobre 2025 déjà, dans le cadre d'une définition d'une trajectoire d'endettement maîtrisée à l'horizon 2029. Je tiens à rappeler qu'il y a un plan qui est connu jusqu'en 2029. J'ai entendu de nombreux propos selon lesquels il y aurait encore d'autres mesures et économies à venir dans l'enseignement. Ce n'est pas exact. Toutes les mesures sont connues et il n'y aura plus d'autres économies en matière d'enseignement. Il y a un plan qui est connu et vise à pouvoir, à terme, réinvestir dans notre enseignement. Ces mesures traduisent une ambition qui est indispensable: permettre qu'à moyen terme le déficit soit stabilisé et que nous puissions réinvestir.

Nous savons tous que je serais et que nous serions tous beaucoup plus populaires si nous pouvions distribuer les millions que nous n'avons pas. Je voudrais vous dire qu'évidemment je ne suis pas sourde, et que nous ne sommes pas sourds aux cris du monde de l'enseignement. Comme la ministre-présidente l'a dit, nous sommes pleinement conscients des impacts des mesures présentées et des inquiétudes qu'elles peuvent susciter chez certains. Nous voulons redonner à l'enseignement un souffle nouveau, mais, pour ce faire, il faut commencer par les bases, à savoir assurer la soutenabilité financière.

Plusieurs d'entre vous l'ont dit et nous sommes tous d'accord avec cela: l'enseignement n'est pas une dépense, mais un investissement. Pour que ce ne soit pas un slogan, pour que cet investissement trouve une réalité concrète, il faut qu'on puisse trouver les moyens en faveur de cet investissement. Sinon, nous répéterons ce slogan en boucle. C'est précisément ce que l'on tente de faire, c'est-à-dire trouver l'argent nécessaire pour cet investissement.

J'entends la contestation des acteurs de l'enseignement. Je dois reconnaître que je reçois aussi des messages de soutien aux réformes de la part de citoyens ou d'enseignants. Il convient aussi de prendre en compte ces messages, qui démontrent l'existence d'opinions différentes au sujet des mesures du projet de DP2 soumis au Parlement, mais aussi d'autres mesures. Ces personnes doivent aussi être entendues et respectées, y compris les enseignants qui souhaitent poursuivre leur travail au bénéfice de leurs élèves. Permettez-moi de les remercier.

Notre responsabilité politique exige de ne pas faire l'autruche quant à la situation budgétaire compliquée de notre Fédération. De toute façon, il ne nous est plus possible de cacher la poussière sous le tapis. Il n'est pas envisageable de laisser en héritage à nos enfants une dette impayable, comme il n'est pas envisageable non plus de ne plus pouvoir payer, à moyen terme, les salaires. C'est peut-être cela, le respect envers les enseignants et envers les enfants: tout simplement ne pas laisser une dette qui serait devenue impayable. Nous aurions préféré dire que tout allait bien dans l'enseignement, que nous allions pouvoir distribuer de nouveaux moyens. La réalité ne nous le permet malheureusement pas. Personne ne fait des économies pour le plaisir. Les efforts que nous proposons sont connus. Il existe un plan sur cinq ans à cet égard. Ces efforts vont nous permettre de réinvestir dans les compétences de la Fédération, en particulier l'enseignement. Les difficultés budgétaires sont incontestables et résultent de décisions passées. Il s'agit certainement d'une responsabilité collective et les solutions proposées sont évidemment discutables. Elles ont d'ailleurs été discutées très longuement, mais elles ont le mérite de se fonder sur une analyse d'experts économistes qui défendent une pluralité d'opinions afin d'atteindre un niveau d'économies significatif. À l'instar de la ministre-présidente et de mes autres collègues, si d'autres mesures aussi efficaces ou crédibles en termes budgétaires et en phase avec nos priorités politiques, notamment celles visant à ne pas diminuer la qualité d'encadrement de nos élèves, avaient été proposées, nous aurions été vraiment ravis de les mettre en œuvre.

Les mesures de ce projet de DP2 ne visent évidemment pas à affaiblir l'enseignement, et certainement pas à s'attaquer à ses acteurs, pour lesquels nous avons le plus grand respect. Elles reposent sur un principe essentiel: préserver la qualité de l'encadrement de nos élèves. J'en veux pour preuve le fait que, malgré le contexte budgétaire que vous connaissez, nous avons décidé de déjà réinvestir une partie des économies à venir dans des mesures innovantes au bénéfice de l'accompagnement des élèves et, ensuite, d'une revalorisation du métier.

Je proposerai une recontextualisation de certaines mesures qui ont été évoquées. Tout d'abord, l'augmentation de la charge de deux périodes dans l'enseignement secondaire supérieur. C'est évidemment une mesure budgétaire difficile, et une mesure de lutte contre la pénurie. Je veux cependant être rassurante pour les enseignants concernant cette mesure et rappeler qu'il n'y aura en effet pas de licenciement sec puisque nous avons pris des mesures de réaffectation internes

aux écoles et aux réseaux. Ces mesures joueront leur rôle et permettront de répondre aux besoins des enseignants en perte de charge partielle.

L'année scolaire 2026-2027 connaîtra davantage de cas à traiter que les autres années scolaires. Nous ne le cachons pas. Cependant, ces procédures de réaffectation ont déjà fait leurs preuves et permettront de répondre aux attentes. En effet, lors de l'année scolaire prochaine, 2 170 équivalents temps plein (ETP) dans l'enseignement secondaire supérieur et 4 000 ETP sur l'ensemble de l'enseignement secondaire seront libérés par des départs naturels, c'est-à-dire les départs à la retraite ou les disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR), alors que la mesure de l'augmentation de la charge doit permettre d'économiser un coût équivalent à 1 300 ETP.

Cette démonstration arithmétique de base doit suffire à justifier l'absence de pertes d'emploi sèches, surtout si on ajoute le fait qu'à la rentrée prochaine, presque aucun diplômé n'arrivera dans nos écoles, puisque les études ont été allongées de trois à quatre années. Il y aura donc beaucoup de périodes à pourvoir dans le degré secondaire inférieur.

Nous ne voulions en aucun cas laisser les enseignants et les directions dans l'incertitude, et particulièrement les temporaires. Nous avons donc décidé, pour la prochaine année scolaire, d'instaurer des mesures d'accompagnement pour ces temporaires. Personne ne souhaite que ces précieuses ressources humaines quittent l'enseignement à l'heure où nous connaissons une importante pénurie. Dès lors, il y aura l'obligation de publier les places vacantes sur Primoweb.

Nous avons également décidé de prendre deux mesures supplémentaires. Tout d'abord, le gel des réaffectations. Cette mesure, qui a déjà été prise lors de la précédente législature PS-cdH, permettra, dans le cadre des commissions zonales et centrale, de protéger les temporaires d'une perte de charge, à la suite des besoins exprimés par les enseignants nommés pour compléter leur charge. La deuxième mesure, que nous avons présentée ce midi en conférence de presse, doit nous permettre de protéger les temporaires prioritaires dès la rentrée scolaire 2026-2027. Elle sera rapidement discutée au sein de cet hémicycle.

À travers cette mesure, le gouvernement s'engage à ce que les enseignants nommés et temporaires prioritaires conservent un emploi et les mesures que je viens d'évoquer seront bien sûr évaluées à la fin de l'année. Je tiens à souligner que ces deux mesures ne remettent pas en cause le postulat de départ. Le nombre de départs naturels et le peu d'enseignants diplômés l'année scolaire prochaine devraient permettre à tous de continuer à exercer leur métier. Il s'agit de mesures d'accompagnement, en lien avec l'augmentation de charges dans l'enseignement secondaire supérieur, qui concernent l'année scolaire 2026-2027. Elles visent à permettre à tout un chacun de préparer un peu plus sereinement la prochaine rentrée.

J'ai entendu Mme De Rodder et Mme Linard expliquer qu'une mesure dans le cadre du budget ajusté 2026, qui est soumise actuellement à la concertation, obligerait les enseignants à travailler plus de 22 périodes. Bien sûr que non! Cette mesure qui est en discussion ne consiste évidemment pas à obliger les enseignants nommés et définitifs à prester plus que 22 périodes face à la classe à la prochaine rentrée scolaire, mais elle vise à laisser la possibilité aux enseignants qui dépassent aujourd'hui 20 périodes de continuer à pouvoir le faire s'ils le souhaitent. Cela concerne aujourd'hui à peu près 1 800 enseignants. Nous avons reçu en ce sens plusieurs demandes d'enseignants. Il est évident que cela se fera sur une base volontaire et que ce sera limité aux membres du personnel qui se trouvent actuellement dans cette situation. L'objectif est de permettre le maintien d'une situation existante, si les enseignants concernés le désirent et nullement d'augmenter la charge de ces enseignants. Cette mesure étant soumise actuellement à la concertation, nous serons attentifs aux réactions qu'elle suscite.

Je dis un mot sur les mesures qui sont reprises dans le rapport du comité d'experts, car plusieurs d'entre vous les ont évoquées.

Je tiens à rappeler que le comité des experts a été très clair sur la situation de la Fédération. Il a même souhaité que le gouvernement aille bien plus loin dans ses mesures. Je vais citer ce qu'il a dit: «Le comité insiste sur la nécessité d'accélérer le rythme des économies à réaliser, d'autant plus que l'effort récurrent visé par le gouvernement d'ici la fin de la législature est insuffisant pour assurer la soutenabilité financière de la Fédération à long terme. Pour cette raison, le comité considère que l'objectif de stabiliser le déficit à 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2029 constitue une première étape.»

Si le gouvernement avait suivi le comité, qui est constitué d'économistes de toutes les tendances, nous aurions pu, parmi toute une série d'autres mesures, procéder à l'augmentation de la taille des classes. Or, on en conviendra, ce n'est pas compatible avec notre volonté d'augmenter la qualité de l'encadrement des élèves. Nous aurions également pu supprimer les disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR), augmenter la charge horaire des enseignants d'éducation physique, diminuer le nombre d'heures de cours des élèves, ne pas revaloriser les enseignants qui sont formés non plus en trois ans, mais en quatre ans, ou encore, baisser les salaires des membres du personnel. Nous n'avons pas suivi ces pistes pour éviter l'impact négatif sur les emplois, ou encore sur la qualité de l'encadrement des élèves.

Quant aux arguments liés à un refinancement par le gouvernement fédéral, la ministre-présidente s'est exprimée là-dessus. Soyons réalistes: la situation budgétaire est compliquée pour toutes les entités, pour l'État fédéral comme pour les Régions et, malheureusement, Zorro ne va pas arriver pour nous sauver. Nous devons assumer nos responsabilités.

Quand bien même l'État fédéral déciderait de ne plus financer l'achat de matériel militaire, ces fameux F-35 dont on dit qu'ils me font frémir de joie – comme je l'ai entendu –, il s'agirait tout au plus d'une non-dépense pour le budget du pouvoir fédéral. Le renoncement aux investissements militaires, que nous estimons nécessaires dans le contexte actuel – je rappelle qu'il y a régulièrement des cyberattaques sur les infrastructures critiques – ne permet pas de financer les dépenses en Fédération. Chaque entité a son budget.

Par ailleurs, même si le montant des F-35 devait être reversé aux entités fédérées, je rappelle que la Fédération n'est pas la seule entité à bénéficier des transferts financiers du pouvoir fédéral. Il faudrait probablement partager cette manne financière, laquelle est totalement hypothétique, avec les autres entités.

Je souhaite rappeler un élément important qui ne résiste pas à l'épreuve de la comparaison des chiffres. J'entends toute la journée que nous surinvestissons dans la Défense et que nous sous investissons dans l'enseignement. Les chiffres du SPF Finances montrent – les personnes ayant rempli leur fiche d'impôt récemment le savent – : sur 100 euros d'impôts en Belgique, 11,7 euros vont à l'enseignement et 2,4 euros vont à la Défense. Il importe de mettre en avant des éléments tangibles et réalistes afin de retrouver la maîtrise de notre budget.

En ce qui concerne la pénurie, nous sommes tous d'accord sur l'urgence d'attirer de nouveaux profils vers l'enseignement, des personnes débutantes ou en reconversion. Toutefois, je souhaite démentir fermement l'idée selon laquelle nous n'aurions pas pris des mesures pour renforcer l'attractivité du métier. Nos réformes ne sont pas uniquement des mesures budgétaires. Elles s'accompagnent d'actions qui visent à renforcer l'attractivité du métier d'enseignant et à lutter contre la pénurie, à partir de la rentrée scolaire 2027.

Plusieurs de ces actions sont déjà prévues, notamment les aménagements de carrières en début de parcours, avec une réduction de deux périodes face à la classe la première année, l'instauration d'un mentorat et, en fin de carrière, à partir de 60 ans, deux périodes de moins face à la classe. Citons également la simplification administrative, les plans de pilotage qui vont être simplifiés et le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE). Lundi, nous aurons le plaisir de discuter de la simplification des plans de pilotage.

Cette mesure est réclamée par un grand nombre d'enseignants. D'autres mesures existent, notamment le doublement des pools de remplacement. Nous serons également attentifs aux périodes de travail collaboratif qui sont très importantes pour la qualité de notre enseignement, mais qui sont parfois considérées comme lourdes administrativement par nos enseignants. Pour cette raison, nous allons suspendre, pendant une année, l'obligation de rapportage qui est prévue dans le cadre de ce travail collaboratif. Nous agissons aussi pour renforcer la stabilité des débuts de carrière. Tout le monde a parlé de cette instabilité à l'entrée du métier.

L'avant-projet de décret créant le contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE), discuté avec les acteurs du monde de l'enseignement, vise précisément à offrir de la stabilité, une perspective d'engagement à long terme et une charge complète 100 % garantie dès l'entrée en fonction dans le métier.

Je veux aussi évoquer la revalorisation salariale de 5 %, qui est insérée dans le projet de DP2 pour les nouveaux diplômés afin de reconnaître l'allongement de leur formation; la tension barémique de 25 % pour les directions d'école, parce que nous devons à tout prix lutter contre la pénurie de directeurs et la diminution des détachés pédagogiques, que ce soit dans les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations de jeunesse ou les associations de parents, qui est aussi une mesure de lutte contre la pénurie que nous assumons. Les élèves et les parents nous demandent, avant tout, la présence d'un enseignant dans les classes.

Un mot enfin sur l'objectivation de la charge de travail. J'ai entendu qu'il n'y avait pas d'étude sur ce point, mais je rappelle la *Teaching and Learning International Survey* (TALIS) de 2024, menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Selon cette enquête, nos professeurs de l'enseignement secondaire supérieur prestent 20,9 heures d'enseignement par semaine, la moyenne étant à 22,7 heures, et 34,1 heures tout compris, alors que la moyenne est de 41 heures. Ces informations sont vérifiées et je pense qu'il est peu de dire que l'OCDE a une certaine expertise en la matière.

Cela signifie-t-il que nos enseignants travaillent trop peu? Non, bien sûr. Nous savons qu'il n'y a pas que le face à la classe. Le métier d'enseignant compte cinq dimensions, en ce compris les préparations, les corrections, le service à l'école, la formation continue, etc. Mais la charge face à la classe dans l'enseignement secondaire supérieur est un peu plus faible que dans les autres pays de l'OCDE. Nous ne parlons pas ici de pays lointains, mais d'États voisins comme l'Allemagne, la France, le Luxembourg ou les Pays-Bas. Elle est évidemment aussi un peu inférieure par rapport à celle d'un professeur de pratique professionnelle qui fait 28 périodes, d'un instituteur dans l'enseignement maternel qui en fait 26, d'un professeur primaire qui en fait 24, ou un professeur de l'enseignement secondaire inférieur qui en fait 22.

Cette enquête objective le temps de travail, et nous éclaire aussi sur des éléments à améliorer dans le monde de l'enseignement. Parmi les difficultés souvent évoquées, il y a bien sûr l'entrée dans le métier. Nous venons de répondre aux questions portant sur le CDIE, sur les deux périodes en moins face à la classe, sur la gestion de la discipline en classe, sur le manque de reconnaissance sociale du rôle de l'enseignant – c'est quelque chose qui revient sans cesse –, ainsi que sur la gestion de l'hétérogénéité des classes.

Ces constats nous ont poussés à développer l'ensemble des mesures dont nous avons parlé, y compris l'allègement de la charge en début et fin de carrière, et pour la gestion de l'hétérogénéité dans les classes, le renforcement de

l'accompagnement personnalisé. Je ne vous parle pas de quelque chose de très lointain. Nous venons d'investir 7,4 millions d'euros supplémentaires pour aider les élèves en première secondaire. Nous avons adopté ce décret mercredi dernier. Au total, il y aura 25 millions d'euros supplémentaires pour l'accompagnement personnalisé. C'est vraiment de l'argent frais. Cela n'était pas dans la trajectoire du Pacte. Preuve s'il en est que les mesures que nous proposons ne sont pas que des mesures budgétaires.

Par ailleurs, les publications de circulaires avant les vacances de printemps, notamment sur l'augmentation de la charge, avaient pour objectifs de permettre aux équipes de direction de préparer la rentrée, notamment l'attribution des enseignants qui commence généralement en avril. Ce sont des publications qui donnent les informations nécessaires pour réaliser les démarches administratives et mieux organiser le travail en l'anticipant. C'était quelque chose d'attendu, puisque, lors de ma rencontre avec les secrétaires de direction le 10 mars 2026, ils ont attiré mon attention sur l'importance d'avoir les informations le plus tôt possible.

Plusieurs d'entre vous ont affirmé que nous avons mis au financement des repas gratuits. Je sais qu'il y a une loi en communication selon laquelle répéter plusieurs fois un mensonge en fait une vérité. Ce n'est pas exact. Ce à quoi nous avons mis fin, c'est le dispositif d'appel à projets. Il y a toujours bien un budget pour les repas gratuits.

Le mi-temps thérapeutique n'est en aucun cas une marque de méfiance envers nos enseignants puisque, comme vous le savez, un avis de l'administration de l'expertise médicale (Medex) sera requis pour les maladies graves et de longue durée. Et, comme vous le savez, à la suite des concertations avec les organisations syndicales et à leur demande, une deuxième période de deux années a été insérée, et cette période reste possible tout au long de la carrière.

Un mot encore sur l'allongement du tronc commun et sur les économies auxquelles plusieurs d'entre vous me reprochent de ne pas souscrire. Je rappelle que les économies dont vous parlez, en lien avec l'allongement du tronc commun, auront pour conséquence des pertes d'emploi pour des enseignants de l'enseignement secondaire qualifiant. Permettez-nous d'être sensibles à ces pertes d'emploi.

Je terminerai par rappeler que le véritable courage politique est sans doute de ne pas léguer une facture impayable aux générations futures, mais d'assainir nos finances aujourd'hui, pour pouvoir réinvestir dans les compétences essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles demain. (*Brouhaha*)

Nous vous avons témoigné du respect, je trouverais normal de pouvoir en attendre autant de votre part. (*Applaudissements*)

Je rappelle au passage que, nous aussi, nous allons faire notre part, puisque nous ne serions pas crédibles si nous ne prenions pas également des mesures. En ce sens,

j'évoque la réduction du budget des cabinets en Fédération, la réduction du nombre de ministres francophones qui passeront de treize à dix, et la non-indexation de nos salaires en 2029. Ce ne sont évidemment pas des mesures de nature à permettre de retrouver la trajectoire budgétaire que nous souhaitons, mais il est important de donner un signal.

Pour conclure, je parlerai de la peur. Cette peur qui nous pousserait à agir précipitamment. Ce qui nous fait peur, ce n'est certainement pas le mouvement de protestation. Nous ne sommes pas sourds et nous comprenons la colère et l'émotion. Ce qui me fait peur, ce qui nous fait peur, ce sont certains acteurs qui conduisent au blocage des activités pédagogiques de fin d'année. C'est précisément cette perte des apprentissages qui rend la situation urgente. Et je terminerai en remerciant chaleureusement les enseignants qui restent mobilisés pour poursuivre et valider les apprentissages de leurs élèves. *(Colloques et applaudissements)*

M. le président. – La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je poursuis mon intervention pour parler des bâtiments scolaires. J'entends une petite musique suggérant que nous désinvestissons dans les bâtiments scolaires et que, sournoisement, nous ferions exprès de ralentir la réalisation des projets. Je dois avouer que cela me laisse pantoise.

Il est vrai que les bâtiments scolaires contribuent à l'effort, comme tous les secteurs. Il est vrai que le mécanisme des subventions en intérêt du Fonds de garantie a été inversé de manière à plafonner l'intervention financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, ces économies sont très relatives par rapport aux investissements mis en œuvre dans le cadre du Plan de relance européen et du Plan d'investissement exceptionnel.

Le Plan de relance européen représente 185 millions d'euros pour les bâtiments scolaires. Au-delà de l'objectif financier, cela représente 125 projets de reconstruction d'écoles au bénéfice des communautés scolaires. La plupart de ces 125 projets de nouvelles écoles sont en voie de finalisation ou déjà finalisés. Pour les autres, le décret-programme du 16 juillet 2025 a prévu la possibilité d'une prise en charge par les fonds classiques des bâtiments scolaires afin qu'ils puissent aboutir.

Le gouvernement met en œuvre le Plan d'investissement exceptionnel d'un milliard d'euros dans les bâtiments scolaires. Les résultats du dernier appel sont en cours d'examen par la Commission inter-caractère (CIC) des bâtiments scolaires. Je reconnais que ce Plan a été lancé par mon prédécesseur et je l'en félicite. Néanmoins, promettre d'investir un milliard d'euros est une chose, y parvenir en est

une autre. C'est maintenant et dans les années à venir que ce Plan affecte et affectera la trajectoire,

Le contexte budgétaire aurait pu nous inciter à revoir ces investissements à la baisse. Nous nous y sommes cependant refusés, Madame Cremasco. Nous n'avons pas supprimé un centime du milliard d'euros annoncé. Je me permets de relativiser l'idée selon laquelle le gouvernement désinvestirait dans les bâtiments scolaires.

Par ailleurs, je conteste l'allégation selon laquelle nous ralentirions volontairement la mise en œuvre de la réforme des fonds classiques. Si la mise en œuvre prend du temps, c'est précisément parce que nous faisons droit à la concertation et que celle-ci nous a conduits à revoir un décret jugé trop contraignant par les acteurs et parce que la majorité précédente n'a pas adopté l'arrêté nécessaire pour exécuter la réforme.

Le gouvernement a également réalisé, c'est vrai, un effort d'inventivité, en prévoyant dans le présent projet de décret un dispositif permettant qu'une partie des gains engendrés par la rénovation lourde des infrastructures scolaires puissent être réinvestis dans d'autres écoles. Si ce mécanisme a comme effet de substituer un prêt sans intérêt à une partie de l'intervention financière en liquide de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce n'est pas une mesure d'économie, puisque l'argent est réinvesti dans les fonds classiques. L'objectif est plutôt de créer un effet levier pour augmenter progressivement le nombre de projets soutenus financièrement.

Avec ce mécanisme, ce n'est pas moins de 37,5 millions d'euros supplémentaires que nous espérons pouvoir investir chaque année dans les bâtiments scolaires à partir de 2034. Je peux entendre que le dispositif serait trop ambitieux et qu'il surestime les économies d'énergie générées. Le pourcentage de 3 % a été déterminé de manière forfaitaire et à la lueur de la revue des dépenses relatives à la transition climatique et environnementale dans l'enseignement obligatoire. Je conçois néanmoins que les hypothèses émises dans la revue des dépenses doivent être prises en considération avec prudence. Entre la hausse du coût de l'énergie et la réduction des coûts de maintenance et d'entretien qui accompagnent une rénovation, ce pourcentage paraît réaliste, mais nous verrons à l'usage et modifierons le dispositif s'il n'atteint pas son objectif.

Le projet de DP2 matérialise également l'instauration du minerval progressif. Il ne s'agit pas d'une réforme improvisée ou brutale. Il s'agit d'un texte nécessaire, travaillé, concerté, négocié et modifié à plusieurs reprises, précisément pour tenir compte des remarques exprimées par les acteurs de terrain et par les différentes instances consultées. Par ailleurs, j'ai déjà expliqué lors des travaux de la commission du Budget comment nous avons tenu compte des observations du Conseil d'État pour assurer la sécurité juridique des dispositions.

Nous débattons sur ce texte et nous n'avons pas les mêmes positions, pas les mêmes lectures, pas la même appréciation des faits. C'est un fait et je respecte votre point de vue. Vous n'êtes pas aux responsabilités et vous n'avez pas à assumer les décisions que la situation budgétaire extrêmement difficile nous impose. Néanmoins, je ne peux pas vous laisser dire que je n'ai pas concerté et que je n'ai pas tenu compte des retours du secteur. C'est faux!

C'est précisément parce que nous avons voulu prendre le temps de la concertation que le gouvernement a décidé de travailler sur le projet de DP2 plutôt que de tout faire entrer au chausse-pied dans un décret-programme adopté en octobre 2025 et qui aurait fait l'objet d'une négociation sous le bénéfice de l'urgence. Le bénéfice de l'urgence est la norme pour ce type de procédure, vous le savez toutes et tous, puisque la même urgence était appliquée pour l'adoption des décrets-programmes qui accompagnaient les budgets initiaux, y compris en 2022, 2023 et 2024.

C'est justement parce que nous avons voulu recevoir un retour précis et circonstancié des acteurs, afin de faire évoluer les textes, que nous avons fait preuve de transparence. J'en veux pour preuve la transmission à l'ensemble des directeurs-présidents des hautes écoles et des directeurs des ESA de tout le détail des calculs entourant le montant déduit de leurs allocations. Cela a produit ses effets: de nombreuses modifications ont été apportées au terme de cette consultation des acteurs. J'ai eu l'occasion d'y revenir en long et en large en commission.

J'ai eu l'occasion d'y revenir en long et en large en commission: prise en compte des populations de boursiers spécifiques à chaque établissement; prise en considération de l'année 2024 comme année de référence pour la recette des frais afférents aux biens et services; clause de rendez-vous dans trois ans pour le calcul de la déduction; réécriture des dispositions relatives aux liens entre paiement du minerval et inscriptions. Il s'agit d'exemples particuliers en lien avec le minerval, mais d'autres évolutions sont également intervenues, notamment au sujet de l'encadrement des étudiants et des étudiantes du domaine de la danse en ESA, ainsi qu'au sujet des emplois rémunérés en dehors de l'enveloppe des hautes écoles.

Nous avons annoncé la mesure au mois d'octobre et nous avons immédiatement fait toute la transparence sur notre projet. Vous l'avez dit vous-même, Madame Dejardin: «Depuis des semaines, nous débattons de votre texte». Je suis heureuse d'entendre – et je le dis sans sarcasme et sans ironie – qu'une éminente membre de la commission de l'Enseignement supérieur reconnaisse que nous travaillons sur ce texte depuis un temps certain et que nous avons donc pris le temps de mener ensemble, au sein de la commission, un travail d'examen parlementaire important.

Je sais que d'aucuns auraient souhaité voir reportée une telle décision. J'ai bien pris connaissance de l'avis de l'ARES qui va en ce sens. Absorber une réforme de

ce type n'est pas chose aisée. Je comprends que les acteurs de terrain aient besoin d'être assurés que tout soit prêt pour assumer au mieux les conséquences de la réforme. Les évolutions du texte entre la première lecture et la version qui vous est présentée aujourd'hui participent à rassurer les opérateurs. Nous y avons œuvré en ayant une attention particulière pour les difficultés mises en exergue par les acteurs de terrain.

Loin de moi la volonté de vous avoir à l'usure, mais je tiens à répéter ici et maintenant la liste de nos initiatives pour anticiper sereinement les effets de la réforme pour l'année académique 2026-2027. Des inquiétudes ont été exprimées sur la prévisibilité de la mesure. Nous avons fixé dans le décret les montants plafonds des ressources du ménage permettant de bénéficier en 2026-2027 du minerval dit «modeste» et du minerval dit «intermédiaire» pour en garantir la prévisibilité.

Vous avez émis des doutes sur la capacité d'absorption des demandes par la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE). Nous nous sommes assurés que l'ETNIC avec le concours de l'ARES œuvre au redéveloppement des applications de la DAPE. Ces développements sont achevés: l'application est prête pour la prochaine campagne. De plus, nous avons dégagés des moyens pour des recrutements qui sont en cours pour renforcer considérablement les équipes de la DAPE avec 16 ETP. La sélection d'un agent de niveau 1 est déjà réalisée, celle pour 11 agents de niveau 2 et de 4 agents de niveau 2+ s'est clôturée fin mai. Nous sommes en contact permanent avec le ministère pour suivre la préparation de la prochaine campagne de demande d'allocations d'études et je me rendrai personnellement à la rencontre des équipes le mois prochain.

Enfin, certains ont craint que le *timing* ne permette pas à chacun de disposer des bonnes informations. Nous avons demandé à l'administration de préparer une campagne de communication grand public sur le minerval progressif. Complémentairement, l'ARES a développé un simulateur permettant aux étudiants de se faire une idée du montant du minerval qui leur sera réclamé l'année prochaine. Une circulaire a été envoyée aux établissements pour anticiper l'opérationnalisation des mesures et le cabinet a organisé une séance d'information à destination des services sociaux.

L'opposition m'a fortement reproché l'envoi de cette circulaire préalablement à l'adoption définitive du texte. Il n'est pourtant pas inédit qu'une ministre s'adresse par circulaire aux établissements pour anticiper les effets de mesure qui n'est pas encore définitivement adoptée. En réalité, je l'assume entièrement, car c'est faire preuve de respect envers nos gestionnaires d'établissements que de les informer directement des orientations prises par le gouvernement plutôt que de les laisser se débrouiller avec les informations disponibles dans la presse. C'est aussi un enjeu démocratique d'assurer une transparence sur les projets du gouvernement. La circulaire relative au minerval est claire. L'information y est

mentionnée, sous réserve de la suite du parcours législatif. En fait, je devrais même m'étonner de votre étonnement quant à cette pratique.

Je vous invite notamment à vous rappeler de ce que d'autres ministres ont fait lors d'une réforme emblématique de la précédente législature, celle portant sur les rythmes scolaires. N'hésitez pas à consulter la circulaire 8418 qui, trois mois avant l'adoption du décret adaptant les rythmes scolaires, adressait à juste titre une série d'informations sur la réforme aux établissements scolaires, sur la base de la deuxième lecture en gouvernement. C'est exactement ce que nous avons fait pour le minerval.

Enfin, je veux revenir sur les ressources de la DAPE. Le propos était le suivant: il y a actuellement 52 ETP pour 79 000 dossiers. Avec la réforme, il est attendu une hausse de 75 000 dossiers. Les 16 ETP engagés ne suffiront pas. Il aurait fallu le double en nombre d'ETP. En fait, ce calcul n'est pas bon. D'abord parce que les 52 ETP de la DAPE ne traitent actuellement pas 79 000, mais bien 175 000 demandes, car oui, il y a aussi des demandes d'allocations d'études dans l'enseignement obligatoire. Elles sont même majoritaires. Pour la campagne 2025-2026, ce sont 95 000 demandes de l'enseignement obligatoire et 80 000 de l'enseignement supérieur.

Ensuite, parce que le traitement des demandes qui aboutissent à devoir calculer le montant d'une allocation d'études est bien plus lourd que le traitement de celles qui aboutiront à octroyer une réduction du minerval. En effet, dans ce deuxième cas, il n'y a pas lieu de demander des renseignements supplémentaires à l'étudiant, par exemple sur son logement ou ses transports.

Les montants des droits d'inscription dans les hautes écoles et les ESA ont été abordés à de nombreuses reprises. En réalité, seuls 2,2 % de l'offre de formation en hautes écoles ne comprennent actuellement aucun frais supplémentaire, et seuls 15 % de l'offre de formation donnent lieu à un montant de minerval total inférieur au montant applicable aux étudiants de condition modeste.

Dans ces cas circonscrits, l'instauration d'un minerval progressif met-elle en péril l'accessibilité financière des études? Il faut, pour répondre à cette question, s'intéresser à l'étude du *Centre for Applied Public Economics*, qui affirme que les étudiants les plus sensibles aux variations du minerval sont ceux issus des décimes de revenus les plus faibles. Or, ce sont précisément ces étudiants et étudiantes qui seront les moins affectés par la hausse du minerval puisqu'ils continueront à bénéficier d'une allocation d'études et de la gratuité du minerval, voire du minerval dit «modeste», d'un montant de 374 euros. La réforme ne remet pas en cause l'accessibilité des études.

L'implantation d'un minerval progressif s'inscrit dans une démarche de responsabilité pleinement assumée: responsabilité budgétaire face à une situation

devenue intenable, mais aussi responsabilité politique et sociale vis-à-vis des étudiants comme des établissements.

Cette réforme n'est ni un renoncement à l'accessibilité, ni une atteinte à la qualité de l'enseignement. Elle en est, au contraire, la condition de pérennité.

En 2012, les compensations de minervals réduits et gelés pesaient environ 18 millions d'euros dans le budget de la Fédération. En 2025, ces mêmes compensations ont atteint un montant global de 89,3 millions. Nous avons donc pris la décision d'instaurer un minerval progressif au regard de la situation économique réelle du ménage de l'étudiant. Vous m'avez reproché cette formule, m'indiquant que celle-ci n'était pas appropriée à la situation des hautes écoles et des arts ESA, dont le montant gelé n'était pas le montant unique, mais plutôt un plafond à ne pas dépasser. Il est clair – je ne l'ai jamais nié – que ce changement n'a pas le même impact dans toutes les hautes écoles et dans toutes les ESA. Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais il s'agit à nouveau d'une prise de responsabilité.

J'aurais pu fuir mes responsabilités, ne pas réformer un mécanisme de droits d'inscription obsolète et inefficace des hautes écoles et des ESA, augmenter le plafond applicable, réduire les allocations de compensation et laisser le soin à chaque directeur président de haute école, à chaque directeur d'ESA d'assumer lui-même, de sa propre initiative, de proposer une augmentation des frais afférant aux biens et services à sa commission de concertation pour arriver à tenir son budget. Ce n'est pas la voie que nous avons choisie.

En choisissant une approche différenciée, proportionnée aux moyens de chacun, le gouvernement a veillé à protéger les plus vulnérables, tout en rétablissant un équilibre devenu nécessaire. Il a également fait le choix de la transparence, du dialogue et de l'ajustement continu, afin que cette réforme soit non seulement applicable, mais également comprise et appropriée par l'ensemble des acteurs. Face à des contraintes réelles, ne rien faire aurait été le choix le plus simple, mais aussi le plus risqué.

Nous avons, au contraire, fait le choix d'agir avec mesure, équité et lucidité. C'est ce sens des responsabilités qui guide cette réforme.

Avant de terminer, je ne peux pas m'empêcher de parler de la culture. Le rapport des experts a souligné l'augmentation exponentielle du budget de la culture, soit 80 millions entre 2017 et 2024, et a appelé à limiter cette augmentation. C'est ce que nous avons fait par des mesures ciblées. La première mesure évoquée par beaucoup d'entre vous concerne la Médiathèque Nouvelle. Le gouvernement précédent a déjà profondément revu, en 2021, le soutien financier à cet opérateur, passant d'une subvention de 6 millions d'euros à une subvention de 3,622 millions et réduisant aussi les ressources humaines de la structure. Je ne vais pas refaire les nombreux échanges qui ont déjà eu lieu maintes fois en commission. Je sais que nous ne sommes pas d'accord sur le déroulé, mais soit! Aujourd'hui, nous

sommes en contact régulier avec l'équipe et le président du conseil d'administration. De plus, nous travaillons à préserver le patrimoine, à assurer son accès dans le cadre du Réseau public de la lecture pour le patrimoine empruntable et à la *Koninklijke Bibliotheek* – Bibliothèque royale (KBR) pour la partie précieuse.

Nous avons aussi mis fin au dispositif des conventions de premier emploi (CPE) dans le secteur culturel. Ce dispositif attisait les constats négatifs de l'administration et les critiques des acteurs de terrain. Déjà en 2022, le Conseil d'État avait pointé des vices de conception concernant l'équité et les conditions d'accès. Ce mécanisme ne permet pas de pérenniser les emplois, comme les projets menés, puisque les postes sont attribués pour deux ans et renouvelables une seule fois.

Enfin, concernant la mesure en lien avec le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA), Mesdames Laanan et Cremasco, vous l'avez présentée comme une destruction du dispositif. Or il n'en est rien! Chaque année, le PECA continuera à être financé. Les budgets continueront à être augmentés, mais, au lieu de s'arrêter en 2030, les budgets continueront à être alloués et à augmenter jusqu'en 2035. Cette décision s'inscrit dans une logique de consolidation, pas de recul, et il ne sera absolument pas question de tout arrêter l'an prochain. En 2026, le budget du PECA est de 5,8 millions d'euros. Il sera de près de 7 millions en 2030, soit une augmentation de plus d'un million et, pour 2035, c'est plus de 7,5 millions d'euros qui sont prévus, soit 2 millions de plus qu'en 2026. Bien sûr, j'aurais pu multiplier les promesses de financement, sans m'inquiéter de savoir si les budgets existaient, mais j'ai fait un autre choix, celui de la responsabilité.

Voter est un choix et vous avez raison, Monsieur Casier, faire des choix, c'est l'essence même de la responsabilité politique. Notre choix s'inscrit dans une réalité, laquelle est notamment budgétaire. Or, si on lève les yeux de notre feuille, si l'on réfléchit à dix ans, il est manifeste que nous avons deux chemins devant nous: le premier est celui du refus des mesures d'économies, celui qui donne l'impression – l'impression seulement – de défendre l'enseignement, la jeunesse, la culture, mais qui mène droit à la faillite de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il mène à l'impossibilité de continuer à financer nos politiques, à la privatisation à moyen terme de l'enseignement, à l'abandon du soutien à la culture, à la fin des politiques d'aide à la jeunesse, ainsi qu'à la forte réduction de l'accueil de la petite enfance.

Le second chemin est celui que nous proposons de prendre; celui qui demande aujourd'hui de réaliser un effort important, mais qui garantit de pouvoir assurer à long terme une école de qualité, de soutenir la culture, la jeunesse, le sport, la petite enfance. Il s'agit d'un choix difficile à faire, mais aussi difficile à accepter parce que les efforts demandés sont importants. C'est un choix difficile à accepter parce que, parfois, c'est compliqué de se faire une opinion sur qui dit vrai et qui dit faux, au milieu de tout le bruit des informations partielles et contradictoires.

Vous qui êtes présents dans la salle, vous qui nous écoutez, c'est un choix que vous n'acceptez pas. Vous êtes nombreux à nous dire que vous avez voté pour nos partis, mais que vous ne le ferez plus jamais. Nous lisons vos messages, nous en sommes conscients. Et pourtant, nous prenons ces mesures et nous les assumons.

Alors, vous vous sentez certainement mieux compris par l'opposition. Vous avez certainement davantage envie de faire confiance dans ce que ses membres vous disent. Mais, en soi, quel discours vous paraît-il le plus crédible? Celui de responsables politiques qui prennent des mesures pour réduire le déficit, alors qu'ils sont conscients de se mettre à dos les enseignants et les enseignantes, les étudiants et les étudiantes, et donc autant d'électeurs potentiels, alors que l'enseignement est un de leurs projets politiques prioritaires?

Ou celui des membres de l'opposition qui se présentent en défenseurs des personnes impactées alors que la majorité d'entre eux étaient au pouvoir durant la législature précédente, lorsque le déficit avait quadruplé? Chacun pourra répondre à cette question. (*Protestations de M. Devin*)

Cela ne signifie pas que votre colère n'est pas légitime; elle l'est parfaitement. Le gouvernement en est bien conscient. Je sais que cette colère est plus profonde que votre opposition aux mesures d'économie. Ces mesures s'ajoutent à un vécu de plus en plus compliqué: celui des étudiants et des étudiantes qui sont confrontés à la précarité ou encore des enseignantes et enseignants qui font face aux difficultés grandissantes de leurs élèves et qui doivent endosser un rôle d'assistant social ou de psychologue. Si nous sommes en train de résoudre un problème budgétaire, nous n'apportons sans doute pas actuellement de réponse à ces difficultés.

Pour cette raison, le vote du projet de DP2 doit clôturer la première partie de la législature qui a été dominée par la question du budget. Il va nous permettre de remettre la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les rails de la soutenabilité budgétaire. Ainsi, il ouvrira la voie à la seconde partie de législature où les autres compétences redeviendront pleinement prioritaires. Cette seconde partie sera l'occasion de rétablir le dialogue. Je souhaite très sincèrement que les échanges reprennent. Je mettrai toutes mes forces pour atteindre cet objectif avec ceux qui le souhaitent; ceux qui mobilisent leurs compétences et leur énergie, chaque jour et chaque heure, au service de ce qui nous tient le plus à cœur: les enfants et les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un travail immense et de longue haleine nous attend. En votant le projet de DP2 aujourd'hui, c'est cela que nous rendons possible. Allons de l'avant!

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Je commencerai mon intervention par vous remercier, vous, les 2 007 personnes qui continuez à nous suivre, qui faites cet exercice démocratique avec nous, qui avez eu l'occasion de nous entendre et qui avez eu l'occasion d'entendre l'appel au respect de la ministre Glatigny.

Madame la Ministre, vous avez fait une petite leçon sur le respect, et ça c'est audacieux!

Je ne pensais pas vivre de ma vie une séance plénière comme celle d'aujourd'hui: près de 2 000 manifestants à côté de notre Parlement, une intrusion en sein du bâtiment, deux fois des perturbations dans les tribunes. Et pourquoi? Parce que la seule possibilité que toutes ces personnes ont encore de s'exprimer, Madame la Ministre, c'est celle-là. Parce que ça fait maintenant deux ans que le respect n'est qu'un mot dans votre bouche. Aucun acte posé par ce gouvernement n'a démontré le moindre respect envers les acteurs de l'enseignement. Sinon nous n'aurions pas vécu la journée que nous venons de vivre! Sinon il n'y aurait pas eu des personnes dont le seul moyen d'expression était de crier à une tribune et à lancer des tracts.

À toutes ces personnes, je dirai que mon groupe essaie d'être digne d'eux, de leur travail, de leur engagement, et qu'il essaie d'être à la hauteur des enjeux auxquels ils sont confrontés aujourd'hui.

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites, surréalistes.

Les masques sont tombés, Madame la Ministre-Présidente. C'est vrai que je me suis trompé. En réalité, quand vous traitez les syndicats de climatosceptiques, je vois que la tradition de la social-démocratie chrétienne est passée. Je m'excuse de vous avoir renvoyée à votre histoire et à vos traditions puisque, manifestement, aujourd'hui vous comparez les syndicats à des climatosceptiques. Vous rendez-vous compte de ce que vous dites? C'est surréaliste. Vous traitez de climatosceptiques les experts et économistes, dont c'est le métier, qui travaillent dans des institutions, qui sont au service d'un centre d'études d'un syndicat. J'étais prêt à tout et je m'étais bien dit que manifestement, les liens entre la CSC et Les Engagés avaient l'air de devenir tendus, mais je pense que, là, ils sont distendus. C'est terminé, il n'y a plus aucun lien et vous en êtes la responsable.

S'ajoutent à cela d'autres éléments qui m'ont fait bondir. Vous nous avez fait un long cours d'économie. C'était fascinant, édifiant, avec un ton relativement professoral sur le fait que, une fois de plus, nous n'aurions pas compris – parce que nous sommes bêtes, que vous nous répétez la même chose et que nous ne comprenons toujours pas. Vous avez eu cette phrase merveilleuse «plus d'argent à la Communauté française, ce serait moins d'argent au fédéral». Puis vous avez expliqué que, s'il y avait moins d'argent au fédéral, il faudrait le prendre quelque part. Vous avez cité la sécurité sociale. Je vais vous le dire comme je le pense: le MR et Les Engagés n'ont pas besoin de donner plus d'argent à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour détruire les pensions et la sécurité sociale de ce pays. Vous êtes déjà en train de le faire aujourd'hui. Vous n'avez pas besoin d'excuse! Assumez! Vous n'avez pas besoin de ça et n'en avez jamais eu besoin!

J'aimerais revenir sur ce cours d'économie. Monsieur Jacob, je suis désolé, mais vous avez voulu, au-delà du cours d'économie, développer un petit discours selon lequel nous et nos choix du passé serions responsables de tout, etc. Sans doute avez-vous oublié – parce que vous tournez vite la page au MR et chez les Engagés – que le gouvernement précédent, présidé par Pierre-Yves Geolet du MR, avait fait face à toutes les crises possibles et imaginables: crise du Covid-19, guerre en Ukraine, crise de l'inflation au cours de laquelle notre dette a quadruplé. Nous y avons fait face.

Dois-je comprendre dans votre discours, Madame la Ministre-Présidente, que dans la même situation, vous auriez laissé tomber les secteurs? Lorsque vous dites que nous avons laissé filer l'endettement, alors qu'il s'agissait de crises, auriez-vous laissé tomber les secteurs pour préserver les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles? C'est une question intéressante. Dites-le-nous! Et dites à votre partenaire du MR que, franchement, il a mal négocié, si la difficulté est là!

Monsieur Jacob, parlons des choix passés. Mais parlons des choix passés encore antérieurs. C'est plus drôle parce que, subitement, vous vous retrouvez au cœur du cyclone ... Un cyclone que, sans doute, vous n'aviez pas vu venir parce que, jusqu'à présent, je m'étais interdit de faire cette analyse. Et aussi parce que nous avons pris la responsabilité d'assumer les dépenses que les ministres du cdH de l'époque avaient engagées, parce que nous estimions que le fond le méritait. Mais puisque vous avez décidé de compter les points, comptons les points! Nous verrons bien à la fin, Monsieur Jacob, qui aura gagné.

Première question: en 2017, qui a fait approuver par le gouvernement une trajectoire de 250 millions d'euros de dépenses nouvelles dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, en laissant la facture à la ministre suivante? Les Engagés!

Les Engagés détricotent aujourd'hui une par une les mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence, cassant ainsi tous les effets positifs que nous espérions.

Les Engagés, par l'intermédiaire de Mme Greoli, ont entamé la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC), avec des dizaines de millions d'euros laissés à la charge du gouvernement suivant. Figurez-vous qu'à l'époque, nous avons assumé ces dépenses. Nous ne sommes pas venus pleurer à cette tribune pour expliquer que la situation était vraiment grave et que tout était la faute des gouvernements précédents. Nous avons le sens des responsabilités, et de l'honnêteté.

La note de la Fédération Wallonie-Bruxelles a effectivement été dégradée par l'agence Moody's, mais cette dégradation avait été anticipée par les marchés financiers depuis bien longtemps. En outre, l'accès de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux marchés financiers reste plus que favorable. Les charges d'intérêt

représentent 2,16 % des recettes et la Fédération Wallonie-Bruxelles connaît des taux historiques de financement avantageux. C'est la dégradation de la note de la Belgique, le 17 avril dernier, qui a entraîné une dégradation de la note de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, qui gère les finances de la Belgique? Le MR et Les Engagés! C'est vous qui tenez les cordons de la bourse au niveau fédéral et c'est vous qui avez décidé de ne pas aller chercher des recettes. On vous le dit partout, tout le temps, y compris les économistes. Cerise sur le gâteau: la Cour des comptes vous a dit elle-même que le gouvernement fédéral décrochait dans ses recettes.

Peut-être, Madame la Ministre-Présidente, que vous allez m'annoncer, à la suite de négociations réussies avec le fédéral, que vous avez enfin réussi à rééquilibrer la trajectoire des recettes du gouvernement fédéral. Si c'est le cas, je serais très heureux de vous l'entendre dire.

Sur le fond de cette note, je n'ose pas croire que votre discours alarmiste soit délibéré. Je me dis que vous n'êtes pas au courant, car, si vous le faites exprès, il y a quelque chose de grave dans la manière dont les choses sont expliquées. En effet, que dit le rapport Moody's? Il indique que la Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie «d'un très solide accès au marché» lié à «une gestion prudente et sophistiquée de la dette». Cette appréciation contredit donc frontalement votre scénario «à la grecque».

Puisqu'on parle des Grecs, connaissez-vous la notation de la Grèce, Madame la Ministre-Présidente? Il s'agit d'une note Baa3, tandis que celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles est A3, et celle de l'Italie est Baa2. En étant A3, nous nous situons au niveau du Portugal, de l'Espagne, de la Croatie et de la Slovaquie. Qui, dans cette pièce, ment? La définition d'une notation «A» est «de qualité élevée, à faible risque de crédit». L'État fédéral bénéficie, de surcroît, de la huitième meilleure notation de la zone euro. Doit-on ne rien faire? Non; ce n'est pas ce que j'ai dit, et ce n'est pas ce que mon groupe a exprimé. En revanche, il faut rendre ses droits à la vérité.

En parlant de vérité, il y a les mensonges de Mme Glatigny. J'aimerais que tout le monde mesure bien mon affirmation, parce que je n'ai jamais utilisé le mot «mensonge» à cette tribune auparavant. Je me suis battu avec mes équipes, et j'ai refusé d'utiliser ce mot parce que je pense que, dans un Parlement, quand on utilise ce mot, il a une valeur absolument cardinale. C'est donc la toute première fois que vous entendez ce mot dans ma bouche.

Madame Glatigny, vous venez de mentir! Vous avez dit que les 7,4 millions d'euros d'accompagnement personnalisé sont constitués d'argent frais qui n'était pas prévu dans la trajectoire du Pacte. C'est inexact. (*Remarque de la ministre Glatigny*)

Réécoutez-vous, vous avez bien parlé des 7,4 millions d'euros. Vous avez par ailleurs rappelé que sur les 25 millions d'euros à propos desquels j'ai déjà fait une démonstration huit fois en commission, il n'y en avait que 7,4 millions pour l'enseignement secondaire inférieur, le solde étant pour l'enseignement primaire – pour lequel vous avez effectivement dégagé des moyens supplémentaires. Pas un euro, donc, pour l'enseignement secondaire, contrairement à ce que vous prétendez.

Les députés présents en commission de l'Éducation se souviendront que j'ai cherché le nombre de fois où Mme Glatigny avait prononcé le mot «tronc commun». M. Deneef l'a prononcé treize fois dans son intervention, et Mme Glatigny, pas une seule fois, zéro!

Et puis, un jour, elle a prononcé le mot, et je me suis dit que, peut-être, nous allions revenir aux engagements du passé. Malheureusement, elle l'a dit quand c'était négatif, pour critiquer le Pacte, en déclarant qu'il y aurait des pertes d'emploi, alors que tout le monde sait que dans le tronc commun, des cellules de reconversion étaient prévues pour assurer le minimum de pertes. Vous, vous avez viré 500 enseignants dans l'enseignement qualifiant l'année dernière, et vous allez en virer 1 300 de plus cette année dans l'enseignement secondaire supérieur, et vous essayez de faire pleurer dans les chaumières en nous expliquant que maintenant, vous êtes attentive aux pertes de postes. Qui vous croit? Pas moi, en tout cas!

Par ailleurs, personne ici ne pense que vous allez revaloriser le métier grâce à vos mesures. Vous avez également parlé de l'importance de la reconnaissance sociale du métier d'enseignant. Si je voulais améliorer la reconnaissance sociale du métier, la première chose que je ferais, c'est augmenter le nombre d'heures de travail sans augmenter le salaire... Voilà qui va tout de suite, et même en flèche, faire augmenter la reconnaissance sociale! Si on augmente le nombre d'heures de travail sans augmenter le salaire, il y a une vraie valorisation sociale, essentielle! Quel message fort! Mais quel message fort que vous envoyez sur cet enjeu absolument remarquable.

Madame la Ministre-Présidente, Madame la Ministre, vous avez redit toutes les deux qu'il n'y aurait pas d'autres mesures d'économie. Je me rappelle: «À mon corps défendant, on ne touchera pas à la culture», et puis, quelques mois plus tard: «Finalement, c'était moins que ce qu'on aurait dû.» Certes, mais en définitive, vous avez touché à la culture.

Je suis désolé de le dire un peu sous forme de boutade, mais il n'y a rien de drôle ici. Je ne peux pas vous croire, Madame la Ministre-Présidente. Je ne peux pas vous faire confiance. Je cite un premier exemple sur lequel vous n'avez manifestement pas tenu parole, et il y en a tant d'autres. Surtout, j'ai continué à faire la démonstration qu'en réalité, inévitablement, dans le tunnel dans lequel vous êtes, vous allez devoir faire d'autres économies.

Je vous remercie quand même d'une chose dans votre intervention: vous avez reconnu vous-même que les éléments macroéconomiques s'amélioreraient. En fait, vous n'avez pas osé le redire aujourd'hui parce que je pense que vous seriez embêtée de répéter ce que vous avez dit en commission: «En 2034, la trajectoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'arrange d'elle-même» sans rien faire et sans faire les économies d'aujourd'hui. En 2034, on retrouve une trajectoire correcte sans faire la moindre économie. Je pose cela là, du point de vue de la sagacité quant à la nécessité d'aller faire le mal que vous êtes en train de faire à tout un secteur; mais vous avez eu le mérite de rappeler cela. C'est un point que je souhaitais mettre en évidence.

Je vais revenir à vous, Madame Glatigny. Je pense que dans la case «respect», c'est un peu le summum de ce qu'on peut produire. «Je n'ai pas supprimé les repas scolaires gratuits.»

Madame Glatigny, vous affirmez que vous n'avez pas supprimé les repas scolaires gratuits! C'est vrai. Encore heureux que vous n'ayez pas édicté un décret interdisant les repas scolaires gratuits dans les écoles. Cela aurait vraiment été le pompon. Au point où nous en sommes, nous aurions pu croire que vous pouviez le faire. Mais, vous ne l'avez pas fait. Si je devais réécrire l'histoire, vous l'auriez fait au nom de la responsabilité budgétaire parce qu'il n'y a rien de gratuit. Tout se paie! Cela fait longtemps que nous n'avons plus entendu cette phrase, mais comme c'est la préférée du MR, c'était le moment de la ressortir.

Nous savons bien que rien n'est gratuit. Tout se paie, mais il y a des choix. Comme l'a rappelé M. Maingain et Mme De Rodder, vous avez diminué les moyens pour qu'aujourd'hui, un repas scolaire chaud, durable, pour un enfant, soit financé à hauteur de 50 centimes. Cinquante centimes pour un repas chaud et durable! J'avais fait le calcul à l'automne et c'est le prix d'une mandarine. Vous voyez c'est de saison, je fais toujours attention aux fruits et légumes de saison, Madame Linard. Si la situation n'était pas dramatique, elle serait ubuesque. Mais elle est malheureusement dramatique!

Pour terminer, je voudrais vous dire, Madame la Ministre-Présidente, que nous nous sommes mal compris sur un point. Je ne parlais plus de Netflix, mais je parlais bien de plateformes musicales comme Spotify. À cela, vous avez répondu que nous ne pouvons rien récupérer, car c'est l'Europe. Je vous rappelle que la France l'a fait. Elle récupère de l'argent sur les plateformes musicales et ça ne l'empêche pas d'avancer. Peut-être n'avez-vous pas envie d'avancer. Puisque vous avez, par ailleurs, félicité Mme Linard pour avoir imposé à Netflix de contribuer financièrement, si vous le vouliez vraiment, il suffirait de faire la même chose pour Spotify.

Un élément de votre discours m'a particulièrement énervé: votre argumentaire sur le seuil de réussite à 60 % au CEB. Vous avez expliqué que le conseil de classe peut toujours laisser passer un enfant qui aurait obtenu moins de 60 %. C'est

vrai, et c'est déjà le cas aujourd'hui. En revanche, vous avez supprimé les recours automatiques qui permettent aux enfants les plus défavorisés de faire valoir leurs droits. L'augmentation du taux d'échec est inévitable. C'est mathématique. Et cela coûtera 100 millions d'euros. Ce montant, vous auriez pu l'utiliser pour financer des emplois d'enseignants. Pour financer 1 300 emplois d'enseignants, il faut 115 millions d'euros. Il ne manquait que 15 millions d'euros à trouver.

Je terminerai mon intervention par un double hommage à Marie-Martine Schyns et à Joëlle Milquet. Je trouve que nous ne les avons pas encore assez citées aujourd'hui. Madame la Ministre-Présidente, vous avez dit que nous vous avions critiquée à propos de la cohérence. En effet, nous l'avons tous fait, d'où cet hommage.

Mme Milquet a mis en œuvre ce beau Pacte, dont plein d'éléments sont à discuter et restaient à formaliser, car ils n'ont pas fait consensus. Elle a lancé un processus de dix ans qui nous a tous unis, y compris le MR, et qui a abouti au Pacte. Mais je me demande bien ce qui a poussé Mme Schyns à accompagner les facteurs à vélo qui ont apporté ces lettres au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à part le fait qu'elle se soit sentie profondément trahie... Mesdames et Messieurs les Députés du groupe Les Engagés, vous aviez son héritage, mais vous l'avez trahi. Cette trahison, est la même que celle que vous faites tous les jours dans vos programmes électoraux.

Madame la Ministre-Présidente, tout à l'heure, vous avez parlé de deux chemins. Le premier chemin, avec de l'herbe verte, un beau soleil et quelques oiseaux qui volent, était votre programme, ce que vous aviez dit que vous alliez faire, mais vous avez trahi. Vous avez trahi les citoyens, trahi votre héritage, trahi ce en quoi vous croyiez, enfin j'imagine, sinon vous ne feriez pas de politique. C'est cette trahison que vous allez acter aujourd'hui, cette trahison de vous-même. Me trahir moi, il y a bien longtemps que vous vous en fichez. C'est la trahison de tous ces gens présents ici que vous allez acter aujourd'hui. Cette trahison, elle va se faire sur le dos de l'école. J'espère que tout le monde est bien conscient de ce qu'il va se passer dans quelques minutes. Tout à l'heure il vous restait quatre heures, maintenant il vous en reste une.

M. le président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je vous remercie, Mesdames les Ministres, Madame la Ministre-Présidente, pour vos réponses, que d'aucuns ont qualifié de «professorales». Pour ma part, j'ai plutôt envie de les qualifier de «pédagogiques» et de «posées», dans un contexte qui ne l'est pas.

J'ai beaucoup entendu mon nom, aujourd'hui. J'ai souvent été interpellée. C'est normal, étant donné que c'est le rôle de l'opposition. Mais moi aussi je vous ai interpellés, chers collègues de l'opposition, et je vous ai posé une question simple: où va-t-on chercher l'argent? Or je n'ai pas entendu le début d'une réponse

concrète, réaliste et, surtout, applicable à court terme. En revanche, j'ai entendu une longue liste de ce à quoi il ne faut surtout pas toucher, voire de tout ce où il faudrait dépenser davantage, sans dire comment et avec quel argent.

Et puis, comme je l'avais anticipé tout à l'heure, lors de ma prise de parole, la gauche nous a ressorti tout son arsenal habituel: ses formules magiques, ses slogans, et sa poudre de perlimpinpin... «Allez chercher l'argent au fédéral», ou encore «Revoyez la loi spéciale de financement.»

J'ai expliqué pourquoi ces solutions sont irréalistes et je le répète brièvement: le budget de la Défense relève du pouvoir fédéral tandis que le nôtre se situe ici, en Fédération. Il ne s'agit pas des mêmes caisses budgétaires et, même si, demain, l'État fédéral économisait 2 milliards d'euros sur les avions, notre budget resterait rigoureusement inchangé. Il s'agit là d'une réalité de droit constitutionnel belge, et non d'une opinion.

Quant à modifier la loi spéciale de financement, je ne reviendrai pas sur les majorités spéciales qu'il faut. Autrement dit: c'est un processus long et compliqué. Or, j'ai parlé de réponses concrètes, réalistes et applicables à court terme. Cela n'en est donc pas une.

Je viens d'entendre quelqu'un citer Pierre-Yves Jeholet. Il a en effet été ministre-président sous la précédente législature.

Oui, il y a eu un ministre-président du parti MR, le premier depuis 20 ans. Avant lui, c'était Hervé Hasquin entre 1999 et 2004. Entre-temps, il y a eu Arena, Demotte 1, Demotte 2, Demotte 3. Pour ceux qui nous écoutent, ce ne sont pas des libéraux, ce ne sont pas des membres du parti MR. Pierre-Yves Jeholet a été ministre-président entre 2019 et 2024. Or que s'est-il passé entre 2019 et 2024? Il y a eu la Covid-19 et il y a eu la guerre en Ukraine, soit des circonstances imprévisibles. Le gouvernement Jeholet avait défini une trajectoire, mais vous ne pouvez pas comparer la précédente législature avec celle d'avant et celle de maintenant. À d'autres, je serais tentée de ne rien répondre et je ne reviendrai pas sur les propos que j'ai tenus. Ces derniers ont été filmés et sont publics. Je les assume, ici comme à Liège. Je parle de mes propos et pas la façon dont certains les arrangent à leur sauce. L'honnêteté et la nuance, je comprends que cela puisse interpeller, car manifestement ce n'est pas donné à tout le monde!

À la cheffe de groupe du PTB, vous avez, à la tribune, exprimé du dégoût à mon égard et à l'égard de mes propos. Je comprends que les positions du MR dérangent le PTB et, mettez votre cœur à l'aise, le sentiment est largement réciproque! Je ne vous le cache pas: entre les libéraux et les communistes, il y a un gouffre profond! Nous sommes en désaccord fondamental avec votre idéologie, votre populisme et votre façon de faire de la politique. Dans le débat parlementaire, nous utilisons des arguments, pas des expressions de dégoût, des caricatures ou des attaques personnelles. Au niveau des arguments, détourner les propos des uns et

des autres, ce n'est pas un argument, mais une vieille technique et elle ne trompe plus personne! J'ai largement détaillé nos arguments, mais je peux refaire la même intervention. Je peux aussi assurer que mes propos étaient des arguments.

À tous, je réponds à propos des témoignages. Un témoignage, c'est précieux. Nous en avons reçu énormément.

Les témoignages constituent un point de départ pour réfléchir. La ministre Glattigny a démontré à plusieurs reprises que les informations qu'elle a reçues du terrain ont permis d'apporter des aménagements. Néanmoins, un témoignage n'est pas un argument qui clôt le débat. En tant que parlementaires de cette Assemblée, nous avons le devoir d'aller au-delà des impressions et des récits individuels. Nous devons nous appuyer sur des faits, des données et des analyses solides.

Oui, nous recevons beaucoup de courriels. Certains, très similaires, sont sans doute des copier-coller, mais d'autres sont plus personnalisés. Nous recueillons également énormément de témoignages sur le terrain, qui ne vont d'ailleurs pas que dans un sens. En effet, nous recevons également des témoignages de soutien. J'en ai d'ailleurs reçu cet après-midi, cette soirée et cette nuit: «Tenez bon!». La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de développer des témoignages de jeunes inquiets pour leur fin d'année. (*Réactions dans les bancs de l'opposition*)

Tout à l'heure, le groupe PS nous a donné des leçons de dignité et de respect. Vous pourriez commencer par arrêter de jacasser, de huer, voire d'insulter sur les bancs du PS. (*Protestations*)

Bien sûr que si! Tout à l'heure, M. Collignon a utilisé les termes de «débile» et de «stupide» à mon égard et j'ai eu l'occasion d'en discuter avec lui! Pendant l'intervention du chef de groupe PS, je n'ai pas jacassé et je n'ai traité personne de stupide ou de débile. Mes pensées m'appartiennent, mais je ne les exprime pas à haute voix!

J'ai eu l'occasion de partager à cette tribune, la semaine dernière, des témoignages de jeunes inquiets pour leur fin d'année, de parents qui s'interrogent sur la rentrée prochaine, d'enseignants qui voient les apprentissages suspendus pendant cette mobilisation et s'inquiètent pour leurs élèves et la suite. Je respecte cette mobilisation, mais je respecte aussi ceux qui s'interrogent sur ses effets. Car oui, il y a des élèves que ça tracasse, des parents que ça tracasse, des enseignants que ça tracasse. Et le MR veut répondre à ces inquiétudes.

Quand j'entends les députés de gauche se réjouir de la mobilisation, j'ai l'impression que cette mobilisation constitue à elle seule un projet politique. Mais sans se soucier une seule seconde des conséquences sur le terrain. La mobilisation, c'est un signal, certes, mais ce n'est pas une réponse. Une réponse se construit, se chiffre, s'assume. Et ça, je ne l'entends pas sur les bancs de l'opposition.

Ce que j'ai beaucoup entendu, c'est que la majorité refuse d'entendre les acteurs de terrain. Mais c'est faux; au seul niveau de notre Parlement, et les archives en témoignent, nous avons entendu tout le monde fin novembre 2025: les fédérations de pouvoirs organisateurs et WBE, les associations de parents – la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) et l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) –, les syndicats d'enseignants. Ces organisations, sauf erreur, sont des acteurs de terrain, ce sont des centaines d'écoles, des dizaines de milliers d'enseignants, des centaines de milliers de parents. Leur parole a été recueillie et elle figure noir sur blanc dans les archives parlementaires.

Vous ne pouvez pas prétendre que nous n'écoutons pas le terrain alors que nous avons reçu tous ses représentants reconnus. Alors vous allez objecter que nous n'avons pas entendu certains collectifs qui ont émergé. Ces collectifs nous reprochent de ne pas avoir été consultés. Les syndicats, les fédérations de pouvoirs organisateurs et de parents ne sont-ils pas des interlocuteurs valables?

J'ai aujourd'hui beaucoup entendu parler de certains collectifs, comme Mars Attacks, qui est présumé apolitique et qui se veut être la voix spontanée du terrain. Ne soyons pas naïfs! Il y a dans ce collectif d'anciens mandataires Ecolo qui ont trouvé un autre canal d'expression à la suite de leur défaite électorale de 2024. C'est leur droit. Mais ne présentez pas ce collectif comme apolitique et neutre! Ce serait nous prendre pour des naïfs! Le problème est que je ne suis pas sûre que, sur le terrain, tous ceux qui se mobilisent pour Mars Attack en soient bien conscients. Ce collectif est beaucoup moins neutre et apolitique qu'il en a l'air.

Cela pose la question du rôle, à vos yeux, des corps intermédiaires que vous avez toujours prétendu défendre, mais qui, manifestement, ne sont plus les interlocuteurs que vous reconnaissez. Quand un collectif informel et politiquement engagé éclipse les interlocuteurs officiels, les syndicats, c'est un signal d'alarme que tout le monde doit prendre au sérieux, y compris l'opposition.

J'ai aussi beaucoup entendu que nous voulons adopter ce projet de DP2 aujourd'hui parce que nous avons peur. Non, nous en discutons aujourd'hui car des centaines de directeurs et d'équipes éducatives ont besoin urgemment de connaître les règles qui seront appliquées à la rentrée. L'incertitude a un coût réel pour les professionnels de terrain et pour les élèves. Mais de cela, personne n'en parle et, manifestement, vu le brouhaha, cela ne vous intéresse pas.

J'espère vraiment – et je m'adresse aux courageux qui nous suivent encore – un retour rapide à la sérénité pour que les épreuves externes puissent être organisées, et ce, dans les meilleures conditions. Mais je l'espère également pour que, là où les examens n'auront pas lieu, les apprentissages puissent reprendre et se poursuivre. Chaque jour supplémentaire de perturbation fragilise d'abord les élèves les plus fragiles et vulnérables, ceux qui n'ont pas de ressources familiales pour compenser une école au ralenti. Ces élèves dont vous prétendez porter la voix et

pour lesquels nous prenons les mesures impératives, à savoir renforcer et soutenir les apprentissages et garantir la présence d'un enseignant pour les leur dispenser.

C'est tout le sens des mesures proposées dans ce texte et dans les décrets adoptés il y a quelques temps sur le climat scolaire et la première année de l'enseignement secondaire.

Nous avons beaucoup parlé de déni de démocratie. J'ai dit tout à l'heure qu'elle ne peut vivre ni de blocages permanents, ni de passages en force que ces blocages finissent par rendre inévitables. Les députés de l'opposition hurlaient en début de séance qu'ils n'étaient pas dans de bonnes conditions pour tenir le débat. Or, le débat a eu lieu. Il s'est tenu dans de bonnes conditions dans cinq commissions, pendant de longues heures, sans contraintes pour quiconque. Il s'est tenu encore aujourd'hui en séance plénière. Mais après le débat – et c'est cela aussi, la démocratie –, il faut pouvoir décider, avancer et clarifier. Nous, nous assumons!

M. le président. – La parole est à Mme Pavet.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Mmes Degryse et Glatigny, vous nous avez prouvé que le budget est bien la seule chose qui vous intéresse. C'est assez flagrant. Madame Degryse, en vous écoutant, je me suis crue au siège d'ING, sauf que vous ne gérez pas des transactions bancaires, mais des écoles et des vies. Vous gérez visiblement les choses sans aucun intérêt pour l'éducation, les principes d'égalité, les droits fondamentaux et l'émancipation des jeunes, des élèves et des travailleurs. Étant donné que vous gérez les choses comme une banquière, il n'est pas étonnant que vous brisiez des écoles, des emplois, des vies et des avenir. C'est humainement révoltant!

Nous avons lu énormément de témoignages. Cela commence même à être difficile de les lire tant ils sont émouvants, mais ils n'émeuvent visiblement pas tout le monde. Je vais donc parler à votre cœur de banquière. Vos mesures sont non seulement humainement révoltantes, mais elles n'ont aucun sens d'un point de vue économique. Casser des écoles et briser des vies n'a jamais relancé aucune économie. Jamais.

Madame Nikolic, si vous voulez des arguments, j'ai déjà donné plusieurs fois l'exemple du FMI, qui n'est pas franchement de gauche, et qui a admis en 2010 que les mesures d'austérité adoptées dans plusieurs pays européens avaient aggravé la dette. L'austérité, notamment dans l'éducation et la santé, n'est pas une très bonne idée pour l'économie. Si cet argument pouvait parler au cœur de banquière de Mme Degryse, il est posé.

Ce qu'il se passe, c'est que vous appliquez cette vieille recette – nous la connaissons, depuis Thatcher, il n'y a pas le choix, pas d'alternatives, c'est l'austérité libérale. Au final, cela crée beaucoup de pertes d'emplois, de pertes de salaires, et toujours plus d'inégalités. Je comprends bien que vous vous en foutez parce que vous faites partie des privilégiés. Par contre, il y a de plus en plus de travailleurs,

de travailleuses et d'enfants qui se retrouvent avec des revenus inférieurs à ce qui est digne, alors même qu'ils ont un job.

Votre recette mène aussi à la fermeture et à la destruction des services publics. N'est-ce pas ce qui est recherché? Un enseignant me disait qu'il avait de plus en plus l'impression que les écoles sont considérées comme des garderies où les enfants seront empaquetés, parce qu'il faut bien les occuper pour que les parents aillent travailler et se faire exploiter jour et nuit, selon le programme du gouvernement Arizona. Les enseignants sont là pour garder les enfants et les sortir le plus tôt possible des écoles pour aller travailler. C'est le plan du libéralisme, et je pense que cet enseignant comprend bien votre vision de l'enseignement.

Votre vision de l'enseignement, c'est le discours de banquière que Mme Degryse a tenu en introduction. Il n'y a aucune vision de l'enseignement. Vous n'en avez rien à faire de ce que les jeunes peuvent apprendre et de quelle manière ils peuvent s'émanciper dans une école.

Souvent, vous faites des comparaisons avec les systèmes qui vous arrangent bien. Vous dites que c'est encore plus cher ailleurs, etc. Vous pouvez vraiment prendre le pire. Tout le monde sait ce qu'il se passe aux États-Unis quand un jeune veut poursuivre ses études. Ses parents doivent faire des emprunts hypothécaires. Durant toute sa vie, le jeune doit rembourser son diplôme. Se pose la question de l'égalité. Bien sûr que ce n'est pas le cas pour toutes les familles.

Il se passe la même chose en Angleterre, je pense. En revanche, vous ne prenez jamais les exemples qui ne vous arrangent pas. Dans plusieurs pays d'Europe, l'accès à l'enseignement supérieur est gratuit. Il ne s'agit pas de pays communistes, Madame Nikolic. En Allemagne, vous pouvez poursuivre vos études gratuitement. C'est possible. Il s'agit simplement de choix politiques. Admettez donc que vous posez d'autres choix que celui-là.

Une question à laquelle vous n'avez pas répondu lors de votre grande démonstration, mais qui est simple: que ferez-vous lorsque les enseignants auront déserté les classes? C'est déjà en train de se passer, et de plus en plus d'enseignants nous le disent depuis des mois. Madame Glatigny, j'aimerais démontrer votre discours selon lequel tous les enseignants qui ne sont pas dans la rue ne sont pas impactés par les réformes et révoltés par ce qu'il se passe. Savez-vous combien on perd pour une journée de grève? Savez-vous l'énergie que cela demande de se mobiliser de la sorte pendant des mois? Je parlais à une enseignante devant le Parlement qui était en pleurs de fatigue et de révolte face à vos mesures et à votre mépris qui n'a jamais atteint un niveau comme celui qui a pu s'exprimer ici.

Que ferez-vous lorsque les enseignants auront déserté les classes, parce que s'occuper de 130 élèves, c'est de trop; parce que perdre 200, 300 ou 400 euros de salaire, c'est de trop; parce qu'être méprisé comme on vient de l'être par vous, Madame la Ministre Glatigny, qui avez remercié tous les enseignants qui ne se

mobilisent pas, c'est de trop? Nous vous avons amené de nombreux témoignages au sein de ce Parlement, pendant toutes les discussions sur le projet de DP2.

Ces témoignages étaient plus émouvants les uns que les autres. Nous vous avons apporté des témoignages de gens qui perdent leur emploi. Ici, vous nous parlez de chiffres – les vôtres, qui plus est –, à savoir les 1 300 ETP perdus, et vous ne voulez pas comprendre ce qui se passe sur le terrain. Vous niez ces témoignages. Lorsque nous parlons avec les enseignants, un cinquième d'entre eux nous disent qu'ils n'auront plus d'heures en septembre. Madame la Ministre, ils ne sont pas venus vous raconter une vie imaginaire; c'est leur vie! Ils devront passer leurs vacances en se demandant ce qu'ils vont faire à la rentrée. Ils vont perdre leur emploi dans l'école où ils travaillent depuis dix ans et, dans l'école voisine, il y a dix autres enseignants dans le même cas.

Nous vous avons rapporté les témoignages de professeurs qui paient de leur propre poche des repas à leurs élèves. Une directrice nous a dit qu'elle avait acheté des lunettes à une élève qui ne voyait plus, parce que ses parents n'avaient pas l'argent pour lui offrir une nouvelle paire. Dans certaines écoles, les escaliers sont en train de s'effondrer, à cause du manque d'argent pour les bâtiments scolaires. Certains professeurs achètent eux-mêmes des fournitures scolaires. Des étudiants doivent arrêter leurs études. À cause de vous, à cause du MR et des Engagés, ils n'auront pas l'avenir dont ils rêvent. Ils n'auront pas le droit d'essayer; ils n'auront pas le choix.

En fait, leur avenir ne sera pas pareil. Ce ne sera pas ce dont ils ont rêvé. Ils n'auront pas le droit d'essayer: ils n'auront pas le choix. Souvent, je vous entends dire que les métiers manuels, «c'est bien aussi». «Il n'y a pas de sot métier.» Certes, mais vos enfants, eux, ils vont faire des études, parce que vous en avez les moyens. Ou ils auront le choix de ne pas en faire, mais, au moins, ils auront le choix. Tandis que plein de jeunes n'auront pas le choix parce qu'ils n'ont pas 1 200 euros. Savez-vous ce que c'est, 1 200 euros, pour des parents, même deux parents qui travaillent? C'est un truc de fou! Vraiment. Et j'entends «non, non, non».

Les témoignages qu'on vous rapporte, tous les jeunes qui vous disent qu'ils vont devoir arrêter leurs études, ils mentent ou quoi? Ils s'éclatent? Sous la pluie, vous croyez que c'est gai? Ils sont censés être en examen. Ils ont la boule au ventre. Ils sont en train de nous regarder alors qu'ils devraient étudier.

Ils se disent: «Est-ce que je me mobilise pour mes droits? ou est-ce que je me tais et j'essaye de réussir mes examens? Je ne sais même pas si j'aurai les thunes pour payer mon minerval en septembre et on me dira: vas-y, inscris-toi, et tu verras. On verra bien dans six ou sept mois si tu devras rembourser 1 200 euros que tu n'as pas.»

C'est inimaginable d'entendre dire «non». Combien de témoignages faut-il vous amener? Sortez de chez vous! Et j'attends toujours qu'arrivent les témoignages de M. Resinelli. En commission, il nous dit souvent qu'il écoute les profs. «J'en ai encore rencontré un ce matin»; et, quand on lui demande, «que vous a-t-il dit?» Il n'y a plus personne.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Vous voulez que je vous réponde? Je garde ma réponse pour vous après.

Mme Amandine Pavet (PTB). – J'entends dire «non» de la part des députés. Amenez-nous des témoignages et lisez-les nous: «Martine, enseignante depuis vingt ans, est super contente de travailler pour 10 % de plus sans un euro de plus. De plus, elle est vraiment contente de savoir qu'un de ses collègues sur dix va perdre son emploi. Ça la fait bien marrer. Les repas chauds, elle trouvait cela un peu exagéré.»

Nous n'avons jamais entendu de tels témoignages. Apportez-les nous!

Concernant les emplois, Madame la Ministre, il faut arrêter de mettre en avant votre concept de «départ naturel», qui est en fait surnaturel! Tout le monde vous dit que ce n'est pas très concret. S'il faut espérer que les choses vont se régler naturellement, comme pour l'enseignement qualifiant, c'est plus qu'inquiétant! Vous avez crié à la *fake news*, en soulignant qu'il n'y aura pas 500 pertes d'emploi. En effet, il y en a eu 700! Et ce n'est pas fini, apparemment.

Vous avez mentionné la seule mesure de ce projet de DP2 qui est positive pour quelqu'un: l'augmentation des salaires des directeurs. Je connais un directeur d'une école primaire à Bruxelles et je lui ai demandé s'il était content de son augmentation de salaire. Il m'a répondu que son salaire avait été augmenté de 8 euros par mois, mais que toutes les autres réformes étaient invivables! Ce directeur d'école a écrit une carte blanche qui a paru dans «*Le Soir*» et dont je vais vous lire un extrait pour vous expliquer à quel point il se moque de ses 8 euros supplémentaires par mois. «Il me reste 33 000 euros pour offrir des repas chauds à mes élèves. Cela fait 50 centimes par repas. En gros, il me reste de quoi acheter un œuf et demi par enfant. Encore faut-il que je les cuisine. J'ai beau tourner les chiffres dans tous les sens, hormis la fin des repas ou les offrir uniquement à mes élèves d'accueil, je ne vois pas comment je vais faire. Depuis vos bureaux, avec vos tableaux Excel, ce n'est pas vous qui allez devoir affronter la colère du personnel, car, si on supprime les repas chauds, nous n'aurons plus besoin de personne pour la vaisselle ou la distribution des repas. Ce n'est pas vous qui allez devoir affronter la colère des parents, des enseignants, des enfants. Ce n'est pas vous qui allez devoir leur expliquer que le gouvernement fédéral a été capable de trouver 35 milliards d'euros pour des avions de chasse, mais que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas été capable de trouver 12 millions d'euros pour continuer à nourrir les enfants des familles en difficulté.»

Je vous ai cité un extrait de son témoignage. Le reste est encore plus émouvant, parce qu'il explique que le fait d'avoir un repas chaud et complet par jour avait permis à beaucoup plus d'enfants de venir à l'école dès la maternelle et de réussir. Sans ces repas, il se retrouve avec des enfants qui ont faim. Comment se concentrer quand on a faim? Comment réussir quand on a faim? Arrêtez avec vos slogans. Arrêtez de dire que tout va bien se passer. Le MR et Les Engagés, vous avez tapé dans la boîte à tartines des enfants qui n'ont rien. C'est là que vous êtes allés faire vos économies de banquiers.

J'ai entendu que le pouvoir fédéral était dans une situation budgétaire encore plus difficile que la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous ne pouvons plus entendre cet argument. Et nous ne sommes pas les seuls, visiblement, vu le témoignage du directeur d'école que je viens de citer.

Madame la Ministre-Présidente, vous avez dit être favorable à une taxation des plus larges épaules. Vous nous l'avez déjà dit en commission. J'étais admirative et incrédule. Dès lors, expliquez-nous pourquoi les partis de votre majorité ont voté 11 fois contre notre proposition de taxe fédérale sur les ultra-riches, qui pourrait pourtant rapporter des milliards d'euros que vous pourriez répartir comme vous voulez. Certes, il y a des choses à faire au niveau fédéral, mais, vous pourriez faire beaucoup pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous vous cachez derrière la loi spéciale de financement. Personne ne m'a répondu sur le fait que nous avons un vrai problème de définancement, qui s'aggrave. Madame la Ministre, vous l'avez reconnu dans la presse, mais vous ne faites rien pour résoudre ce problème, maintenant ou dans les années à venir. Mme Nikolic a précisé qu'il faudrait dix ans. Commencez dès à présent, dans ce cas! Quand on aborde le sujet, cela ravive une bataille communautaire. Pourtant, il faut refinancer l'enseignement, dans le Sud comme dans le Nord du pays. La Flandre aussi est en train de taper sur les écoles, d'ailleurs. N'essayez pas de diviser les gens.

Le problème, c'est la vision que vous, la droite, le MR, Les Engagés et vos partis frères dans le Nord du pays, avez de l'éducation. Ne vous cachez pas derrière la loi spéciale de financement! Si vous voulez obtenir plus d'argent, c'est possible et même prévu dans la loi spéciale de financement. Sinon, nous n'aurions pas pu survivre à la crise de la Covid-19, aux inondations à Verviers et dans la région liégeoise. Il est possible de faire des transferts d'argent de l'État fédéral vers les entités fédérées, si on le veut. Le fait est que vous ne voulez pas le faire, tout simplement, car vous ne trouvez pas cela important. Vous allez tout péter, mais, selon vous, tout va bien se passer. Voilà votre discours.

Vous ne nous avez pas expliqué comment vous comptiez régler ce problème de sous-financement structurel. Vous avez pris un exemple incompréhensible: le budget des écoles reste cinq fois supérieur à celui de la défense. Qu'est-ce que cela veut dire? Attendez-vous qu'on vous remercie pour cela? Vous avancez des

chiffres, mais parlons des besoins! Entre 2000 et 2017, les moyens par étudiant ont été réduits de 15 %. Cela démontre que le sous-financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'aggrave.

Cela démontre que le sous-financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'aggrave. En revanche, les dépenses militaires, elles, ont explosé! C'est la réalité et ce sont des chiffres que l'on peut comparer. Si vous voulez, vous pouvez parler de tableaux Excel, chers collègues MR et Les Engagés. Je suppose qu'on y aura encore droit pendant quelques mois et quelques années. Parlez de tableaux Excel, mais, s'il vous plaît, arrêtez de parler de courage! Arrêtez de parler de courage, alors que vous êtes planqués dans notre Parlement et qu'avec votre petit doigt, vous allez décider de la vie des gens. Non, tu ne vas pas poursuivre tes études. Oui, tu vas perdre ton emploi. Non, tu n'auras pas de repas chaud. Vous êtes en train de décider de l'avenir des gens, en étant bien assis dans votre siège, avec, pour la plupart, un bon gros diplôme, vous êtes à l'aise, avec les plus hauts salaires de la fonction publique. J'espère que personne ne me contredira sur le fait que 7 000 euros est un gros salaire. Je ne vis pas avec 7 000 euros par mois, vous le savez très bien. Madame Nikolic, vous demandez des propositions. Pourquoi alors avez-vous voté contre notre proposition de diminuer les salaires des députés et des ministres? On va mettre maintenant les choses à plat. On a déposé ce genre de propositions un peu partout, dans tous les parlements. On n'entend plus personne, car vous m'interrompez.

J'espère que vous vous rendez compte que vous avez un salaire supérieur à la norme. Ce sont donc ceux qui gagnent 7 000 euros qui viennent dire que 1 200 euros, c'est une légère augmentation du minerval. Vous présentez cette dernière, c'est un comble, comme une mesure sociale! Vous dites que l'explosion du minerval est une mesure sociale. C'est scandaleux et, une fois de plus, c'est méprisant! Arrêtez de nous parler de courage, alors que vous êtes en train de faire tout l'inverse.

Arrêtez aussi de nous parler de courage, alors que vous êtes en train de faire tout l'inverse de vos promesses électorales. Depuis que nous parlons, j'ai encore reçu des dizaines de messages de vos électeurs. Voulez-vous que je vous en lise un? Le dernier provient d'un électeur du MR. Je dois chercher un peu. Je pourrais demander une interruption de séance. Blague à part, l'un de ces messages disait: «Je suis désolé d'avoir voté pour Les Engagés.» Je n'en veux pas à cette personne, qui exprime en fait qu'elle y a cru sincèrement. Vous avez mené toute votre campagne électorale auprès des enseignants, en leur disant que vous alliez revaloriser leur métier.

Je pense donc que vous devez tout simplement oublier le mot «courage». Les vrais courageux, dans cette histoire, ce sont les nombreuses personnes qui se mobilisent, depuis des semaines, depuis des mois. Elles sont infatigables. Nous les avons vues faire des actions en continu. Nous savons pourquoi elles se battent. Les

enseignants n'arrêtent pas de le dire: ils se battent pour leurs élèves. Et ces élèves – comme Mme Vidal l'a très bien exprimé – ont compris que leur avenir est en danger. Ils ont compris que si on casse l'école, si on fragilise les enseignants, alors, au bout du compte, ce sont eux, les élèves, qui vont trinquer. Ce sont eux qui n'auront pas l'avenir qu'ils méritent. Ce sont eux qui n'auront pas le choix. Ce sont eux qui, s'ils ont des difficultés, ne pourront pas être suffisamment aidés.

C'est eux qui n'auront pas le choix et qui, en cas de difficultés, ne seront pas suffisamment aidés. En cas de difficultés et d'absence d'aide adéquate, tout le monde n'a pas les mêmes possibilités pour chercher de l'aide ailleurs. Une fois de plus, c'est lié à la situation financière des parents. Vous êtes en train de limiter l'école à cela. Bruno Bauwens a d'ailleurs parlé d'une école à deux vitesses. C'est contre cette école inégalitaire que les enseignants se battent avec tout leur cœur. Nous ne pouvons pas vous laisser dire qu'ils sèment le chaos dans les écoles. Vous, les membres de la coalition MR-Les Engagés, êtes en train de détruire des emplois et des écoles. Vous ne pouvez pas retourner cette responsabilité contre les enseignants qui se battent contre vos réformes imbuvables, antisociales et antidémocratiques. Ils vous ont prévenu: ils continueront à se battre contre ce projet de DP2 qui, je le crains, risque de passer. Néanmoins, l'histoire ne s'arrête pas là. Vous avez également été témoins de la manifestation qui a eu lieu devant ce Parlement aujourd'hui: l'unité et la détermination des jeunes et des professeurs contre vos réformes était incroyable. Nous allons les soutenir en votant contre aujourd'hui, en continuant à porter leur voix et à les soutenir dans toutes leurs mobilisations légitimes. Les enseignants qui se sont mobilisés aujourd'hui sont en train de faire le taf que vous, Mesdames Glatigny et Degryse, ne faites pas.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Quand que j'ai obtenu un siège au sein de ce Parlement et de la commission de l'Enseignement, moi, ancien enseignant et animateur de jeunes, je me suis réjoui d'y parler de l'enseignement. Mais depuis 18 mois que nous sommes ici, nous n'avons pas encore parlé de pédagogie. Pas une seule fois. C'est pour cela que je dis avec conviction que vous êtes, Madame Glatigny, la ministre des feuilles Excel. Nous ne débattons que du budget, des coupes budgétaires, des économies sur les repas gratuits, des économies sur le matériel scolaire. Aucun débat, jusqu'à présent, sur un autre sujet!

Quand mes anciens collègues et les jeunes me demandent comment ça se passe et me disent que je peux les défendre, je ne peux que leur répondre que j'essaie de le faire. Mais je leur dis aussi que je semble assister tout le temps à un cours de comptabilité. C'est hyper-décevant. Nous ne parlons jamais de ce que les jeunes et les professeurs veulent, de comment faire réussir chaque élève. C'est en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il y a, au niveau mondial industrialisé, le plus d'élèves qui doublent. Nous sommes parmi les champions du monde, tantôt

médaille d'or, tantôt d'argent, parfois de bronze, mais toujours sur le podium du redoublement.

En tant qu'enseignant, je suis frustré. Une des raisons pour lesquelles j'ai quitté l'enseignement, c'est parce que le système des écoles ne pouvait pas aider les élèves que je voulais aider. Naïf, je me suis dit que je pourrais, en venant ici, discuter de pédagogie. Eh bien non, pas une fois! Encore aujourd'hui: 300 pages sur un DP2, sur le texte du siècle que nous devons voter d'urgence parce que – M. Jacob, vous avez bien passé votre copion à Mme Nikolić, qui a répété vos propos – les direction le demandent. Pas pour faire réussir les élèves!

Vous ne demandez pas ce vote, dans l'intention de faire réussir les élèves! Ce n'est pas une chose que vous avez pris en considération, alors que c'est la priorité qu'une ministre de l'Éducation devrait se fixer.

Je n'ai pas la volonté de vous insulter. Je ne vais pas le faire. Madame Nikolic, ne vous inquiétez pas. Je me permettrai quand même un petit jugement. Je ne voulais vraiment pas le faire, mais je me suis dit en vous écoutant – pas uniquement vous – que j'allais essayer de parler *business*, sec, sans trop d'émotions. J'ai trouvé votre réplique tout simplement faible, Madame Nikolic. Chez le MR et Les Engagés, vous ne trouvez plus aucune réponse que vous pourriez donner aux manifestants et vous n'avez que des fiches toutes faites. À mon avis, vous avez lu les fiches de réponse que M. Jacob voulait lire. (*Réactions sur les bancs du MR*)

C'est vrai! C'est la grande unité entre la droite et le centre-droit. En tout cas, Monsieur Jacob et Madame Nikolic, vous lisez les mêmes réponses. Vos présidents s'en sont un peu mêlés. Madame Nikolic, vous vous êtes inquiétée des mouvements de protestation: vous avez l'impression que ce mouvement se transforme en un projet en tant que tel. D'ailleurs, faites attention parce que les membres du collectif Mars Attacks! sont vachement instrumentalisés. Il y a quand même des élus qui en font partie. Peut-être que ces élus sont même issus des rangs du PTB. Ils sont en train d'instrumentaliser les manifestants qui, au départ issus de 11 écoles, proviennent maintenant de 400 écoles. Attention, la manipulation politique est forte!

Surtout, Madame Nikolic, vous êtes inquiète qu'ils fassent de la politique. Mais ce serait incroyable! Quelle honte si les jeunes dans la rue formulent des demandes politiques et viennent en plus au Parlement! D'ailleurs, très souvent en Conférence des présidents, en commission et en plénière, on nous reproche de faire de la politique.

Très souvent, en Conférence des présidents, en commission ou ici-même, vous nous reprochez de faire de la politique. C'est précisément ce dont vous avez peur. Vous aussi, vous avez peur, Monsieur Jacob, comme tous les membres des Engagés qui regardent leurs pieds dans toutes les commissions. Parce que, effectivement, il y a des jeunes – moi, je les adore – qui font de la politique. Je ne demande

pas mieux que les jeunes fassent de la politique. Au moins, une nouvelle génération de jeunes et de professeurs sont en train de refuser de se laisser faire par le MR et les Engagés. Rien que pour cela, je trouve qu'il faut les applaudir. (*Applaudissements sur les bancs du PTB*)

Les jeunes qui ont un projet de société, vous imaginez? Quel danger!

À présent, je répondrai au contenu des fiches que vous répétez sans cesse, Madame la Ministre. Vous accusez l'opposition de jouer la répétition. Nous savons à qui vous faites allusion et cela me fait vomir. Quand un mensonge est dit assez souvent, ça devient une vérité. Madame Nikolic, nous connaissons cette référence dégoûtante. C'est abject de faire cette comparaison.

Vous dites sans cesse qu'il n'y aura pas de perte d'emploi. C'est un fantasme total! Vous ne pouvez pas utiliser le mot «mensonge» indéfiniment, mais vous fantasmez complètement. Dans vos tableurs Excel, la mesure de deux heures de surcharge fera économiser 100 millions d'euros par an. Il s'agit bien d'une économie de 100 millions d'euros. Mais comment se fait-elle? Sur les salaires des enseignants que vous allez mettre à la porte. Vos tableurs le disent eux-mêmes: oui, il y aura des pertes d'emploi.

Je vous en ai déjà fait la démonstration en m'appuyant sur des calculs, mais vous refusez de l'admettre. Si dix professeurs travaillent chacun 20 heures et si vous les obligez à en prester 20, il est logique qu'un enseignant perde son poste. C'est de la pure logique. Vous pourrez dire ce que vous voudrez, mais avec deux heures supplémentaires, il y aura 10 % d'enseignants en moins dans le degré supérieur de l'enseignement secondaire.

Nous pouvons discuter sur un point: il y a aura des flottements et il se peut que la pénurie, que vous n'arrivez pas à endiguer, absorbera un certain nombre de postes. Mais la semaine dernière, je me suis rendu à l'ancienne école de M. Deneef. Elle menait une action avec une autre école du quartier.

Monsieur Deneef, je me suis rendu dans votre ancienne école la semaine passée et j'y ai rencontré des professeurs. Ils m'ont dit qu'ils allaient perdre leur poste et qu'ils n'en avaient pas trouvé dans d'autres écoles. Vous êtes là sur votre banc, bien payé, mais des professeurs vont perdre leur poste demain dans votre ancienne école. Allez donc leur expliquer comment, en tant qu'ancien collègue, vous êtes responsable de leur licenciement. Vous êtes responsable de la perte d'emploi de personnes que vous prétendez défendre et qui ont voté pour vous. Et vous n'êtes pas le seul concerné.

La majorité prétend vouloir préserver l'encadrement des élèves. Le gouvernement prétend que l'élève est au centre de ses attentions. Mais comment mieux enseigner les mathématiques avec 2 000 enseignants en moins? J'ai posé la question à la majorité et je n'ai pas obtenu de réponse. Comment allez-vous aider les élèves qui en ont le plus besoin avec 2 000 enseignants en moins? En réalité, les

élèves défavorisés ne vous intéressent pas et vous ne pouvez pas m'apporter de réponse. Vous voulez créer une école à deux vitesses. C'est pour cela que vous coupez dans les budgets.

Vous dites également que vous voulez résoudre le problème de la pénurie des enseignants. Mme Glatigny dit qu'elle veut attirer des professeurs. Elle parle de nouveaux profils. En réalité, cela signifie des gens qui ne sont pas formés pour enseigner.

Et, ce n'est pas une surprise, Madame la Ministre, ils quittent l'enseignement après un an, deux ans ou trois ans. C'est votre premier problème. La solution que vous proposez pour combler le manque de professeurs dans les écoles, c'est d'attirer des gens qui n'ont pas la formation de professeur; aucune formation.

Je vous ai demandé plusieurs fois en commission où en est votre plan stratégique pour réinscrire des gens dans les hautes écoles pédagogiques, afin que nous ayons de vrais professeurs devant les classes. Cette filière n'intéresse plus les jeunes. On y compte une baisse de 30 % d'inscriptions en dix ans. Je le répète: les professeurs sont là pour faire de la pédagogie; or, la pédagogie, cela se pratique avec des pédagogues – il ne faut pas être scientifique pour faire cette déduction. Qu'allez-vous faire pour que les jeunes aient de nouveau envie de s'inscrire et d'étudier quelques années pour devenir professeurs? Votre gouvernement MR-Les Engagés a tout simplement abandonné: vous ne voulez pas de vrais professeurs. Vous voulez des personnes qui passent dans la fonction quelques années, comme dans des flexi-jobs, puis qui repartent en laissant les élèves et les écoles dans la merde – désolé du mot, car je sais qu'il est interdit ici. La situation, c'est bien celle-là: les écoles sont dépourvues d'enseignants et c'est votre faute.

Ensuite, vous dites que vous allez renforcer l'attractivité du métier et que vous allez offrir un cadeau. Tout à l'heure, vous allez voter pour rajouter deux heures à tous les professeurs du supérieur. Votre cadeau supposé améliorer l'attractivité du métier, il consiste à retirer deux heures face à la classe aux professeurs de première année – ce cadeau dure qu'un an, pour le reste de la carrière, vous rajoutez tout de même quatre heures de travail par semaine – et aux professeurs de soixante ans – pour ceux qui arrivent jusque là dans ce choix de carrière. Il s'agit bien de deux heures de travail en moins face à la classe – il y a tout de même encore deux heures de travail en plus dans l'école. C'est du pur mensonge.

C'est très étrange, parce que c'est cette mesure que vous présentez comme celle qui va nous sauver de la pénurie. Comme par hasard, tout à l'heure, dans la rue, des milliers de gens disaient que c'était cette mesure-là qui les faisait fuir de l'école, Monsieur Jacob. Vous êtes dans un délire total.

Vous vous fourvoyez. Ce n'est pas vrai. Ce que vous vendez comme étant des solutions est décrié par tous les acteurs du terrain comme des non-solutions! Votre petite sortie sur la revalorisation de 5 % du salaire des enseignants formés en

quatre ans n'est pas un cadeau, mais un droit en Belgique. En règle générale, en Belgique, quand on fait des études plus longues, on a un salaire plus élevé. Ce n'est pas un cadeau que vous faites pour revaloriser le métier, c'est en fait la force des choses. C'est comme cela qu'on fonctionne en Belgique. Par conséquent, ne faites pas comme, si vous alliez revaloriser et augmenter les salaires comme si cela venait de votre poche. Ce n'est pas du tout le cas!

Nous avons aussi calculé le nombre d'années qu'il faut travailler pour récupérer les frais d'études. Il faut entre 15 et 17 ans de travail pour récupérer les frais consentis pour étudier une année en plus. En effet, ils n'ont pas pu travailler, ont dû louer un kot, ont dû payer pour leurs études, etc. Les 5 % sont juste un leurre. Ce n'est pas vrai!

Concernant les deux périodes supplémentaires de charge de travail, les partis de l'opposition vous ont demandé, pendant je ne sais pas combien de temps, où est votre étude qui justifie cette augmentation de la charge de travail. En réalité, il s'agit de quatre heures et vous avez dit que 46 heures de travail par semaine ce n'est pas trop inquiétant. Madame Nikolic, vous avez dit que la charge face à la classe est un peu plus faible en Belgique que dans d'autres pays. Quels sont les chiffres du cas belge que vous pouvez donner pour établir la comparaison avec d'autres pays? Quels sont les chiffres en votre possession pour dire qu'en Belgique un enseignant travaille moins que dans un autre pays? Vous n'avez aucun chiffre, parce que vous n'avez aucune étude!

Vous n'avez aucun chiffre, parce que vous n'avez aucune étude. Chaque fois que vous sortez une étude pour faire de soi-disant comparaisons, ce sont de fausses comparaisons qui ne tiennent pas la route!

J'aborderai un dernier point. Vous continuez de claironner que vous avez maintenu les repas gratuits. Tout d'abord, nous ne sommes pas d'accord sur l'importance des repas gratuits. En Finlande, en offrant un repas gratuit à chaque élève – pas seulement à ceux qui en ont besoin – on constate que l'égalité entre les élèves augmente. En Finlande, l'égalité signifie que les élèves plus faibles montent de niveau, ce qui est attribué, entre autres, au fait que chaque élève reçoit un repas gratuit. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point, Madame Nikolic, et nous ne sommes pas d'accord non plus avec votre histoire.

La commune de Charleroi et la ville de Bruxelles disent qu'elles ne peuvent pas offrir des repas gratuits. Contre votre gré, les directions des écoles sont venues au Parlement et nous ont dit que si elles payaient des repas gratuits, elles feraient faillite. Pourtant, vous n'avez eu de cesse de répéter que vous maintenez les repas gratuits.

En réalité, vous ne vous intéressez pas aux élèves. C'est contre toutes ces contre-vérités que les enseignants et les élèves se battent. Ils auront notre soutien du

début jusqu'à la fin. Leur lutte est juste. Ils ont un projet politique qui vise une autre école, que le MR ne veut pas et que Les Engagés semblent avoir oublié.

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je voudrais remercier celles et ceux qui ont suivi nos débats – et les suivent encore – à plus de trois heures du matin. S'intéresser aux débats parlementaires peut toujours être une bonne chose.

Merci aussi sincèrement, chers collègues, malgré les gesticulations de M. Casier à la tribune – et je le dis avec un brin d'humour –, parce qu'il est vrai que nous avons eu – et allons encore avoir – un débat tendu, fort, clivant, mais je trouve personnellement que nous avons réussi à garder la sérénité minimale, eu égard à l'importance de l'enjeu. Il était essentiel de le signaler.

Je vais commencer mon intervention non pas en lisant une fiche, Monsieur Bauwens, mais une citation: «Vous venez de sentir la haine avec moi. Sentir le désarroi. Ceci dit, est-ce qu'on a le choix? Si je faisais le choix de la lâcheté, si je faisais le choix de l'abandon, que se passerait-il? Est-ce que chaque homme, est-ce que chaque femme qui, pour le moment, s'interroge sur l'avenir du monde de l'éducation, peut sereinement s'interroger sur l'avenir si on ne prend pas de mesures maintenant? Nous sommes dans un état de nécessité. Si on ne prend pas de mesures, je ne sais pas de quoi sera fait demain. Tout ce que je sais, c'est que le système sera en faillite complète et qu'on ne pourra plus assurer le système tel qu'il existe à l'heure actuelle». Qui a dit cela? Ce n'est pas moi, ce ne sont pas mes collègues de la majorité, ce sont les mots d'une dame que je respecte pour son parcours politique: Mme Laurette Onkelinx.

Je constate que, lorsque je parle, Monsieur Devin, vous vous réveillez! Je le dis avec beaucoup de respect, Mme Onkelinx a tenu ces propos lors de son «plan social» dans l'enseignement, qui s'est soldé par 3 000 licenciements. Je ne reviendrai pas sur cette décision, mais à l'époque déjà, Mme Onkelinx expliquait qu'une action n'était plus une option, elle parlait déjà de nécessité. Elle disait qu'il fallait prendre des mesures pour préserver l'avenir du système. Ce que je tente d'expliquer, c'est que peu importe les partis politiques, peu importe nos projets de société, quand on est confronté à l'exercice du pouvoir dans un cadre complexe, la responsabilité se traduit malheureusement par des mesures difficiles. Monsieur Casier, quand vous évoquez l'histoire, il faut évoquer toute l'histoire!

Lors de nos échanges, j'ai également noté avec regret que, lorsque le gouvernement ne reste pas sourd à certaines craintes, quand il tâche de ne laisser personne sur le bord de la route face à une mesure difficile, comme il l'a annoncé ce midi, malheureusement l'opposition s'insurge. Il est dommage de constater que l'opposition ne fait pas preuve d'un minimum de recul sur une proposition positive de la part du gouvernement.

Autre élément sur lequel je souhaite revenir: la santé mentale. Cela sort du cadre strict de nos débats, mais je ne peux pas laisser passer le fait qu'on fasse croire que nous ne nous intéressons pas à la santé mentale et qu'avec nous, ce serait pire qu'avant! C'est totalement faux! La santé mentale est une priorité de notre mouvement et de notre gouvernement. Un vrai travail de fond est en cours. Je passe sur les constats, qui sont connus. Les grands éléments du travail mené par le gouvernement sont les suivants: la Trajectoire «Jeunesse» de la ministre Lescrenier; la convention-cadre de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), de l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ) et de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse (AGAJ); un vaste plan pour la santé mentale en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles; le renforcement du service «Écoute-Enfants» pour mieux protéger les jeunes confrontés à du harcèlement, de l'isolement ou de la détresse psychologique. Il existe encore beaucoup d'autres éléments.

Le gouvernement a choisi de construire des réponses durables, concertées et efficaces pour les jeunes. Sachez, chers collègues, que je ne vous laisserai jamais salir notre projet politique pour la santé mentale. Jamais!

Je reviens sur un autre sujet qui a été abordé, à savoir le régime de maladie des enseignants. Il est important de rappeler que les personnes confrontées à une maladie de longue durée continueront bien à bénéficier d'une protection identique et du maintien de leur traitement à 100 %. C'est tout à fait normal, mais quand on essaye de nous faire passer pour des monstres, il devient essentiel de rappeler des évidences.

Monsieur Bauwens, Madame Cremasco, nous sommes d'accord sur un point: l'état des bâtiments scolaires est préoccupant et le constat ne date pas d'hier. Cela fait des décennies que nous le savons. Aujourd'hui, les budgets sont prévus, les projets doivent être menés et le gouvernement a instauré un mécanisme de remboursement des investissements énergétiques. Il est également vrai que le précédent gouvernement avait lancé un Plan d'investissement exceptionnel, mais il n'avait pas prévu tous les financements. Aujourd'hui, nous les concrétisons et nous finançons des dizaines de projets de rénovation et de construction. Nous n'avons pas de baguette magique et nous ne disposons pas de neuf milliards d'euros pour résoudre tous les problèmes, mais reconnaissez quand même que nous avons mis des moyens sur la table. Dans la foulée, nous avons même adopté une résolution visant à encourager le gouvernement à envisager tous les modes de financement alternatif. Nous n'allons donc pas aggraver la situation. Bien au contraire, nous allons tâcher d'aider les acteurs de terrain à mener leurs projets à bien.

Je reprends les mots de Mme Greco, qui a parlé d'«un tri social». C'est un tri social, en effet, mais dans l'autre sens que celui dépeint par Mme Greco, car nous demandons à ceux qui ont un peu plus de moyens de contribuer davantage pour les plus fragilisés. Vous ne voulez pas l'entendre, mais c'est comme cela! Le

minerval, tel qu'il est revu, protège les étudiants les plus fragiles. Dans certains cas, sa progressivité permet même une réduction du montant à payer quand l'ensemble des paramètres sont correctement pris en compte. Cette dimension de solidarité et de progressivité, on ne la retrouve jamais dans vos discours. C'est bien dommage!

Toujours en rapport avec le minerval et les études supérieures, les subsides sociaux ne sont pas augmentés. C'est vrai, mais ils sont indexés. Ce n'est peut-être pas suffisant. En tous cas, dans le contexte actuel, le système est maintenu, les budgets sont maintenus et cela règlera des situations compliquées.

Gouverner, ce n'est pas juste aligner des bonnes intentions. C'est prendre ses responsabilités, ici et maintenant, avec les contraintes du réel, sans volonté de stigmatiser, en tâchant de réinstaurer le dialogue, tout en maintenant le cap, un cap indispensable à la survie de notre institution. Ce n'est pas un slogan, c'est un engagement!

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Le constat est clair: vu ce que nous avons entendu aujourd'hui et malgré l'énorme mobilisation qui a lieu depuis des semaines – y compris encore aujourd'hui, jusqu'aux portes de notre Parlement –, le gouvernement reste sourd et aveugle à ce qui se passe. Il fait comme si tout cela n'existait pas.

Au cours de la journée, j'ai reçu de nombreux témoignages. J'ai envie de les utiliser pour prouver, noir sur blanc, que certaines affirmations de la majorité aujourd'hui ne correspondent pas à la vérité – c'est un bel euphémisme.

Je vous livre un premier témoignage: «Dans notre école, à Anderlecht, deux professeurs avec 15 ans d'ancienneté ont décidé de quitter l'enseignement dès la rentrée prochaine. Nous perdons deux excellents professeurs, expérimentés, mais dégoûtés.» Certes, ce ne sont pas des licenciements au sens strict; ce ne sont pas des pertes d'emploi en tant que telles. Ces enseignants s'en vont. Expliquez-moi alors comment vos mesures participent à la lutte contre la pénurie?

J'ai bien écouté votre réplique, Madame Niklolic. Vous avez dit, parmi plein d'autres choses, que les témoignages peuvent parfois être un point de départ pour faire réfléchir. Je vais donc vous lire celui que j'ai reçu cet après-midi: «Madame Linard, je voudrais vous raconter ceci: j'ai voté pour le MR – et je m'en mords les doigts – et on m'avait promis énormément de choses. Aujourd'hui, je perds mon emploi à cause des réformes. Quand la dame du MR, membre du Parlement, dit que les gens ont voté et qu'ils ont une légitimité, c'est non: ils n'ont plus ma voix aujourd'hui, je suis dégoûtée de mon vote et si je pouvais le reprendre, je le ferais. Ils n'ont pas le droit de dire qu'ils sont légitimes, ils ne le sont plus.»

Ce témoignage, outre le fait qu'il ne doit pas faire très plaisir au MR, parle bien d'une perte d'emploi causée par vos réformes. Nous pouvons jouer sur les mots: s'agit-il d'un licenciement sec ou par ricochet? La ministre Glatigny recourt souvent à cette méthode: elle utilise des mots pour ne pas éclairer la réalité.

Voici un autre témoignage qui me semble essentiel, vu la morosité et la tristesse que vous êtes en train d'installer dans les écoles. Tanguy est venu à vélo hier pour déposer dix mille lettres. Il a remis son gros sac à dos aux services du Parlement. Il a ensuite écrit un mot sur ses réseaux sociaux: «Ce qui les terrorise, je crois, au fond, c'est qu'on est des gentils. Des parents, des grands-parents, des profs, des élèves, des facteurs à bicyclette... C'est difficile de nous faire passer pour des brutes assoiffées de sang, le couteau entre les dents. Alors ils accélèrent, ils essaient de passer en force comme un étudiant trop confiant qui se présenterait à un examen en se disant: j'ai pas étudié, mais c'est pas grave, mon père connaît le directeur alors ça va passer. Mais ça ne passera pas parce que nous sommes la démocratie qui se mobilise et qui part en lutte, de manière déterminée, joyeuse et créative. Parce que, de Fleurus à Dinant, de Gemmenich à Rixensart, nous unissons nos voix singulières pour dire ensemble: oui, nous sommes des gentils, nous nous soucions de l'avenir mais toujours, vous nous trouverez sur votre chemin déterminés, soudés, confiants et toujours plus nombreux».

Un vote n'empêchera certainement pas la détermination de continuer. Je souhaitais vous donner cet exemple, car vous n'atteindrez pas les enseignants dans leur chair la plus profonde. Ils vont continuer à dénoncer avec détermination ce que vous faites de l'école. La détermination des professeurs restera.

Je m'adresse à ceux qui sont en tribunes aujourd'hui et à toutes celles et ceux qui font l'école. Vous pouvez aussi compter sur ma détermination et celle de mes collègues d'Ecolo. Vous avez entendu, ces derniers mois, beaucoup de discours sur vous, votre charge de travail, vos congés, ce que vous coûteriez. Vous avez parfois entendu, dans la bouche de responsables publics, du mépris là où vous attendiez une reconnaissance bien légitime. Nous, membres du parti Ecolo, nous ne partageons ni ce regard ni ce langage. Vous n'êtes pas une ligne budgétaire. Vous n'êtes pas un coût que la dette ne pourrait plus supporter. Vous êtes ce qui fait tenir l'école debout. Il n'y a pas de service public sans vous, pas d'enseignement d'excellence sans des enseignantes et des enseignants qu'on respecte, qu'on protège et qu'on écoute.

Aux étudiants et étudiantes – certains sont encore dans la salle, d'autres nous regardent à distance –, je veux dire que nous, nous n'aurons de cesse, comme on l'a toujours fait, de défendre un enseignement supérieur qui reste accessible à toutes et tous.

C'est pourquoi nous voterons contre ce projet de décret. Et nous ne nous arrêtons pas là; nous continuerons, séance après séance, à exiger le respect des règles et du dialogue, le respect de celles et ceux qui font l'école. Parce que c'est cela, au

fond, défendre la démocratie: c'est l'incarner dans sa manière même de faire de la politique.

C'est l'incarner dans sa manière même de faire de la politique. Clairement, l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves et les étudiants méritent bien mieux que ce DP2. Ils méritent que l'on croie et que l'on investisse en elles et en eux. L'école mérite non pas le mépris, mais une réelle écoute et une réelle confiance. Nous voterons contre ce texte.

Toutefois, nous avons déposé un nouvel amendement, co-signé par l'ensemble des membres de l'opposition. Nous avons proposé à nos collègues un nouvel amendement parce que le gouvernement travaille à un projet de DP3 pour corriger son erreur de faire travailler des enseignants non pas 22 heures, mais 23 heures. Nous avons donc repris dans cet amendement *textu* la réplique de ce qui se trouve dans le projet de DP3 du gouvernement. Cela permettra d'avoir un texte contenant un peu moins d'erreurs.

Chers collègues de la majorité, comme vous avez demandé l'urgence au Conseil d'État, comme vous avez violé le règlement de notre Parlement pour aller plus vite, cela ira plus vite de voter cet amendement que d'attendre votre projet de DP3. Le DP3 ne pourra être voté qu'en juillet. Nous vous aidons donc, même si nous allons voter contre le texte que vous présentez. Nous vous aidons à avancer plus vite pour régler une des erreurs qui se trouve dans votre texte. J'imagine que vous allez voter en faveur de cet amendement. C'est la copie exacte de ce que vous avez mis dans votre avant-projet de DP3.

Je terminerai en m'adressant à chacune et chacun des collègues des Engagés. Ce vote est un moment de vérité. Il suffirait que trois d'entre vous s'abstiennent. Vous n'êtes même pas obligés de voter contre. Il suffirait que trois d'entre vous fassent preuve de loyauté. De loyauté envers les valeurs qui étaient, soi-disant, les vôtres ou qui le sont peut-être encore. De loyauté envers les promesses que vous avez faites à vos électrices et à vos électeurs. De loyauté, enfin, envers le mandat que vous avez accepté d'exercer au nom de citoyennes et de citoyens qui, aujourd'hui, usent de leur voix pour vous dire que vous ne devez pas voter ce texte.

Ce vote est un moment de vérité! Nous allons voir si, chez les Engagés, les actes suivent les paroles lorsque vous rencontrez le terrain, les citoyens et les citoyennes.

M. le président. – La parole est à M. Maingain.

M. Fabian Maingain (Lib.res). – Je ne pensais pas avoir aussi bien tapé lorsque je vous disais que l'on commet d'abord le péché et qu'on cherche la solution ensuite. Madame la Ministre-Présidente, j'ai reconnu votre ancienne vie, lorsque vous étiez encore de ceux qui combattaient dans la rue, qui militaient et qui essayaient de faire valoir les droits des acteurs de l'école. Vous affirmez que le vote

d'aujourd'hui est le premier pas vers une absolution, une réconciliation, un pardon et que vous allez regagner la confiance du monde de l'enseignement. Je crains plutôt que ce premier pas soit le premier pas sur la route des damnés ou sur le large chemin de la perdition tel qu'il est décrit dans le Livre.

Je m'excuse pour toutes les références bibliques, mais j'essaie de parler au fond de conscience des Engagés.

Madame la Ministre-Présidente, j'ai de plus en plus l'impression d'assister à un dialogue de sourds. Le fait que vous ne nous écoutiez pas dans l'enceinte parlementaire me pousse à m'interroger sur le devenir de nos parlements et de nos démocraties. Si le Parlement n'est plus un lieu d'échange et de réflexion commune et que, quoi que dise l'opposition, la majorité s'en fiche, nous avons un problème.

Par ailleurs, vous ne pouvez pas dire que vous avez écouté l'ensemble des acteurs de l'enseignement. Je vous rappelle, Madame Nikolic, qu'essayer d'organiser des auditions des acteurs de l'enseignement était un combat acharné de l'opposition. Lorsque tous les avis que vous recevez vous disent, de manière unanime, que votre DP2 ne fonctionne pas et que vous n'y changez rien, vous ne pouvez pas dire que vous avez entendus les acteurs concernés. Si vous les aviez entendus et que vous aviez apporté des modifications à votre DP2, nous n'aurions pas assisté à une telle contestation. Le dialogue de sourds, vous ne l'avez pas seulement entamé avec l'opposition. Vous l'avez surtout entamé avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement.

Le problème n'est plus uniquement le contenu du DP2. C'est également la manière dont il a été conçu.

Vous avez présenté un long exposé sur la dette. Je le redis: je ne conteste pas qu'un retour à l'équilibre budgétaire soit nécessaire et qu'il faille faire des économies. Je dis que si vous aviez voulu apporter des solutions concrètes et respectueuses du monde de l'école, vous auriez dû co-construire ces solutions avec les acteurs concernés.

Madame Glatigny, vous nous avez ressorti l'épouvantail du comité d'experts. Les vrais experts, ce sont les opérateurs du monde de l'école. Ce sont les directions, les comités de parents et les professeurs. Ce sont eux que vous devez écouter. C'est avec eux que vous devez trouver des solutions pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et proposer un projet d'enseignement. C'est cela que l'on attend de vous. Votre démonstration arithmétique de base ne tient pas compte de la réalité des parcours des professeurs. C'est la réalité, même si vous la niez.

Le pire, ce sont les repas gratuits. Vous affirmez ne pas avoir mis fin au dispositif. Non, mais vous le définancez! Comment justifiez-vous cette mesure? C'est en cela que vous nous perdez définitivement. «Vous allez prendre dans la boîte à tartines des enfants les plus vulnérables», a dit quelqu'un. Est-ce cela votre économie,

votre conception de l'égalité des chances? C'est honteux! Rien que sur ce point-là, le projet de DP2 est imbuvable.

Quand je vous entends dire, Madame la Ministre-Présidente, que le vrai courage est de voter ces réformes, je ne suis pas d'accord. Le vrai courage est celui des enseignants qui demain matin, après une nuit à nous écouter, iront avec une nouvelle désillusion s'occuper malgré tout de nos élèves. Le vrai courage est celui des enseignants qui devront aller travailler plus pour gagner moins. Le vrai courage est celui des enseignants qui devront aller d'une implantation à l'autre pour essayer d'avoir un horaire complet. Le vrai courage est celui des directions d'école qui devront se débrouiller avec votre «torchon» pour réussir à mettre en œuvre ces réformes d'ici la rentrée prochaine, pour financer les fameux repas scolaires avec ce que vous leur laissez et trouver les moyens pour les fournitures scolaires. Le vrai courage est celui des étudiants qui, cet été, devront jobber pour pouvoir se payer leur minerval. Le vrai courage est celui des enfants qui iront le ventre vide à l'école. C'est cela, la réalité. Ils devront affronter le sentiment de honte, parce qu'ils n'auront pas le même matériel scolaire que leurs voisins, parce que leurs parents n'ont pas les mêmes moyens.

Chers collègues, le courage est le prix de la dignité. Vous n'avez sans doute que trois ou quatre fois l'occasion dans votre vie d'être brave, mais vous avez tous les jours celle de ne pas être lâche. Alors, ayez au moins le courage de ne pas voter ce décret!

M. le président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Mme Degryse a commencé son discours tout à l'heure en nous disant qu'elle ne pensait pas qu'il y avait des bons et des méchants dans cette assemblée. En l'écoutant, je n'ai pas pu m'empêcher de penser à cette célèbre réplique: «Vous savez, moi, je ne crois pas qu'il y ait de bonnes ou de mauvaises situations.» Ce qui m'énerve le plus avec Les Engagés, c'est que vous essayez d'avoir cette posture de pragmatique, de technicien, de bon gestionnaire.

On nous parle souvent ici d'extrême gauche et d'extrême droite. Pour moi, il existe ici en Belgique francophone un extrême centre. Et vous en êtes le visage, Les Engagés, toujours le même discours: vous êtes les courageux, les responsables, les rationnels, les ingénieurs, finalement les adultes de cette grande pièce de théâtre.

En réalité, vous êtes l'exact opposé de ça. Vous êtes des irresponsables, vous êtes des idéologues: couper dans l'enseignement, couper dans la culture, ce n'est pas de la gestion, c'est un choix politique. Ce sont des choix idéologiques. Ce sont exactement les mêmes choix quand le MR décide de supprimer l'anonymisation, alors qu'on sait que cela va nous coûter plus cher. Quand vous augmentez les hauts managers, vous faites des choix politiques, pas des choix de bons gestionnaires.

Les Engagés, vous avez trahi tout le monde. Votre campagne en 2024 était vraiment bien. Les Engagés: un nouveau nom, un nouveau logo, une belle couleur turquoise, des nouveaux visages souriants et un nouveau Maxime Prévot. Non, ce n'est pas le cas... Mais c'était bien joué. Franchement. Nous avons même eu un *sitting* contre les politiques migratoires avec des tentes en hiver – incroyable, quoi. Bravo, on y a tous cru! C'est un niveau de trahison de vos électeurs qui atteint la *masterclass*. Je pense qu'on pourra l'enseigner en politique.

J'ai quand même hâte d'être en 2029. D'abord pour voir le nouveau nom que vous allez nous inventer afin de faire oublier que c'est vous, les architectes de cette réforme honteuse pour nos enfants. Je vous propose d'économiser quelques frais d'agence de communication. J'ai quelques pistes de *rebranding*, peut-être «Les Fossoyeurs», «Les Pipoteurs», «Les Enfumeurs». Peu importe votre prochain nom, j'espère que les citoyens, les élèves de l'enseignement secondaire supérieur qui, d'ici là, seront devenus des électeurs et les profs n'auront pas d'amnésie, et j'espère qu'en 2029, ils vous appelleront «Les Dégagés».

Quant au MR, je tiens à vous adresser mes félicitations. Vous avez vraiment réussi à pousser votre agenda néolibéral en vous cachant derrière l'attrape-colère que sont devenus Les Engagés! Beau tour de force! Bravo à vous! Vous parvenez même à nous dire ici – comme l'a dit Mme Glatigny – que vous n'aviez pas supprimé les repas chauds et qu'il y avait un budget. On a un budget divisé par six, mais on a un budget. Même un centime, c'est un budget! Félicitations, vous êtes incroyables!

Mais ne vous méprenez pas. J'espère que personne n'oubliera. Ce sont vos responsabilités, le MR et Les Engagés! Personne ne devra oublier vos choix: aucun des 1 300 profs qui vont perdre leur boulot, aucun des élèves qui n'auront plus les moyens de faire des études supérieures.

Je vous le redis une dernière fois: vous allez tous voter. Votre nom va apparaître sur l'écran et, à côté du vote, il sera indiqué «oui», «non» ou «abstention». Il vous reste donc quelques minutes pour faire un bon choix. Mais, déjà, toutes mes félicitations: en une journée, vous avez réussi à abîmer la démocratie, l'enseignement, l'avenir de nos enfants; combo gagnant!

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

5.2 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion le texte tel qu'adopté par la commission.

L'article 1^{er} est adopté.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 13 visant à supprimer les articles 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 12, 13 et 14 et libellé comme suit:

«Les articles 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14 du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique sont supprimés.»

Les votes sur l'amendement n° 13 et sur les articles 2, 3, 7, 10, 11 et 13 sont réservés.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 1 visant à supprimer l'article 2 et libellé comme suit:

«L'article 2 est abrogé.»

Le vote sur l'amendement n° 1 est réservé.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 2 visant à supprimer l'article 4 et libellé comme suit:

«L'article 4 est abrogé.»

Les votes sur l'amendement n° 2 et sur l'article 4 sont réservés.

L'article 5 est adopté.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 3 visant à supprimer l'article 6 et libellé comme suit:

«L'article 6 est abrogé.»

Les votes sur l'amendement n° 3 et sur l'article 6 sont réservés.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 4 visant à supprimer l'article 8 et libellé comme suit:

«L'article 8 est abrogé.»

Les votes sur l'amendement n° 4 et sur l'article 8 sont réservés.

L'article 9 est adopté.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 5 visant à supprimer l'article 12 et libellé comme suit:

«L'article 12 est abrogé.»

Les votes sur l'amendement n° 5 et sur l'article 12 sont réservés.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 6 visant à supprimer l'article 14 et libellé comme suit:

«L'article 14 est abrogé.»

Les votes sur l'amendement n° 6 et sur l'article 14 sont réservés.

Les articles 15 à 20 sont adoptés.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 7 visant à modifier l'article 21 et libellé comme suit:

«À l'article 21, la phrase “Ne constituent pas, à elles seules, des circonstances exceptionnelles: le seul écoulement du temps en deçà des délais de prescription légale, ainsi que les difficultés financières ordinaires du bénéficiaire” est supprimée.».

Les votes sur l'amendement n° 7 et sur l'article 21 sont réservés.

Les articles 22 à 26 sont adoptés.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 8 visant à supprimer les articles 27, 31, 38, 39 et 41 et libellé comme suit:

«Les articles 27, 31, 38, 39, 40 et 41 sont abrogés.»

Le vote sur l'amendement n° 8 est réservé.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 14 visant à supprimer les articles 27, 31, 38, 39, 40 et 41 et libellé comme suit:

«Les articles 27, 31, 38, 39, 40 et 41 du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique sont supprimés.»

Les votes sur l'amendement n° 14 et sur les articles 27, 31, 38, 39, 40 et 41 sont réservés.

Les articles 28 à 30 sont adoptés.

Les articles 32 à 37 sont adoptés.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 15 visant à modifier les articles 40 et 41 et libellé comme suit:

«Aux articles 40 et 41 du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique, les termes “2026-2027” sont à chaque fois remplacés par les termes “2027-2028”.

L'article 198, alinéa 1^{er}, du même projet de décret-programme est modifié comme suit:

“les termes “38 et 39” sont supprimés, les termes “- des articles 27, 31, 2 0, 38, 39, 40 et 41 qui entrent en vigueur à partir de l’année scolaire 2027-2028;” sont insérés entre “le 24 août 2026;” et “- de l’article 56”, les termes “, sauf pour les membres du personnel repris à l’article 3, 6° du décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l’organisation du travail des membres du personnel de l’enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux pouvoirs organisateurs pour qui les articles précités entrent en vigueur le 24 août 2026” sont supprimés.».

Les votes sur l’amendement n° 15 et sur les articles 40 et 41 sont réservés.

Mme Linard et consorts ont déposé l’amendement n° 29 visant à insérer un article 41bis et libellé comme suit:

«Il est ajouté un article 41bis, formulé comme suit.

“Art. 41bis. §1^{er}. Si, après application des articles 31, 2 0 et 39 du présent décret, le total, en valeur relative, des heures de cours prestées dans plusieurs fonctions principales à prestations incomplètes, atteint l’unité conformément à l’article 4, § 2, de l’arrêté royal du 15 avril 1958 portant statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du ministère de l’Instruction publique, la charge horaire est ajustée pour ne pas dépasser ladite unité.

§2. Par dérogation au §1^{er}, pour le membre du personnel nommé ou engagé à titre définitif au 24 août 2026 dont l’interdiction du dépassement de l’unité entraînerait une perte salariale, le volume horaire ne sera pas ajusté et le total, en valeur relative des périodes de cours prestées dans plusieurs fonctions principales à prestations complètes pourra excéder l’unité, dans la limite d’une période supplémentaire.

§3. Cette dérogation n’existe que tant que le membre du personnel concerné continue à prester l’ensemble des périodes pour lesquelles il bénéficiait d’une nomination/d’un engagement à titre définitif, avant l’application de l’article 31, 2 0 du présent décret.”»

Le vote sur l’amendement n° 29 est réservé.

Les articles 42 à 79 sont adoptés.

M. Casier et consorts ont déposé l’amendement n° 16 visant à insérer un article 79bis et libellé comme suit:

«Dans le projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l’Égalité des chances et à la Recherche scientifique, il est inséré un nouvel article 79bis, rédigé comme suit:

“Article 79bis. Dans le Livre 6, Titre II, Chapitre V, du Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire, il est inséré une nouvelle Section 6, rédigée comme suit:

“Section 6 - De l’évaluation du financement des pôles territoriaux

Article 6.2.5-8. Le Gouvernement évalue le financement des pôles territoriaux tous les deux ans, pour la première fois durant l’année scolaire 2028-2029, et en fait rapport au Parlement.”.”.».

Le vote sur l’amendement n° 16 est réservé.

M. Casier et consorts ont déposé l’amendement n° 17 visant à supprimer l’article 80 et libellé comme suit:

«L’article 80 du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l’Égalité des chances et à la Recherche scientifique est supprimé.»

Les votes sur l’amendement n° 17 et sur l’article 80 sont réservés.

M. Casier et consorts ont déposé l’amendement n° 18 visant à modifier l’article 81 et libellé comme suit:

«L’article 81 du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l’Égalité des chances et à la Recherche scientifique est modifié comme suit:

“Les termes “Pour l’année scolaire 2025-2026, le droit de prélever prévu à l’alinéa précédent est augmenté à un maximum de 2 %.” sont remplacés par les termes “De l’année scolaire 2025-2026 à l’année scolaire 2028-2029 incluse, le droit de prélever prévu à l’alinéa précédent est augmenté à un maximum de 2 0/0. Durant cette période, les pouvoirs organisateurs mobilisant cette faculté devront définir une méthode objectivée de répartition des périodes et la soumettre à l’avis des instances de concertation locale.”

Il est inséré un nouveau paragraphe 4 libellé comme suit:

“§4. Durant la période définie au paragraphe 3, le droit de prélever prévu au paragraphe 2 fait l’objet d’une évaluation portant, d’une part, sur la manière dont ces périodes sont mobilisées par les pouvoirs organisateurs et réparties en leur sein et, d’autre part, sur l’opportunité de pérenniser un taux de prélèvement supérieur à 1 %.

Un rapport d’évaluation est produit pour le 31 décembre 2028 au plus tard.”.».

Les votes sur l’amendement n° 18 et sur l’article 81 sont réservés.

Les articles 82 à 88 sont adoptés.

M. Casier ont déposé l'amendement n° 26 visant à supprimer les articles 89 à 128 et 133 à 136 et libellé comme suit:

«Dans la «Partie II-Dispositions relatives à l'Enseignement supérieur les

“TITRE I - Dispositions modifiant la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement”,

“TITRE II - Dispositions modifiant la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires”,

“TITRE III - Dispositions modifiant le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française”,

“TITRE IV - Dispositions modifiant le décret du 20 décembre 2001 fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts”,

“TITRE V - Dispositions modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation des études”,

“TITRE VI - Dispositions modifiant le décret du 11 avril 2014 adaptant le financement des établissements d'enseignement supérieur à la nouvelle organisation des études”

“TITRE VII - Dispositions modifiant le décret du 18 novembre 2021 réglant les allocations d'études”,

“TITRE X - Dispositions abrogatoires”,

sont abrogées.».

Les votes sur l'amendement n° 26 et sur les articles 91, 96, 97, 99, 105, 119 et 120 sont réservés.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 11 visant à supprimer les articles 89, 90, 92, 93, 94, 95, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 122, 123, 124, 127, 128, 133, 134, 135 et 136 et libellé comme suit:

«Les articles 89, 90, 92, 93, 94, 95, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 122, 123, 124, 127, 128, 133, 134, 135 et 136 sont supprimés.»

Les votes sur l'amendement n° 11 et sur les articles 89, 92, 93, 94, 95, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 121, 122, 123, 124, 127, 128, 133, 134, 135 et 136 sont réservés.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 22 visant à modifier l'article 90 et libellé comme suit:

«L'article 90 est remplacé par:

“Art.90. Un article 32bis rédigé comme suit est inséré dans la même loi:

“Art. 32bis. Un montant est annuellement déduit des dotations et subventions de fonctionnement allouées aux écoles supérieures des arts en application des articles 3, §3, et 32, §2. Ce montant est la différence entre

d'une part, le montant des droits d'inscription réellement perçus par l'établissement;

d'autre part, le montant théorique des droits d'inscriptions et frais complémentaires qu'aurait perçu l'établissement en considérant pour chaque domaine une moyenne des frais complémentaires demandés par l'ensemble des Écoles Supérieures des Arts, en vigueur à la rentrée académique 2025-2026.

Le calcul définitif de ce montant est communiqué de manière détaillée aux établissements.

Chaque année, dans l'attente du calcul définitif de ce montant, un montant prévisionnel est déduit de l'allocation de chaque établissement. La différence entre le montant prévisionnel et le montant définitif est imputée au plus tard dans le calcul de la dotation ou de la subvention de fonctionnement de l'établissement pour l'année suivante.

À partir de l'année 2027, les montants prévisionnels à déduire des allocations des établissements, ainsi que les allocations pour chaque établissement et l'ensemble des calculs détaillés, sont inscrits par le Gouvernement dans le dispositif du budget visé à l'article 9, et

2° du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Le Gouvernement fixe dans un arrêté les modalités du calcul des montants visés à l'alinéa précédent.

À partir de l'année budgétaire 2028, les montants visés à l'alinéa précédent sont adaptés aux variations de l'indice des prix à la consommation selon la formule:

Indice de novembre précédant l'année budgétaire / Indice de novembre 2026.”.”.».

Les votes sur l'amendement n° 22 et sur l'article 90 sont réservés.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 23 visant à modifier l'article 94 et libellé comme suit:

«L'article 94 est remplacé par:

“Art.94. Dans le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, est inséré un article 17bis rédigé comme suit:

“Art. 17bis. Un montant est annuellement déduit des dotations et subventions de fonctionnement allouées aux Hautes Ecoles en application des articles 2 à 17. Ce montant est la différence entre

- d'une part, le montant des droits d'inscription réellement perçus par l'établissement;
- d'autre part, le montant théorique des droits d'inscriptions et frais complémentaires qu'aurait perçu l'établissement en considérant pour chaque domaine une moyenne des frais complémentaires demandés par l'ensemble des Hautes Écoles en vigueur à la rentrée académique 2025-2026.

Le calcul définitif de ce montant est communiqué de manière détaillée aux établissements.

Chaque année, dans l'attente du calcul définitif de ce montant, un montant prévisionnel est déduit de l'allocation de chaque établissement. La différence entre le montant prévisionnel et le montant définitif est imputée au plus tard dans le calcul de la dotation ou de la subvention de fonctionnement de l'établissement pour l'année suivante.

À partir de l'année 2027, les montants prévisionnels à déduire des allocations des établissements, ainsi que les allocations pour chaque établissement et l'ensemble des calculs détaillés, sont inscrits par le Gouvernement dans le dispositif du budget visé à l'article 9, et

2° du décret du 20 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement de la Communauté française.

Le Gouvernement fixe dans un arrêté les modalités du calcul des montants visés à l'alinéa précédent.

À partir de l'année budgétaire 2028, les montants visés à l'alinéa précédent sont adaptés aux variations de l'indice des prix à la consommation selon la formule:

Indice de novembre précédant l'année budgétaire / Indice de novembre 2026.”.”.».

Les votes sur l'amendement n° 23 et sur l'article 94 sont réservés.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 24 visant à supprimer l'article 125 et libellé comme suit:

«L'article 125 est abrogé.»

Les votes sur l'amendement n° 24 et sur l'article 125 sont réservés.

Les articles 129 à 132 sont adoptés.

Les articles 135 à 151 sont adoptés.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 19 visant à supprimer les articles 152 et 175 et libellé comme suit:

«Les articles 152 et 175 du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique sont supprimés.»

Les votes sur l'amendement n° 19 et sur les articles 152 et 175 sont réservés.

Les articles 153 à 174 sont adoptés.

Les articles 176 à 183 sont adoptés.

M. Casier ont déposé l'amendement n° 25 visant à modifier l'article 184 et libellé comme suit:

«À l'article 184, à l'article 65 visé, au §1^{er}, un alinéa est ajouté:

“Par dérogation à l'alinéa 2, le Gouvernement peut, par arrêté et dans la limite des crédits budgétaires disponibles, octroyer la subvention forfaitaire visée à l'alinéa 1er à une organisation de jeunesse agréée non reprise dans le cadastre. L'octroi est subordonné au respect des conditions et critères proposés par la sous-commission Emploi visée aux articles 54 et suivants du présent décret et approuvés par le Gouvernement. La présente disposition n'affecte pas la subvention dont bénéficient les organisations de jeunesse reprises dans le cadastre.”.».

Le vote sur l'amendement n° 25 est réservé.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 27 visant à modifier l'article 184 et libellé comme suit:

«À l'article 184, à l'article 65 visé, au §3, entre le 1^{er} et le 2^{ème} alinéa, il est inséré un alinéa rédigé comme suit:

“Le montant visé à l'alinéa 1er est indexé annuellement en fonction du rapport entre l'indice santé applicable au 1er janvier de l'exercice concerné et celui applicable au 1er janvier 2027.”.».

Le vote sur l'amendement n° 27 est réservé.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 28 visant à modifier l'article 184 et libellé comme suit:

«À l'article 184, à l'article 65 visé, au §3, un alinéa est ajouté.

“Le Gouvernement peut, par arrêté et dans la limite des crédits budgétaires disponibles, augmenter le montant annuel de la subvention forfaitaire visé à l'alinéa

1er. Cette augmentation s'applique uniformément à l'ensemble des organisations de jeunesse bénéficiaires."».

Les votes sur l'amendement n° 28 et sur l'article 184 sont réservés.

Les articles 185 à 195 sont adoptés.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 9 visant à modifier l'article 196 et libellé comme suit:

«Dans l'article 196, les mots:

“À partir de 2027 et jusqu'en 2029, cette réduction est adaptée à l'indice santé des prix à la consommation (IS) selon la formule suivante: IS de janvier de l'année budgétaire concernée divisé par l'IS de janvier de l'année budgétaire précédente.” sont remplacés par “À partir de 2028 et jusqu'en 2029, cette réduction est adaptée à l'indice santé des prix à la consommation (IS) selon la formule suivante: IS de janvier de l'année budgétaire concernée divisé par l'IS de janvier de l'année budgétaire précédente.”».

Le vote sur l'amendement n° 9 est réservé.

Mme Pavet et consorts ont déposé l'amendement n° 10 visant à supprimer l'article 196 et libellé comme suit:

«L'article 196 est supprimé.»

Les votes sur l'amendement n° 10 et sur l'article 196 sont réservés

L'article 197 est adopté.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 20 visant à modifier l'article 198 et libellé comme suit:

«À l'article 198, alinéa 1er, du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique, les termes «- des articles 4, 8, 12 et 14 qui entrent en vigueur le 1er septembre 2026;» sont remplacés par les termes “- des articles 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 14 qui entrent en vigueur le 1er septembre 2027;”».

Le vote sur l'amendement n° 20 est réservé.

M. Casier et consorts ont déposé l'amendement n° 21 visant à modifier l'article 198 et libellé comme suit:

«À l'article 198, les termes “La partie II entre en vigueur à partir de l'année académique 2026-2027, à l'exception:

de l'article 89, 10 et 20, pour ce qui concerne l'abrogation du §2bis et du §2terbis, qui entre en vigueur au 1er janvier 2027,

des articles 90 et 94 qui entrent en vigueur le 1er janvier 2027.”

sont remplacés par “La partie II entre en vigueur à partir de l’année académique 2027-2028, à l’exception:

de l’article 89, 1 0•et 20, pour ce qui concerne l’abrogation du §2bis et du §2terbis, qui entre en vigueur au 1er janvier 2028,

des articles 90 et 94 qui entrent en vigueur le 1er janvier 2028,

des articles du “Titres VIII-Dispositions modifiant le décret-programme du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l’enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l’enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires” et de l’article du “Titre IX-Disposition concernant les activités de formation continue et d’apprentissage tout au long de la vie» qui entrent en vigueur à partir de l’année académique 2026-2027.”.».

Les votes sur l’amendement n° 21 et sur l’article 198 sont réservés.

Nous précéderons aux votes dans quelques instants.

6 Demande d’avis du Conseil d’État

M. le président. – Conformément à l’article 2 des lois coordonnées sur le Conseil d’État et à l’article 55.2, de notre règlement, j’ai sollicité ce mercredi 3 juin 2026 l’avis de la section de législation sur un amendement créant un nouvel article au projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l’Égalité des chances et à la Recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) n° 1).

La demande d’avis a été sollicitée dans le délai de 30 jours, en application de l’article 84, §1^{er}, alinéa 3, des lois coordonnées sur le Conseil d’État, comme l’ont souhaité les auteurs de l’amendement. La demande a été enrôlée sous le numéro 79.496/17 et le délai dans lequel l’avis doit être rendu expire le 3 juillet. L’avis sera transmis dès sa réception.

L’article 55.4 de notre règlement dispose que, «sauf décision contraire du Parlement, la demande d’avis de la section de législation du Conseil d’État suspend le cours de la procédure en séance plénière».

La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – J’aimerais m’assurer que tout le monde comprenne bien. Il y a d’ailleurs encore de nombreuses personnes qui regardent la séance plénière en direct. C’est assez fou et cela démontre bien la colère à l’encontre des mesures envisagées.

Nous allons voter pour savoir si nous attendons ou pas l'avis du Conseil d'État sur un amendement. Dit comme cela, cela paraît très complexe, mais cet amendement dit simplement que rien n'est prévu pour les étudiants qui perdront un parent, verront leurs parents se séparer ou subiront un changement dans la composition de leur ménage durant leurs études. Pour ces étudiants, il y aura la bourse forfaitaire ou le minerval à 1 200 euros. Ils paieront donc zéro euros ou 1 200 euros. Autrement dit, si leurs parents gagnaient autrefois suffisamment d'argent pour payer le minerval à 1 200 euros et qu'un changement intervient, ils continueront tout de même à payer 1 200 euros.

Nous avons demandé un amendement visant à ce que la situation de ces étudiants soit prise en compte. Il s'agit d'élargir le système des bourses forfaitaires. Il me semble que respecter le vécu des étudiants serait le minimum.

Nous demandons l'avis du Conseil d'État, parce que le système des bourses est compliqué et que nous avons besoin de sécurité juridique. Nous voulons soumettre cet amendement au vote, mais pas avant de savoir ce qu'en pense le Conseil d'État.

Je présume que le gouvernement aura envie d'outrepasser l'avis du Conseil d'État et de jeter notre amendement à la poubelle. Madame la Ministre-Présidente, ayez un petit sursaut et laissez le Conseil d'État se prononcer sur ce point!

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur la poursuite de nos travaux.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

92 membres ont pris part au vote.

50 membres ont répondu oui.

42 membres ont répondu non.

En conséquence, le Parlement décide de poursuivre ses travaux.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie

Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Méliissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

M. le président. – La parole est à M. Daube.

M. Octave Daube (PTB). – Vous avez décidé de ne pas écouter le Conseil d’État sur cette question. Par ailleurs, nous ne comprenons toujours pas pourquoi cet amendement n’était pas suspensif, puisque nous avons déjà demandé l’avis du Conseil d’État en commission. Ce Parlement s’est assis sur son propre règlement. Je prends acte du fait que la majorité MR-Les Engagés est prête à tordre le cou au règlement pour contourner une question importante, à savoir les étudiants et étudiantes qui vivent une situation difficile. J’imagine que, vu l’envie des Engagés et du MR de clôturer les débats et d’en découdre, ils n’en n’ont plus rien à faire!

7 Projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l’Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l’Égalité des chances et à la Recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) nos 1 à 7)

7.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’amendement n° 13.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

92 membres ont pris part au vote.

42 membres ont répondu oui.

50 membres ont répondu non.

En conséquence, l’amendement n° 13 n’est pas adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

92 membres ont pris part au vote.

42 membres ont répondu oui.

50 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 1 n'est pas adopté. L'article 2 est adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji,

Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hannus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 2.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

92 membres ont pris part au vote.

42 membres ont répondu oui.

50 membres ont répondu non.

En conséquence, l'amendement n° 2 n'est pas adopté. L'article 4 est adopté.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hannus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie

Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Puis-je considérer que le même vote vaut pour les amendements suivants? (*Assentiment*)

Par conséquent, l'amendement n° 3 n'est pas adopté. L'article 6 est adopté.

L'amendement n° 4 n'est pas adopté. L'article 8 est adopté.

L'amendement n° 5 n'est pas adopté. L'article 12 est adopté.

L'amendement n° 6 n'est pas adopté. L'article 14 est adopté.

L'amendement n° 7 n'est pas adopté. L'article 21 est adopté.

L'amendement n° 8 n'est pas adopté.

L'amendement n° 14 n'est pas adopté. Les articles 27, 31, 38 et 39 sont adoptés.

L'amendement n° 15 n'est pas adopté. Les articles 40 à et 41 sont adoptés.

L'amendement n° 29 n'est pas adopté.

L'amendement n° 16 n'est pas adopté.

L'amendement n° 17 n'est pas adopté. L'article 80 est adopté.

L'amendement n° 18 n'est pas adopté. L'article 81 est adopté.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 26.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

92 membres ont pris part au vote.

41 membres ont répondu oui.

50 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenu.

En conséquence, l'amendement n° 26 n'est pas adopté. Les articles 91, 96, 97, 99, 105, 119 et 120 sont adoptés.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

S'est abstenu: M. Fabian Maingain.

M. le président. – Puis-je considérer que le même vote vaut pour l'amendement n° 11? (*Assentiment*)

Par conséquent, l'amendement n° 11 n'est pas adopté. Les articles 89, 92, 95, 98, 100, 101, 102, 103 et 104 sont adoptés.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 22.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

92 membres ont pris part au vote.

42 membres ont répondu oui.

50 membres ont répondu non.

E Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejudin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hannus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupard, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

M. le président. – Puis-je considérer que le même vote vaut pour les amendements suivants? (*Assentiment*)

Par conséquent, l'amendement n° 23 n'est pas adopté. L'article 94 est adopté.

L'amendement n° 24 n'est pas adopté. L'article 125 est adopté.

L'amendement n° 19 n'est pas adopté. Les articles 152 et 175 sont adoptés.

L'amendement n° 25 n'est pas adopté.

L'amendement n° 27 n'est pas adopté.

L'amendement n° 28 n'est pas adopté. L'article 184 est adopté.

L'amendement n° 9 n'est pas adopté.

L'amendement n° 10 n'est pas adopté. L'article 196 est adopté.

L'amendement n° 20 n'est pas adopté.

L'amendement n° 21 n'est pas adopté. L'article 198 est adopté.

7.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

92 membres ont pris part au vote.

49 membres ont répondu oui.

42 membres ont répondu non.

1 membre s'est abstenue.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, Mme Aline Godfrin, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie De Jardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji,

Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Méli­ssa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tilleux, Mme Barbara Trachte, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

S'est abstenue: Mme Mathilde Vandorpe.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe, pour une justification d'absten­tion.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Comme vous pouvez le constater, je me suis abstenue, Monsieur le Président. C'est en mon âme et conscience que j'ai posé ce choix.

Ce que je vais dire ici, je l'ai déjà dit lors du débat budgétaire au mois de novembre. Oui, notre rôle est bien de prendre nos responsabilités, notamment face à une situation financière compliquée. Cependant, plusieurs mesures du DP2 appelaient à approfondir la réflexion, à envisager des alternatives et à questionner le calendrier. Non, je ne peux soutenir ni les méthodes employées depuis des mois et encore aujourd'hui, ni le manque de concertation, ni le calendrier, ni le rapport de force.

J'aimerais faire passer un message constructif au gouvernement. Même si les premiers contacts avec les acteurs de l'enseignement ont été compliqués, votre rôle est de reprendre un vrai dialogue. Même si une négociation est difficile ou si elle semble impossible, il faut persévérer pour ne plus jamais revivre ce qu'il vient de se passer.

Je continuerai toujours à défendre le débat d'idées. Rien ne justifie le manque de respect et le mépris. (*Applaudissements sur les bancs du PTB, Ecolo et PS*)

M. le président. – Chers collègues, nous avons consacré près de quinze heures à cette discussion. Le vote final est intervenu et la séance est levée.

– *La séance est levée à 4h10.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.